



20

REGISTRE DES NAISSANCES

A

POUR LES NAISSANCES

de l'arrondissement d'état civil de *Yverne*.

Le Département de Justice et police
déclare

que le présent registre contient quatre cents pages.

Lausanne, le 24 septembre 1874.

P. Le Département:

H. C. Fiaux
secr.



Le Volume fait suite à un Volume précédent dont les inscriptions vont du N° 126 de l'année 1891 au N° 113 de l'année 1894

Ce que nous certifions:

L'officier de l'état civil
L. MATHIEU - REPIN

Payé le 13 Novembre 1894.



REGISTRE DES MARIAGES

A.

FORM. 118. MARIAGES

6. Canton de Yverdon, Suisse



N° 114.
Raynaud Hélène
Marie

Le vingt un Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze à huit heures _____ quinze minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue des Moulins n° 35
Raynaud Hélène Marie _____ fille légitime _____
de Raynaud David Eugène _____ Profession: cordonnier _____
de Château d'Oex _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Givel _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ sur la déclaration du père Raynaud
David Eugène.

Confirmé après lecture faite:

David Raynaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Château d'Oex.

L. Malthet-Rapin

N° 115
Leuenberger Jeanne
Elisabeth

Le vingt trois Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze à quatre heures _____ trente cinq minutes du soir
est _____ née à Payerne, Avenue de la Gare n° 101
Leuenberger Jeanne Elisabeth _____ fille légitime _____
de Leuenberger Jean _____ Profession: employé _____
de Durrenroth (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne née Saurenmann _____
de Winterthur _____
Inscrit au présent registre le vingt quatre Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ sur la déclaration du père Leu-
enberger Jean.

Confirmé après lecture faite:

J. Leuenberger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Durrenroth

L. Malthet-Rapin

N° 116.

Fivar Isidorine

Le vingt quatre Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze _____ à quatre heures trente cinq _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, en Suury N° 24 _____

Fivar Isidorine _____ fille légitime _____

de Fivar Marie Albertine _____ Profession : _____

de Montagny les Monts (Fribourg) _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille de Pierre Frédéric Fivar, et _____

de Catherine née Guerig _____

Inscrit au présent registre le vingt six Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- quatorze _____ sur la déclaration de Lydie Feller sage-

femme de vœux domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Cette enfant est décédée le vingt cinq Novembre mil huit cent quatre-vingt quatorze.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Montagny les Monts.

L. P. Marthe Rapin

N° 117

Comte Olympe
Marie

Le vingt six Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze _____ à trois heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, à la Boverie _____

Comte Olympe Marie _____ fille légitime _____

de Comte Henri _____ Profession : employé à la Condensaire

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Berthe Filicie née Rapin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- quatorze _____ sur la déclaration du père Comte

Henri _____

Confirmé après lecture faite :

H. Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. P. Marthe Rapin

N^o 118
 Freibürghäuss
 morte. née.

Le deux Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quatorze — à dix heures _____ minutes du soir —
 est morte - née à Payerne, en Quary N^o 52 _____
 Freibürghäuss _____ fille légitime _____
 de Freibürghäuss Emma _____ Profession: cigareuse _____
 de Neuenegg (Bern) — domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de Gottlieb Freibürghäuss et
 de Jenny née Brossy _____
 Inscrit au présent registre le quatre Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- quatorze — sur la déclaration de Jenny Cherbain-
 Brossy, sage femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:

J. Cherbain Brossy sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marthe. Rapin

Communiqué

N^o 119
 Böpplé Ernst

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quatorze — à une — heure _____ minutes du soir —
 est _____ né — à Payerne, Derrière Chapelle N^o 23 _____
 Böpplé Ernst _____ fils — légitime _____
 de Böpplé Jean Emmanuel _____ Profession: pasteur _____
 de Bâle _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Barbara née Beck _____
 de Schaffhouse _____
 Inscrit au présent registre le onze Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- quatorze — sur la déclaration du père Böpplé
 Jean Emmanuel _____

Confirmé après lecture faite:

J. Böpplé

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Marthe. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Bâle

N° 120
Jan-Duchêne
Jules Clément

Le dix sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze _____ à une heure _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Versches Perin rière Payerne N° 70 _____
Jan-Duchêne Jules Clément _____ fils _____ légitime _____
de Jan-Duchêne Lionard _____ Profession: agriculteur
de Corcelles près Payerne _____ domicilié à Versches Perin rière Payerne
et de Elise Marie née Savary _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- quatorze _____ sur la déclaration du père Jan-
Duchêne Lionard . _____

Confirmé après lecture faite:

Lionard Jan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles

N° 121
Thalman Elise
Marguerite

Le dix sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze _____ à quatre heures _____ trente - minutes du soir _____
est _____ née _____ à Payerne, rue de Lausanne N° 71 _____
Thalman Elise Marguerite _____ fille _____ légitime _____
de Thalman Jean Denys _____ Profession: mécanicien
de Fribourg _____ domicilié à Payerne
et de Anna Elise née Köhlerberger _____
de Böwyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- quatorze _____ sur la déclaration du père Thal-
man Jean Denys . _____

Confirmé après lecture faite:

Thalman J. Denys

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Fribourg .

N° 122
Iseli Blanche
Marie

Le vingt cinq Décembre — mil huit cent quatre-vingt-
quatorze — à dix — heures — minutes du matin —

est né e à Payerne, rue de Sausanne n° 77.

Iseli Blanche Marie — fil le — légitime —

de Iseli Frederick — Profession: cordonnier

de Mühleberg (Berne) — domicilié à Payerne —

et de Elise née Fuchs —

de Neueneegg (Berne) —

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre —

mil huit cent quatre-vingt- quatorze — sur la déclaration d u pere Iseli
Frederick.

Confirmé après lecture faite:

Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Mühleberg.

N° 123
Goumaz Germaine
Pauline

Le vingt quatre Décembre — mil huit cent quatre-vingt-
quatorze — à dix — heures — minutes du matin —

est né e à Payerne, Derrière Chapelle n° 95 —

Goumaz Germaine Pauline — fille — légitime —

de Goumaz Joseph Isidore — Profession: tressier —

de Fétigny (Fribourg) — domicilié à Payerne —

et de Marie Eugénie née Eugénie —

de Widdes (Fribourg) —

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre —

mil huit cent quatre-vingt- quatorze — sur la déclaration du pere Goumaz
Joseph Isidore.

Confirmé après lecture faite:

Goumaz Isidore

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Fétigny.

N° 124

Bonzani Charles
Antoine +

Par lettre de bourgeoisie
reçue L. Demicville Notaire à
Payerne, le 11 Janvier 1916, et
visée par le Conseil d'Etat dans
le délai légal, Bonzani
Charles Antoine, mentionné
ci. contre a été reçu avec
sa famille, au nombre des
bourgeois de la Commune de
Donatyrre.

Inscrit le 29 Février 1916 par
ordre du Département de Justice
et Police.

L'officier de l'état civil
S. Mathier. Repin

Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil d'Avenches le 29. II. 1916.

Le vingt cinq Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze à quatre heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 7 _____

Bonzani Charles Antoine _____ fils _____ légitime _____

de Bonzani Giacomo Antonio _____ Profession: maçon _____

de Gillette, province de Novare domicilié à Payerne _____

et de Hélène Julie nie Housson _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ sur la déclaration du père Bonzani

Giacomo Antonio _____

Confirmé après lecture faite:

Bonzani Antonio

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

N°

Le numéro 124 de la présente page 6 est mil huit cent quatre-vingt-
celui de la - dernière inscription faite dans _____ minutes du l'année 1894

et ses deux _____ doubles du présent registre sont conformes.

Ce que nous certifions. _____ fil _____ légitime _____

L'officier de l'état civil de Payerne Profession _____

S. Mathier. Repin domicilié _____

Payerne le 31 Décembre 1894.

Un double a été remis le 4 Janvier 1895 à l'Autorité

Inscrit au présent registre le Cantonale en exécution de l'article 2 de
mil huit cent quatre-vingt la Loi. _____ sur la déclaration d

L'officier de l'état civil de Payerne: S. Mathier. Repin

Confirmé après lecture faite: Payerne le 4 Janvier 1895

Communiqué



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

N^o 1
 Imiger Valentine

Le deux Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à six — heures — trente — minutes du matin —
 est _____ née — à Payerne, Grande Rue N^o 31 —
Imiger Valentine _____ fille — légitime —
 de Imiger Adolphe _____ Profession: négociant —
 de Menziken (Argovie) — domicilié à Payerne —
 et de Susanne Henriette née Sommerer _____
 de Sainte Croix _____

Inscrit au présent registre le deux Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze _____ sur la déclaration d u père Imiger
 Adolphe . _____

Confirmé après lecture faite :

Imiger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Menziken .

N^o 2
 Liechti Emma
 Lina

Le deux Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à six — heures _____ minutes du Soir —
 est _____ née — à Payerne, en Guillermaux N^o 9 —
Liechti Emma Lina _____ fille — légitime —
 de Liechti Charles _____ Profession: agriculteur —
 de Sandiswyl (Berne) _____ domicilié à Payerne —
 et de Elisabeth née Haussener _____
 de Riggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trois Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze _____ sur la déclaration d u père, Liechti
 Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Liechty Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Biglen .

N° 3.

Schorpp Charles
Girard

Le trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Chemin de la Gare N° 52 —
Schorpp Charles Girard _____ fil s — légitime _____
de Schorpp Charles Edouard _____ Profession : conducteur de travaux
de Hénchâtel _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia Lina nie Zbermann _____
de Payerne _____

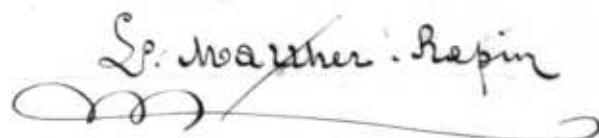
Inscrit au présent registre le trois Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration d u pere Schorpp
Charles Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :



Communiqué à l'officier de l'état
civil de Hénchâtel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :



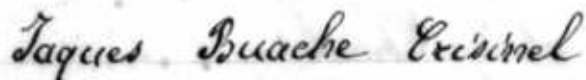
N° 4

Buache Anna

Le quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ trente minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue à Thomas N° 30 —
Buache Anna _____ fil le — légitime _____
de Buache Jacques Daniel _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Ida nie Crisinel _____
de Deneszy _____

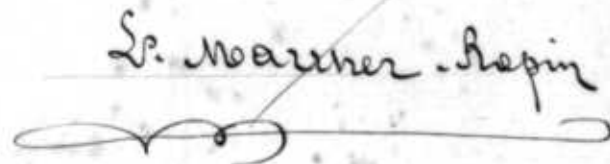
Inscrit au présent registre le quatre Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration d u pere Buache
Jacques Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :



Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :



N° 5
Mayoz mort-né

Le cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à onze heures _____ minutes du matin _____
est mort-né _____ à Payerne, rue des Moulins n° 42 _____
Mayoz _____ fils légitime _____
de Mayoz Adèle Elisa _____ Profession : ouvrière à la Condensation
de Oron le Château _____ domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Abram Daniel Mayoz, et _____
de Adèle née Roux _____
Inscrit au présent registre le sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de la Grand' mère
du Nouveau-né Mayoz née Roux Adèle d'Oron le Château domiciliée à Payerne

Confirmé après lecture faite :

Adèle Mayoz Roux

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

Valéry Goussier 1875
Murray Dief

S. Marthe Repin

N° 6
Delorme Alice
Olympe

Le onze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à une heure quarante cinq minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne rue de Lousonne n° 78 _____
Delorme Alice Olympe _____ fille légitime _____
de Delorme Samuel _____ Profession : employé de bureau
de Vallamand _____ domicilié à Payerne _____
et de Marienne Lisette née Torry _____
de Vallamand _____
Inscrit au présent registre le onze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Delorme
Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

S. Delorme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin.

S. Marthe Repin

N° 7
Goutte Marie
Louise

+


Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à sept heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue des Granges N° _____
Goutte Marie Louise _____ fille légitime _____
de Goutte Antoine _____ Profession: négociant _____
de Sosmont (Puy de Dôme, France) domicilié à Payerne _____
et de Marie vic Bandet _____
de Union (Haute-Sevoie, France) _____
Inscrit au présent registre le quatorze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Goutte
Antoine . _____

Confirmé après lecture faite:

A. Goutte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lensanne.

L. Maxner-Repin


N° 8
Tomini Oscar
Louis

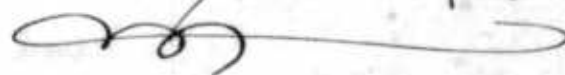
Le dix neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à trois heures _____ trente _____ minutes du soir
est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 58 _____
Tomini Oscar Louis _____ fils légitime _____
de Tomini Henri Jacques _____ Profession: charcutier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Flore Emma vic Doudin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Tomini
Henri Jacques. _____

Confirmé après lecture faite:

M^{re} Tomini-Doudin,

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Maxner-Repin


N^o 9
Gillieron Robert

Le vingt sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N^o 9 _____

Gillieron Robert _____ fils _____ légitime _____

de Gillieron Ulysse _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Ropraz _____ domicilié à Payerne _____

et de Adèle née Cuaronod _____

de oppens _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Gillieron

Ulysse. _____

Confirmé après lecture faite :

Gillieron Ulysse

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de

l'état civil de Corcelle le Sorat.

L. Maucher Ropin

N^o 10
Nicod Charles
Louis

Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N^o 68 _____

Nicod Charles Louis _____ fils _____ légitime _____

de Nicod Philippe _____ Profession: agent d'affaires

de Granges _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise née Hotz _____

de Cherdonney sur Morges _____

Inscrit au présent registre le deux Février _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Nicod

Philippe. _____

Confirmé après lecture faite :

Ph. Nicod

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Granges.

L. Maucher Ropin

N° 11

Bonjour mort-né

Le deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
 est mort-né à Payenne, rue de Lousanne N° 112 —
 Bonjour _____ fils — légitime —
 de Bonjour Jean Rodolphe _____ Profession : employé au chemin de fer
 de Bloney _____ domicilié à Payenne _____
 et de Julie Alice nie Marguerat _____
 de Suty et Foul (Levaux) _____
 Inscrit au présent registre le deux Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Bonjour
 Jean Rodolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Bonjour Jean

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Meunier-Ropin

N° 12

Pipoz Marthe

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois heures _____ minutes du soir —
 est _____ né à Payenne, rue de la Tuilerie N° 12 —
 Pipoz Marthe _____ fil le — légitime —
 de Pipoz Alphonse Amédée _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
 de Chermev (Tribourg) — domicilié à Payenne _____
 et de Fanny Rosine nie Pehud _____
 de Oyens. _____
 Inscrit au présent registre le sept Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Pipoz
 Alphonse Amédée. _____

Confirmé après lecture faite :

Amédée Pipoz

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Chermev.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Meunier-Ropin

N° 13
Pfister Lina

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, Villa Humbert _____

Pfister Lina _____ fille illégitime _____

de Rosa Pfister _____ Profession: couturière _____

de Oberburg (Berne) _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Jacob Pfister, et _____

de Marguerite Haslebecher _____

Inscrit au présent registre le neuf Février _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de Conte Elise

Sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Conte sage-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état

civil d'Oberburg et à l'office de Paix
de Payerne.

L. Mather. Rapin

N° 14

Besson Robert

Le onze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né à Payerne rue de la Bovarie _____

Besson Robert _____ fils — légitime _____

de Besson Jules _____ Profession: Condenseur de lait

de Chapelles _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Saunin _____

de Fey _____

Inscrit au présent registre le douze Février _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Besson

Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Besson Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Cierges.

L. Mather. Rapin

N° 15
Rey Louis
Philippe
x

Le treize Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payenne, Derrière Chapelle N° 95 —
Rey Louis Philippe _____ fils — légitime _____
de Rey Jules Laurent _____ Profession : agriculteur —
des Granges de Vesin (Fribourg) domicilié à Payenne _____
et de Louise Cécile née Losey _____
de La Yonnaise _____

Inscrit au présent registre le quatorze Février _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Rey
Jules Laurent.

Confirmé après lecture faite :

Jules Rey

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Amont.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier - Rapin

N° 16
Gingin Ernest

Le quinze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à neuf heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payenne, rue du Marché N° 98 —
Gingin Ernest _____ fils — légitime _____
de Gingin Louis Marc François _____ Profession : teinturier —
de Eclépens _____ domicilié à Payenne _____
et de Lucie née Pradervand _____
de Corcelles près Payenne _____

Inscrit au présent registre le seize Février _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Gingin
Louis Marc François.

Confirmé après lecture faite :

Louis Gingins

Communiqué à l'officier de l'état
civil de La Sarraz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier - Rapin

N° 17
 Perrin mort-né

Le seize Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à deux heures _____ minutes du matin
 est mort-né — à Payerne, rue de la Boverie N° _____
Perrin _____ fils — légitime _____
 de Perrin Jules _____ Profession: journalier —
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marguerite Louise née Caillet _____
 de Maracon _____

Inscrit au présent registre le seize Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père, Perrin
 Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Perrin Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Ropin

~~Communiqué~~

N° 18
 Fischer Robert

Le vingt trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à sept heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né — à Payerne, rue de l'Hôpital N° 84 _____
Fischer Robert _____ fils — légitime _____
 de Fischer Samuel _____ Profession: domestique de Campagne
 de Golaten (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Rosine née Schweizer _____
 de Rirchi près Thürnen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Fischer
 Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Fischer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Bernisch-Hezgers à Vysslethigen

N° 19
Pointet Charles
Adolphe

Le vingt cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix heures _____ minutes du matin
 est né à Payerne, rue de la Trilerie n° 20
Pointet Charles Adolphe — fils — légitime —
 de Pointet Charles Albert — Profession : employé au Chemin de fer
 de Dumarcus, Sernier (Vevins) — domicilié à Payerne
 et de Elisabeth Kurth (ou Kureth)
 de Attiswyl (Berne)
 Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Pointet
Charles Albert.

Confirmé après lecture faite :

Pointet Charles Albert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de St. Aubin (Vevins)



N° 20
Häberli Elise

Le vingt quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit heures _____ trente minutes du matin
 est née à Payerne, en Chaux n° 4
Häberli Elise — fille — légitime —
 de Häberli Samuel — Profession : agriculteur —
 de Münchenbuchsee (Berne) domicilié à Payerne
 et de Marie Rosine née Köhli
 de Hallnach
 Inscrit au présent registre le vingt six Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Häberli
Samuel.

Confirmé après lecture faite :

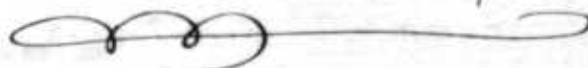
S. Häberli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Münchenbuchsee



N^o 21
Rapin René
Albert

Le quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à onze heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon n^o 8 —
Rapin René Albert _____ fils — légitime —
de Rapin César David _____ Profession: négociant —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Johanna Catharina née Staudt _____
de Francfort _____

Inscrit au présent registre le cinq Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Rapin
César David _____

Confirmé après lecture faite :

César Rapin Staudt

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L^s Mathieu Rapin

~~Communiqué~~

N^o 22
Senseyres Oscar

Le onze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, à la Blancherie _____
Senseyres Oscar _____ fils — légitime —
de Senseyres Marie Louise _____ Profession: _____
de Corcelles le Torat _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille-elle-même de Charles François Senseyres, et
de Susanne née Rossier _____

Inscrit au présent registre le douze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de Cornuz Marie
Sage femme de Lutry domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

M^e Cornuz Sage-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L^s Mathieu Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles le Torat et à l'office de paix
de Payerne.

N° 23

Schwab Mathilde
Susanne

Le onze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à quatre heures quarante cinq _____ minutes du Soir _____
est _____ né e à Payerne, rue de Lausanne N° 75 -
Schwab Mathilde Susanne _____ fille _____ légitime _____
de Schwab Jean _____ Profession : directeur de Banque
de Oberwyl près Sion (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Marie Valentine née Krauber _____
de Songny _____
Inscrit au présent registre le douze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Schwab
Jean _____

Confirmé après lecture faite :

Schwab

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Oberwyl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 24

Pratin Berthe
Ida

Le quinze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à huit heures _____ quarante cinq _____ minutes du Soir _____
est _____ né e à Payerne, en Glatigny N° 12 _____
Pratin Berthe Ida _____ fille _____ légitime _____
de Pratin Jean Charles _____ Profession : employé à la condensation
de Correvon _____ domicilié à Payerne _____
et de Alice Emma née Guignet _____
de Essertes _____
Inscrit au présent registre le seize Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Pratin
Jean Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Pratin Jean Charles

Communiqué à l'officier de l'état-civil
de St. Cierges.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 25
 Stucchi Helène
 Marie

Le dix neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à une — heure _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, en Glatigny N° 7 _____

Stucchi Helène Marie _____ fille — légitime _____

de Stucchi Giovanni Pierre _____ Profession: maçon _____

de Ornago, province de Milan, Italie domicilié à Payerne _____

et de Emma née Freitag _____

de Kerzers (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Stucchi

Giovanni Pierre _____

Confirmé après lecture faite :

Pierre Stucchi

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à la Chancellerie

d'Etat à Lausanne.

N° 26
 Key Lia
 Gris Lia.

Le vingt sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à midi — heure _____ trente minutes du _____

est _____ née — à Payerne, Grande Rue N° 12 _____

Key Lia _____ fille — légitime _____

de Key Louise _____ Profession: _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Samuel Louis Key et

de Louise née Brossy _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du grand-père

du nouveau né Key Samuel Louis de Payerne y domicilié

Confirmé après lecture faite :

Samuel Louis Key Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué au Juge de Paix de

Payerne

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil Soussigné, Gris Jules Hocni de Seignaux domicilié à Payerne, et son épouse Louise née Key, dont le mariage a eu lieu à Payerne le quatorze Janvier mil huit cent quatre vingt dix huit, ont reconnu Key Lia comme étant leur enfant, légitimée par leur mariage.

En conséquence l'enfant Key Lia prend le nom de Gris Lia, fille légitime des sus-mentionnés.

Payerne le quatorze Janvier mil huit cent quatre vingt dix huit.

L'officier de l'état civil
 S. Mathier. Rapin

Communiqué au Département de Justice et Police, à l'officier de l'état civil de Villarsel et à la Municipalité de Seignaux.

N^o 27
Savary Lia

Le deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à neuf — heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Bayeme, Villa Humbert _____
Savary Lia _____ fille — légitime _____
de Savary Jules _____ Profession : agriculteur _____
de Bayeme _____ domicilié à la Grange de la Ville née Coralles
et de Anna Marie Elisabeth née Soullantou _____
de Dudingeu (Fribourg), domiciliée à Bayeme _____
Inscrit au présent registre le deux avril _____
mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père, Savary
Jules . _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Savary Polanthen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Coralles . _____

L. Manner. Ropin

N^o 28
Zannier Bertha

Le neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à trois — heures _____ quinze minutes du matin —
est _____ née à Bayeme, en Glatigny N^o 26. _____
Zannier Bertha _____ fille — légitime _____
de Zannier Bonaventura _____ Profession : maçon _____
de Clauzette province d'Udine, Italie domicilié à Bayeme _____
et de Lucie née Zannier _____
de Clauzette (Italie) _____
Inscrit au présent registre le dix avril _____
mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration d u père Zannier
Bonaventura . _____

Confirmé après lecture faite :

Zannier Bonaventura

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lorsemy _____

L. Manner. Ropin

N° 29
Bettex Hocuri

Le onze Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à quatre heures _____ trente minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue du Collège N° 66 _____
Bettex Hocuri _____ fils _____ légitime _____
de Bettex Hocuri _____ Profession: agriculteur
de Combremont le Petit _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie née Hoffer _____
de Donatye _____
Inscrit au présent registre le treize Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Bettex
Hocuri . _____

Confirmé après lecture faite :

Hervé Bettex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand

S. Maxher. Rapin

N° 30
Savary Renée

Le treize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à six _____ heures _____ minutes du matin
est _____ née _____ à Sers chez Perrin née Payerne N° 76 _____
Savary Renée _____ fille _____ légitime _____
de Savary Hocuri _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Sers chez Perrin née Payerne
et de Lina Elise née Hubler _____
de Bätterkinden (Berne) _____
Inscrit au présent registre le treize Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Savary
Hocuri . _____

Confirmé après lecture faite :

H. Savary Hubler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

~~Communiqué~~

S. Maxher. Rapin

N^o 31
Christen Jeanne
Julia

Le dix sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à neuf heures _____ minutes du soir —
est _____ né(e) à Payerne, en la Boverie _____
Christen Jeanne Julia _____ fil le — légitime _____
de Christen Paul Prosper _____ Profession: chauffeur _____
de Dürrenroth (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Julia Louise nei Arberson _____
de Gressy et Essertines _____
Inscrit au présent registre le dix huit avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père, Christen
Paul Prosper. _____

Confirmé après lecture faite:

P. Christen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Dürrenroth

S. Mauthner, Repin

N^o 32
Ferini Louis
Victor Antoine

Le dix sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Lausanne N^o 101 —
Ferini Louis Victor Antoine _____ fils — légitime _____
de Ferini Louis Victor _____ Profession: entrepreneur _____
de Santino (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Julia nei Renfer _____
de Rapperswil (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix huit avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Ferini
Louis Victor. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Ferini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne

S. Mauthner, Repin

N° 33

Magnin Augusta

Le dix huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ né e _____ à Payerne, en Suvey N° 27 _____

Magnin Augusta _____ fil le légitime _____

de Magnin Auguste Philippe _____ Profession: couvreur _____

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Caroline née Jeannin _____

de Montagny (Vaud). _____

Inscrit au présent registre le dix neuf avril _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Magnin

Auguste Philippe. _____

Confirmé après lecture faite:

Auguste Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cudrefin.

Sp. Maxther. Repin

N° 34

Mosconi Lionie Alma

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, Ville. Humbert _____

Mosconi Lionie Alma _____ fil le légitime _____

de Mosconi Giacomo _____ Profession: mennisier _____

de Cere (province de Bergamo, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Eugénie Firaboschi (Firaboschi) _____

de Oltre-il-Colle, province de Bergamo (Italie) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux avril _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Mosconi

Giacomo. _____

Confirmé après lecture faite:

Mosconi Giacomo

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie d'Etat à Lensanay

Sp. Maxther. Repin

N° 35
Sonner Rachel

Le vingt un Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à dix - heures _____ minutes du Soir -
est _____ née à Payerne, rue à Thomas N° 19 -
Sonner Rachel _____ fille - légitime _____
de Sonner Henri Frédéric _____ Profession : agriculteur -
de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
et de Pauline Charlotte née Guiguer _____
de Villers sous Champvent _____
Inscrit au présent registre le vingt trois Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration du père Sonner
Henri Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Sonner-Guiguer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

L. Maxner. Repin

N° 36
Bersier Cécile
Rosine.

Le vingt cinq Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à neuf - heures _____ trente minutes du matin -
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N° 15 -
Bersier Cécile Rosine _____ fille - légitime _____
de Bersier Françoise Rosalie _____ Profession :
de Cugy (Fribourg) _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Joseph Antoine Bersier, et -
de Marie Georgine née Maeder _____
Inscrit au présent registre le vingt six Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration de Comte Elisa
dege femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cugy
au Département de Justice et Police et au Juge de
Paix de Payerne.

L. Maxner. Repin

N° 37
Plumettaz Marie
Louise

Le vingt six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept — heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 50 _____
Plumettaz Marie Louise _____ fille — légitime _____

de Plumettaz Paul _____ Profession: cafetier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Somini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Plumettaz
Paul _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Plumettaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maucher. Rapin

Communiqué _____

N° 38
Binda Adèle
Lia

Le vingt sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à une — heure quarante cinq minutes du matin —

est _____ née — à Payerne, Grande Rue N° 43 _____
Binda Adèle Lia _____ fille — légitime _____

de Binda Paolo Santo _____ Profession: fumiste _____

de Canzo, province de Côme, Italie domicilié à Payerne _____

et de Elise née Weissbrodt _____

de Chules (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Binda
Adèle Lia, soit Binda Paolo Santo _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Binda

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maucher. Rapin

Communiqué à la chancellerie
d'Etat à Lensanne.

N° 39
 Mayor Louis
 Maurice

Le vingt sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze - à sept heures quarante cinq minutes du matin -
 est _____ né - à Payerne, en Glatigny N° _____
Mayor Louis Maurice - fils - légitime _____
 de Mayor Louis _____ Profession: journelier _____
 de Grandcour _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Pauline née Monney _____
 de Châbles (Fribourg) _____
 Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze - sur la déclaration du père Mayor
 Louis . _____

Confirmé après lecture faite:

Mayor Louis

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Grandcour.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Rapin

N° 40
 Seyre Sophie
 Cachin Sophie

Le vingt huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze - à cinq heures _____ minutes du Soir -
 est _____ née - à Payerne, en Tré du Moulin N° 21 -
Seyre Sophie _____ fille il légitime _____
 de Seyre Louise Julia _____ Profession: _____
 de Chapelles _____ domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de Jules Veyre et de Louise
 de Savary _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf avril _____

mil huit cent quatre-vingt- quinze - sur la déclaration du grand père
 du nouveau-né Veyre Jules de Chapelles domicilié à Payerne _____

Confirmé après lecture faite:

Veyres Jules

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de St. Cierges et au Juge de
 Paix de Payerne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Rapin

Par acte de légitimation de ce
 jour, siigné devant l'officier de
 l'état civil soussigné, Cachin
 Paul Henri, boulanger, de
 Cernias, domicilié à Payerne
 et son épouse Louise Julia née
 Seyre, dont le mariage a eu
 lieu le dix avril mil huit cent
 quatre-vingt seize, ont reconnu
 Seyre Sophie comme étant
 leur enfant, légitimée par
 leur mariage.

En conséquence, l'enfant Seyre
 Sophie prend le nom de Cachin
 Sophie, fille légitime des sus-
 mentionnés.

Payerne le dix avril mil huit
 cent quatre-vingt seize.
 L'officier de l'état civil
L. Mathier. Rapin

Communiqué au x officiers de l'état
 civil de Villayel et St. Cierges,
 or à la Municipalité de Cernias
 et au Département de Justice et Police.

N° 41
Fague Julia
Léonie

Le vingt neuf Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à quatre heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue du Berger n° 73 _____

Fague Julia Léonie _____ fille - légitime _____

de Fague Fritz _____ Profession: agriculteur -

de Frey _____ domicilié à Payerne _____

et de Augustine Louise née Maillard _____

de Chesalles sur Oron _____

Inscrit au présent registre le trente avril _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Fague
Fritz _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Fague

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Frey.

L. Marthe Repin

N° 42
Savary Cécile

Le six mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ née au Pâquier aux Oies vicie Payerne _____

Savary Cécile _____ fille - légitime _____

de Savary Emile _____ Profession: agriculteur -

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Fanny née Duret _____

de Lucens _____

Inscrit au présent registre le sept mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Savary
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Marthe Repin

extrait fait
non coté

N° 43.
Demler Marie

Le cinq Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à une heure _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° _____
Demler Marie _____ fille — légitime _____

de Demler Alfred _____ Profession: tonnelier _____
de Saugeythal (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Rosa née Moestral _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration d'un père Demler
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Demler.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Saugeythal

S. Mathier. Repin

N° 44
Marmoud Jean
Charles

Le huit Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept heures — quarante cinq minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon N° 11 _____
Marmoud Jean Charles _____ fils — légitime _____

de Marmoud Charles César _____ Profession: fromager _____
de Etaux (Haute Savoie, France) — domicilié à Payerne _____
et de Elionore Céline née Pasquier _____
de Maules (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration d'un père Marmoud
Charles César _____

Confirmé après lecture faite:

Charles Marmoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

S. Mathier. Repin

N^o 45
 Peguiron Marguerite

Le sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à quatre heures _____ minutes du soir —

est _____ née à Payerne, aux moulins de Gletigny N^o _____

Peguiron Marguerite _____ fil le légitime _____

de Peguiron Louis Georges _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Cuarny _____ domicilié à Payerne _____

et de Ida nie Perrin _____

de Pailly _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Peguiron
Louis Georges. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Georges Peguiron

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Yvonand

L. Manner. Ropin

N^o 46
 Bischoff Auguste
 Edmond

Le neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à six heures _____ trente minutes du soir —

est _____ né à Payerne, à la Boverie _____

Bischoff Auguste Edmond _____ fils — légitime _____

de Bischoff Jules Robert _____ Profession: comptable —

de Spiez (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosalie nie Schwenter _____

de Gessenay (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Bischoff
Jules Robert. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Bischoff

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Spiez.

L. Manner. Ropin

N^o 47
Genton Elisabeth

Le onze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à deux heures quarante cinq minutes du matin —
est _____ née à la Foulèrièrè Payerne _____

Genton Elisabeth _____ fille légitime _____

de Genton Aloys _____ Profession: fileteur _____

de Guidoux et Chaudomy domicilié à la Foulèrièrè Payerne _____

et de Thérèse Hélène née Perrin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le onze mai _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Genton

Aloys _____

Confirmé après lecture faite:

A. Genton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mœrner. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de V. Saphoin et Corsier

N^o 48
Bally Marie
Lydie

Le douze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue de Lousanne n^o 91 _____

Bally Marie Lydie _____ fille légitime _____

de Bally Alfred _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Buchholterberg (Berne) — domicilié à Payerne _____

et de Emma Louise née Bonny _____

de Chevroux _____

Inscrit au présent registre le treize mai _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père, Bally

Alfred _____

Confirmé après lecture faite:

Bally Alfred

Be

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mœrner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Buchholterberg.

N^o 49
Herren Grène

Le treize mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à neuf heures _____ minutes du soir —
est _____ né(e) à Payerne, Villa. Humbert _____
Herren Grène _____ fille il légitime _____
de Susette Elisa Herren _____ Profession: _____
de Mühleberg (Berne) — domiciliée à Payerne, _____
et de laquelle est fille elle-même de Christian Herren, et
de Elise née Favre _____

Inscrit au présent registre le quatorze mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de Sydie Feller —
sage-femme, de Wofflen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement —

Confirmé après lecture faite :

Sydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Mühleberg, en juge de Paix et au Département
de Justice et Police.

L. Mather. Rapin

N^o 50
Rapin Kelly
Susanne

Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à trois heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N^o 72 —
Rapin Kelly Susanne _____ fille — légitime _____
de Rapin Louis Samuel Philippe — Profession: docteur médecin —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Susanne Mathilde née Striiff _____
de Glaris _____

Inscrit au présent registre le quinze mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père, Rapin
Louis Samuel Philippe _____

Confirmé après lecture faite :

L. Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Mather. Rapin

N° 51

Fahri Charles
Samuel

Le quatorze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à quatorze heures _____ minutes du Soir —
 est _____ né — à Payerne, en Glatigny N° 12 —
 Fahri Charles Samuel _____ fils — légitime _____
 de Fahri Samuel _____ Profession : employé au chemin de fer
 de Eriz (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Rosina née Meyer _____
 de Schlosswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quinze Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Fahri
 Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

Fahri Samuel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schwarzenegg.

N° 52

Tomini Oscar

Le quinze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à neuf heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Etroblor rive Payerne N° 90 —
 Tomini Oscar _____ fils — légitime _____
 de Tomini Henri François _____ Profession : agriculteur —
 de Payerne _____ domicilié à Etroblor rive Payerne —
 et de Alicia née Crauser _____
 de Trey _____

Inscrit au présent registre le seize Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Tomini
 Henri François _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué

N° 53
 Bonnez Lina Alice

Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois heures _____ minutes du soir —

est _____ née à Bersches Savary rive Payerne N° 40 —

Bonnez Lina Alice _____ fille — légitime _____

de Bonnez Samuel Benjamin — Profession: agriculteur —

de Yvonand _____ domicilié à Bersches Savary (Payerne) —

et de Lina nie Morel _____

de Memend _____

Inscrit au présent registre le dix sept mai _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Bonnez
 Samuel. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Bonnez-Morel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Yvonand.

S. Mathier, Rapin

N° 54
 Hermann César
 Denis

Le dix huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois heures _____ minutes du soir —

est _____ né à Payerne, à la Ruche N° 3 _____

Hermann César Denis _____ fils — légitime _____

de Hermann César _____ Profession: ouvrier chapelier

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Nancy Emma nie Rappit _____

de Biolley. Megnoux _____

Inscrit au présent registre le dix huit mai _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Her-
 mann César. _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann César

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

~~Communiqué~~

S. Mathier, Rapin

N^o 55
Rochat Blanche
Germaine.

Le vingt Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o _____
Rochat Blanche Germaine — fille — légitime —
de Rochat Julien Louis — Profession : employé au chemin de fer
de Ecipens et du Lieu — domicilié à Payerne —
et de Adèle née Barbey —
de Granges —
Inscrit au présent registre le vingt un Mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Rochat
Julien Louis —

Confirmé après lecture faite :

Julien Rochat

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Moerker. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil du Lieu et La Barrez.

[Signature]

N^o 56
Lopez Madeline

Le vingt un Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ trente minutes du soir —
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 20 —
Lopez Madeline — fille — légitime —
de Lopez Vincent Elie — Profession : employé à la Condenserie
de Goumoëns la Ville — domicilié à Payerne —
et de Marie Marguerite Berthe née Guiguer —
de Sillers sous Champvent —
Inscrit au présent registre le vingt deux Mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Lopez
Vincent Elie.

Confirmé après lecture faite :

Lopez Vincent

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Moerker. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Ecchellens

[Signature]

N° 57
Bossy Robert
Ernest

Le trente mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze à une heure _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° _____
Bossy Robert Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Bossy Emile _____ Profession : entrepreneur de terrassements
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Elisa née Tomini _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le trente un mai _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Bossy
Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Bossy Emile

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. MATHY. REPIN

N° 58
Riesen Julia

Le trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze à six heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° _____
Riesen Julia _____ fille _____ légitime _____
de Riesen Albert _____ Profession : cigareur _____
de Richalten (Guggisberg, Beme) domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Marie née Champoud _____
de Cossonay _____
Inscrit au présent registre le trois Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Riesen
Albert _____

Confirmé après lecture faite :

Alc. Riesen

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. MATHY. REPIN

N° 59.
Groux Louise

Le cinq Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à neuf heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne sur les Terreaux _____
Groux Louise _____ fille - légitime _____
de Groux Jean _____ Profession: terrassier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Jeanne Groux née Duffey _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le six Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration de son père Groux
Jean.

Confirmé après lecture faite :

Groux Jean Duffey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher. Rapin

Communiqué

N° 60
Dessonnaz Ernest

Le quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à deux heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né - à Payerne, rue des Blanchissesses N° 4 _____
Dessonnaz Ernest _____ fils - il légitime _____
de Dessonnaz Caroline _____ Profession: ouvrière en tabacs _____
de Avenches _____ domiciliée à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Charles François Dessonnaz, et
de Anne Barbara Johner _____
Inscrit au présent registre le sept Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration de Lydie Feller sage-
femme de Avenches domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maucher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Avenches et au Juge de Paix de Payerne.

N^o 61
Savary Jules
Daniel

Le neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept — heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né au Champ de la Planchette Payerne
Savary Jules Daniel _____ fils — légitime _____
de Savary Daniel _____ Profession: charpentier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Siegenthaler _____
de Trüb (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Savary
Daniel . _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Savary

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mœrker, Rapin

N^o 62
Luthy Pierre

Le huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à une — heure _____ quarante minutes du matin —
est _____ né au Pâquier aux Oies née Payerne N^o 49
Luthy Pierre _____ fils — légitime _____
de Luthy Pierre _____ Profession: picarisk _____
de Langnan (Berne) _____ domicilié au Pâquier aux Oies née Payerne
et de Lina née Savary _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Luthy
Pierre . _____

Confirmé après lecture faite :

Luthy Pierre

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langnan .

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mœrker, Rapin

N° 63
 Sonnez Charles
 Paul Albert

Le onze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à six heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 32 —
 Sonnez Charles Paul Albert — fils — légitime —
 de Sonnez Henri _____ Profession : employé de bureau
 de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Bertha Victorine dite Louise née Groux _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le douze Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration d u père Sonnez
 Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

H. Sonnez.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Yvonand . _____

L. Maxther Ropin

N° 64
 Morganti Honest
 Florian Antoine

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à cinq heures _____ trente minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, en Guillermaux N° _____
 Morganti Honest Florian Antoine — fils — il légitime —
 de Morganti Louise née Aubert _____ Profession : femme de ménage —
 de Niggia Adone (Novare, Italie) — domiciliée à Payerne _____
 et de veuve de Honest Florian Antoine Morganti, décédé le
 de dix sept Janvier mil huit cent nonante deux (à Baulmes) . —
 Inscrit au présent registre le treize Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de Lydie Feller
 Sage, femme de Hofler, domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat,
 au Département de Justice et Police et au
 juge de Paix de Payerne . _____

L. Maxther Ropin

N° 65
 Alpstätg Max
 Frédéric
 +

Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois heures _____ minutes du matin
 est _____ né — à Payerne, rue de Sausenne n° 78 —
 Alpstätg Max Frédéric _____ fils — légitime _____
 de Alpstätg Jacob _____ Profession: exportateur de cigares
 de Durrenäsch (argovie) — domicilié à Payerne _____
 et de Ida nie Honziker _____
 de Stäffelbach (argovie) _____
 Inscrit au présent registre le dix sept Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Alpstätg
 Jacob.

Confirmé après lecture faite :

J. Alpstätg.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Durrenäsch.

[Signature]

N° 66
 Ogney Hélène
 Marie

Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à six heures _____ minutes du matin
 est _____ née — à Payerne, Grande Rue n° 46 —
 Ogney Hélène Marie _____ fille — légitime _____
 de Ogney Aimé Alexandre _____ Profession: employé de commerce
 de Ormont. dessous — domicilié à Payerne _____
 et de Lucie Adeline dite Adèle née Gris _____
 de Cernier et Seigneux _____
 Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Ogney
 Aimé Alexandre.

Confirmé après lecture faite :

A. Ogney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Ormont. dessous.

[Signature]

N° 67
Bel Justine
Marie

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à onze heures _____ cinquante _____ minutes du Soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Deux Tours N° _____

Bel Justine Marie _____ fille _____ légitime _____

de Bel Henri _____ Profession : facteur postal

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Olympe Fresse _____

de Brot (Neuchâtel) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Bel
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Moerher - Repin

Communiqué _____

N° 68

Méan Marguerite
Anna

Le dix neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à huit heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née à la Palud vier Payerne N° 81 _____

Méan Marguerite Anna _____ fille _____ légitime _____

de Méan Constant Félix _____ Profession : agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à la Palud vier Payerne _____

et de Henriette vier Bossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Méan
Constant Félix _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Méan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Moerher - Repin

Communiqué _____

N° 69
Chaillet Robert
Gustave.

Le vingt deux Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à deux heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne n° 96
Chaillet Robert Gustave _____ fils _____ légitime _____
de Chaillet Gustave Arnold _____ Profession: tounelier _____
de Chavornay _____ domicilié à Payerne _____
et de Victorine née Perrin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt deux Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration d u père Chaillet
Gustave Arnold _____

Confirmé après lecture faite :

Gustave Chaillet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Chavornay

L. Mether. Perrin

N° 70
Bercher Eugénie

Le vingt un Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à cinq heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne n° 119.
Bercher Eugénie _____ fille _____ légitime _____
de Bercher Louis _____ Profession: caissier de la Banque Populaire
de Combremont le Grand _____ domicilié à Payerne _____
et de Pauline Louise née Perrin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt deux Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration d u père Bercher
Louis _____

Confirmé après lecture faite :

L. Bercher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

L. Mether. Perrin

N^o 71
(Riser) Charles
Frédéric
Ryser

Par décision du 11 Octobre 1943
le Département de Justice et
Police du Canton de Vaud a
ordonné la rectification de
l'acte ci-contre en ce sens que
le nom patronymique ortho-
graphié par erreur "Riser"
soit orthographié "Ryser".
Inscrit le 14 Octobre 1943
L'officier de l'état civil:

Matter

Communiqué au Département de
Justice et Police et à l'état civil
de Sutzelflüh le 14.5.1943.

Le vingt quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à trois heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de la Tour de Berthe N^o 108 _____
Riser Charles Frédéric _____ fils _____ légitime _____

de Riser Charles _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Sutzelflüh (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Julia née Bruche _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Riser
Charles _____

Confirmé après lecture faite:

Charles Ryser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Marthe Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sutzelflüh.

L. Marthe Repin

N^o 72
Tallent Paul
Clément

Le vingt quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à une heure _____ vingt _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Gletigny N^o 12 _____
Tallent Paul Clément _____ fils _____ légitime _____

de Tallent Jean François Frédéric _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Begnins _____ domicilié à Payerne _____
et de Françoise Marie Schwambach née Dondin _____
de Cherroux _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Tallent
Jean François Frédéric dit Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Tallent

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Marthe Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Begnins.

L. Marthe Repin

N^o 73
Conne mort-né

Le vingt sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix — heures _____ minutes du soir —
est mort — né — à Payerne, Infirmerie de la Broye
Conne _____ fils — légitime _____

de Conne Henri Isaac _____ Profession: _____
de Chexbres _____ domicilié à Payerne _____
et de Hortense née Guntlisberger _____
de Ruderswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du directeur
de l'Infirmerie de la Broye H. Guiguer _____

Confirmé après lecture faite:

annoncé par écrit

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maucher. Repin

Communiqué

N^o 74
Hoerman Emile

Le vingt huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne N^o _____
Hoerman Emile _____ fils — légitime _____

de Hoerman Louis _____ Profession: journalier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Ris _____
de Stäffelbach (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Hoermann
Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Hoermann Ris

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maucher. Repin

Communiqué

B. S. Müller

N^o 75
Ochsenbein Frédéric
Charles

Le quatre Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix — heures — quinze minutes du matin —
est _____ né — à Boulex rière Payerne _____
Ochsenbein Frédéric Charles — fils — légitime —

de Ochsenbein Christian _____ Profession: agriculteur —
de Fahrni (Berne) _____ domicilié à Boulex rière Payerne —
et de Anna Louise née Wütrich _____
de Triib (Berne) _____

Inscrit au présent registre le six Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Ochsenbein
Christian. _____

Confirmé après lecture faite:

Christian Ochsenbein

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Steffisburg

L. Mathier-Rapin

N^o 76
Grivaz Oscar
Ernest

Le sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq — heures — trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne à la Caroline _____
Grivaz Oscar Ernest — fils — légitime —

de Grivaz Henri Emile _____ Profession: géomètre —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma Caroline née Groux _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Grivaz
Henri Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

H. Grivaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Mathier-Rapin

N° 77
 Morattel Alpha
 Frida Julie

Le dix Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à sept — heures _____ minutes du Soir —
 est _____ né — à Payerne, rue des Granges n° 108
Morattel Alpha Frida Julie fille — légitime —
 de Morattel Henri Louis Profession: agriculteur
 de Payerne — domicilié à Payerne —
 et de Sydia née Weber —
 de Oberknyl (St. Gall) —
 Inscrit au présent registre le onze Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Morattel
Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite:
 # _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Ropin

Communiqué _____

H. Morattel Weber

N° 78
 Bise Marie
 Lina.

Le quatorze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois — heures _____ minutes du Soir —
 est _____ née — à Payerne, en Gletigny n° _____
Bise Marie Lina — fille — légitime —
 de Bise Félicien Profession: menuisier
 de Murist (Tribourg) — domicilié à Payerne —
 et de Philomène Joséphine née Brouty —
 de Bottens —
 Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- quinze — sur la déclaration du père Bise
Félicien. _____

Confirmé après lecture faite:

Bise Félicien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil _____

de Murist. _____

N° 79.
Moser Charles

Le treize Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ à trois heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 37 _____
Moser Charles _____ fils _____ légitime _____
 de Moser Jean Ulrich _____ Profession: cafetier _____
 de Langnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Wenger _____
 de Röttenbach (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Moser
 Jean Ulrich. _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Moser,

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langnan.

L. Moaxher. Repin

N° 80
Savary Ulysse
Roger

Le seize Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 96 _____
Savary Ulysse Roger _____ fils _____ légitime _____
 de Savary Auguste _____ Profession: agent de Police _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Julie Louise née Delacour _____
 de Moissy _____
 Inscrit au présent registre le dix sept Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Savary
 Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

Savary Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

~~Communiqué~~

L. Moaxher. Repin

N° 81
Matter Helène

Le dix sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze — à onze heures _____ quarante cinq minutes du Soir —
est _____ née à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 106
Matter Helène _____ fille — légitime —
de Henri David Matter _____ Profession: cuisinier —
de Payerne, d'ici le quatorze — domicilié à civil mil huit cent nonante cinq
et de Marie née Gaumann _____
de Oberthal _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du grand père du
nouveau né David Matter de Payerne y domicilié. —

Confirmé après lecture faite:

David Matter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Matter. Rapin

Communiqué

N° 82
Luginbühl mort. né

Le dix neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze — à sept heures _____ trente minutes du Soir —
est mort. né à Payerne, rue d'Yverdon N° 17 —
Luginbühl _____ fils — légitime —
de Charles Luginbühl _____ Profession: tanneur —
de Langnan (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Elise née Durussel _____
de Seigneux _____

Inscrit au présent registre le vingt Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Luginbühl
Charles. —

Confirmé après lecture faite:

Robert Luginbühl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Matter. Rapin

Communiqué

N° 83
 Duvoisin Angèle
 Marie

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à cinq heures _____ trente minutes du soir —
 est _____ née à Payerne, rue de la Croix Blanche —
 Duvoisin Angèle Marie _____ fille — légitime —
 de Duvoisin Henri _____ Profession: serrurier —
 de Champagne et Fontanazier domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Falconnier _____
 de Rossenges _____
 Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Duvoisin
 Henri . _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Duvoisin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Repin

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Champagne et Bouvillans.

N° 84
 Berger Emile

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à une heure _____ trente minutes du soir —
 est _____ né à Payerne, rue des Moulins N° 44 —
 Berger Emile _____ fils — légitime —
 de Berger Jean _____ Profession: cigareur —
 de Langnan (Berne) — domicilié à Payerne _____
 et de Louise Marguerite née Blaser _____
 de Schanquan (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Berger
 Jean . _____

Confirmé après lecture faite:

Joh. Berger.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Langnan

N° 85
 (Riser) Germaine
 Emma
 Ryser

Par décision du 11 Octobre 1943
 le Département de Justice et Police
 du Canton de Vaud a ordonné
 la rectification de l'acte ci-
 contre en ce sens que le nom
 patronymique orthographié
 par erreur "Riser" soit
 orthographié: "Ryser". -
 Inséré le 14 Octobre 1943.
 L'officier de l'état civil.

Communiqué au Département de
 Justice et Police et à l'état civil
 de Lutzelhüh le 14. 3. 1943.

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze à onze heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 4 _____
 Riser Germaine Emma _____ fille légitime _____
 de Riser Edouard Frédéric _____ Profession: ferblantier
 de Lutzelhüh (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emma Louise née Perrin _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Riser
 Edouard Frédéric _____

Confirmé après lecture faite:
 E. Ryser Perrin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Lutzelhüh

E. Mauther. Rapin

N° 86
 Hochmuth Max
 Henri

Le quatre Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze à onze heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° _____
 Hochmuth Max Henri _____ fils légitime _____
 de Hochmuth Charles Richard _____ Profession: ouvrier sur instrument de musique
 de Libenberg (Bohême, Autriche) domicilié à Payerne _____
 et de Rosine née Charles _____
 de Corcelles sur Chavornay _____

Inscrit au présent registre le cinq Août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Hochmuth
 Charles Richard _____

Confirmé après lecture faite:
 Richard Hochmuth

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à Lausanne.

E. Mauther. Rapin

N° 87
Führer Albert

Le cinq Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à six heures _____ trente minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, à la Ruche N° 6 _____

Führer Albert _____ fils - légitime _____

de Führer Gottfried _____ Profession: cigareur -

de Langnan (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Nicolas _____

de Santino (Italie) _____

Inscrit au présent registre le six Août _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration du père Führer

Gottfried _____

Confirmé après lecture faite:

Gottfried Führer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Langnan.

L. Maxther. Rapin

N° 88
Humbert Olga

Le cinq Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze - à dix heures _____ trente minutes du soir -

est _____ née - à Payerne, Derrière le magasin _____

Humbert Olga _____ fille - légitime _____

de Humbert Melchior _____ Profession: entrepreneur en bâtiments

de Romanel _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Martine née Collaud _____

de Saint Aubin (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le six Août _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze - sur la déclaration du père Humbert

Melchior. _____

Confirmé après lecture faite:

Melchior Humbert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romanel

L. Maxther. Rapin

N° 89
Marrel Charles
Ami

Le dix Août mil huit cent quatre-vingt-
quinze à sept heures quinze minutes du matin
est né à Payerne, rue de l'Hôpital N°
Marrel Charles Ami fils légitime
de Marrel Jules Ami Profession: exporteur de cigares
de Yvonand domicilié à Payerne
et de Marie née Rey
de Payerne
Inscrit au présent registre le dix Août
mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Marrel
Jules Ami.

Confirmé après lecture faite :

Jules Marrel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

S. Marthe Repin

N° 90
Millet Albert
Edouard

Le onze Août mil huit cent quatre-vingt-
quinze à onze heures trente minutes du matin
est né à Payerne, rue des Granges N° 60
Millet Albert-Edouard fils légitime
de Millet Jean Lucien Profession: boulanger
de Montbrelloz (Fribourg) domicilié à Payerne
et de Marie née Tallent
de Begnins
Inscrit au présent registre le treize Août
mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Millet
Jean Lucien.

Confirmé après lecture faite :

Millet Jean Lucien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Montbrelloz.

S. Marthe Repin

N^o 91
 Chuard Edmond
 Henri

Le quinze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à sept heures quarante cinq minutes du matin
 est _____ né à Payerne, rue de Lauseme n^o _____
 Chuard Edmond Henri _____ fils — légitime _____
 de Chuard Isaac Henri _____ Profession : employé au chemin de fer
 de Corcelles près Payerne — domicilié à Payerne _____
 et de Cécile Augusta née Willommet _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le quinze août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Chuard
 Isaac Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Chuard Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Corcelles.

S. Mathier - Repin

N^o 92
 Savary Marie

Le seize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à trois heures _____ minutes du matin
 est _____ née à Payerne, Grande Rue n^o 14 _____
 Savary Marie _____ fille légitime _____
 de Savary Frédéric _____ Profession : cafetier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Lucie née Barbey _____
 de Granges _____
 Inscrit au présent registre le dix sept août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Savary
 Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Savary Barbey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Mathier - Repin

N° 93
Doudin Mathilde

Le dix neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze à une heure _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue Montpellier N° 26
Doudin Mathilde _____ fil le _____ légitime
de Doudin Frédéric _____ Profession : ouvrier gazier
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Rapin _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt un août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Doudin
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Doudin Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather-Rapin

Communiqué

N° 94
Pasteur Jules
Charles

Le vingt un août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze à onze heures _____ quinze minutes du matin
est _____ né à Payerne, à la Ruche N° 1
Pasteur Jules Charles _____ fils _____ légitime
de Pasteur Jean Samuel _____ Profession : cigareur
de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Séverine née Woëber _____
de Sillarey (Triboung) _____
Inscrit au présent registre le vingt deux août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Pasteur
Jean Samuel _____

Confirmé après lecture faite :

P. Pasteur

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ste. Croix

N^o 95
Samprian Ida

Le vingt cinq Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept — heures _____ minutes du Soir —
est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon N^o _____
Samprian Ida _____ fille - légitime _____
de Samprian Joseph Ernest _____ Profession: cigareur _____
de Horn (Lucerne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia née Fivaz _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt six août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Samprian
Joseph Ernest. _____

Confirmé après lecture faite :

Ernst Samprian.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Horn.

N^o 96
Meyer Marguerite
Louise

Le vingt sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à onze — heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N^o _____
Meyer Marguerite Louise _____ fille - légitime _____
de Meyer Jean Edouard _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Alliez (Fribourg) — domicilié à Payerne _____
et de Anna née Hiltbrand _____
de Burgstein (Berne) _____
Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de Comte Elisa
Sage femme de Payerne y domiciliée laquelle a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Büschlen.

N^o 97
 Michaud Joseph
 Albert

Le vingt sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze - à deux heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, rue d'Yverdon N^o 19 _____
Michaud Joseph Albert _____ #15 - légitime _____
 de Michaud Jacques Lucien _____ Profession: journalier _____
 de Frasses (Triboung) - domicilié à Payerne _____
 et de Céline Françoise Stéphanie née Pilloud _____
 de Chêtel St. Denis _____

Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Michaud
 Jacques Lucien. _____

Confirmé après lecture faite :

Lucien Michaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Montet.

N^o 98
 Magnin Adolphe

Le vingt huit août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze - à neuf heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, en Suary _____
Magnin Adolphe _____ fils - légitime _____
 de Magnin Adolphe _____ Profession: journalier _____
 de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____
 et de Florencie Madelaine née Brodbeck _____
 de Mutterz (Bâle Campagne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Magnin
 Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

Adolphe Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Cudrefin.

N^o 99
Lerch Lia

Le vingt neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue du Chemin Neuf N^o _____
Lerch Lia _____ fille - légitime _____
de Lerch Frédéric _____ Profession : charon _____
de Brittnau (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina née Forster _____
de Hugelshofen (Thurgovie) _____
Inscrit au présent registre le trente août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Lerch
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Lerch Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Brittnau

L. Mather. Rapin

N^o 100
Rapin Susanne
Germaine

Le vingt neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N^o _____
Rapin Susanne Germaine - fille - légitime _____
de Rapin Henri Louis _____ Profession : agriculteur _____
de Corcelles près Payerne domicilié à Corcelles _____
et de Lina née Freiburghaus _____
de Neuenegg (Bernes) _____
Inscrit au présent registre le trente août _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de la grand-mère
du nouveau-né Susette Rapin née Detrey de Corcelles y domiciliée

Confirmé après lecture faite :

Susette Rapin Detrey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles

L. Mather. Rapin

N° 101
 Rossier Eugène
 Oscar
 †

Le vingt neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ à sept-heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, à la Signette N° 37 _____
Rossier Eugène Oscar _____ fils _____ légitime _____
 de Rossier Benjamin Daniel _____ Profession: agriculteur-
 de Sillarzel _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Moratel _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Rossier
 Benjamin Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Benjamin Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sillarzel

S. Maucher-Rapin

N° 102
 Guignet Louise
 †

Le vingt neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ à onze-heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née _____ à Payerne, à la Ruche N° 5 _____
Guignet Louise _____ fille _____ légitime _____
 de Guignet Alfred _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
 de Châtillens _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emma née Pasche _____
 de Servion _____

Inscrit au présent registre le trente août _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Guignet
 Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Guignet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Oron.

S. Maucher-Rapin

N° 103
Mayor Edgard
Alfred

Le premier Septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze à cinq heures cinquante minutes du matin

est né à Payerne, rue de Lousanne n° 77

Mayor Edgard Alfred fils légitime

de Mayor Alfred Louis Profession: agriculteur

de Grandcour domicilié à Payerne

et de Marie Ulie née Raffieux

de Charney (Tribourg)

Inscrit au présent registre le deux Septembre

mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Mayor

Alfred Louis.

Confirmé après lecture faite :

Alfred Mayor

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Grandcour

N° 104
Comte Henri
Oscar

Le premier Septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze à cinq heures minutes du soir

est né à Corges rière Payerne n° 56

Comte Henri Oscar fils légitime

de Comte Eugène Daniel Profession: agriculteur

de Payerne domicilié à Corges rière Payerne

et de Bertha née Aigroz

de Combremont le Petit

Inscrit au présent registre le deux Septembre

mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Comte

Eugène Daniel.

Confirmé après lecture faite :

Eugène Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther Repin

Communiqué

N° 105
Fluhmann Rosa

Le quatre Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à neuf heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né e à Verscher Savary, rière Payeme N° _____

Fluhmann Rosa _____ fille - légitime _____

de Fluhmann Gottlieb _____ Profession: scieur _____

de Neuenegg (Berne) _____ domicilié à Payeme, Verscher Savary

et de Elisabeth née Flottran _____

de St. Imier (Berne) _____

Inscrit au présent registre le cinq Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Fluh-
man Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Fluhmann Gottlieb

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Neuenegg

L. Marcher. Repin

N° 106
Mathys Berthe

Le cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à sept heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né e à Payeme, Place du Berger N° 74 _____

Mathys Berthe _____ fils - légitime _____

de Mathys Frédéric Louis _____ Profession: cordonnier _____

de Wynigen (Berne) _____ domicilié à Payeme _____

et de Elmire Augustine née Favre _____

de Silers (Vevèretel) _____

Inscrit au présent registre le six Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Mathys
Frédéric Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Louis Matthyss

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Wynigen

N° 102
Tissot Bertha
Isabelle

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à cinq heures cinquante _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N° _____
Tissot Bertha Isabelle _____ fil le légitime _____

de Tissot Henri Alphonse Louis _____ Profession : négociant _____
de Mantubian et Chardonnay domicilié à Payerne _____
et de Bertha Alice née Duplan _____
de Rougemont et Boussens _____

Inscrit au présent registre le sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de Lydie Feller
sage femme de Noflen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Cierges.

S. Maucher - Rapin

N° 108.
Deprez Jules
Frédéric

Le huit (de) Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à onze heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, Derrière la Tour N° _____
Deprez Jules Frédéric _____ fils légitime _____

de Deprez Jules Isaac François Louis _____ Profession : employé postal _____
de Lutry et Forcl _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Valentine née Renaud _____
de Cortaillod _____

Inscrit au présent registre le neuf Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Deprez
Jules Isaac François Louis.

Confirmé après lecture faite :

J. Deprez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Lutry et Forcl (Lavaux)

S. Maucher - Rapin

N° 109
Borel Germaine

Le douze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Bâtiment de la Gare _____
Borel Germaine _____ fille — légitime _____
de Borel Gustave _____ Profession: employé au chemin de fer
de Moudon _____ domicilié à Payerne _____
et de Fanny Louise née Pahud _____
de Oyens _____

Inscrit au présent registre le treize Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Borel
Gustave _____

Confirmé après lecture faite:

G. J. J. J.

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Moudon.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. M. R.

N° 110
Carminati Lino
Emilio

Le seize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 43 _____
Carminati Lino Emilio _____ fils — légitime _____
de Carminati Antonio Lino _____ Profession: maçon _____
de Brembilla (province de Bergame, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Rosina née Hausammann _____
de Wohlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le seize Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Carminati
Lino Antonio Lino _____

Confirmé après lecture faite:

Carminati Lino

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. M. R.

N° 111.
Clot Alice

Le vingt trois Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à onze heures _____ minutes du Soir —

est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses N° _____

Clot Alice _____ fille légitime _____

de Clot Louis Daniel _____ Profession: journalier _____

de Courtilles _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Elise née Suthi _____

de Sauperswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Clot

Louis Daniel _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Clot

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Moarher. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de (Courtilles), Evans.

N° 112
Chatton Marguerite
Louise

Le vingt neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix heures _____ quinze — minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° 33 _____

Chatton Marguerite Louise _____ fille légitime _____

de Chatton César Alexandre _____ Profession: chapelier _____

de Romont _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Bidiville _____

de Granges _____

Inscrit au présent registre le trente Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Chatton

César Alexandre _____

Confirmé après lecture faite:

César Chatton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Moarher. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romont.

N° 113
Maret Robert

Le trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à six heures _____ minutes du matin —

est _____ né à Payerne, _____

Maret Robert _____ fils — légitime _____

de Maret Charles Floren _____ Profession: ? _____

de Payerne _____ domicilié à ? (inconnu hors du pays) —

et de Marie née Badoux _____

de Moudon, domiciliée à Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de Comte Elise, sage-
femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué _____

N° 114
Charbonney Pauline

Le vingt neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à six heures _____ trente minutes du matin —

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 64 —

Charbonney Pauline _____ fille — légitime _____

de Charbonney Emile _____ Profession: cordonnier —

de Lucens _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Rosalie Sagnières _____

de Bueyres _____

Inscrit au présent registre le premier Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Char-
bonney Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Charbonney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens. _____

N° 115
Brossy mort né

Le trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à trois heures _____ minutes du matin —
est mort . né à Payerne, rue de Sausanne N° 110 —
Brossy _____ fils . il légitime _____
de Brossy Elise _____ Profession : _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de qui est fille elle-même de Daniel Pierre Brossy, et
de Louise Marie Bernicte née Secoultre _____
Inscrit au présent registre le premier Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de la grand-mère du
nouveau-né Brossy Louise Marie Bernicte de Payerne y domiciliée.

Confirmé après lecture faite :

Henriette Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Wauthier . Repin

Communiqué

N° 116
Mottet Eugène
Robert

Le premier Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ né à Payerne, rue des Deux Fours N° 93 —
Mottet Eugène Robert _____ fils — légitime _____
de Mottet Jules _____ Profession : *journelier*
de Ibennier _____ domicilié à Payerne _____
et de Madeleine née Höchli _____
de Mühleberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le premier Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Mottet
Jules . _____

Confirmé après lecture faite :

Mottet Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Wauthier . Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cranges.

N^o 117
Saccoud Léa

Le douze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à deux heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 12 —
Saccoud Léa _____ fille légitime _____
de Saccoud Louis Daniel _____ Profession: charpentier —
de Guidoux _____ domicilié à Payerne _____
et de Aloïse Eugénie Bron née Grobety _____
de Saint Saphorin (Savaux) _____
Inscrit au présent registre le douze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Saccoud
Louis Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres

S. Mather. Rapin

N^o 118
Saccoud Paul

Le douze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N^o 12
Saccoud Paul _____ fils — légitime _____
de Saccoud Louis Daniel _____ Profession: charpentier —
de Guidoux _____ domicilié à Payerne _____
et de Aloïse Eugénie Bron née Grobety _____
de Saint Saphorin (Savaux) _____
Inscrit au présent registre le douze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Saccoud
Louis Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres

S. Mather. Rapin

N^o 119
Maeder Rosa
Marguerite

Le quatorze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à deux heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 36 _____
Maeder Rosa Marguerite _____ fille légitime _____
de Maeder Emile Gottlieb _____ Profession: agriculteur _____
de Oberried (Triboung) _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Schmutz _____
de Sechigen (Bene) _____
Inscrit au présent registre le quatorze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Maeder
Emile Gottlieb _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Maeder

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Morat.

L^s Mathur. Rapin

N^o 120
Keller Jean

Le quinze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à cinq heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue des Granges N^o 70 _____
Keller Jean _____ fils légitime _____
de Keller Hermann _____ Profession: cigareur _____
de Reinach (Reinach, argovic) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Elise née Günthard _____
de Schönenberg (Turich) _____
Inscrit au présent registre le seize Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Keller
Hermann. _____

Confirmé après lecture faite:

Keller Hermann.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Reinach.

L^s Mathur. Rapin

N° 121

Cherbuin Berthe
Julia.

Le seize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à sept — heures — quinze minutes du matin —

est _____ né — à Payerne Chemin de la Gare N° 52 —

Cherbuin Berthe Julia _____ fille — légitime _____

de Cherbuin Jules Daniel _____ Profession: charon —

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Henriette née Descorges _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le seize Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Cherbuin

Jules Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Repin

Communiqué _____

N° 122

Dévaud Paul
Edmond.

Le vingt Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit — heures — quarante — minutes du Soir —

est _____ né — à Payerne, au Favez N° 48 _____

Dévaud Paul Edmond _____ fils — légitime _____

de Dévaud Jean Charles Théodore _____ Profession: tailleur de pierres

de Porsel (Fribourg) — domicilié à Payerne _____

et de Marie Pauline née Rossy _____

de Fribourg _____

Inscrit au présent registre le vingt un Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Dévaud

Jean Charles Théodore. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Charles Dévaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Porsel

N^o 123
Cherbuin Louise
Henriette

Le vingt Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à trois heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, à la Rieder N^o 50 _____
Cherbuin Louise Henriette _____ fille _____ légitime _____
de Cherbuin François Emile _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Henriette Lisette née Stubi _____
de Ballenbühl (Berne) _____
Inscrit au présent registre le vingt un Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de _____ père Cherbuin
François Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier-Ropin

Communiqué

N^o 124
Bize mort-né

Le vingt un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à six heures _____ minutes du soir _____
est mort-né _____ à Payerne, aux Rammes N^o 46 _____
Bize (mort-né) _____ fils _____ légitime _____
de Bize Edouard _____ Profession: pieriste _____
de Sillersel _____ domicilié à Payerne _____
et de Adèle Elisa née Mayor _____
de Oron le Château _____
Inscrit au présent registre le vingt trois Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de _____ père Bize
Edouard. _____

Confirmé après lecture faite:

Edouard Bize

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier-Ropin

Communiqué

N^o 125
Tschopp Lina

Le vingt quatre Octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze à six heures trente minutes du matin

est né à Payerne en Suarv N^o 35

Tschopp Lina fille légitime

de Tschopp Jean Joseph Profession: cordonnier

de Willisan (Lucerne) domicilié à Payerne

et de Lina née Schümacher

de Wengen (Soleure)

Inscrit au présent registre le vingt cinq Octobre

mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Tschopp

Jean Joseph

Confirmé après lecture faite:

Tschopp Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Willisan Land

S. Mather. Rapin

N^o 126
Marmy Marie
Josephine

Le vingt sept Octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze à midi-heure quarante minutes du

est née à Payerne, au Favez

Marmy Marie Josephine fille légitime

de Marmy Lion Louis Profession: employé de bureau

de Estavayer le Lac et Antevaux domicilié à Payerne

et de Jenny dite Eugénie née Mayor

de Grandcom

Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre

mil huit cent quatre-vingt-quinze sur la déclaration du père Marmy

Lion Louis.

Confirmé après lecture faite:

Marmy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil d'Estavayer le Lac

S. Mather. Rapin

N° 127
Gomini Lina
Antoinette

Le vingt sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ minutes du soir —
est _____ née à Payerne, Derrière la Tour n° 15 —
Gomini Lina Antoinette _____ fille — légitime _____
de Gomini Jules François _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Steinmann _____
de Gempenach (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Gomini
Jules François . _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Gomini Steinmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mauthner. Rapin

Communiqué

N° 128
Gomini Lia
Valentine.

Le vingt sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ cinq minutes du soir —
est _____ née à Payerne, Derrière la Tour n° 15 —
Gomini Lia Valentine _____ fille — légitime _____
de Gomini Jules François _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Steinmann _____
de Gempenach (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Gomini
Jules François . _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Gomini Steinmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mauthner. Rapin

Communiqué

N° 120
Savary Marcel
Edgard

Le vingt sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à trois — heures _____ minutes du soir —
est né — à Payerne, au Champ de la Blanche —
Savary Marcel Edgard _____ fils — légitime —
de Savary Henri _____ Profession: charpentier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne —
et de Eugénie Nancy née Waridel _____
de Pehins _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Savary
Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Savary Waridel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Repin

Communiqué

N° 130
Caille mort-né

Le trente Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit — heures _____ minutes du matin —
est mort — né — à Payerne, rue à Thomas N° 14 —
Caille _____ fille — légitime —
de Caille Charles Frédéric _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne —
et de Marie Bertha née Bossy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Caille
Charles Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Caille

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Repin

Communiqué

N° 131
Chevalley Ida
Emma

Le vingt neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à dix _____ heures _____ vingt _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, Grande Rue N° 26 _____
Chevalley Ida Emma _____ fille _____ légitime _____
de Chevalley John _____ Profession: boulanger _____
de Denezey _____ domicilié à Payerne _____
et de Lydie Savenchy _____
de Savigny et Forel _____
Inscrit au présent registre le trente un Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Chevalley
John. _____

Confirmé après lecture faite :

John Chevalley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezey

S. Mather. Repin

N° 132
Brossi Jean

Le 12 juillet 1925, le Département de Justice et Police du canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte ci-contre, en ce sens que le nom de famille Brossi soit orthographié "Brossy".
Inscrit le 15 juillet 1925
L'officier de l'état civil
S. Mather. Repin

Communiqué au Département de Justice et Police le 15 juillet 1925

Le quatre Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à neuf _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 67 _____
Brossi Jean _____ fils _____ légitime _____
de Brossi Alexis _____ Profession: tonnelier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Méry née Héritier _____
de Hollondins et Orrens _____
Inscrit au présent registre le six Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Brossi
Alexis. _____

Confirmé après lecture faite :

Alexis Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mather. Repin

N^o 133
 Rapin Marie
 Louise

Le huit Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze à une heure _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N^o 113 -
 Rapin Marie Louise _____ fille légitime _____

de Rapin Daniel Salomon _____ Profession: laitier-fromager
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Aline Salerie née Predervand _____
 de Corcelles près Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Rapin
 Daniel Salomon. _____

Confirmé après lecture faite :

D. Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Rapin

Communiqué

N^o 134
 Hofer Frida

Le huit Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze à cinq heures trente _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N^o 73 -
 Hofer Frida _____ fille légitime _____

de Hofer Gottfried _____ Profession: boulanger
 de Neunighofer (Solme) domicilié à Payerne _____

et de Marie Elisabeth née Eichacker _____
 de Kleinkens (Lorrach, Baden) _____

Inscrit au présent registre le onze Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Hofer
 Gottfried _____

Confirmé après lecture faite :

Gottfried Hofer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Neunighofer

N° 135
Givel Yvonne
Julia

Le douze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à dix heures — quinze minutes du matin

est né(e) à Payerne, Grande Rue N° 17

Givel Yvonne Julia _____ fille — légitime

de Givel Louis Henri Edouard _____ Profession: négociant

de Payerne _____ domicilié à Payerne

et de Scanne Marie nie Frossard _____

de Mondon et Brenles _____

Inscrit au présent registre le treize Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père, Givel
Louis Henri Edouard.

Confirmé après lecture faite :

Ed. Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué

N° 136
Doudin Ernest

Le quinze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ minutes du Soir

est né — à Payerne, en Glatigny N° 11

Doudin Ernest _____ fils — légitime

de Doudin Jules _____ Profession: horloger

de Payerne _____ domicilié à Payerne

et de Marie nie Caille _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le seize Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Doudin
Jules.

Confirmé après lecture faite :

Jules Doudin Caille

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué

N° 137
Mäder Ernest

Le dix sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq — heures _____ minutes du matin
est _____ né — à Payerne, Derrière Suary _____
Mäder Ernest _____ fil si légitime _____
de Mäder Elisabeth _____ Profession: domestique de ménage
de Agiswyl (Fribourg) — domiciliée Payerne _____
et de qui est fille elle-même de Rudolph Mäder et
de Maria Banmer _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de Comte Elisa
Sage femme de Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:
Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bâle, en Département de Justice et
Police et en Juge de Paix.

N° 138
Thiebaut sexe
féminin.

Le dix sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre — heures _____ minutes du matin
est _____ née — à Payerne, en Suary _____
Thiebaut _____ fil le légitime _____
de Thiebaut Fritz Emile _____ Profession: ouvrier à la Condensoir
des Ponts de Martel et Brot. depuis domicilié à Payerne _____
et de Elise nie Ramsejer _____
de Signau (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Thiebaut
Fritz Emile. Cette enfant est décédée le dix huit Novembre à deux heures
du matin.

Confirmé après lecture faite:
Thiebaut Fritz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil
des Ponts de Martel et Rochefort.

N° 139
 Dougoud Jeanne
 Anathalie

Le vingt sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à midi _____ heures _____ minutes du _____
 est _____ née — à Payerne, Grande Rue n° 16 —
Dougoud Jeanne Anathalie — fille — légitime —
 de Dougoud Felix Joseph — Profession : employé au chemin de fer
 de Cylanes (Fribourg) — domicilié à Payerne —
 et de Lucie nie Colomb —
 de Sarges (Neuchâtel) —
 Inscrit au présent registre le vingt huit Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Dougoud
Felix Joseph.

Confirmé après lecture faite :

Dougoud Felix

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Villes St. Pierre

St. Maxther Rapiin

N° 140
 Ryser Yvonne

Le vingt sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze — à onze heures quarante-cinq — minutes du soir —
 est _____ née — à Payerne, rue de la Boverie n° 2 —
Ryser Yvonne — fille — légitime —
 de Ryser Alfred — Profession : ouvrier à la Condenserie
 de Sitzelflüh (Berne) — domicilié à Payerne —
 et de Marie Louise nie Borgognon —
 de Desin (Fribourg) —
 Inscrit au présent registre le vingt neuf Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Ryser
Alfred.

Confirmé après lecture faite :

Ryser Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sitzelflüh

St. Maxther Rapiin

N° 141
Schneider Ida
Hedwig

Le vingt neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue du chemin Neuf N° 11 _____
Schneider Ida Hedwig _____ fille _____ légitime _____
de Schneider Alfred _____ Profession: serrurier _____
de Brügg (district de Vidon, Berne) domicilié à Payerne _____
et de Emma Bertha née Willemin _____
de Courgevans (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le trente Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Schneider
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Schneider

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Brügg

S. Mathier, Rapin

N° 142
Nobs Juliette
Anna

Le trente Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze _____ à dix _____ heures vingt cinq _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N° _____
Nobs Juliette Anna _____ fille _____ légitime _____
de Nobs Louis Michel _____ Profession: ferblantier _____
de Sedorf (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Céline née Band _____
de Genève _____
Inscrit au présent registre le trente Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Nobs
Louis Michel. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Nobs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sedorf

S. Mathier, Rapin

N^o 143.
Weber PaulLe deux Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à six heures _____ minutes du matin —est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N^o _____

Weber Paul _____ fils — légitime _____

de Weber Gustave _____ Profession : cigareur —

de Mensiken (Argovie) _____ domicilié à ? _____

et de Christine Marie Schempp _____

de Schöndorf (Wurtemberg) domiciliée à Payerne. _____

Inscrit au présent registre le deux Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration de Comte Elisa
sage-femme, de Payerne y domiciliée, qui a assisté à l'accouchement. (comme
pièce elle n'a pu produire qu'un permis d'établissement.) _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Mensiken.

N^o 144
Echenard Fernand
AugusteLe quatre Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à quatre heures _____ trente minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue de la Croix Blanche _____

Echenard Fernand Auguste — fils — légitime _____

de Echenard Henri Félix _____ Profession : gendarme —

de Chessel et Ormont Dessous — domicilié à Payerne _____

et de Marie née Paris _____

de Seysin _____

Inscrit au présent registre le six Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Echenard
Henri Félix. _____

Confirmé après lecture faite :

Echenard Félix gendarme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Rapin

Communiqué aux officiers de l'état

civil de Villeneuve or Ormont Dessous.

N° 145
Chappaley Fernand
Félix

Le onze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à huit heures _____ minutes du soir —
est né à Payerne, Grande Rue N° _____
Chappaley Fernand Félix _____ fils — légitime _____
de Chappaley Louis Félix _____ Profession: boucher _____
de Remaufens (Fribourg), domicilié à Payerne _____
et de Jenny Louise née Senbar _____
de Longny et des Buttes _____
Inscrit au présent registre le douze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père Chappa-
ley Louis Félix _____

Confirmé après lecture faite :

L. Chappaley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Remaufens.

S. Mathur. Rapin

N° 146
Béranek Anna
Lydia

Le douze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à une heure _____ minutes du soir —
est née à Payerne, rue des Blanchissenses N° 6 —
Béranek Anna Lydia _____ fille — légitime _____
de Béranek Georges Scipold _____ Profession: socquier _____
de Donatye _____ domicilié à Payerne _____
et de Lydia née Bize _____
de Sillarsel _____
Inscrit au présent registre le treize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration du père, Béranek
Georges Scipold _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Béranek Bize

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Remaufens.

S. Mathur. Rapin

N° 147
Seresche Paul
Constant.

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Lausanne N° 80 —
Seresche Paul Constant — fils — légitime —
de Seresche Jules Emile — Profession: horloger —
de Ballaigues — domicilié à Payerne —
et de Louise Chevalley —
de Champtauraz —

Inscrit au présent registre le seize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Seresche
Jules Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Seresche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ballaigues.

S. Mathier. Rapin

N° 148
Seresche Marcel
Robert

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Lausanne N° 80 —
Seresche Marcel Robert — fils — légitime —
de Seresche Jules Emile — Profession: horloger —
de Ballaigues — domicilié à Payerne —
et de Louise Chevalley —
de Champtauraz —

Inscrit au présent registre le seize Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-quinze — sur la déclaration du père Seresche
Jules Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Seresche

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ballaigues.

S. Mathier. Rapin

N° 149

Schweingruber Albert

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 3
Schweingruber Albert _____ fils-il légitime _____
 de Schweingruber Anne Elisabeth _____ Profession: domestique de ménage
 de Riggisberg (Berne) _____ domiciliée à Payerne, précédemment à Gressy
 et de laquelle est fille elle-même de Christian _____
 de Marie née Freiburghaus _____
 Inscrit au présent registre le vingt trois Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ sur la déclaration de Lydie Feller
 sage femme _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Moatier. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Riggisberg, au Département
 de Justice Police ou au Juge de Paix

B. 5. 1. 96

N° _____

Le Numéro 149 de la présente page 81, est mil huit cent quatre-vingt-
 celui de la dernière inscription faite deux minutes de l'année 1895
 Ses deux doubles du présent registre sont conformes.
 Ce que nous certifions. _____ fil _____ légitime

de l'officier de l'état civil de Payerne _____ Profession:

de S. Moatier. Ropin domicilié à _____

et de Payerne le 31 Décembre 1895



de Un double a été remis le 3 Janvier 1896 à l'autorité Cantonale

Inscrit au présent registre le en exécution de l'article 2 de la Loi.

mil huit cent quatre-vingt- l'officier de _____ sur la déclaration de l'état civil de Payerne

S. Moatier. Ropin

Confirmé après lecture faite:

Payerne le 3 Janvier 1896.

Communiqué



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

N° 1
Helfer Hermann

Le premier Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Sers chez Savary, rue Payerne n° _____
Helfer Hermann _____ fils _____ légitime _____
de Helfer Jean _____ Profession: agriculteur _____
de Comlevon et Soubens _____ domicilié à Sers chez Savary _____
et de Elise nie Gasser _____
de Ruschegg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le trois Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Helfer
Jean _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Helfer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Meyriez et Morat

N° 2
Willommet Charles
Auguste

Le deux Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq- heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Suavy n° 54 _____
Willommet Charles Auguste _____ fils _____ légitime _____
de Willommet Emile _____ Profession: employé au chemin de fer
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louisa nie Meillard _____
de Sulliens _____
Inscrit au présent registre le quatre Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Willommet
Emile _____

Confirmé après lecture faite:

Willommet Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué

N° 3
 Campora mortné

Le six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à quatre heures _____ minutes du matin —
 est mort - né — à Payerne, rue de Lousenne _____
Campora _____ fil 5 — légitime _____
 de Campora Giovanni _____ Profession: peintre en bâtiments
 de Borgosesia (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
 et de Angèle Franchi _____
 de Salduggia (Novare, Italie) _____
 Inscrit au présent registre le sept Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration du père Campora
 Giovanni. _____

Confirmé après lecture faite:

Campora Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Repin

Communiqué

N° 4
 Pilet Marius
 Constant.

Le huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à dix — heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, sur les Terreaux n° _____
Pilet Marius Constant _____ fil 5 — légitime _____
 de Pilet Constant Henri Auguste _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
 de Châten d'Orx _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise Anastasie Yenni née Mottet _____
 de Täziwyl (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le huit Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration du père Pilet
 Constant Henri Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

Pilet Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Châten d'Orx.

N^o 5
Zbinden Emile

Le sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à neuf heures quarante cinq minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue Montpellier N^o _____
Zbinden Emile _____ fils _____ légitime _____
de Zbinden Emile Nicolas _____ Profession: ouvrier à la Condenseuse
de Guggisberg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma nie Crivaz _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le neuf Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Zbinden
Emile Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Zbinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

S. Maxner. Rapin

N^o 6
Beyeler Oscar

Le neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à midi _____ minutes du _____
est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N^o 116 _____
Beyeler Oscar _____ fils _____ légitime _____
de Beyeler Christian _____ Profession: cordonnier _____
de Wählereu (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Jenny nie Rey _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Beyeler
Christian. _____

Confirmé après lecture faite:

Beyeler Christian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schwyz.

S. Maxner. Rapin

N° 7
Raynaud Susanne
Alice

Le neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ quinze minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° 35
Raynaud Susanne Alice _____ fille _____ légitime _____
de Raynaud David Eugène _____ Profession: cordonnier _____
de Château d'Ox _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Givel _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Raynaud
David Eugène. _____

Confirmé après lecture faite :

David Raynaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Château d'Ox.

Le 11 Janvier 1896
L. Mather. Repin

N° 8
Dorthe Marie
Louise Thiodora

Le dix huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ dix minutes du soir
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 6
Dorthe Marie Louise Thiodora _____ fille _____ légitime _____
de Dorthe Pierre Olivier _____ Profession: professeur _____
de Gillarens (Triboung) domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Berger _____
de Bussière Dunoise (département de la Creuse, France) _____
Inscrit au présent registre le vingt Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Dorthe
Pierre Olivier. _____

Confirmé après lecture faite :

Pierre Dorthe

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil Tromasens.

N° 9
Key Marcel
Jean Samuel.

Le dix neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du matin -
est _____ né à Payerne, Hury (Vevry) n° 60 -
Key Marcel Jean Samuel _____ fils _____ légitime _____
de Key Emile Louis _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina nee Hoffer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le vingt Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Key
Emile Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Key Hoffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué

N° 10
Goutte François
Auguste

Le vingt deux Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du matin -
est _____ né à Payerne, rue des Granges _____
Goutte François Auguste _____ fils _____ légitime _____
de Goutte Antoine _____ Profession: négociant. _____
de Losmont (Puy de Dôme, France) domicilié à Payerne _____
et de Marie nee Baudet _____
de Ornon (Haute Savoie, France) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du Goutte An-
toine. _____

Confirmé après lecture faite :

Antoine Goutte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Repin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

N° 11

Reber Yvonne
Aline Mathilde

D'une lettre de Bourgeoisie notariée
Bersier fils à Payerne le 17 Septembre
1907 et visée par le Conseil d'Etat du
Canton de Vaud, il ressort que
Reber Eugène Edouard a
été reçu bourgeois de la Commune
de Freytorens.

Inscrit le 25 Septembre 1907
par ordre du Département de Justice
et Police

L'officier de l'état civil
S. Mathier. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schangnan et au
Département de Justice et Police

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née - à Payerne, en Glatigny _____

Reber Yvonne Aline Mathilde _____ fille _____ légitime _____

de Reber Eugène Edouard _____ Profession: comptable _____

de Schangnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Bertha nie Marti _____

de Lyss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- Janvier _____ sur la déclaration du père Reber

Eugène Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

(Signature)

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schangnan.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Ropin
(Signature)

N° 12

Housson Lia
Elisa

Le vingt six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ trente _____ minutes du soir _____

est _____ née - à Payerne, Grande Rue N° 8. _____

Housson Lia Elisa _____ fille _____ légitime _____

de Housson Henri Louis _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Julie nie Pomini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Housson

Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

M^{rs}: Housson.

Communiqué.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Ropin
(Signature)

N° 13
 Somini Charles
~~Albert~~
 Edmond.

approuvé la rédaction
 des mots Albert et Payerne
 dans l'acte ci-contre
 L'officier de l'état civil
 L. Mathner-Rapin

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 89 _____
 Somini Charles ~~Albert~~ Edmond fils _____ légitime _____
 de Payerne Somini Albert _____ Profession: agriculteur
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Penny née Guerber _____
 de Ober-Oetz _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration d'un père Somini
 Albert. _____

Confirmé après lecture faite :

Somini Albert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathner-Rapin

Communiqué

N° 14
 Wulliemoz Henri
 Ernest

Le Département de Justice
 et Police du canton de Vaud,
 le 16 Juin 1922, a ordonné la
 rectification de l'acte ci-contre
 en ce sens, que le nom patrony-
 mique soit orthographié
 Wulliemoz, avec W
 simple et non avec W double.
 Inscrit le 20 Juin 1922.
 L'officier de l'état civil
 L. Mathner-Rapin
 Communiqué au Département de
 Justice et Police et à l'état civil
 de Vuarens le 20 Juin 1922

Le vingt neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à une heure _____ vingt minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 9 _____
 Wulliemoz Henri Ernest fils _____ légitime _____
 de Wulliemoz Ernest _____ Profession: pharmacien
 de Vuarens _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Elisa née Senve _____
 de La Chaux de Fonds et de Cernier _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration d'un père Wullie-
 moz Ernest. _____

Confirmé après lecture faite :

Wulliemoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathner-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Vuarens.

N° 15

Hubler Fanny
Elisabeth.

Le trente un Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ quinze minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 19 _____
Hubler Fanny Elisabeth _____ fille légitime _____
de Hubler Jules Henri _____ Profession: secrétaire municipal
de Bätterkinden (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Marie Jenny née Gysel _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le premier Février _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Hubler
Jules Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Hubler Gysel

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bätterkinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mether. Repin

N° 16

Quidort Andree
Jane.

Le cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 20 _____
Quidort Andree Jane _____ fille légitime _____
de Quidort Henri Victor _____ Profession: chapelier _____
de Chevroux _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Josephine née Derivas _____
de St. Gingolph (Valais) _____

Inscrit au présent registre le six Février _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Quidort
Henri Victor. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Quidort

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grandson.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mether. Repin


N° 12
Trollet Elise
Louise

Le six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 99-
Trollet Elise Louise _____ fille - légitime _____
de Trollet Justin Gustave _____ Profession : agriculteur -
de Heumiez _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Louise nie Duperrex _____
de Rougemont & Montpreveyres _____
Inscrit au présent registre le six Février _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Trollet
Justin Gustave. _____

Confirmé après lecture faite :

Justin Trollet Duperret

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de GrangesSp. Maxther. Ropin



N° 18
Gingin Oscar

Le cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue du Marché N° 98 -
Gingin Oscar _____ fils - légitime _____
de Gingin Louis Marc François _____ Profession : teinturier -
de Eclépens _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie nie Tradewand _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le six Février _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Gingin
Louis Marc François. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Gingins

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de La SarrazSp. Maxther. Ropin


N^o 19
Savary mort-né

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre-heure 5 _____ minutes du matin _____
est mort-né _____ à Payerne, rue des Granges 74 _____
Savary _____ fille - légitime _____
de Savary Constant _____ Profession: journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Genevieve Eliza née Schläfli _____
de Münchenbuchsee (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix Février _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Savary
Constant. _____

Confirmé après lecture faite:

Savary Constant

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mather. Rapin

Communiqué

N^o 20
Spicher Ernest
Théophile

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne, aux Moulins de Glatigny N^o 29 _____
Spicher Ernest Théophile _____ fils - légitime _____
de Spicher Joseph Henri _____ Profession: menuisier _____
de Ueberstorf (Triboung) - domicilié à Payerne _____
et de Marie née Haussener _____
de Rueggisberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix Février _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Spicher
Joseph Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Spicher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ueberstorf.

N° 21
Rey Maximilien
Robert

Le onze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 95 _____

Rey Maximilien Robert _____ fils _____ légitime _____

de Rey Jules Laurent _____ Profession: terrassier _____

des Granges de Vesin (Fribourg) domicilié à Payerne _____

et de Louise Cécile née Sosey _____

de La Bournaise (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le onze Février _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Rey

Jules Laurent . _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Rey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Reppin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Annemont.



N° 22
Martin Julie
Anna.

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures quarante cinq minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Vers la Place d'Armes _____

Martin Julie Anna _____ fil le _____ légitime _____

de Martin Louis Gabriel Emile _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Pully _____ domicilié à Payerne _____

et de Sina née Meyer _____

de Ulmitz (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt Février _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Martin

Louis Gabriel Emile . _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Martin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Reppin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Pully.



N^o 23
Iseli Valentine

Le vingt huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, aux Rammes _____

Iseli Valentine _____ fille - légitime _____

de Iseli Gottlieb _____ Profession: cordonnier _____

de Mühleberg (Berne) domicilié à Payerne _____

et de Alice née Requin _____

de Chavornay _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Février _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Iseli

Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite:

Gottlieb Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühleberg

S. Mather. Requin

N^o 24
Bettex Julia

Le premier Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue du Collège N^o 66 _____

Bettex Julia _____ fille - légitime _____

de Bettex Henri _____ Profession: agriculteur _____

de Combremont le Petit - domicilié à Payerne _____

et de Lucie née Hoffer _____

de Donatye _____

Inscrit au présent registre le deux Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Bettex

Hoffer Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Bettex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

S. Mather. Requin

N^o 25
Delaprez Ida

Le vingt six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 40 _____
Delaprez Ida, _____ fille légitime _____
de Delaprez Emilie _____ Profession: cuisinière _____
de Montilier (Fribourg) _____ domiciliée à Lucens _____
et de laquelle est fille elle-même de Constant Jules Delaprez et
de Elisabeth née Griva _____
Inscrit au présent registre le deux Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration de Feller Lydie sage-
femme de Aoflen, domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mauthner. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état civil de
Morat et Lucens, au Département de Justice et
Police et au Juge de Paix de Payerne et au Tribunal
cantonal 1^{er} insinuator tardive.

N^o 26
Willommet Gustave

Le trois Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ quinze _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, rue de l'Hôpital N^o 91 _____
Willommet Gustave _____ fils légitime _____
de Willommet Emile _____ Profession: journalier-
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina Joséphine née Brossy _____
de Payerne. _____

Inscrit au présent registre le trois Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Willom-
met Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Willommet Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mauthner. Rapin

Communiqué

N^o 27
Brossy Germaine
Ida

Le quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à trois heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 4 _____
Brossy Germaine Ida _____ fille — légitime _____
de Brossy Paul _____ Profession: chauffeur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Lionie née Ribotel _____
de Léchelles (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le cinq Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Brossy
Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

Brossy Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L^s Mathur. Ropin

N^o 28
San Lucienne
Emilie

Le neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à deux heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Saudanne N^o _____
San Lucienne Emilie _____ fille — légitime _____
de San Henri Emile _____ Profession: ouvrier à la Condenseuse
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Emilie Charlotte née Guignier _____
de Villars sous Champvent _____
Inscrit au présent registre le dix Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père San
Henri Emile _____

Confirmé après lecture faite :

San Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L^s Mathur. Ropin

N° 29.
Zbinden Christian
Charles.

Le onze mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 16 _____
Zbinden Christian Charles _____ fils _____ légitime _____
de Zbinden Christian _____ Profession: aiguilleur au chemin de fer
de Guggisberg (Seme) _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Gabrielle née Heller _____
de Oberembrach (Tunin) _____
Inscrit au présent registre le douze mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Zbinden
Christian. _____

Confirmé après lecture faite:

Christian Zbinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

L. Manner. Repin

N° 30
Ney Rose
Elise

Le treize mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Etroblor rière Payerne N° _____
Ney Rose Elise _____ fille _____ légitime _____
de Ney Frédéric Henri _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Etroblor rière Payerne _____
et de Elise née Sommer _____
de Yvonand _____
Inscrit au présent registre le quatorze mars _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Ney
Frédéric Henri _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Ney Sommer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Manner. Repin

N° 31
 Porta Emile
 Bernard

Le treize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à sept heures _____ minutes du Soir _____
 est né à Payerne, chemin de la Gare _____
Porta Emile Bernard _____ fils - légitime _____
 de Porta Emile _____ Profession : employé au chemin de fer
 de Cully et Lutry _____ domicilié à Croy _____
 et de Louise Marguerite née Tenthorey _____
 de Seigneux et Dompiere, domiciliée à Payerne _____
 Inscrit au présent registre le seize Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Emile
 Porta _____

Confirmé après lecture faite

Porta

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Cully et Lutry et Domainier

S. Mathier Ropin

N° 32
 Weber Ernest

Le seize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
 est né à Payerne, en Glatigny N° 24 _____
Weber Ernest _____ fils - légitime _____
 de Weber Gottlieb _____ Profession : cafetier _____
 de Beinwyl (Argovie) - domicilié à Payerne _____
 et de Marie Othylie née Fivaz _____
 de Montagny les Monts (Fribourg) _____
 Inscrit au présent registre le dix sept Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Weber
 Gottlieb . _____

Confirmé après lecture faite :

W. Weber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Beinwyl.

S. Mathier Ropin

N° 33.

Guye Henri
EmileLe dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une _____ heure _____ minutes du Soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue du Berger n° _____

Guye Henri Emile _____ fils _____ légitime _____

de Guye Jules Gueni _____ Profession: agriculteur _____

de Verrières et La Côte aux Fies domicilié à Etrelbloz vière Payerne _____

et de Adèle née Cosanday (Cosanday) _____

de Bassel _____

Inscrit au présent registre le dix huit Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Guye
Jules Gueni _____

Confirmé après lecture faite :

Guye Luk Cosanday

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil des Verrières et La Côte aux Fies

L. Moaxher. Repin

N° 34

Schafroth Henri

Le dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept _____ heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né _____ à la Brittonnière vière Payerne _____

Schafroth Henri _____ fils _____ légitime _____

de Schafroth Frédéric _____ Profession: agriculteur _____

de Röttenbach, district de Signau, Borne domicilié à la Brittonnière vière Payerne _____

et de Marie Elisabeth Minger née Sutter _____

de Wohlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Schafroth
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Schafroth

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Röttenbach

L. Moaxher. Repin

N^o 35
Assal Alfred
Edouard

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né à Payerne, Grande Rue N^o _____

Assal Alfred Edouard _____ fils - légitime _____

de Assal Alfred _____ Profession: charcutier _____

de Freytorens (Vaux) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Schellenberg _____

de Wissembourg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Assal

Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Assal

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand

S. Mauthner. Repin

N^o 36
Guggi Otto

Le vingt cinq Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né à Payerne, rue de Lausanne N^o 22 _____

Guggi Otto _____ fils - légitime _____

de Guggi Urs Adolphe _____ Profession: médecin vétérinaire _____

de Grenchen (Solme) - domicilié à Payerne _____

et de Emma née Sommer _____

de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le vingt six Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Guggi

Urs Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite:

A. Guggi Urs

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grenchen.

S. Mauthner. Repin

N^o 32
Champion Henri
Louis

Le six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq heures _____ minutes du matin

est _____ né à Sayerne, rue des Moulins N^o 31 _____

Champion Henri Louis _____ fils - légitime _____

de Champion Henri Jules _____ Profession: menuisier _____

de Sayerne _____ domicilié à Sayerne _____

et de Julie née Früh _____

de Oberutzwil (St. Gall) _____

Inscrit au présent registre le six avril _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Champion
Henri Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Champion

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Repin

N^o 38
Kölly Emmanuel

Le cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Sayerne, aux Inuardes _____

Kölly Emmanuel _____ fils - légitime _____

de Kölly Felix _____ Profession: terrassier _____

de Fentlingen (Fribourg) domicilié à Sayerne _____

et de Anna née Bielmann _____

de Rechthalten (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le sept avril _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Kölly
Felix. _____

Confirmé après lecture faite :

Kölly Felix

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Giffers. _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Repin

N° 39
Schmann Anna

Le treize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Villa Strimbart _____

Schmann Anna _____ fille légitime _____

de Schmann Gottlieb _____ Profession: charpentier _____

de Buchillon (Fribourg) domicilié à Payerne _____

et de Marie née Hoüser _____

de Schüpfen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le treize Avril _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Schmann

Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite:

L. J. Gottlieb

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Buchlen.

S. Mathier-Rapin

N° 40
Tomini Louis
Albert
Marti Louis Albert

Le quatorze Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Etréblor niece Payerne _____

Tomini Louis Albert _____ fils légitime _____

de Tomini Charlotte Louise dite Louisa _____ Profession: ménagère _____

de Payerne _____ domiciliée à Etréblor niece Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de François Isaac Tomini, et

de Charlotte Marienne née Gavery _____

Inscrit au présent registre le quinze avril _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration de la femme Marie

Sage femme de Sutzey domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

M^e Cornu S^ge - fem^e

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué au Juge de Paix
de Payerne

S. Mathier-Rapin

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil soussigné, Marti Louis de Sunisweld (Berne) domicilié à Payerne et son épouse Charlotte Louise dite Louisa née Tomini de Payerne dont le mariage a eu lieu aussi ce jour au soir huit heures vingt six, ont reconnu Tomini Louis Albert comme étant leur enfant légitime par leur mariage.

En conséquence l'enfant Tomini Louis Albert prend le nom de Marti Louis Albert fils légitime des sus-nommés Payerne le soir huit heures vingt six.

L'officier de l'état civil
S. Mathier-Rapin
Communiqué à l'officier de l'état civil et à la municipalité de Sunisweld et au Département de Justice et Police.

N° 41
Germond Frédéric
Charles

Le dix sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à six heures — quinze minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 7 —
Germond Frédéric Charles — fils — légitime —
de Germond Frédéric — Profession: Sellier —
de Lovatens — domicilié à Payerne —
et de Marie Caille nee Groux —
de Genève —

Inscrit au présent registre le dix huit avril _____
mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration du père, Germond
Frédéric.

Confirmé après lecture faite :

J. Germond sellier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

L. Meunier. Requin

N° 42
Weber Augustin
Jean.

Le (19) dix neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à cinq heures — cinq minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 107
Weber Augustin Jean — fils — légitime —
de Weber Louis Xavier — Profession: instituteur —
de Fribourg — domicilié à Payerne —
et de Limat Marie Florentine —
de Brétigny —

Inscrit au présent registre le vingt un avril _____
mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration du père Weber
Augustin Xavier.

Confirmé après lecture faite :

Weber Louis Xavier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fribourg

L. Meunier. Requin

N^o 43
Crisinel Emile
Auguste

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N^o 23 _____
Crisinel Emile Auguste _____ fils _____ légitime _____
de Crisinel Auguste _____ Profession: menuisier _____
de Denezzy _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Goumaz _____
de Sèdeilles _____

Inscrit au présent registre le vingt trois avril _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Crisinel
Auguste _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezzy à Neys

S. Mathier Ropin

N^o 44
Grüber Edouard

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue d'Yverdon N^o 12 _____
Grüber Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Grüber Franz Gottlieb _____ Profession: agriculteur _____
de Bätterkinden (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marguerite dite Elise née Clot _____
de Villers le Comte _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Grüber
Franz Gottlieb _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Grüber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bätterkinden

S. Mathier Ropin

N° 45

Schneider Lia
Frida
Lüthi Lia Frida

Suivant Communication de l'officier de l'état civil de Sengnau, cette enfant a été légitimée par le mariage subséquent de ses parents, Lüthi Jean Frédéric de Semperswil domicilié à Sengnau et Marie Bertha Schneider de Brügg, l'acte de légitimation a été dressé le six octobre mil huit cent nonante huit, à Sengnau, au le mariage a eu lieu le huit avril même année. En conséquence l'enfant Schneider Lia Frida prend le nom de Lüthi Lia Frida.
Bayerne le sept octobre mil huit cent quatre-vingt dix huit.
L'officier de l'état civil
L. Maxther. Reppin
Communiqué au Département de Justice et Police.

Le vingt trois avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une heure _____ minutes du matin
est _____ née à Bayerne, rue du Chemin Neuf n° _____
Schneider Lia Frida _____ fille légitime _____
de Schneider Marie Bertha _____ Profession: ménagère _____
de Brügg paroisse de Sünzlen - domiciliée à Bayerne _____
et de laquelle est fille elle même de Frédéric Schneider et de Catherine
de née Lüthi _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration de Comte Elise
sage-femme de Bayerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Reppin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Sünzlen, au département de Justice et Police, et au Juge de Paix.

N° 46

Hermann Paul
Ernest

+

Le vingt six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Bayerne, à la Rue n° 6 _____
Hermann Paul Ernest _____ fils légitime _____
de Hermann César _____ Profession: chapelier _____
de Bayerne _____ domicilié à Bayerne _____
et de Nancy Emma née Reppit _____
de Biolley-Magnoux _____
Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Hermann
César. _____

Confirmé après lecture faite :

César Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Reppin

Communiqué _____

N° 47
Christen Paul

Le vingt neuf Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de la Boverie _____

Christen Paul _____ fils _____ légitime _____

de Christen Paul Prosper _____ Profession : directeur de buanderie et bain

de Dürrenroth (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Julia Louise née Auberson _____

de Gressy et Essertines _____

Inscrit au présent registre le trente Avril _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Christen

Paul Prosper : _____

Confirmé après lecture faite :

J. Christen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Dürrenroth

S. Mathier. Rapin

N° 48
Leuenberger Claire
Anna.

Le trois Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ minutes du Soir _____

est _____ née _____ à Payerne, Avenue de la Gare N° 101

Leuenberger Claire Anna _____ fille _____ légitime _____

de Leuenberger Jean _____ Profession : employé de bureau

de Dürrenroth (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Anna née Saurenmann _____

de Winterthur _____

Inscrit au présent registre le quatre Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Leuen :

berger Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Leuenberger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Dürrenroth

S. Mathier. Rapin

N^o 49
Wyllommet Hélène

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Verschez Savary N^o 39 _____
Wyllommet Hélène _____ fille légitime _____
de Wyllommet Louis Daniel _____ Profession: journalier _____
de Payerne _____ domicilié à Verschez Savary rue Payerne _____
et de Sophie Marie née Mayor _____
de Grandcour _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Wyllommet
Louis Daniel.

Confirmé après lecture faite:

L. Wyllommet Mayor.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Maxner Ropin

N^o 50
Mottaz Blanche
Hélène Lia.

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du soir _____
est _____ née _____ à Payerne, rue à Thomas N^o 18 _____
Mottaz Blanche Hélène Lia _____ fille légitime _____
de Mottaz Edouard Louis _____ Profession: sellier _____
de Syens et Montpreveyres _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma Méry née Savary _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Mottaz
Edouard Louis.

Confirmé après lecture faite:

Ed. Mottaz Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Moudon et Corcelles le Jorat

L. Maxner Ropin

N° 51
Hoer Marcel

+

Le cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à huit heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Place du Berger N° _____
Hoer Marcel _____ fils — légitime _____
de Hoer Adolphe Henri _____ Profession: comptable —
de Coinsins _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Cécile née Roussel _____
de La Vauxise (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le six mai _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration d u père Hoer
Adolphe Henri _____

Confirmé après lecture faite :

H. Hoer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Begnins

S. Maxther. Rapin

N° 52
San-Duchêne Alexis
Marcel.

+

Le sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à deux heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Vers-chez-Perin rière Payerne N° 79 —
San-Duchêne Alexis Marcel _____ fils — légitime _____
de San-Duchêne Lionard _____ Profession: agriculteur —
de Corcelles près Payerne - domicilié à Vers-chez-Perin, Payerne —
et de Elise Marie née Savary _____
de Payerne. _____

Inscrit au présent registre le sept mai _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration d u père San-Du-
chêne Lionard. _____

Confirmé après lecture faite :

Lionard San.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles.

S. Maxther. Rapin

N° 53
Rapin Auguste

Le neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à onze heures _____ minutes du matin
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 1 _____
 Rapin Auguste _____ fils _____ légitime _____
 de Rapin Henri _____ Profession: cafetier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Sommerer _____
 de Sainte Croix _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Rapin
 Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Rapin Sommerer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

Communiqué

N° 54
Délessert Georges

Le dix mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à cinq heures _____ minutes du matin
 est _____ né _____ à Payerne, rue du Marché N° 91 _____
 Délessert Georges _____ fils _____ légitime _____
 de Délessert Julien _____ Profession: agriculteur _____
 de Trey le Sorat _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Savary _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le onze mai _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Délessert
 Julien _____

Confirmé après lecture faite :

Julien Délessert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Sorat

N^o 55
Ney Adèle
Marie

Le neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue des Granges N^o _____

Ney Adèle Marie _____ fille - légitime _____

de Ney Michel _____ Profession: boucher _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Lina Aimée née Solet _____

de Corceaux, Châtillens et les Thioleyres _____

Inscrit au présent registre le onze mai _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Ney

Michel. _____

Confirmé après lecture faite :

Michel Ney.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather Repin

Communiqué

N^o 56
Dougoud Ida
maria

Le douze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N^o 98

Dougoud Ida maria _____ fille légitime _____

de Dougoud Joseph Nicolas _____ Profession: cafetier _____

de Torny le Grand (Fribourg) domicilié à Payerne _____

et de Rosine Louise Gydie née Oberson _____

de Berlens _____

Inscrit au présent registre le quinze mai _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Dougoud

Joseph Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Dougoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Torny le Grand.

N^o 57
Bula Anna
Elisa

Le seize mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon _____
Bula Anna Elisa _____ fil le - légitime _____
de Emile Bula _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Galmiz _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Barbara née Bapst _____
de Favcl _____

Inscrit au présent registre le dix huit mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Bula
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Lenta fmit

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Morat.

S. Manner - Rapin

N^o 58
Merz Albert

Le vingt mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une heure _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, à la Ruèche N^o 7 _____
Merz Albert _____ fils - légitime _____
de Merz Ihermann _____ Profession : cigareur _____
de Beinwyl (Argovie) domicilié à Payerne _____
et de Emma née Bally _____
de Buchholterberg (Bienne) _____

Inscrit au présent registre le vingt-un mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Merz
Ihermann.

Confirmé après lecture faite :

Ihermann Merz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Beinwyl.

S. Manner - Rapin

N^o 59
Müller Mathilde

Le vingt cinq Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Devant le magasin _____

Müller Mathilde _____ fils _____ légitime _____

de Müller Jean _____ Profession: tonnelier _____

de Mönlin (Argovie) domicilié à Payerne _____

et de Louise Séraphine née Ruffener _____

de Blümenstein (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Mai _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Müller
Jean _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Müller

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mönlin

N^o 60
Comte Emile
Alfred

Le vingt six Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ cinq minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N^o _____

Comte Emile Alfred _____ fils _____ légitime _____

de Comte Edouard Jérôme _____ Profession: chapelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louisa née Briod _____

de Lucens _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mai _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Comte
Edouard Jérôme _____

Confirmé après lecture faite:

Jérôme Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Ropin

Communiqué

N^o 61
Savary Charles

Le vingt huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à dix heures _____ minutes du soir —
est né — à Payerne, au Champ de la Plancher —
Savary Charles _____ fils — légitime —
de Savary Daniel _____ Profession: charpentier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne —
et de Elise née Siegenthaler _____
de Trub (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Savary
Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Savary Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

Communiqué

N^o 62
Sommerer Marie
Olga.

Le vingt neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à six heures _____ minutes du matin —
est née — à Payerne, Avenue de la Gare N^o 54 —
Sommerer Marie Olga _____ fille — légitime —
de Sommerer Henri Isaac _____ Profession: menuisier —
de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne —
et de Julia Anna née Rapin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Sommerer
Henri Isaac. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Sommerer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ste. Croix.

N° 63
Gailloud Gustave

Le trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à sept — heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, en Gruyère N° 35
Gailloud Gustave _____ fils — légitime
de Gailloud Charles Albert _____ Profession: terrassier
de Noville, Remmes et Ville neuve domicilié à Payerne
et de Caroline née Dessonnas _____
de Arcennes _____
Inscrit au présent registre le trois Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Gailloud
Charles Albert _____

Confirmé après lecture faite:

Ch. Gailloud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Ville neuve

S. Mathier. Rapin

N° 64
Maurer Louise

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à trois heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, Villa Humbert
Maurer Louise _____ fille légitime
de Maurer Jean _____ Profession: agent de Police
de Bolligen (Berne) domicilié à Payerne
et de Anna née Burri _____
de Wahlen (Berne) _____
Inscrit au présent registre le treize Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Maurer
Jean _____

Confirmé après lecture faite:

Maurer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bolligen.

S. Mathier. Rapin

N° 65

Monney Rosa

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à trois heures _____ minutes du matin —
 est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 21 —
 Monney Rosa _____ fille légitime _____
 de Monney Didier Othmar _____ Profession: cafetier _____
 de Courtion (Fribourg) domicilié à Payerne _____
 et de Marie Antoinette née Mollard _____
 de Noires et Marnens (Fribourg) _____
 Inscrit au présent registre le treize Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration de le père Monney
 Didier Othmar. _____

Confirmé après lecture faite:

Othmar Monney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Courtion.

L. Mather. Rapin

N° 66

Schmid Fernand
Emile

Le douze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à six heures _____ minutes du soir —
 est _____ né à Payerne, rue du Berger n° 73 —
 Schmid Fernand Emile _____ fils — légitime _____
 de Schmid Joseph _____ Profession: cigareur _____
 de Ibernach _____ domicilié à ? _____
 et de Elise Julie née Maillard _____
 de Chesalles sur Oron, domiciliée à Payerne. _____
 Inscrit au présent registre le treize Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration de Comte Elisa
 Sage-femme, de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Ibernach.

L. Mather. Rapin

N° 67
Demler Rosa

Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 1 _____

Demler Rosa _____ fille légitime _____

de Demler Alfred _____ Profession: tannier _____

de Langenthal (Berne) domicilié à Payerne _____

et de Rosa née Mestral _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Demler

Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Demler.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langenthal

S. Maxher. Rapin

N° 68
Tomini Hortense

Le vingt deux Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à minuit heure _____ minutes du _____

est _____ née à Strablor rière Payerne N° 90 _____

Tomini Hortense _____ fille légitime _____

de Tomini Henri François _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Strablor rière Payerne _____

et de Alicia née Crausaz _____

de Trey _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Tomini

Henri François. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Maxher. Rapin

N° 69
Battaini Angèle

Le vingt huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue du Marché N° _____
Battaini Angèle _____ fille légitime _____
de Battaini Joseph César _____ Profession: maçon _____
de Gironne province de Comé, Italie domicilié à Payerne _____
et de Elise née Grand _____
de Courgevand (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt neuf Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Battaini
Joseph César. _____

Confirmé après lecture faite:

Josai Battaini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

L. Mathier. Repin

N° 70
Schiffer Fabita
Elisabeth

Le vingt huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures quarante cinq minutes du soir
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie N° _____
Schiffer Fabita Elisabeth _____ fille légitime _____
de Schiffer Charles Bernhard _____ Profession: négociant _____
de Boferswyl-Mettmenstetten (Zurich) domicilié à Payerne _____
et de Anna Barbara née Stitz _____
de Saas (Grisons) et Vumbkirch (Schaffhouse) _____
Inscrit au présent registre le trente Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Schiffer
Charles Bernhard. _____

Confirmé après lecture faite:

Ch. Schiffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Mettmensstetten.

L. Mathier. Repin

N^o 71
Gilliand Eugénie

Le premier Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, en Suvey N^o 41 _____

Gilliand Eugénie _____ fille - légitime _____

de Gilliand Louis _____ Profession: agriculteur _____

de Combremont le Grand, domicilié à Payerne _____

et de Julie Amélie née Buache _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le deux Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Gilliand
Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Gilliand Buache _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

S. Mather. Repin

N^o 72
Bischoff Maurice
Eugénie.

Le deux Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de la Boverie _____

Bischoff Maurice Eugénie _____ fils - légitime _____

de Bischoff Jules Robert _____ Profession: comptable _____

de Spiez (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosalie née Schwenter _____

de Cessenay (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trois Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Bischoff
Jules Robert. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Bischoff _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Spiez.

S. Mather. Repin

N° 13
Groux

Le trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à huit heures _____ minutes du soir —
 est _____ née à Payerne, sur les Ferreux _____
 Groux _____ fille — légitime _____
 de Groux Jean _____ Profession: terrassier —
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Louise Jeanne Groux née Dufay _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le six Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Groux
 Jean. _____

Confirmé après lecture faite:

Groux Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Maxner. Rapin

Communiqué _____

N° 14
Deriaz Julien.

Le quinze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize — à minuit ~~heure~~ _____ cinq - minutes ~~du~~ _____
 est _____ né — à Payerne, Mon Disir _____
 Deriaz Julien _____ fils — légitime _____
 de Deriaz Frédéric _____ Profession: professeur —
 de Baulmes _____ domicilié à Payerne _____
 et de Cécile Emma née Perrin _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Deriaz
 Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

F. Deriaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Baulmes.

N° 75
 Hermann Josephine
 Mora Josephine

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil soussigné, Mora Charles, maçon de Fontaneta d'Agogna (Varese) Italie, domicilié à Payerne et son épouse Marie Hermann, dont le mariage a eu lieu le seize Septembre mil huit cent quatre vingt seize, ont reconnu Hermann Josephine, comme étant leur enfant légitime par leur mariage, en conséquence l'enfant Hermann Josephine prend le nom de Mora Josephine fille légitime des sus-mentionnés.
 Payerne le seize Septembre mil huit cent quatre vingt seize
 L'officier de l'état civil
 S. Mather. Ropin
 Communiqué à la Chancellerie d'Etat et au syndic de Fontaneta d'Agogna

Le quinze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ à dix _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____ est _____ née à Payerne, au Pavement _____

Hermann Josephine _____ fille légitime _____ de Hermann Marie _____ Profession: ménagère _____ de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____ et qui est fille elle-même de Henri Samuel Hermann, et de Lydie née Groux _____

Inscrit au présent registre le dix sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration de Feller Lydie sage-femme de Koffen, domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mather. Ropin

Communiqué au Juge de Paix.

N° 76
 Ruffi Marguerite
 Pauline

Le dix neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ à minuit _____ heure _____ minutes du _____ est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 1 _____

Ruffi Marguerite Pauline _____ fille légitime _____ de Ruffi Jean _____ Profession: ouvrier des instruments de musique _____ de Scengen (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____ et de Pauline née Riesen _____ de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Ruffi Jean. _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Ruffi

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mather. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état civil de Scengen.

N^o 77
Schwab Elisa

Le vingt un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Chemin de la Gare _____
Schwab Elisa _____ fille - légitime _____
de Schwab Emile _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Herzers (Fribourg) - domicilié à Payerne _____
et de Jeanne Marie née Willommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Schwab
Emile . _____

Confirmé après lecture faite :

Schwab Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Herzers.

S. Mather. Ropin

N^o 78
Caille Henri
Louis

Le vingt deux Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, en Quary n^o 25 _____
Caille Henri Louis _____ fils - légitime _____
de Caille Henri _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Mathilde Sophie née Givrel _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Caille
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

H. Caille Givrel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Mather. Ropin

N^o 79
 (Riser) Olympe
 Emma
 Ryser

Par décision du 11 octobre 1943
 le Département de Justice et Police
 du Canton de Vaud a ordonné
 la rectification de l'acte ci-contre
 en ce sens que le nom patronymique
 orthographié par erreur "Riser"
 soit orthographié "Ryser". -
 Inscrit le 14 octobre 1943.
 L'officier de l'état civil:

Matter

Communiqué au Département de
 Justice et Police et à l'état civil
 de Sutzelflüh le 14 Oct. 1943.

Le vingt un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à sept heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 4 _____

Riser Olympe Emma _____ fille - légitime _____
 de Riser Edouard Frédéric _____ Profession: ferblentier _____
 de Sutzelflüh (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emma Louise nee Perrin _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Riser
 Edouard Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

L. Ryser Perrin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sutzelflüh

N^o 80
 Plumettaz Madeleine

Le vingt deux Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à trois heures _____ trente minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 59 _____

Plumettaz Madeleine _____ fille - légitime _____
 de Plumettaz Paul _____ Profession: cafetier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie nee Tomini _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Plumettaz
 Paul. _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Plumettaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Rapin

Communiqué

N^o 81
Marmoud Lion
Jules,

Par décision du 1^{er} Novembre
1916 le Grand Conseil Bernois
a accordé la naturalisation
bernoise à Marmoud
Lion Jules inscrit ci-contre,
qui a en même temps acquis
le droit de bourgeoisie de la
Commune de Epiquez. Ins-
crit le 18 Décembre 1916
à la demande de la Direction
de la Police du Canton de Berne
L'officier de l'état civil
Sp. Mether-Rapin

Communiqué le 18 Xbre 1916 au
Département de Justice et Police
à Lausanne et à l'état civil
de Epauvillers.

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de la Croix-Blanche _____
Marmoud Lion Jules _____ fil s _____ légitime _____
de Marmoud Charles César _____ Profession: fromager _____
de Etaux (Haute Savoie, France) domicilié à Payerne _____
et de Eléonore Céline née Pasquier _____
de Maules (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt sept Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Marm
Charles César.

Confirmé après lecture faite:

Marmoud Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie

Sp. Mether-Rapin

d'état à Lausanne.

N^o 82
Meylan Jeanne
Mathilde

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, à la Rue _____
Meylan Jeanne Mathilde _____ fil le _____ légitime _____
de Ulysse Meylan _____ Profession: trillier _____
du Lieu _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Catherine Eugénie née Savary _____
de Grangette (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Ulysse
Meylan.

Confirmé après lecture faite:

Ulysse Meylan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil du Lieu.

Sp. Mether-Rapin

N° 83
Mosconi Catherine

Le vingt six Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue des Granges _____

Mosconi Catherine _____ fille _____ légitime _____

de Mosconi Giacomo _____ Profession: menuisier _____

de Cene province de Bergamo, Italie domicilié à Payerne _____

et de Eugénie Firaboschi _____

de Oltre. il. Colle, province de Bergamo, (Italie) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration d u père Mosconi

Giacomo. _____

Confirmé après lecture faite :

Molloni Jacques

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lensenne.

S. Maxher. Rapin

N° 84
Magnin Henriette

+

Le premier Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures cinquante cinq - minutes du soir _____

est _____ née - à Payerne, en Gruyère _____

Magnin Henriette _____ fille _____ légitime _____

de Magnin Adolphe _____ Profession: terrassier _____

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Henriette Madelaine née Brodbeck _____

de Muttenz (Bêle Campagne) _____

Inscrit au présent registre le trois Août _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration d u père Magnin

Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite :

M. Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin.

S. Maxher. Rapin

N^o 85
Müller Emma
Lydia

Le trois août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue n^o _____
Müller Emma Lydia _____ fille - légitime _____
de Müller Frédéric Otto _____ Profession: professeur _____
de Fägerweilen (Suisse) - domicilié à Payerne _____
et de Emma née Gretler _____
de Zurich _____

Inscrit au présent registre le quatre août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Müller
Frédéric Otto. _____

Confirmé après lecture faite :

Otto Müller, Math.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fägerweilen _____

S. Mathier - Repin

N^o 86
Gardiol Maurice

Le sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, à la Ruche n^o 4 _____
Gardiol Maurice _____ fils - légitime _____
de Gardiol Paul _____ Profession: pasteur _____
de Chabrey _____ domicilié à Payerne _____
et de Stéphanie Delphine née Chatenet _____
de Courbevoie (Seine, France) _____

Inscrit au présent registre le huit août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Gardiol
Paul _____

Confirmé après lecture faite :

P. Gardiol pr

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Constantine. _____

S. Meyner - Repin

N° 87
Bally Louis
Alfred.

Le dix Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à six — heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Villa Humbert _____
Bally Louis Alfred _____ fils — légitime _____
de Bally Alfred _____ Profession : ouvrier à la condenseuse
de Buchholterberg (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Emma Louise née Bonny _____
de Chevroux _____

Inscrit au présent registre le dix Août _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Bally
Alfred . _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Bally

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Buchholterberg .

S. Maxner. Repin

N° 88
Bise Marie
Lucie.

Le neuf Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à onze — heures _____ trente minutes du soir —
est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 12 _____
Bise Marie Lucie _____ fille — légitime _____
de Bise Félicien _____ Profession : manoeuvre _____
de Muist (Triboung) — domicilié à Payerne _____
et de Philomène Joséphine née Brouty _____
de Bottens _____

Inscrit au présent registre le dix Août _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Bise
Félicien . _____

Confirmé après lecture faite :

Bise Félicien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Muist .

S. Maxner. Repin

N° 89
Bise Nestor
+

Le dix Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à minuit heure _____ quinze minutes du _____
est _____ né à Payerne, en Glatigny N° 12. _____
Bise Nestor _____ fils — légitime _____
de Bise Félicien _____ Profession: manoeuvre _____
de Murist (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Philomène Joséphine née Brouty _____
de Bolkens _____
Inscrit au présent registre le dix Août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Bise
Félicien. _____

Confirmé après lecture faite :

Bise Félicien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Murist

L. Mathier Repin

N° 90
Margairaz Jean
Marcel.

Le dix huit Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une heure _____ trente minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue des Moulins N° 35 _____
Margairaz Jean Marcel _____ fils — légitime _____
de Margairaz Jules _____ Profession: journalier _____
de Forel (Savaux) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Elisabeth née Schefroth _____
de Röttenbach (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix neuf Août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Jules
Margairaz. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Margairaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Forel.

L. Mathier Repin

N^o 91
 Parez Marguerite
 Jenny.

Le dix neuf Juillet mil neuf cent sept le Conseil d'Etat a ordonné la rectification de l'acte ci-contre, en ce sens que le nom de famille Parez soit écrit "Pari".
 Inscrit le 23 Juillet 1907 par ordre du Département de Justice et Police.
 L'officier de l'état civil
 S. Mathier. Repin
 Communiqué à l'état civil de Ste Croix et au Département de Justice et Police

Le vingt trois Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à trois heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, rue des Deux Tours N^o 93 -
 Parez Marguerite Jenny _____ fille légitime _____
 de Parez Charles Louis _____ Profession: ouvrier à la Condenseuse
 de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
 et de Jenny née Jacot. Parel _____
 de Genève _____
 Inscrit au présent registre le vingt quatre août _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Parez
 Charles Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Ch. Louis Parez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Ste Croix.

N^o 92
 Menoud Marguerite
 Marie

Le vingt trois Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à une heure _____ trente minutes du soir -
 est _____ né à Payerne, Grande Rue N^o _____
 Menoud Marguerite Marie _____ fille légitime _____
 de Menoud André Louis _____ Profession: ouvrier _____
 de Cottens, Chérens, Tiangins, Grattavach ^{et Besancous} domicilié à Payerne _____
 et de Lita née Boimond _____
 de Saint Geire (Hautc. Savoie) _____
 Inscrit au présent registre le vingt cinq août _____
 mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Menoud
 André Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Menoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Repin

Communiqué aux officiers de l'état civil
 de Antigny, St. Martin et le Crêt

N° 93
Troyon Charles
Alfred.

Le vingt sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq heures quarante cinq minutes du matin
est _____ né à Sayerne, Grande Rue N° 5 _____

Troyon Charles Alfred _____ fils _____ légitime _____
de Troyon Charles Henri _____ Profession : gendarme _____
de Cheseaux _____ domicilié à Sayerne _____
et de Rose Cécile née Pilet _____
de Rossinière et Châten d'Orx _____

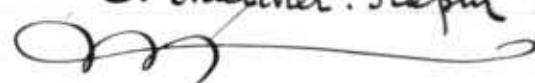
Inscrit au présent registre le vingt sept août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Troyon
Charles Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Troyon Ch^s Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romanel . _____

S. Mathier . Rapin


N° 94
Deprez Charles
Louis

Le vingt sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six heures quinze minutes du matin
est _____ né à Sayerne, Derrière la Four _____

Deprez Charles Louis _____ fils _____ légitime _____
de Deprez Jules Isaac François Louis _____ Profession : employé postal
de Lutry et Forel _____ domicilié à Sayerne _____
et de Marie Valentine née Renaud _____
de Cortaillod _____


Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Deprez
Jules Isaac François Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

J. Deprez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Lutry et Forel . _____

S. Mathier . Rapin


N^o 95
Buache Gustave
Aimé.

Le trente août _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue à Thomas _____
Buache Gustave Aimé _____ fils _____ légitime _____
de Buache Jacques Daniel _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Ida née Crisinel _____
de Denerzy _____

Inscrit au présent registre le trente un août _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Buache
Jacques Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Buache Crisinel

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher Repin

N^o 96
Hermann Berthe
Louise

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à neuf _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, rue d'Yverdon N^o 54 _____
Hermann Berthe Louise _____ fille _____ légitime _____
de Hermann Emile Frédéric _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Willommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Hermann
Emile Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Hermann Willommet

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Repin

N° 97
Guignet Jeanne

Le onze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, à la Ruche N° 5 _____
Guignet Jeanne _____ fille - légitime _____
de Guignet Alfred _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Châtillens _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Pasche _____
de Servion _____

Inscrit au présent registre le douze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Guignet
Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Guignet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Oran

S. Moatner. Rapin

N° 98
Pipoz Marthe

Le quatorze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 11 _____
Pipoz Marthe _____ fille - légitime _____
de Pipoz Alphonse Amédée _____ Profession : ouvrier de la Condenserie
de Charney (Triboung) domicilié à Payerne _____
et de Fanny Rosine née Sahud _____
de Oyens _____

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Pipoz
Alphonse Amédée _____

Confirmé après lecture faite :

Alphonse Amédée Pipoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Charney.

S. Moatner. Rapin

N^o 99
 Perrin Lina
 Mathilde

Le onze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à sept heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne en Suarv n^o 32 _____
 Perrin Lina Mathilde _____ fille légitime _____
 de Perrin Auguste _____ Profession: boulanger _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Jenny Elise née Lador _____
 de Bullet _____

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Perrin
 Auguste _____

Confirmé après lecture faite:

Auguste Perrin Lador

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Rapin

Communiqué

N^o 100
 Walter Emmanuel
 Paul

Le quatorze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à trois heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né à Payerne, rue des Granges n^o _____
 Walter Emmanuel Paul _____ fils légitime _____
 de Walter Emmanuel Joseph _____ Profession: tailleur d'habits _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Victorine née Tinguely _____
 de Sout la Ville (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le quinze Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Walter
 Emmanuel Joseph _____

Confirmé après lecture faite:

Walter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Rapin

Communiqué

N° 101
Chaillet Marthe
Lucie

Le vingt Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du matin
est _____ né e à Payerne, en Favre _____
Chaillet Marthe Lucie _____ fille légitime _____
de Chaillet Gustave Arnold _____ Profession: tonnelier _____
de Chevornay _____ domicilié à Payerne _____
et de Victorine née Perrin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt un Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Chaillet
Gustave Arnold. _____

Confirmé après lecture faite:

Chaillet Gustave Arnold

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Chevornay.

S. Mathier. Repin

N° 102
Saccoud Marcel

Le dix neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Verscher Savary née Payerne _____
Saccoud Marcel _____ fils légitime _____
de Saccoud Henri _____ Profession: picriste _____
de Puidoux _____ domicilié à Payerne, Verscher Savary _____
et de Marguerite née Schafroth _____
de Röttenbach (Berne) _____
Inscrit au présent registre le vingt un Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Saccoud
Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chevres.

S. Mathier. Repin

N° 103
 Pasteur Fanny
 Alida.

*extrait sans
 non vérifié*

Le vingt Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à trois heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, en Suarv _____
Pasteur Fanny Alida _____ fille _____ légitime _____
 de Louis Pasteur _____ Profession: journalier _____
 de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Milliond _____
 de Penthieraz _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Louis
 Pasteur. _____

Confirmé après lecture faite:
Louis Pasteur

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de St. Croix.

S. Mather. Ropin

N° 104
 Bieri Charles

B. le 3. 85

Le vingt quatre Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à cinq heures _____ trente minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N° 112
Bieri Charles _____ fils _____ légitime _____
 de Bieri Ulrich _____ Profession: agriculteur _____
 de Schanquan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Caroline née Siehti _____
 de Lendiswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Bieri
 Ulrich _____

Confirmé après lecture faite:
Ulrich Bieri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Schanquan.

S. Mather. Ropin

N° 105
Danz Eisen Wilhelm
Rodolphe.

Le premier Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à sept — heures — quarante cinq minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue des Blanchisseuses N° —
Danz Eisen Wilhelm Rodolphe — fils — légitime —

de Danzeisen Gustave Wilhelm — Profession: tonnelier —
de Bâle — domicilié à Payerne —
et de Rosa Lina née Röthlisberger —
de Langnau (Berne) —

Inscrit au présent registre le deux Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration d u père Danzeisen
Gustave Wilhelm. _____

Confirmé après lecture faite:

Wilhelm Danzeisen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Meiner Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bâle

N° 106
Saccoud Sérena

Le premier Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize — à sept — heures — trente minutes du matin —
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 12 —
Saccoud Sérena — fille — légitime —

de Saccoud Louis Daniel — Profession: charpentier —
de Tridoux — domicilié à Payerne —
et de Aloïse Eugénie Bron née Grobity —
de Saint Saphorin (Savaux) —

Inscrit au présent registre le deux Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize — sur la déclaration d u père Saccoud
Louis Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Meiner Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres

N° 107
Savary Alfred
Marcel.

Le cinq Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix _____ heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, à la Ruche N° 4 _____
Savary Alfred Marcel _____ fils _____ légitime _____
de Savary Paul dit Alfred _____ Profession: entrepreneur en bâtiments
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Augustine Stéphanie née Overney _____
de Charmey (Triboung) _____
Inscrit au présent registre le sept Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Savary
Paul dit Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Paul dit Alfred Savary.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

S. Maxther. Repin

N° 108
Bujard Louis
Aimé.

Le huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Guillemaux N° _____
Bujard Louis Aimé _____ fils _____ légitime _____
de Bujard Ernest _____ Profession: tonnelier _____
de Riex et Lutry _____ domicilié à Payerne _____
et de Susette Elisa née Herren _____
de Mühleberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Bujard
Louis Aimé Ernest. _____

Confirmé après lecture faite:

Ernest Bujard.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Cully et Lutry.

S. Maxther. Repin

approuvé la rédaction des mots
"Louis Aimé" à la onzième
ligne de l'acte ci. contre.
L'officier de l'état civil
S. Maxther. Repin

N° 109.
Tallent Rose
Louise

Le onze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne au Pavement _____
Tallent Rose Louise _____ fille légitime _____
de Tallent Jean François Frédéric, dit Louis Profession: ouvrier à la Condensier
de Begnins _____ domicilié à Payerne _____
et de Françoise Marie Schwambach née Doudin
de Chevroux _____
Inscrit au présent registre le treize Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Tallent
Jean François Frédéric dit Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Tallent

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Begnins.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier, Rapin

N° 110
Pidoux Marguerite
Jeanne

Le quinze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, au Favez _____
Pidoux Marguerite Jeanne _____ fille légitime _____
de Pidoux Jean Aimé _____ Profession: boulanger _____
de Forel sur Lucens _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Meylan _____
de Lieu _____

Inscrit au présent registre le seize Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration de Jenny Cherbin
née Brossy sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

J. Cherbin Brossy sage-f

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mathier, Rapin

N° 111
Penseyres Edouard

Le dix neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à trois heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, à la Blancherie n° 35 _____

Penseyres Edouard _____ fil s _____ légitime _____

de Penseyres Charles Louis _____ Profession: agriculteur _____

de Corcelles le Forat _____ domicilié à Payerne _____

et de Isabelle née Fivaz _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Penseyres

Charles Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Charles Penseyres Fivaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Forat.

N° 112
Doudin Blanche

Le vingt deux Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, rue de la reine Berthe _____

Doudin Blanche _____ fil le légitime _____

de Doudin Elie _____ Profession: contre maître cigare _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Rapin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Doudin

Elie. _____

Confirmé après lecture faite:

Elie Doudin Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Rapin

Communiqué

N° 113

Clot Oscar

Le vingt trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° 12 _____

Clot Oscar _____ fils _____ légitime _____

de Clot Jules _____ Profession: comptable _____

de Sillers le Comte _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma nie Flänni _____

de Salvanech (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Clot

Jules. _____

Confirmé après lecture faite:

Jublotz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Maxner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezey

N° 114

Schwaninger Bertha

Le vingt cinq Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue à Thomas N° 12 _____

Schwaninger Bertha _____ fille _____ légitime _____

de Schwaninger Jean Martin _____ Profession: marichel _____

de Guntmadingen (Schaffhouse) - domicilié à Payerne _____

et de Caroline Bertha nie Schutz _____

de Albliquen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Schwa:

inger Jean Martin. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Martin Schwaninger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Maxner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Söhningen.

II
14 Mars 1964
à Villeneuve-sur-Lot (France)

N° 115
 Plumettaz Oscar
 Henri.

Le vingt huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue des Deux Tours N° 91 _____

Plumettaz Oscar Henri _____ fils _____ légitime _____

de Plumettaz Henri Alphonse _____ Profession: ouvrière à la Condenserie

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Hubler _____

de Bätterkinden (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Plumettaz
 Henri Alphonse. _____

Confirmé après lecture faite:

Alph. Plumettaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. Mather. Rapin

N° 116
 Mayor Charles
 Pierre.

Le vingt neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° _____

Mayor Charles Pierre _____ fils _____ légitime _____

de Mayor Louis _____ Profession: journalier _____

de Grandcour _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Pauline née Monney _____

de Châbles (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le trente Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Mayor
 Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Mayor

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Grandcour. _____

L. Mather. Rapin

N^o 117
Rossier Armand
Louis

Le vingt neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures quarante cinq _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Sausanne N^o 22 _____
Rossier Armand Louis _____ fils _____ légitime _____
de Rossier Jules _____ Profession: boulanger _____
de Villarzel _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Estoppey _____
de Granges. _____
Inscrit au présent registre le trente Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Rossier
Jules. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Rossier Boulanger

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarzel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

N^o 118
Margot Berthe

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à quatre heures quarante cinq _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, Grande Rue N^o 27 _____
Margot Berthe _____ fille _____ légitime _____
de Margot Paul _____ Profession: pasteur _____
de Sainte-Croix _____ domicilié à Payerne _____
et de Cécile Caroline Emma née Sacombe _____
de Begnins _____
Inscrit au présent registre le deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Margot
Paul _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Margot

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Croix.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

N° 119
 Chassot Arthur
 Julien.

Le deux novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à sept heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Tré Perrin ière Payerne
Chassot Arthur Julien fils légitime
 de Chassot Louis Michel Profession : cantonnier au chemin de fer
 de Bussy (Fribourg) domicilié à Payerne
 et de Pauline Melonie née Terrequon
 de Villarey (Fribourg)
 Inscrit au présent registre le trois novembre
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Chassot
Louis Michel.

Confirmé après lecture faite :

Louis Michel Chassot

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Bussy.

L. Maxner, Requin

N° 120
 Ansermet Charles
 Louis.

Le trente Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize _____ à trois heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Payerne, en Glatigny n° 6.
Ansermet Charles Louis fils légitime
 de Ansermet Marie Elisabeth Profession : ouvrière intabacs
 de Montbrelloz (Fribourg) domiciliée à Payerne
 et de qui est fille elle-même de Simon Julien Ansermet, et
 de Marie Philomène Pidoud
 Inscrit au présent registre le trois novembre
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration de Lydie Feller, sage-
 femme, de Noflen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Montbrelloz, au Département de Justice
 et Police et au Juge de Paix de Payerne.

L. Maxner, Requin

N° 121
Clot Eugène
Emile

Le sept novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne rue d'Yverdon n° _____
Clot Eugène Emile _____ fils _____ légitime _____
de Clot Louis Daniel _____ Profession: journalier _____
de Courtilles _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Elise nie Luthi _____
de Sauperswyl (Berne) _____
Inscrit au présent registre le neuf novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Clot
Louis Daniel _____

Confirmé après lecture faite :

Clot Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

L. Maxner. Repin

N° 122
Riser Albert
Louis
+

Le onze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à cinq heures _____ quinze _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny n° _____
Riser Albert Louis _____ fils _____ légitime _____
de Riser Charles _____ Profession: ouvrier chasseur _____
de Durrenroth (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna nie Ibinden _____
de Guggisberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le onze novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Riser
Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Riser Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Durrenroth

L. Maxner. Repin

N° 123
Führer Marie
Louise

Le vingt Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____
Führer Marie Louise _____ fille légitime _____
de Führer Gottfried _____ Profession: cigareur _____
de Langnar (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Nicolas _____
de Santino (province de Palanza (Italie) _____
Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Führer
Gottfried. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottfried Führer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langnar.

S. Marthe Rapin

N° 124
Mändly Marie
Lionie.

Le vingt six Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ cinquante minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de la Trilerie _____
Mändly Marie Lionie _____ fille légitime _____
de Mändly Jean Isidore _____ Profession: cordonnier _____
de Scsin (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Joséphine née Eugrin _____
de Middel _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Mändly
Jean Isidore. _____

Confirmé après lecture faite :

Mändly Isidore

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cugy.

S. Marthe Rapin

N^o 125
Mian Alice
Julie

Le vingt neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du matin
est _____ né(e) à la Palud rive Payerne _____
Mian Alice Julie _____ fille légitime _____

de Mian Constant Félix _____ Profession : agriculteur
de Payerne _____ domicilié à la Palud rive Payerne
et de Henriette rive Bossy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Mian
Constant Félix. _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Mian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Maxner - Ropin

N^o 126
Maret Frédéric
Savary Frédéric

Le deux Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six heures _____ minutes du soir _____
est _____ né(e) à Payerne, au Pavement _____
Maret Frédéric _____ fils légitime _____

de Marie Maret rive Badoux _____ Profession : ménagère _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de divorcée d'avec Charles Henri Maret dès le treize Novembre
de mil huit cent nonante cinq, jugement du tribunal de Payerne

Inscrit au présent registre le quatre Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration de Elise Conte
veuve femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elise Conte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Maxner - Ropin

Par acte de légitimation de ce
jour, signé devant l'officier de l'état
civil soussigné, Savary Frédéric char-
pentier, de Payerne y domicilié,
et son épouse Marie Maret rive
Badoux dont le mariage a eu lieu
le quatorze Décembre mil huit
cent quatre vingt seize, ont
reconnu Maret Frédéric comme
étant leur enfant légitime par
leur mariage.

En conséquence l'enfant Maret
Frédéric prend le nom de Sa-
vary Frédéric fils légitime des
susmentionnés.

Payerne le quatorze Décembre
mil huit cent quatre vingt seize

L'officier de l'état civil
L. Maxner - Ropin

Communiqué à la Municipalité
de Payerne.

N° 127
Plumettaz Anna

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____

est _____ né e. à Payerne, en Suavy N° 54 _____

Plumettaz Anna _____ fille légitime agriculteur
de Plumettaz Daniel Frédéric _____ Profession: _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Coigny _____

de Champtauraz _____

Inscrit au présent registre le sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Plumettaz
Daniel Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Plumetty F. V. S.

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Repin

N° 128
Savary Marcel
Eugène.

Le cinq Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né - à Vers chez Savary née Payerne _____

Savary Marcel Eugène _____ fils légitime _____

de Savary Emile _____ Profession: journalier _____

de Payerne _____ domicilié à Vers chez Savary née Payerne _____

et de Fanny née Siret _____

de Lucens _____

Inscrit au présent registre le sept Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Savary
Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Savary Viet

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier Repin

N^o 129
Magnin Marcel.

Le huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à deux heures _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, au Pavement _____
Magnin Marcel _____ fils - légitime _____
de Magnin Emile _____ Profession: journalier
de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Ernestine née Seguer _____
de La Magne (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le neuf Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Magnin
Emile . _____

Confirmé après lecture faite :

Magnin Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin

L. Mathier Ropin

N^o 130
Nicod Armand
Henri.

Le huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures vingt cinq _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lousanne N^o 68 -
Nicod Armand Henri _____ fils - légitime _____
de Nicod Philippe _____ Profession: agent d'affaires
de Granges _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Votr _____
de Cherdonnay sur Morges _____
Inscrit au présent registre le neuf Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- seize _____ sur la déclaration du père Nicod
Philippe . _____

Confirmé après lecture faite :

Ph. Nicod

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Granges.

L. Mathier Ropin

N° 131

Ducommun Marguerite
Emma.

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue de l'Hôpital N° 92 _____

Ducommun Marguerite Emma _____ fille _____ légitime _____

de Ducommun Louis Alexandre — Profession: menuisier _____

des Ponts de Martel, Socle et Brot. Dessous domicilié à Payerne _____

et de Lina née Rey _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le onze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Ducommun

Louis Alexandre _____

Confirmé après lecture faite :

Ducommun Alexandre _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état civil

du Socle, Rochefort et des Ponts de Martel.

S. Mathier. Rapin

N° 132

Scolari Faustin.

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize _____ à onze heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° 19 _____

Scolari Faustin _____ fils _____ légitime _____

de Scolari Basile _____ Profession: maçon _____

de Cavallirio (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Marguerite née Oldrati _____

de Cavallirio (Italie) _____

Inscrit au présent registre le douze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Scolari

Basile qui n'a pu produire d'autre pièce que son permis d'établissement

Confirmé après lecture faite :

Scolari Basile _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie

d'Etat à Lausanne.

S. Mathier. Rapin

N^o 133
Iseli Rosa.

Le douze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N^o 112 -
Iseli Rosa _____ fille légitime _____
de Iseli Frédéric _____ Profession : cordonnier _____
de Mühleberg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Fuchs _____
de Neueneegg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatorze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Iseli
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühleberg

Sp. Mathier. Rapin

N^o 134
Genier Marthe

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à sept heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Payerne, rue de Sausanne N^o 96 _____
Genier Marthe _____ fille légitime _____
de Genier Jean Alexis _____ Profession : boulanger _____
de Thierrens _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina Clerc née Gallon _____
de Froideville _____

Inscrit au présent registre le quatorze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Genier
Jean Alexis _____

Confirmé après lecture faite :

Alexis Genier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de G. Cinges.

Sp. Mathier. Rapin

N° 135
Gonner Héline

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue à Thomas N° 19 _____

Gonner Héline _____ fille _____ légitime _____

de Gonner Henri Frédéric _____ Profession: agriculteur

de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____

et de Pauline Charlotte née Guiguer _____

de Sillars sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration d u père Gonner

Henri Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Gonner-Guiguer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

S. Mathier-Rapin



N° 136
Sogoz Marguerite

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Lousanne N° 80 _____

Sogoz Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Sogoz Vincent Elie _____ Profession: employé à la Condenserie

de Goumoens la Ville _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Marguerite Berthe née Guiguer _____

de Sillars sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration d u père Sogoz

Vincent Elie . _____

Confirmé après lecture faite :

Sogoz Vincent

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

S. Mathier-Rapin



N^o 137
Boleus Yvonne
Noëlle Marguerite

Le vingt cinq Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à onze heures _____ quinze _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 58 _____
Boleus Yvonne Noëlle Marguerite _____ fille - légitime _____
de Boleus Eugène Dieudonné Benjamin - Profession : ingénieur -
de Collombier et Bursins domicilié à Payerne _____
et de Caroline Jenny née Mayor _____
de Ballens et Molleus _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Boleus
Eugène Dieudonné Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

Boleus

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Gilly et Collombier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

N^o 138
Cornu Georges

Le vingt six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à minuit heure _____ quarante _____ minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne, au Pavement _____
Cornu Georges _____ fils _____ légitime _____
de Cornu Arnold _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Gorgier (Ancistrat) domicilié à Payerne _____
et de Marie Rosine née Ser _____
de Seiry (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Cornu
Arnold. _____

Confirmé après lecture faite :

Arnold Cornu

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Saint Aubin.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

N^o 139
Reber Germaine

D'une lettre de Bougeoisie notariée
Bessier fils à Payerne le 17^e Septembre
1907 et visée par le Conseil d'Etat du
Canton de Vaud, il ressort que
Reber Eugène Edouard a été
recu bourgeois de la Commune de
Schaugnan.

Inscrit le 25^e Septembre 1907 par
ordre du Département de Justice et
Police.

L'officier de l'état civil
S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'état civil de
Schaugnan et au Département
de Justice et Police.

Le vingt neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à huit heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, en Glatigny _____
Reber Germaine _____ fille - légitime _____

de Reber Eugène Edouard _____ Profession: comptable _____

de Schaugnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Bertha née Marti _____

de Lyss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Reber

Eugène Edouard _____

Confirmé après lecture faite:

S. Mathier-Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'état civil de
Schaugnan.

N^o 140
Saccoud mort-né

Le vingt huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize _____ à dix heures _____ trente minutes du soir _____

est mort-né _____ à Payerne, rue du Collège _____

Saccoud _____ fils - légitime _____

de Auguste Emile Saccoud _____ Profession: cigareur _____

de Puidoux _____ domicilié à Payerne _____

et de Cécile née Scheidegger _____

de Escholzmatt (Lucerne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt-seize _____ sur la déclaration du père Saccoud

Auguste Emile _____

Confirmé après lecture faite:

Saccoud Aug.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Rapin

Communiqué

N°

Le Numéro 140 de la page 151 est celui de la ~~mil huit cent quatre-vingt-~~
dernière inscription faite ~~dans~~ dans l'année 1896. ~~minutes du~~
~~est~~ né à Ses deux doubles du présent registre sont conformes

ce que nous certifions. ~~est~~ légitime

de L'officier de l'état civil de Payerne Profession:

de S. Maxther Repin domicilié à

de Payerne le 31 Décembre 1896.

Un double a été remis le 4 Janvier 1897 à l'autorité Can:

Inscrit au présent registre le ~~tonale~~ en exécution de l'article 2 de la Loi

~~mil huit cent quatre-vingt~~ L'officier de l'état ~~sur~~ la déclaration d'état civil de Payerne

S. Maxther Repin

Confirmé après lecture faite:

Payerne le 4 Janvier 1897.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué



N°

Le ~~mil huit cent quatre-vingt-~~

à ~~heure~~ minutes du

est né à

fil légitime

de Profession:

de domicilié à

et de

de

Inscrit au présent registre le

~~mil huit cent quatre-vingt-~~ sur la déclaration d

Confirmé après lecture faite:

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

N^o 1
Feller Mathilde

Le quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à neuf heures _____ quarante minutes du matin -
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne _____

Feller Mathilde _____ fille légitime _____
de Feller Charles _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Hoflen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Sydie Jeanne née Cuagnier _____
de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le cinq Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Feller
Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

Charles Feller

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Maxime Repin

Communiqué à l'office de l'état civil
de Hirschdorf

N^o 2
Bonzani Edouard
Henri

Le six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à sept heures _____ minutes du matin -
est _____ né à Payerne, rue de Sausanne N^o 76 -

Bonzani Edouard Henri _____ fils légitime _____
de Bonzani Giacomo Antonio _____ Profession: maçon _____
de Lilette, province de Novare, Italie domicilié à Payerne _____
et de Hélène Julie née Housson _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Bonzani
Giacomo Antonio. _____

Confirmé après lecture faite:

Bonzani Antonio

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Maxime Repin

Communiqué à la Chancellerie
d'état à Sausanne.

N° 3

Denicola Felicita
Caterina.Le sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à six - heures _____ minutes du matin -

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 22 -

Denicola Felicita Caterina _____ fille - légitime _____

de Denicola Felix _____ Profession: peintre en bâtiments

de Borgosesia province de Novare, Italie domicilié à Payerne _____

et de Caterina Demartini _____

de Cossato _____ (Novare, Italie) _____

Inscrit au présent registre le neuf Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Denicola
Felix _____

Confirmé après lecture faite:

Felix Denicola

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie

S. Maxner-Rapin

d'Etat à Lausanne.

N° 4

Dutoit Rose
JulieLe quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à cinq - heures _____ minutes du matin -

est _____ née à Payerne en Quary N° 35 _____

Dutoit Rose Julie _____ fille - légitime _____

de Dutoit Alfred _____ Profession: ouvrier tuteur -

de Mondon et Denezzy - domicilié à Payerne _____

et de Elise Julie née Payot _____

de Corcelles près Concise _____

Inscrit au présent registre le onze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Dutoit
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Dutoit

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Mondon et Denezzy.

S. Maxner-Rapin

N^o 5
Ryser Louisa
Elise.

Le neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à huit heures _____ minutes du Soir -
est _____ née à Payerne, en Glatigny N^o 10 _____
Ryser Louisa Elise _____ fille - légitime _____
de Ryser Alfred _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Sützelflüh (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Borgognon _____
de Sesin (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le onze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Ryser
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Ryser Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sützelflüh

N^o 6
Rapin Fernand

Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à quatre heures _____ quinze _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, à la Roche N^o 3 _____
Rapin Fernand _____ fils - légitime _____
de Rapin Martin _____ Profession : employé au chemin de fer
de Corcelles près Payerne - domicilié à Payerne _____
et de Annetie Elise née Rapin _____
de Corcelles _____
Inscrit au présent registre le treize Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Rapin
Martin. _____

Confirmé après lecture faite :

Rapin Martin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles

du 14 Janvier 1857
Maxther

N^o 7
Riesen Ernest

Le seize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept heures — trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue des Blanchisseuses n^o 1
Riesen Ernest _____ fils — légitime _____
de Riesen Alfred _____ Profession: cigareur —
de Guggisberg (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Rosine Berthe née Hostettler _____
de Wählern (Berne) _____

Inscrit au présent registre le seize Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d'un père Riesen
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Riesen Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

S. Maxther Repin

N^o 8
Bel Lia

Le vingt Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept heures — trente minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue des Deux Tons n^o 94 —
Bel Lia _____ fille — légitime _____
de Bel Henri _____ Profession: facteur postal —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Olympe née Frasse _____
de Broë (Neuchâtel) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d'un père Bel
Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Bel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Maxther Repin

N° 9
Bettex Lucie

Le dix neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à huit heures _____ trente - minutes du Soir _____
est _____ née - à Payerne au Pavement _____

Bettex Lucie _____ fille - légitime _____
de Bettex Henri _____ Profession: agriculteur _____
de Combremont le Petit domicilié à - Payerne _____
et de Lucie née Hoffer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le vingt un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration d'un père Bettex
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bettex Hoffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Combremont le Grand

L. Mather Repin

N° 10
Bettex Lina

Le dix neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à huit heures - quarante _____ minutes du Soir _____
est _____ née à Payerne, au Pavement _____

Bettex Lina _____ fille - légitime _____
de Bettex Henri _____ Profession: agriculteur _____
de Combremont le Petit - domicilié à Payerne _____
et de Lucie Hoffer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le vingt un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration d'un père Bettex
Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bettex Hoffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

L. Mather Repin

N° 11.

Müller Isaline

Le dix huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à sept heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de la Tuilerie _____
Müller Isaline _____ fille il légitime _____
de Müller Bertha _____ Profession: ménagère _____
de Schaffhouse et Möhlin ^{ancien} domiciliée à Payerne, précédemment à Schaffhouse
laquelle est fille elle-même de Emile Müller et de Bertha
nie Brugger _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration de Lydie Feller sage-
femme de Noffen domiciliée à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Maxime Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Schaffhouse et Möhlin, au Département
de Justice et Police, au Juge de Paix de Payerne et
au Tribunal Cantonal.

N° 12

Savary Emile

Le vingt trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, au Champ de la Planchette _____
Savary Emile _____ fils _____ légitime _____
de Savary Henri _____ Profession: charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Nancy née Garidel _____
de Trévins _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Savary
Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Savary Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Maxime Rapin

Communiqué

N° 13

Guillod Armand
Auguste

Le vingt quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux — heures quarante cinq — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, à la Ruèche N° 6 _____

Guillod Armand Auguste _____ fils — légitime _____
de Guillod Auguste _____ Profession: plâtrier peintre —
de Bas-Vully (Fribourg) — domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Rapin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Guillod
Auguste . _____

Confirmé après lecture faite :

A. Guillod

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Môtiers

L. Mather. Rapin

N° 14

Seith Agnès
Marie Reymonde

Le vingt trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, à la Ruèche N° 2 _____

Seith Agnès Marie Reymonde _____ fille — légitime _____
de Seith Hermann Georges _____ Profession: imprimeur —
de Gaulsheim (Hesse-Darmstadt) domicilié à Payerne _____
et de Thérèse née Collet _____
de Suchy _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Seith
Hermann Georges . _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann Seith

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'état à Lensenne .

L. Mather. Rapin

N^o 15
Gloor Bertha

Le vingt huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à deux heures _____ trente minutes du matin

est _____ née à Payerne, rue de la Croix Blanche N^o 55

Gloor Bertha _____ fil le légitime _____

de Gloor Hermann _____ Profession: cigareur _____

de Beinwyl (Kulm, argovie) - domicilié à Payerne _____

et de Rosine Ichner née Ohmberger _____

de Sexau (Baden) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Gloor
Hermann. _____

Confirmé après lecture faite:

Gloor Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Beinwyl (Kulm)

L. Mather Repin

N^o 16
Somini Jules
Emile Louis

Le vingt neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à cinq heures _____ minutes du matin

est _____ né à Payerne, Derrière la Tour N^o 15 _____

Somini Jules Emile Louis _____ fils _____ légitime _____

de Somini Jules François _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Steinmann _____

de Cempenach (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le trente Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Somini
Jules François. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Somini Steinmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Mather Repin

N^o 17
Pury Aimé
Célestin

Le deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-sept — à une — heure _____ trente — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Place du Berger N^o 71 —
Pury Aimé Célestin _____ fils — légitime _____
de Pury Jean Ernest _____ Profession: charpentier —
de Middel (Tribourg) — domicilié à Payerne _____
et de Marie Euphrosine — née Perrond _____
de Villarimboud (Tribourg) _____
Inscrit au présent registre le deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Pury
Jean Ernest . _____

Confirmé après lecture faite :

Ernest Pury

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Middel.

L. Maxner Repin

N^o 18.
Fivar Adrien
Henri

Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze — heures cinquante cinq — minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne _____
Fivar Adrien Henri _____ fils — légitime _____
de Fivar Charles Jules Henri — Profession: négociant —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lionie — née Scheiterberg _____
de Donatyre _____
Inscrit au présent registre le deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Fivar
Charles Jules Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Fivar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Maxner Repin

N° 19
Ringier Marguerite


Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, en Pramey _____
Ringier Marguerite _____ fille — légitime _____
de Ringier Jacob Gottlieb _____ Profession : ouvrier des instruments de musique
de Zofingen (Argovie) — domicilié à Payerne _____
et de Elise née Hoirzel _____
de Grossaffoltern (Berne) _____
Inscrit au présent registre le deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Ringier
Jacob Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Ringier Gottl.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Zofingen _____

L. Mather. Repin


N° 20
Ogney Yvonne
Adèle

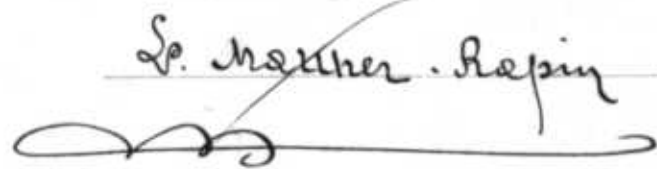
Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ quinze minutes du soir —
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 46 —
Ogney Yvonne Adèle _____ fille — légitime _____
de Ogney Aimé Alexandre _____ Profession : employé de Commerce
de Ormont, dessous — domicilié à Payerne _____
et de Lucie Adeline dite Adèle née Gris _____
de Cernier et Seigneux _____
Inscrit au présent registre le trois Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Ogney
Aimé Alexandre _____

Confirmé après lecture faite :

A. Ogney 

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de (Ormont) Ormont, dessous. _____

L. Mather. Repin


N^o 21
Schorpp Julia
Senny.

Le quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, Chemin de la Gare _____
Schorpp Julia Senny _____ fil le — légitime _____
de Schorpp Charles Edouard _____ Profession: conducteur de travaux
de Neuchâtel _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia Lina née Hermann _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Schorpp
Charles Edouard _____

Confirmé après lecture faite :

Schorpp

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Neuchâtel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Rapin

N^o 22
Groux Henri

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon N^o 1 _____
Groux Henri _____ fils — légitime _____
de Groux Charles _____ Profession: ferblantier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisabeth née Schweingruber _____
de Wählern (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Groux
Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Groux Charles

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Rapin

N° 23

Doudin Emilie
MarianneLe onze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue des Moulins N° _____

Doudin Emilie Marianne _____ fille — légitime _____de Daniel Louis Doudin _____ Profession: journelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Caroline Elisa née Howald _____

de Thörigen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le onze Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Doudin

Daniel Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Doudin Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier - Ropin

Communiqué _____

N° 24

Duvoisin Henriette
EmmaLe treize Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ trente - minutes du matin -

est _____ née à Payerne, rue de la Croix Blanche _____

Duvoisin Henriette Emma _____ fille — légitime _____de Duvoisin Henri _____ Profession: serurier _____

de Champagne et Fontaines domicile à Payerne _____

et de Marie née Falconnier _____

de Rossenges _____

Inscrit au présent registre le quinze Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Duvoisin

Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Duvoisin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier - RopinCommuniqué aux officiers de l'état
civil de Champagne et Bonvillers.

N^o 25
 Segger Louis
 Joseph.

Le dix sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à neuf — heures _____ quinze minutes du Soir _____
 est _____ né — à Payerne, en Glatigny _____
Segger Louis Joseph _____ fils — légitime _____
 de Segger Jean Joseph _____ Profession: taupier _____
 de Romanens (Triboung) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Alexandrine née Eugénie _____
 de Middel (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Segger
 Jean Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

Segger Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de
 l'état civil de Gales

S. Maxher. Rapin

N^o 26
 Bovo Celestin
 Secondo

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à cinq — heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, rue de la Boverie _____
Bovo Celestin Secondo _____ fils — légitime _____
 de Bovo Michel _____ Profession: negociant _____
 de Borgofranco (province de Turin, Italie) domicilié à Payerne _____
 et de Marie Angelique née Pitti _____
 de Borgofranco (Italie) _____

Inscrit au présent registre le vingt Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Bovo
 Michel. _____

Confirmé après lecture faite :

Michel Bovo

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
 d'état à Lausanne.

S. Maxher. Rapin

N° 27
Carminati Virginie
Rosalie.

Le vingt deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures — quinze — minutes du matin
est — née à Payerne, Grande Rue N° 43 —
Carminati Virginie Rosalie — fille — légitime —
de Carminati Antonio Lino — Profession : maçon —
de Brembilla (province de Bergame, Italie) domicilié à Payerne —
et de Rosina née Häusammann —
de Wohlen (Berne) —

Inscrit au présent registre le vingt deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Carmina-
ti Antonio Lino. —

Confirmé après lecture faite :

Lino Carminati

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lensanne. —

S. Marthe. Repin

N° 28
Iseli Gottlieb
Robert Gustave

Le vingt trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures — _____ minutes du matin —
est — né — à Payerne, aux Rammes —
Iseli Robert Gustave — fils — légitime —
de Iseli Gottlieb — Profession : cordonnier —
de Mühlberg (Berne) — domicilié à — Payerne —
et de Alice née Requin —
de Chavornay —

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Iseli
Gottlieb. —

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Mühlberg. —

S. Marthe. Repin

Approuvé la radiation du mot
"Gottlieb" ci-dessus.

L'office de l'état civil
S. Marthe. Repin

N° 29
Samprian Otto

Le vingt quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ minutes du Soir _____
est _____ né — à Bayerne, Place du Marché N° 110 —
Samprian Otto _____ fils — légitime _____
de Joseph Ernest Samprian _____ Profession: cigareur _____
de Horw (Lucerne) _____ domicilié à Bayerne _____
et de Julia née Fixar _____
de Bayerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Samprian
Joseph Ernest _____

Confirmé après lecture faite :

Ernst Samprian

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Horw.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Repin

N° 30
Fuchs Claire
Louise Eugénie

Le vingt cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois — heures — trente — minutes du Soir _____
est _____ né — à Bayerne, Grande Rue _____
Fuchs Claire Louise Eugénie — fille — légitime _____
de Fuchs Rodolphe Robert _____ Profession: mécanicien _____
de Einsiedeln (Schwytz) _____ domicilié à Bayerne _____
et de Eugénie née Bormoz _____
de Saugondry _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Fuchs
Rodolphe Robert. _____

Confirmé après lecture faite :

Rot Fuchs

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Einsiedeln.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Repin

N° 31
 Delgrosso Felix
 Camille

Le vingt sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à sept — heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, rue du Collège _____
Delgrosso Felix Camille — fils — légitime _____
 de Delgrosso Patrizio Salvatore — Profession: plâtrier —
 de Salmezia (Novare, Italie) — domicilié à Payerne _____
 et de Laure Thérèse née Bobillier _____
 de Môtiers (Neuchâtel) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Delgrosso
 Patrizio Salvatore. _____

Confirmé après lecture faite :

Saverio Delgrosso

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
 d'Etat à Lausanne.

S. Maxther Rapin

N° 32
 Alpstätg Martha
 Emma.

Le deux Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à dix — heures _____ minutes du soir —
 est _____ née — à Payerne, rue de Lausanne N° 80 _____
Alpstätg Martha Emma — fille — légitime _____
 de Alpstätg Jacob _____ Profession: assortisseur de cigares
 de Dürrenäsch (argovie) — domicilié à Payerne _____
 et de Hunziker Ida _____
 de Staffelbach (argovie) _____

Inscrit au présent registre le trois Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Alpstätg
 Jacob. _____

Confirmé après lecture faite :

Jb. Alpstätg

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Dürrenäsch

S. Maxther Rapin

N^o 33
Savary Olga
Elise

Le quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à deux heures _____ trente minutes du matin -
est _____ né à Payerne, à la Place d'Armes _____
Savary Olga Elise _____ fille - légitime _____
de Savary Jules _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à la Grange de la Ville neuve Corcelles
et de Anna Marie Elisabeth née Bonlenten _____
de Düdingen (Fribourg), domiciliée à Payerne _____
Inscrit au présent registre le quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Savary
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Savary Volanthen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles.

S. Maxner. Repin

N^o 34
Gingin Clara

Le deux Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à neuf heures _____ trente minutes du soir -
est _____ né à Payerne, rue du Marché N^o 98 _____
Gingin Clara _____ fille - légitime _____
de Gingin Louis Marc François _____ Profession: teinturier _____
de Ecépens _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie née Tradewand _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Gingin
Louis Marc François. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Gingins

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de La Sarraz.

S. Maxner. Repin

N° 35

Cachin Elise
Alice

Le onze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Tayerne, rue de Louise n° _____
Cachin Elise Alice _____ fille légitime
de Cachin Paul Henri _____ Profession : boulanger —
de Cerniaz _____ domicilié à Tayerne _____
et de Louise Julia née Seyre _____
de Chapelles _____

Inscrit au présent registre le onze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Cachin
Paul Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Cachin Paul Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarsel.

L. Mathier. Rapin

N° 36

Somini Jules

Le treize Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit heures _____ trente minutes du soir —
est _____ né — à Tayerne, rue des Moulins n° _____
Somini Jules _____ fils légitime
de Somini Marie Louise _____ Profession : ménagère —
de Corcelles près Tayerne domiciliée à Tayerne _____
et de Louise laquelle est fille de Christian Somini et de
de Louise née Combremont _____

Inscrit au présent registre le quinze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration de Sydie Teller
sage femme de Woffen domiciliée à Tayerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Sydie Teller sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Corcelles et au Juge de Paix de Tayerne.

L. Mathier. Rapin

approuvé la radiation du
mot "Louise" à la septième
ligne de l'acte ci. contre.
L'officier de l'état civil
L. Mathier. Rapin

N° 37
Seguizon Yvonne

Le quinze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois heures _____ minutes du matin —
est née — à Payerne, aux Moulins de Glatigny —
Seguizon Yvonne _____ fille — légitime _____
de Seguizon Louis Georges _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Cuarny _____ domicilié à Payerne _____
et de Ida née Perrin _____
de Pailly _____

Inscrit au présent registre le seize Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Seguizon
Louis Georges. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Georges Seguizon

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

S. Maxher. Rapin

N° 38

Savary mort-né

Le dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ minutes du matin —
est mort-né — à Payerne, rue des Granges N° 74 —
Savary _____ fils — légitime _____
de Savary Constant _____ Profession : journalier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Laure Elisa née Schläfli —
de Münchenbuchsee (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Savary
Constant. _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Constant

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxher. Rapin

N^o 39
Housson Susanne
Amélie

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à la Fenettaz rière Payerne N^o 56 —
Housson Susanne Amélie — fille — légitime —
de Housson François Béat _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisa Virginie née Somini _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Housson
François Béat. _____

Confirmé après lecture faite:

F. Housson

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

N^o 40
Iseli Aimé

Suivant communication
de la Chancellerie d'Etat du
Canton de Bâle-Ville Aimé
Iseli est devenu suivant le droit
cantonal bourgeois de Bâle,
décision du Conseil d'Etat
du 28 Juin 1918.

Inscrit le 23 Septembre 1918.
L'off. vic. de l'état civil
S. Maxther. Repin

Communiqué à l'Etat civil de
Mühlebreg sur le Département de
Justice et Police à Lansaux le
23. 7. 1918.

Le vingt un Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue des Moulins N^o 31 —
Iseli Aimé — fils — légitime —
de Emile Iseli _____ Profession: journalier —
de Mühleberg (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Frédérique Wilhelmine dite Georgine née Mestral —
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Iseli
Emile _____

Confirmé après lecture faite:

Iseli Emile

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühleberg

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

N^o 41
Comte Fernand
Charles

Le vingt trois Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à deux heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Sayeme, à la Boverie _____
Comte Fernand Charles _____ fils _____ légitime _____
de Comte Henri _____ Profession: employé à la Condenseuse
de Sayeme _____ domicilié à Sayeme _____
et de Berthe Filicie née Ropin _____
de Sayeme _____
Inscrit au présent registre le vingt quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Comte
Henri _____

Confirmé après lecture faite:

H. Comte

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther Ropin

N^o 42.
Jennet Emma
Lydia

Le vingt cinq Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à sept heures _____ quinze minutes du matin _____
est _____ née _____ à Sayeme, au Pavement _____
Jennet Emma Lydia _____ fille _____ légitime _____
de Jennet Luc Auguste _____ Profession: cigareur _____
de Foucine le Haut, département du Jura France domicilié à Sayeme _____
et de Emma née Aubert _____
de Savagnier (Neuchâtel) _____
Inscrit au présent registre le vingt cinq Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Jennet
Luc Auguste _____

Confirmé après lecture faite:

Luc Jennet

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lousanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther Ropin

N° 43

Perillard Marcel
HenriLe vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois — heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne N° 112 —

Perillard Marcel Henri _____ fils — légitime _____

de Perillard Henri Gustave _____ Profession: cafetier _____

de Novalles et Saugondry — domicilié à Payerne _____

et de Sophie Louisa — née Gantschy _____

de Mollens et de Sigriowyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Perillard

Henri Gustave. _____

Confirmé après lecture faite:

G^{re} Perillard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Fies et Champagne.

L. Maxner. Repin

N° 44

Somini Alice
EmmaLe vingt six Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à dix — heures _____ vingt — minutes du Soir —

est _____ né e — à Payerne, rue de la reine Berne N° 108 —

Somini Alice Emma _____ fille — légitime _____

de Somini Daniel _____ Profession: - cigareur —

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma née Freiburghaus _____

de Neuenegg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Somini

Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Somini Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Maxner. Repin

N° 45
Ray Henri
François

Dans sa séance du vingt huit
Décembre mil huit cent quatre
vingt dix sept, le Conseil d'Etat
a ordonné que l'acte ci contre soit
rectifié en ce sens qu'à la Com-
mune de Grandson seule indi-
quée comme lieu d'origine soit
ajoutée celle de Villars Surguin
Inscrit le trente Décembre
mil huit cent quatre vingt
dix sept par ordre du Direc-
tement de Justice et Police.
L'officier de l'état civil
L. MATHYER. RAPIN

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Grandson et de Fiez.

Le vingt sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à cinq — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon _____

Ray Henri François _____ fils — légitime _____
de Ray Constant François _____ Profession: tanneur _____
de Grandson _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina Louise née Dordin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Ray
Constant François. _____

Confirmé après lecture faite:

C. Ray

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grandson

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathyer. Rapin

N° 46
Schafroth Elise

Le vingt huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-sept — à sept — heures _____ minutes du soir —
est _____ née — à la Bretonnière rière Payerne _____

Schafroth Elise _____ fille — légitime _____
de Schafroth Frédéric _____ Profession: agriculteur _____
de Röttenbach (Signau, Berne) domicilié à la Bretonnière rière Payerne
et de Marie Elisabeth Minger née Sutter _____
de Wohlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Schafroth
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

Fritz Schafroth

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Röttenbach.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathyer. Rapin

N° 42
Villomet Germaine
Lina

approuve la radiation du
mot "Payerne" à la cinquième
ligne de l'acte ci contre.
L'officier de l'état civil
L. Mathier-Rapin

Le trente Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit heures _____ minutes du soir.
est _____ née à Payerne, en Suary N° 53 _____
Villomet Germaine Lina — fille légitime _____
de Payerne Villomet Alfred — Profession: cigareur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Béatrice Euphrasie veuve Frey _____
de Auenstein (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le trente un Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du grand père du
nouveau-né Villomet Desarzens Louis de Payerne y domicilié _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Villomet Desarzens

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. Mathier-Rapin

N° 48
Cornuz Louis

Le quatre avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à midi heure _____ minutes du _____
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° 19 _____
Cornuz Louis _____ fils légitime _____
de Cornuz Louis _____ Profession: terrassier _____
de Mur et Haut Vully _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Studer _____
de Oberbuchsiten (Solme) _____

Inscrit au présent registre le cinq avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Cornuz
Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Cornuz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Endrefin et Nôtiers

L. Mathier-Rapin

N^o 49
 Merz Marie
 Louise

Le cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à une - heure _____ minutes du soir -
 est _____ née - à Payerne, au Pavement _____
 Merz Marie Louise _____ fille - légitime _____

de Merz Henri Louis _____ Profession: terrassier -
 de Burg (Triboung) domicilié à Payerne _____
 et de Sara Sylvie née Tomini _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Merz
 Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Louis Merz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Moret.

N^o 50
 Addor Jeanne
 Héleine

Le sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à trois - heures _____ minutes du matin -
 est _____ née - à Payerne, en Quay # 31 _____
 Addor Jeanne Héleine _____ fille - légitime _____

de Addor Paul _____ Profession: agriculteur -
 de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Cécile née Favcl _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le huit avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Addor
 Paul. _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Addor

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de St. Croix.

N° 51

Willommet Marthe
Albertine


Le neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à six — heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, en Gruyère _____
Willommet Marthe Albertine — fille — légitime _____
de Willommet Louis _____ Profession: employé à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Albertine née Lakud _____
de Guggisberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le neuf avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Willommet
Louis . _____

Confirmé après lecture faite:

Willommet Fabian Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Maxther. Repin


N° 52

Senseyres Ernest

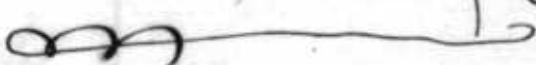
Le huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Verschez. Perrin rière Payerne —
Senseyres Ernest _____ fils — légitime _____
de Senseyres Henri Louis _____ Profession: agriculteur —
de Corcelles le Jorat _____ domicilié à Payerne _____
et de Cécile née Savary _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le neuf avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Senseyres
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Senseyres

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Jorat

S. Maxther. Repin


N° 53
Lutthy Adolphe

Le dix Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à cinq - heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Vers chez Savary rière Payerne _____
Lutthy Adolphe _____ fils - légitime _____
de Lutthy Pierre _____ Profession: picriste _____
de Langnan (Berne) - domicilié à Vers chez Savary rière Payerne
et de Lina née Savary _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le douze Avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Lutthy
Pierre . _____

Confirmé après lecture faite:
Pierre Lutthy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langnan .

L. Mathier Ropin

N° 54
Sanetti Olga
Albertina Angela

Le dix Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à six - heures _____ trente minutes du soir -
est _____ née à Payerne, Grande Rue n° 55 _____
Sanetti Olga Albertina Angela - fille - légitime _____
de Sanetti Jean _____ Profession: peintre en bâtiments
de Quazona (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Clotilde née Galarotti _____
de Breia (Novare, Italie) _____

Inscrit au présent registre le douze Avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père, Sanetti
Jean . _____

Confirmé après lecture faite:
J. Sanetti

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
à Orak à Langnanne .

L. Mathier Ropin

N° 55
Brossy Georges
Paul
+

Le onze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Lausanne N° _____
Brossy Georges Paul _____ fils — légitime _____
de Paul Brossy _____ Profession: chauffeur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Lionie nie Ribotel _____
de Séchelles (Tribourg) _____
Inscrit au présent registre le treize avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Brossy
Paul _____

Confirmé après lecture faite:

Brossy Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. Maxher. Repin

N° 56
Brossy Eveline
Lionie

Le onze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept heures quarante cinq — minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue de Lausanne N° _____
Brossy Eveline Lionie _____ fille — légitime _____
de Paul Brossy _____ Profession: chauffeur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Lionie nie Ribotel _____
de Séchelles (Tribourg) _____
Inscrit au présent registre le treize avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Brossy
Paul _____

Confirmé après lecture faite:

Brossy Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. Maxher. Repin

N° 57
 Rapin Salérie
 Madeleine

Le quatorze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à cinq - heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N° 101 bis
Rapin Salérie Madeleine - fille légitime _____
 de Rapin Daniel Salomon - Profession: fromager _____
 de Payerne - domicilié à Payerne _____
 et de Aline Salérie née Prodervend _____
 de Corcelles _____

Inscrit au présent registre le quinze avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Rapin
Daniel Salomon _____

Confirmé après lecture faite :

D. Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Meyner. Rapin

Communiqué

N° 58
 Guter mort. né

Le quinze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à trois - heures _____ minutes du matin _____
 est mort. né - à Payerne, rue de l'Hôpital N° 83 -
Guter _____ fils - légitime _____
 de Guter Rodolphe - Profession: cigeur _____
 de Geon (argovic) - domicilié à Payerne _____
 et de Elisabeth Marie née Schuler _____
 de Arth (_____

Inscrit au présent registre le dix sept avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Guter
Rodolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Guter Rudolf

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué

N^o 59
Millet Charles
Emile

Le seize avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à trois heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue des Granges N^o 60 _____
Millet Charles Emile _____ fils _____ légitime _____
de Jean Lucien Millet _____ Profession : bachelier
de Montbelloz (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Marie née Tallent _____
de Begnins. _____

Inscrit au présent registre le dix sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt dix sept _____ sur la déclaration du père Jean
Lucien Millet. _____

Confirmé après lecture faite :

Millet Jean Lucien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Montbelloz.

L. Maxther. Repin

N^o 60
Schüpbach John
Henri

Le dix huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à dix heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue de Sansame _____
Schüpbach John Henri _____ fils _____ légitime _____
de Schüpbach Henri _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Oberthal (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Amélie née Doudin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf avril _____
mil huit cent quatre-vingt six sept _____ sur la déclaration du père Schüp-
bach Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Schüpbach

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Hochstetten

L. Maxther. Repin

N° 61
Comte Julia
Louisa

Le seize avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à trois heures _____ minutes du soir -
est _____ né e. à Payerne, Grande Rue N° _____
Comte Julia Louisa _____ fille - légitime _____
de Comte Edouard Sérone _____ Profession: chapeleur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louisa nie Briod _____
de Lucens _____

Inscrit au présent registre le dix neuf avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Marthe Ropin

N° 62
Cherbuin Emile
Louis

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à quatre heures _____ trente minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, à la Riolar N° 50 _____
Cherbuin Emile Louis _____ fils - légitime _____
de Cherbuin François Emile _____ Profession: agriculteur -
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Henriette Lisette nie Strki _____
de Ballenbühl, commune de Gyssenstein (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Cherbuin
François Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Marthe Ropin

N° 63
 Bezençon Paule
 Jenny.

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept _____ à neuf heures _____ quarante minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, Place du Marché N° 113 _____
 Bezençon Paule Jenny _____ fil le _____ légitime _____
 de Bezençon Paul _____ Profession: instituteur _____
 de Orbe et Belleignes _____ domicilié à Payerne _____
 et de Louise Emilie née Schopfer _____
 de Saanen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux avril _____
 mil huit cent quatre-vingt dix sept _____ sur la déclaration du père Bezençon
 Paul _____

Confirmé après lecture faite :

Bezençon Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Orbe et Belleignes

L. Manner-Ropin

N° 64
 Barberat Roger

Le vingt avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept _____ à neuf heures _____ quarante minutes du matin _____
 est _____ né à Payerne, Grande Rue N° 27 _____
 Barberat Roger _____ fil le _____ légitime _____
 de Barberat Edouard César _____ Profession: pharmacien _____
 de Duillier et des Baysards domicilié à Payerne _____
 et de Jeanne Louisa Marie née Fornallos _____
 de Avenches _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril _____
 mil huit cent quatre-vingt dix sept _____ sur la déclaration du père Barberat
 Edouard César _____

Confirmé après lecture faite :

César Barberat - Fornallos

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Gingins et des Baysards

L. Manner-Ropin

N° 65
Thibaud Marcelle
Emma Marie

Le vingt trois avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à neuf - heures _____ minutes du matin -

est _____ née - à Payerne, rue de Lauseune n° 78 -

Thibaud Marcelle Emma Marie - fille - légitime _____

de Thibaud Louis Adrien _____ Profession: employé de banque

de Concise (Vaud) _____ domicilié à Paris, rue des Batignolles n° 54

et de Adeline Caroline née Torny _____

de Vallamand, en séjour à Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration de l'oncle du nouveau né

Delorme. Torny Samuel, de Vallamand domicilié à Payerne, chez qui la naissance a eu lieu.

Confirmé après lecture faite :

S. Delorme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Concise et à la Chancellerie d'Etat

S. Maxime Repin

N° 66
Savary Marcel

Le vingt sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à dix - heures _____ minutes du matin -

est _____ né - à Payerne, Villa Humbert _____

Savary Marcel _____ fils - légitime _____

de Savary Emile _____ Profession: employé de bureau

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Hermann _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Savary

Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Savary Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxime Repin

N^o 67
Pages Blanche

Le deux Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à six heures — quinze — minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue à Thomas N^o 93 —
Pages Blanche _____ fille — légitime —
de Pages Edmond _____ Profession: agriculteur —
de Sideilles _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina née Pitton _____
de Oppens _____

Inscrit au présent registre le trois Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Pages
Edmond . _____

Confirmé après lecture faite :

Edmond Pages

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarsel . _____

S. Mathier - Repin

N^o 68

Barmaverain Lia
Virginie

Suivant lettre de Bourgeoisie ins-
tumentée par le Notaire Péloux, à Payerne
le 5 novembre 1897, et visée par le
Conseil d'Etat, le 16 dit, Pierre
Joseph Barmaverain, sa femme et
ses enfants ont été admis au nombre
des bourgeois de Villars le Grand.
Inscrit le dix sept Décembre
mil huit cent quatre-vingt dix
sept sur la déclaration d u père
Barmaverain Pierre Joseph
L'officier de l'état civil
S. Mathier - Repin

Le trois Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures — trente — minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, rue de la Boverie —
Barmaverain Lia Virginie _____ fille — légitime —
de Barmaverain Pierre Joseph _____ Profession: couvreur —
de Khêmes Notre Dame, province de Turin, Italie domicilié à Payerne _____
et de Emma née Bigler _____
de Allmendingen, commune de Rubingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Barma-
verain Pierre Joseph . _____

Confirmé après lecture faite : Pierre Barmaverain

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lensanne . _____

S. Mathier - Repin

N° 69

Antoniarza Angelina
Ida

Par décision du 7 février 1941 le
Conseil d'Etat du Canton d'Ar-
govie a autorisé la femme
Angelina-Ida Antoniarza,
divorcée Weenli, née le 4 mai 1897,
de Chalthelm (Argovie), domiciliée
à Fellberg, de reprendre le nom
de famille de "Weenli" et de
le porter de droit la vie durant.
Exécute le 3 mars 1941 sur ordonnance
du 28. II. 1941 du Département de
Justice et Police Vaudois.

L'officier de l'état civil :

Mayer

Communiqué au Dép. de Justice
et Police le 3 mars 1941.

N° 70

Blanc Auguste

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue des Granges _____

Antoniarza Angelina Ida — fille — légitime _____

de Antoniarza Pasquale Martino Gaetano — Profession : menuisier —

de Trobaso (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Ida née Müller _____

de Muhlen (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le cinq mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Antoniarza

La Pasquale Martino Gaetano. _____

Confirmé après lecture faite :

Antoniarza Pasquale

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mayer, Requin

Communiqué à la Chancellerie

d'Etat à Lausanne.

Le six mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, rue des Moulins _____

Blanc Auguste — fils — il légitime _____

de Blanc Elise Emma _____ Profession : domestique —

de Missy _____ domicilié à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Marie Louise Blanc

de _____

Inscrit au présent registre le huit mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration de Lydie Feller

Sage-femme de Noften, domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mayer, Requin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Grandcour et au Juge
de Paix de Payerne.

N° 71
Gloor Charles
Jules

Le six mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à neuf heures quarante cinq _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne rue de l'Hôpital N° 82 _____
Gloor Charles Jules _____ fils _____ légitime _____
de Gloor Jacob Samuel _____ Profession: cigeur _____
de Alliswyl (argovè) _____ domicilié à (Aarau) Payerne _____
et de Wilhelmine née Obrist _____
de Gausingen (argovè) _____
Inscrit au présent registre le huit mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration d u père Gloor
Jacob Samuel . _____

Confirmé après lecture faite :

J. Gloor

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Alliswyl

L. Maxner. Reppin

N° 72
Liaudet Frédéric

Le dix mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, aux Rammes N° 42 _____
Liaudet Frédéric _____ fils _____ légitime _____
de Liaudet Charles _____ Profession: ouvrier à la Condensine
de Montpreveyres _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Tomini _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Liaudet
Charles . _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Liaudet Tomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Jorat

L. Maxner. Reppin

N° 73
 Somini Marcel
 Albert
 +

Le neuf Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à onze — heures quarante cinq — minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, Grande-Rue N° 53 —

Somini Marcel Albert — fils — légitime —

de Somini Henri Jacques — Profession: charcutier —

de Payerne — domicilié à Payerne —

et de Flore Emma, née Dordin —

de Payerne —

Inscrit au présent registre le onze Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Somini Henri Jacques.

Confirmé après lecture faite :

H. Somini-Dordin

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N° 74
 Champion Henri
 Louis

Le quatorze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à cinq — heures _____ minutes du soir —

est _____ né — à Payerne rue des Moulins —

Champion Henri Louis — fils — légitime —

de Champion Henri Jules — Profession: menuisier —

de Payerne — domicilié à Payerne —

et de Tulie née Frick —

de Oberuzwil (St. Gall) —

Inscrit au présent registre le quinze Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Champion Henri Jules.

Confirmé après lecture faite :

H. Champion

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N^o 75
Ney Ernest
Edouard.

Le quinze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à dix heures _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, à la Roche N^o 6 _____
Ney Ernest Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Ney Edouard _____ Profession : agent de Police _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Mathilde née Wellig _____
de Better (Valais) _____

Inscrit au présent registre le quinze mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Ney
Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

E. Ney

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

N^o 76
Chevalley Constant
Oscar.

Le vingt mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept à midi-heure _____ trente minutes du _____
est _____ né à Payerne, Chemin de la Gare _____
Chevalley Constant Oscar _____ fils _____ légitime _____
de Chevalley Héli _____ Profession : négociant _____
de Denezy _____ domicilié à Payerne _____
et de Charlotte Rosine née Cuany _____
de Chevroux _____

Inscrit au présent registre le vingt un mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Chevalley
Héli _____

Confirmé après lecture faite :

Héli Chevalley

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezy à Neyruz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

N^o 76
Tschopp Anna
Louise

Le vingt mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ trente minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, en Gruyère N^o 34 _____

Tschopp Anna Louise _____ fille — légitime _____
de Tschopp Jean Joseph _____ Profession: cordonnier —
de Willisau (Lucerne) — domicilié à Payerne _____
et de Lina nie Schümacher _____
de Wangen (Soleure) _____

Inscrit au présent registre le vingt un mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Tschopp
Jean Joseph. _____

Confirmé après lecture faite:

Joseph Tschopp.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Willisau. Loub

N^o 78
Beyeler Rose
Lia

Le vingt cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une heure _____ trente minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue de Lousanne N^o 116 —

Beyeler Rose Lia _____ fille — légitime _____
de Beyeler Christian _____ Profession: cordonnier —
de Wählereu (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Jenny nie Hcy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Beyeler
Christian. _____

Confirmé après lecture faite:

Beyeler Christian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mather. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schwarzenburg

N^o 79
Hermann Louis
Eugène

naissance inscrite

Le vingt six mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures _____ minutes du matin —
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N^o 64 _____
Hermann Louis Eugène _____ fils — légitime _____
de Hermann César _____ Profession: chapelier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Nancy Emma nie Rappit _____
de Biolley. Magnoux _____


Inscrit au présent registre le vingt six mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Hermann
César _____

Confirmé après lecture faite:

César Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Mathias Rappin


N^o 80
Cherbuin Adèle

Le trente un mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, au Pavement _____
Cherbuin Adèle _____ fille — légitime _____
de Cherbuin Louis _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marguerite Adeline nie Scheroeter _____
de Fétigny (Fribourg) _____


Inscrit au présent registre le trente un mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Cherbuin
Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Mathias Rappin


N° 81
 Ney Roger

Le vingt neuf Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à minuit heure _____ minutes du _____

est _____ né - à Payerne, au Pavement _____

Ney Roger _____ fils - légitime _____

de Ney François _____ Profession: cigareur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Jenny née Gamin _____

de Sillers le Grand _____

Inscrit au présent registre le trente un Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration d u père Ney
François . _____

Confirmé après lecture faite :

François Ney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué _____

N° 82
 Spicher Elise
 Marguerite

Le trente un Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à trois-heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, à la Blancherie _____

Spicher Elise Marguerite _____ fille - légitime _____

de Spicher Louis Alexandre - Profession: camionneur _____

de Ueberstorf (Fribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Marie Cilina née Pythoud _____

de Noréaz (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le deux Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration d u père Spicher
Louis Alexandre . _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Spicher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué à l'office de l'état
 civil de Ueberstorf . _____

N° 83
 Donner Marius
 Fritz

Le premier Juin mil huit cent quatre-vingt-
 dix-sept à une heure minutes du matin

est né à Etrelbloz rive Payerne

Donner Marius Fritz fils légitime

de Donner Fritz Profession: agriculteur

de Yvonand domicilié à Payerne, à Etrelbloz

et de Cécile Henriette née Savary

de Payerne

Inscrit au présent registre le deux Juin

mil huit cent quatre-vingt-dix sept sur la déclaration du père Donner

Fritz.

Confirmé après lecture faite:

Fritz Donner

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'office de l'état
 civil d'Yvonand.

S. Mathier. Rapin

N° 84
 Maradan Lucien
 Alphonse.

Le trois Juin mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept à cinq heures minutes du matin

est né à Payerne, en Guillermaux

Maradan Lucien Alphonse fils légitime

de Maradan Joseph Lucien Profession: terrassier

de Cerniat (Fribourg) domicilié à Payerne

et de Constance Joséphine née Maradan

de Cerniat (Fribourg)

Inscrit au présent registre le trois Juin

mil huit cent quatre-vingt-dix sept sur la déclaration du père Maradan

Joseph Lucien.

Confirmé après lecture faite:

Maradan Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'office de l'état civil
 de Cerniat.

S. Mathier. Rapin

N° 85.
de Niederhäusern Bertha

En date du 28 Février 1951, le
département de Justice et Police
du canton de Vaud a ordonné
la rectification de l'acte inscrit
ci-contre en ce sens que le nom
patronymique "de Niederhäusern"
soit orthographié

"von Niederhäusern" à
l'exclusion de toute autre or-
thographe

L'officier de l'état civil :

R. Ligueron

Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état civil
de Mühlthurnen le 5 Mars 1951

Le premier Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ trente — minutes du matin —
est _____ née à Boulex vérie Payerne _____
de Niederhäusern Bertha _____ fille — légitime _____

de Gottfried de Niederhäusern _____ Profession : agriculteur —
de Rüthi (district de Solothurn, Berne) domicilié à Boulex vérie Payerne —
et de Anna Maria Sahli née Büsserli _____
de Tränckkappelen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trois Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Gottfried
de Niederhäusern. _____

Confirmé après lecture faite :

Niederhäusern Gottfried

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühlthurnen.

N° 86
DeDompierre Victoire
Ernestine

Le six Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à cinq — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne en Glatigny N° 16 _____
DeDompierre Victoire Ernestine — fille — légitime _____

de DeDompierre François Benjamin _____ Profession : boursier Communal
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Mèan _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père DeDompier-
re François Benjamin _____

Confirmé après lecture faite :

F. DeDompierre

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner. Rapin

Communiqué _____

N° 87

Monney Marie
MadeleineLe six Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ minutes du soir

est _____ né(e) à Payerne, Grande Rue n° _____

Monney Marie Madeleine _____ fille _____ légitime _____

de Monney Didier Othmar _____ Profession: cafetier _____

de Courtion (Fribourg) — domicilié à Payerne _____

et de Marie Antoinette née Mollard _____

de Noriaz et Mannens _____

Inscrit au présent registre le sept Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Monney

Didier Othmar _____

Confirmé après lecture faite:

Didier Othmar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Courtion.*S. Mathier. Rapin*

N° 88

Monney Marcel
OthmarLe six Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ dix _____ minutes du soir

est _____ né — à Payerne, Grande Rue n° _____

Monney Marcel Othmar _____ fils _____ légitime _____

de Monney Didier Othmar _____ Profession: cafetier _____

de Courtion (Fribourg) — domicilié à Payerne _____

et de Marie Antoinette née Mollard _____

de Noriaz et Mannens _____

Inscrit au présent registre le sept Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Monney

Didier Othmar _____

Confirmé après lecture faite:

Didier Othmar

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Courtion.*S. Mathier. Rapin*

N^o 89
 Devaud Jeanne
 Joséphine

Le sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à quatre heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, aux Rammes _____

Devaud Jeanne Joséphine _____ fille — légitime posthume —

de Devaud Jean Charles Théodore _____ Profession: tailleur de pierres —

de Porsel (Fribourg) décédé le premier _____ domicilié à Fribourg mil huit cent nonante sept —

et de Marie Pauline née Rossy _____

de Fribourg _____

Inscrit au présent registre le huit Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration de Lydie Teller sage-

femme de Hoflen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Teller sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Porsel.

S. Maxime Rapin

N^o 90
 Rapin César
 Frédéric

Le treize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept — à huit heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue de Lausanne N^o 113 —

Rapin César Frédéric _____ fils — légitime _____

de Rapin Albert _____ Profession: fromager —

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Sophie née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatorze Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Rapin

Albert . _____

Confirmé après lecture faite:

Albert Rapin Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxime Rapin

N^o 91
Schiffer Irène


Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit — heures _____ trente — minutes du matin —
est _____ né e. à Payerne, rue de Lausanne —
Schiffer Irène _____ fille — légitime —
de Schiffer Charles Bernhard — Profession: negociant —
de Herberswyl, Mettmenstetten (Zürich) domicilié à Payerne —
et de Anna Barbara née Hiltz —
de Gaas (Grisons) et Venkiren (Schaffhouse) —
Inscrit au présent registre le dix sept Juin —
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Schiffer
Charles Bernhard. —

Confirmé après lecture faite:



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mettmenstetten

S. Mather. Rapin


N^o 92
Rossier Marie
Louise


Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit — heures _____ minutes du matin —
est _____ né e. à Payerne, rue de Lausanne n^o 101 —
Rossier Marie Louise _____ fille — légitime —
de Rossier Louis — Profession: cordier —
de Sillarsel — domicilié à Payerne —
et de Anne Marie Louise née Gottas —
de Gumefens (Fribourg) —
Inscrit au présent registre le dix sept Juin —
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Rossier
Louis. —

Confirmé après lecture faite:

Louis Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sillarsel.

S. Mather. Rapin


N^o 93
Guye Blanche
Germaine

Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à cinq — heures _____ minutes du soir —
est _____ née — à Etrablos rière Payerne n^o 92 _____
Guye Blanche Germaine _____ fille — légitime _____
de Guye Jules Henri _____ Profession : agriculteur —
des Venières et La Côte aux Fées — domicilié à Etrablos rière Payerne —
et de Adèle nie Cosandey _____
de Gassel _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Guye
Jules Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Guye Jules Cosandey

Communiqué aux officiers de l'état
civil des Venières et La Côte aux Fées.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

N^o 94
Marcel Jules
Henri.

Le dix huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue des Granges _____
Marcel Jules Henri _____ fils — légitime _____
de Marcel Jules Ami _____ Profession : apertisseur de cigares
de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie nie Key _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Marcel
Jules Ami. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Marcel

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvonand.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

N^o 95
Schneider Bertha
Lia.

Le dix neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à six — heures — trente — minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue du Chemin Neuf # 11 —
Schneider Bertha Lia _____ fille — légitime —
de Schneider Alfred _____ Profession: serrurier —
de Brügg, district de Nidau (Berne) domicilié à Payerne _____
et de Emma Bertha née Willemin _____
de Courgevans (Fribourg) _____
Inscrit au présent-registre le vingt un Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Schneider
Alfred . _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Schneider

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Brügg (Nidau)

N^o 96
Moser Ida

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois — heures _____ minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, rue des Granges _____
Moser Ida _____ fille — légitime —
de Moser Jean _____ Profession: charron _____
de Brunenthal (Soleure) — domicilié à Payerne _____
et de Marie Madeleine née Hostettler _____
de Guggisberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le vingt deux Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Moser
Jean _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Moser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Messen.

N^o 97
Somini Louise

Le vingt un Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à sept - heures _____ minutes du soir _____
est _____ née - à Etrablos rive Payerne N^o 90 _____
Somini Louise _____ fille - légitime _____
de Somini Henri François _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Etrablos rive Payerne _____
et de Alicia, née Crausaz _____
de Trey _____
Inscrit au présent registre le vingt trois Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Somini
Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Somini Crausaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathur. Repin

N^o 98
Givel Ernest
Samuel Théophile

Le vingt sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à cinq - heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, Grande Rue N^o 31 _____
Givel Ernest Samuel Théophile fils - légitime _____
de Givel Henri _____ Profession: négociant _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie Louise née Perrin _____
de Payerne (Payerne) _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Givel
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

H. Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathur. Repin

N° 99
Schneider Eugène

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue du Chemin Neuf N° 11 _____
Schneider Eugène _____ fils _____ légitime _____
de Schneider Frédéric _____ Profession : ferblantier _____
de Brügg (Nidau, Suisse) _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Julie Emilie née Herminjard _____
de Corsier _____

Inscrit au présent registre le trente Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Schneider
Frédéric.

Confirmé après lecture faite :

Schneider Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Brügg (Nidau)

L. Maxner - Ropin

N° 100
Solery Aurélie
Olga

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à sept heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ née _____ à Payerne, en Gruyère _____
Solery Aurélie Olga _____ fille _____ légitime _____
de Solery Ernest Constant _____ Profession : cafetier _____
de Aumont (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise Justine née Banderet _____
de Sully _____

Inscrit au présent registre le trente Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Solery
Ernest Constant.

Confirmé après lecture faite :

Ernest Solery

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Aumont

L. Maxner - Ropin

N° 101
Fenthoirey Eugène
Etienne

Le trente Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à six — heures quarante cinq minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, rue de Guillemaux N° 2 —

Fenthoirey Eugène Etienne — fils — légitime —

de Fenthoirey Henri Louis — Profession: boulanger —

de Seigneux et Dampierre - domicilié à Payerne —

et de Ida née Chevalley —

de Champtauron —

Inscrit au présent registre le premier Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Fenthoirey
Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Fenthoirey

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Villerszel et Lucens.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Mathier. Rapin

N° 102
Rey Georges
Léon

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à midi — heures _____ minutes du _____

est _____ né — à Payerne, rue de l'Hôpital N° 109 —

Rey Georges Léon — fils — légitime —

de *Ge* Rey Jules Laurent — Profession: manoeuvre —

des Granges de Vesin (Fribourg) domicilié à Payerne —

et de Louise Cécile née Losey —

de La Souvaise —

Inscrit au présent registre le premier Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Rey
Jules Laurent _____

Confirmé après lecture faite:

Rey Jules

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Aumont.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Mathier. Rapin

B. le 6-7-97

N° 103

Crisinel sexe-féminin

Le quatre Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dixsept — à cinq heures _____ quinze minutes du matin —
est _____ née à Payerne, aux moulins de Glatigny

Crisinel, sexe féminin _____ fille légitime _____

de Crisinel John _____ Profession: agriculteur

de Denezzy _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosine Elise née Bossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-dixsept — sur la déclaration d'un père Crisinel
John.

Confirmé après lecture faite:

John Crisinel Bossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

S. Maxther. Rapin

N° 104

Dèlessert Marius

Le quatre Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dixsept — à quatre heures _____ trente minutes du matin —

est _____ né — à Corges rière Payerne _____

Dèlessert Marius _____ fils légitime _____

de Dèlessert Julien _____ Profession: agriculteur _____

de Peney le Sorat _____ domicilié à Corges rière Payerne _____

et de Marie Louise née Savary _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-dixsept — sur la déclaration d'un père Dèlessert
Julien

Confirmé après lecture faite:

Julien Dèlessert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil

de Corcelles le Sorat

S. Maxther. Rapin

N° 105
Rufli Ernestine

Le six Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Villa Humbert N° 4 _____

Rufli Ernestine _____ fille légitime _____

de Rufli Jean _____ Profession: *ouvrier sur les instruments de musique* _____

de Seengen (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Pauline née Riesen _____

de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Rufli
Jean. _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Rufli.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Seengen

L. Mathier. Repin

N° 106
Riesen Thilimon
César.

Le onze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à huit _____ heures _____ trente- minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges _____

Riesen Thilimon César _____ fils _____ légitime _____

de Riesen Albert _____ Profession: *cigareur* _____

de Michellen (Guggisberg), Berne -domicilié à Payerne _____

et de Eugénie Marie née Champoud _____

de Cossonay _____

Inscrit au présent registre le onze Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration d'un père Riesen
Albert. _____

Confirmé après lecture faite:

Alb. Riesen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg

L. Mathier. Repin

N° 107
Bavaud Germaine
Marguerite

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à midi — heure _____ minutes du _____

est _____ né e à Payerne, en Guillermans _____

Bavaud Germaine Marguerite — fille — légitime _____

de Bavaud Jean Aimé _____ Profession: cigareur _____

de Bottens (Vaud) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Scheidegger _____

de Escholzmatt (Escholzmatt) Lucerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Bavaud

Jean Aimé. _____

Confirmé après lecture faite:

Bavaud Jean Aimé

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil

L. Maxther Repin

de Bottens à Tolier le Grand.

(Signature)

N° 108
Crosset Henri
Alexis

Le vingt huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze — heures _____ trente — minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, Chemin de la Gare _____

Crosset Henri Alexis _____ fils — légitime _____

de Crosset Louis Alfred _____ Profession: gendarme —

de Olon _____ domicilié à Payerne _____

et de Marguerite Félicie Pauline née Rosselat (Rosselat) —

de St. Cergues _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Crosset

Louis Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Crosset L.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil

L. Maxther Repin

d'Olloy.

(Signature)

N° 109
 Ferrin Berthe
 Germaine

Le vingt neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à dix — heures _____ vingt minutes du soir —

est _____ née à la Foule rière Payerne _____

Ferrin Berthe Germaine _____ fille — légitime _____

de Ferrin Armand _____ Profession: agriculteur —

de Payerne _____ domicilié à la Foule rière Payerne —

et de Louise Adèle Jeannette née DeDompierre _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Ferrin

Armand _____

Confirmé après lecture faite:

A. Ferrin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier . Rapin

Communiqué

N° 110
 Wenger Alfred
 Emile

Le trente Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à deux — heures _____ trente minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne N° 74 bis

Wenger Alfred Emile _____ fils — légitime _____

de Wenger César Frédéric _____ Profession: jardinier —

de Blumenstein (Berne) — domicilié à Payerne _____

et de Alice Jenny née Dutoit _____

de Mondou et Vayuz _____

Inscrit au présent registre le trente un Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Wenger

César Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

César Wenger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier . Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Blumenstein.

N° 111.
Key Victor
Emmanuel.

* 1913

Le trois août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à une _____ heure _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Rue du Chemin Neuf _____
Key Victor Emmanuel _____ fils _____ légitime _____
de Key Ernest Charles _____ Profession: comptable _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Alice Louise nie Crauser _____
de Trey _____

Inscrit au présent registre le trois août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Key
Ernest Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

E. Key. Braubaz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxher. Repin

Communiqué

N° 112
Housson Emile

Le quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à neuf _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 8 _____
Housson Emile _____ fils _____ légitime _____
de Housson Henri Louis _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Julie nie Samini _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Housson
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite:

M. Housson Samini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxher. Repin

Communiqué

N° 113
Housson masculin

Le quatre août _____ mil huit-cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf — heures _____ trente minutes du soir
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 8
Housson _____ fils — légitime

de Housson Henri Louis _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne
et de Marie Julie née Lonini
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Housson
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

H. H. Lonini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Marthe Repin

N° 114
Jaquier Anne
Marie Joséphine

Le quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ quinze — minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue de Sausanne N° _____
Jaquier Anne Marie Joséphine — fille — légitime

de Jaquier Jean Sulpice _____ Profession: mécanicien
de Prez (Glâne, Fribourg) — domicilié à Payerne
et de Anne Marie née Devaud
de Porsel _____

Inscrit au présent registre le sept août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Jaquier
Jean Sulpice _____

Confirmé après lecture faite :

Jaquier Jean Sulpice

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sionier.

L. Marthe Repin

N° 115

Gasser François
AlfredLe douze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à neuf heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, vers la Gare _____

Gasser François Alfred _____ fils _____ légitime _____

de Gasser Alfred _____ Profession: maréchal _____

de Abligen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Pauline née Desmenthes _____

de Ropraz _____

Inscrit au présent registre le douze août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Gasser

Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Gasser Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état

L. Maxther. Repin

civil d'Abligen

N° 116

Denner Elisa

Le quinze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à onze heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ née _____ à Payerne, rue du Portail _____

Denner Elisa _____ fille _____ légitime _____

de Denner Alfred _____ Profession: tonnelier _____

de Saugeenthal (Berne) domicilié à Payerne _____

et de Rosa née Nestrat _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix huit août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Denner

Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Denner Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état

L. Maxther. Repin

civil de Saugeenthal

N° 117
Bourgeois Maurice
Louis

Le vingt trois Aout _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une - heure vingt cinq — minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, au Favaz _____

Bourgeois Maurice Louis _____ fils — légitime _____
de Bourgeois Emile _____ Profession: charcutier —
de Ballaigues _____ domicilié à Payerne _____
et de Lionie Emilie Caroline nee Petit-Buguenin _____
de Mouthe (Doubs, France) _____


Inscrit au présent registre le vingt quatre Aout _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Bourgeois
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Bourgeois

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ballaigues.

S. Maxther. Rapin


N° 118
Bula Ida
Barbara.

Le vingt un Aout _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre - heures _____ minutes du soir —
est _____ née - à Payerne, rue de Sausanne _____

Bula Ida Barbara _____ fille — légitime _____
de Bula Emile _____ Profession: ouvrier à La Condensation
de Galviz _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Barbara nee Bapst _____
de Favaz _____


Inscrit au présent registre le vingt quatre Aout _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Bula
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Lula fusil.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Morat

S. Maxther. Rapin


N° 119

Hoffer Berthe
MarieLe vingt six août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____

Hoffer Berthe Marie _____ fille légitime _____

de Hoffer Charles Frédéric _____ Profession : maréchal _____

de Donatyre _____ domicilié à Payerne _____

et de Lina née Besson _____

de Boffens _____

Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Hoffer
Charles Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Hoffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Ls. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état

civil d'Evanches.

N° 120

Mora Thérèse
MarieLe vingt huit août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à cinq heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, au Pavement _____

Mora Thérèse Marie _____ fille légitime _____

de Mora Charles _____ Profession : maçon _____

de Fontaneto d'Agogna (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Marie Hbermann _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration de Lydie Feller
sege-femme de Hoffen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sege-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Ls. Maxther. Rapin

Communiqué à la chancellerie

d'état à Sausanne

N^o 121
Nicola Rosa

Le trente un Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue des Granges _____

Nicola Rosa _____ fille — légitime _____

de Nicola Emile _____ Profession: maçon _____

de Bantino, province de Novare, Italie, domicilié à Payerne _____

et de Adèle née Ferrini _____

de Bantino (Novare, Italie) _____

Inscrit au présent registre le trente un Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Nicola
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Nicola Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne

S. Maxher. Rapin

N^o 122
Fivaz Emile

Le premier Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, Grande Rue N^o 5 _____

Fivaz Emile _____ fils — légitime _____

de Fivaz Elie _____ Profession: fabricant de bois de Jacques

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Lulia née Desmeules _____

de Ropraz _____

Inscrit au présent registre le premier Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Fivaz
Elie . _____

Confirmé après lecture faite :

Elie Fivaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxher. Rapin

N° 123
Savary Jeanne
Marie

Le trente un août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ quinze minutes du soir —
est née à la Ruche N° 4 à Payerne
Savary Jeanne Marie _____ fille — légitime _____
de Savary Paul dit Alfred _____ Profession : entrepreneur en bâtiments
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Augustine Stéphanie née Overney _____
de Charney (Tribourg) _____
Inscrit au présent registre le deux Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Savary
Paul dit Alfred . _____

Confirmé après lecture faite :

Paul dit Alfred Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Repin

Communiqué _____

N° 124
Crisinel Paul

Le deux Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures _____ minutes du matin —
est né à Payerne en Glatigny N° 23 _____
Crisinel Paul _____ fils — légitime _____
de Crisinel Auguste _____ Profession : meunier _____
de Denezey _____ domicilié à Payerne _____
et de Engenie née Goumaz _____
de Sèdeilles _____
Inscrit au présent registre le trois Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Crisinel
Auguste . _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Denezey à Neyruz . _____

N° 125

Guichard Georges
Edouard.

approuvé la radiation du mot
Joseph qui est remplacé par
Georges à la quatrième ligne
de l'acte ci-contre.
L'officier de l'état civil
L. Mathier. Ropin

Le 15 Novembre 1916, le Conseil Fédéral
a prononcé la réintégration de Rosset
Suzanne Antoinette divorcée Guichard
dans le droit de cité du Canton de
Vaud et de la Commune de Sonay.
Cette réintégration entraîne
la naturalisation de Guichard
Georges Edouard inscrit ci-contre.
Inscrit le 23 Novembre 1916 par ordre
du Département de Justice et Police.
L'officier de l'état civil
L. Mathier. Ropin

Communiqué le 23. 9br 1916 au
Département de Justice et Police et
à l'état civil de Sonay.

Le neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à cinq heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 6 _____
Guichard ^{Georges} Joseph Edouard _____ fils _____ légitime _____
de Guichard Joseph Edouard _____ Profession: journalier _____
de Combrée (dept de Maine et Loire, France) domicilié à Payerne _____
et de Laure Antoinette née Rosset _____
de Sonay _____

Inscrit au présent registre le dix Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Guichard
Joseph Edouard _____

Confirmé après lecture faite :

Guichard Edouard Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Ropin

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

N° 126

Ropin Ernest

Le dix huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à minuit heures _____ quinze _____ minutes du _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N° 1 _____
Ropin Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Ropin Henri _____ Profession: cafetier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise née Sommerer _____
de Sainte Croix _____

Inscrit au présent registre le dix huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Ropin
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Ropin Sommerer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier. Ropin

Communiqué

N^o 127
Mollet Marie

Le dix huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ minutes du Soir _____
est _____ née — à Payerne, rue de la Boverie n^o 2 _____
Mollet Marie _____ fille — légitime _____
de Mollet Jacob _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Unterramsen (Soleure) — domicilié à Payerne _____
et de Ida née Marti _____
de Syss (Seme) _____

Inscrit au présent registre le vingt Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Mollet
Jacob. _____

Confirmé après lecture faite :

Mollet Jacob.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Aetingen.

S. Maxner. Repin

N^o 128
Schwab Ida

Le vingt Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze — heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, en Glatigny n^o _____
Schwab Ida _____ fille — légitime _____
de Schwab Emile _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Herzers (Fribourg) — domicilié à Payerne _____
et de Jeanne Marie née Willommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt un Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Schwab
Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Schwab Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Herzers.

S. Maxner. Repin

N° 129
Charbonney mort.né

Le vingt trois Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à minuit heure _____ minutes du _____

est mort - né - à Payerne, rue à Thomas n° 1 _____

Charbonney _____ fils — légitime _____

de Emile Charbonney _____ Profession: cordonnier —

de Lucens _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Rosalie née Saquières _____

de Rueyres _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Char:

bonney Emile _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Charbonney.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mather. Repin

Communiqué

N° 130
Junier Malvina
Louise

Le vingt cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à dix heures _____ minutes du matin _____

est _____ née - à Payerne, rue Mauborget _____

Junier Malvina Louise — fille — légitime _____

de Junier Georges Auguste _____ Profession: horticulteur —

de Nods (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Klopstein _____

de Saupen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Junier

George Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Junier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

L. Mather. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Nods.

N° 131
Tissot Valentine
Marie

Le vingt huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à deux heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne _____
Tissot Valentine Marie _____ fil le _____ légitime _____
de Tissot Henri alphonse Louis _____ Profession : négociant _____
de Montaubion et Chardonnay domicilié à Payerne _____
et de Bertha alicie née Duplan _____
de Rougemont et Bousens _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Tissot
Henri alphonse Louis. _____

Confirmé après lecture faite:
H. Duplan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Cierges.

L. Mathier Repin

N° 132
Clot Laure
Eugénie

Le trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à minuit _____ trente cinq _____ minutes du _____
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie N° 41 _____
Clot Laure Eugénie _____ fil le _____ légitime _____
de Clot François Philippe Emile _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Courtilles _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Beyeler _____
de Wahlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trente Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Clot
François Philippe Emile _____

Confirmé après lecture faite :
Clot Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens

L. Mathier. Repin

N^o 133
Giobellina Felix

Le trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, Derrière le magasin _____
Giobellina Felix _____ fils _____ légitime _____
de Giobellina Emile _____ Profession: charretier _____
de Cigliano (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Marie Carlino _____
de Cigliano (Novare, Italie) _____
Inscrit au présent registre le premier Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Giobellina
Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Giobellina Emiliano

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Louvain.

S. Mathier-Rapin

N^o 134
Doudin Charles
Jules

Le trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne N^o 104 _____
Doudin Charles Jules _____ fils _____ légitime _____
de Doudin Jules _____ Profession: horloger _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Caille _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Doudin
Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier-Rapin

N° 135

Gilliand Michel
ErnestLe trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit heures _____ minutes du matin

est _____ né — à Payerne, en Gruyère n° 41 _____

Gilliand Michel Ernest _____ fils _____ légitime _____

de Gilliand Louis _____ Profession : agriculteur _____

de Combremont le Grand — domicilié à Payerne _____

et de Julie Amélie nie Buache _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Gilliand

Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Gilliand Buache

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

L. Mather. Rapin

N° 136

Cosandey Marcel
Edouard.Le cinq Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ minutes du matin

est _____ né — à Payerne, Avenue de la Gare _____

Cosandey Marcel Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Cosandey Elie _____ Profession : boulanger _____

de Sassel _____ domicilié à Payerne _____

et de Fanny Caroline nie Dubuis _____

de Rossinière _____

Inscrit au présent registre le cinq Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept — sur la déclaration du père Cosandey

Elie. _____

Confirmé après lecture faite :

Eli Cosandey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Granges.

L. Mather. Rapin

N° 137

Parex Henri
Alfred.

Le dix neuf Juillet mil neuf cent sept le Conseil d'Etat a ordonné la rectification de l'acte ci-contre en ce sens que le nom de famille Parex soit écrit "Pari"

Inscrit le 23 juillet 1907 par ordre du Département de Justice et Police.

L'officier de l'état civil
S. Manner. Requin

Communiqué à l'état civil de Ste Croix et au Département de Justice et Police

Le sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ à six _____ heures _____ quinze minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, à la Ruèche n° 7 _____
Parex Henri Alfred _____ fils _____ légitime _____

de Parex Charles Louis _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____

et de Jenny née Jacot. Parel _____

de Genève _____

Inscrit au présent registre le huit Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Parex Charles Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Pari Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Ste Croix.

S. Manner. Requin

N° 138

Magnin Mathilde
+

Le neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ à quatre _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née _____ à Payerne, rue de l'Hôpital n° _____

Magnin Mathilde _____ fille _____ légitime _____

de Magnin Adolphe _____ Profession: terrassier _____

de Cudrefin _____ domicilié à Payerne _____

et de Henriette Madeleine née Brodbeck _____

de Murtens (Bâle Campagne) _____

Inscrit au présent registre le onze Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration du père Magnin Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite:

Adolphe Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cudrefin

S. Manner. Requin

N° 139
Weber Bertha
Marie

Le neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à dix _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue à Thomas n° _____
Weber Bertha Marie _____ fille _____ légitime _____
de Weber Gustave _____ Profession: cigareur _____
de Menziken (Argovie) _____ domicilié à ? _____
et de Christine Marie née Schenpp _____
de Schöndorf (Wurtemberg), domiciliée à Payerne _____
Inscrit au présent registre le onze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier - Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Menziken

N° 140.
Schwaninger Ida

Le dix Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à deux heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, Chemin de la Gare _____
Schwaninger Ida _____ fille _____ légitime _____
de Schwaninger Jean Martin _____ Profession: maraîcher _____
de Guntmadingen (Genève) _____ domicilié à Payerne _____
et de Caroline Bertha née Schutz _____
de Albligen (Berne) _____
Inscrit au présent registre le onze Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix sept _____ sur la déclaration d'un père Schwaninger
Jean Martin _____

Confirmé après lecture faite:

Schwaninger Jean Martin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier - Repin

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Söhningen

N° 141
Grüber Elise
Marguerite

Le quinze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à cinq — heures — quinze — minutes du matin —
est _____ né e — à Payerne, rue d'Yverdon N° 12 —
Grüber Elise Marguerite _____ fille — légitime _____
de Grüber Franz Gottlieb _____ Profession: agriculteur —
de Bätterkinden (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Marguerite dite Elise nie Clot _____
de Villers le Comte _____

Inscrit au présent registre le seize Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Grüber
Franz Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Grüber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bätterkinden

S. Maxher. Rapin

N° 142
Trollet Henri

Le dix-neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf — heures — _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Payerne, à la Boverie _____
Trollet Henri _____ fils — légitime _____
de Trollet Henri _____ Profession: tnilier _____
de Floennier _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise dite Elise nie Badoux _____
de Crenin _____

Inscrit au présent registre le vingt Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Trollet
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Trollet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Granges.

S. Maxher. Rapin

N^o 143
Gonner Isaac
Arnold

Le vingt sept Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux — heures — trente — minutes du matin —
est _____ né — à Vers chez Savary niece Payerne N^o 40 —
Gonner Isaac Arnold _____ fils — légitime _____
de Gonner Samuel Benjamin _____ Profession : agriculteur
de Yvonand _____ domicilié à Vers chez Savary (Payerne)
et de Sina niece Morel _____
de Memend _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Gonner
Samuel Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Gonner

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Yvonand.

S. Meunier-Ropin

N^o 144
Halbfuss Marthe
Anna.

Le vingt neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à sept — heures — quarante — minutes du soir —
est _____ née à Payerne, sur les Terreaux _____
Halbfuss Marthe Anna _____ fille — légitime _____
de Halbfuss Charles Adolphe _____ Profession : journalier —
de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
et de Bertha Valentine Emma niece Mornoud _____
des Thioleyres _____

Inscrit au présent registre le trente Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Halbfuss
Charles Adolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Halbfuss Ch.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ste Croix

S. Marthe-Ropin

N° 145
Crausaz Charles
Paul

Le vingt neuf Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon n° _____

Crausaz Charles Paul _____ fils — légitime _____

de Crausaz Charles _____ Profession: charretier _____

de Frey _____ domicilié à Payerne _____

et de Lia née Mounoud _____

des Thioleyres _____

Inscrit au présent registre le trente Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Crausaz
Charles.

Confirmé après lecture faite :

Crausaz Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Frey

S. Mathier. Rapin

N° 146
Sambert mort né

Le trente Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit heures _____ minutes du soir —

est mort. né — à Payerne, rue d'Yverdon n° 17 _____

Sambert _____ fils — légitime _____

de Luc Théodore Sambert _____ Profession: cultivateur _____

de Châtillon _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Félicité Pittet _____

de La. Joux _____

Inscrit au présent registre le deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration d u père Luc
Théodore Sambert

Confirmé après lecture faite :

Luc Lambert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier. Rapin

N° 147
Schneider Jeanne
Marie.

Le deux Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf — heures — trente — minutes du soir —
est _____ née à Sayerne, Place du Berger _____
Schneider Jeanne Marie — fille légitime _____
de Schneider Emile Arthur — Profession : plâtrier peintre
de Brügg (Berne) — domicilié à Sayerne _____
et de Jeanne Marie nie Pastor _____
de Sainte Croix _____

Inscrit au présent registre le trois Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Schneider
Emile Arthur. _____

Confirmé après lecture faite :

Schneider Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bürglen à Brügg

L. Mather. Repin

N° 148
Seuenberger Marc
Alfred.

Le onze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre — heures — _____ minutes du soir —
est _____ né — à Sayerne, Avenue de la Gare N° 101 —
Seuenberger Marc Alfred — fils — légitime _____
de Seuenberger Scan — Profession : employé de bureau
de Dürrenroth (Berne) — domicilié à Sayerne _____
et de Anna nie Saurenmann _____
de Winterthur _____

Inscrit au présent registre le onze Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Seuenber-
ger Scan. _____

Confirmé après lecture faite :

Seuenberger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Dürrenroth.

L. Mather. Repin

N° 149
 Heer Georges
 Fernand.

Le quatorze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à huit heures _____ minutes du soir —
 est — né — à Payerne, rue du Berger N° 29 —
Heer Georges Fernand _____ fils — légitime _____
 de Heer Adolphe Henri _____ Profession: employé de bureau
 de Coinsins _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Cécile née Roussel _____
 de La Donaise (Tribourg) _____

Inscrit au présent registre le seize novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Heer
 Adolphe Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

A. Heer

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Begnins.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Marthe Repin

N° 150
 Mosconi Cécile

Le quatorze novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à quatre heures _____ minutes du soir —
 est — née — à Payerne, rue des Granges _____
Mosconi Cécile _____ fille — légitime _____
 de Mosconi Giacomo _____ Profession: menuisier _____
 de Cene, province de Bergamo, Italie — domicilié à Payerne _____
 et de Eugénie Tiraboschi _____
 de Oltra-il-Colle province de Bergamo (Italie) _____

Inscrit au présent registre le seize novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Mosconi
 Giacomo _____

Confirmé après lecture faite:.

Jacques Mosconi

Communiqué à la Chancellerie
 d'Etat à Lausanne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Marthe Repin

N° 151
Mändly Emile
Ernest
+

Le dix huit Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à six _____ heures _____ vingt _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne rue de la Filanderie N° 39 _____
Mändly Emile Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Mändly Jean Sidore _____ Profession: cordonnier _____
de Vesin (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Joséphine nie Eugénie _____
de Middel (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Mändly
Jean Sidore . _____

Confirmé après lecture faite:

Mändly Sidore

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Vesin à Cury

S. Maxner - Repin

N° 152
Doudin Yvonne
Marguerite Fanny.

Le dix neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à trois _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née _____ à Payerne, Grande Rue N° 43 _____
Doudin Yvonne Marguerite Fanny - fille _____ légitime _____
de Doudin Alexandre François _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie nie Duffay _____
de Bassel _____

Inscrit au présent registre le vingt Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Doudin
Alexandre François . _____

Confirmé après lecture faite:

Alexandre Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Maxner - Repin

N° 153
Eichenberger Oscar
Fritz

Le vingt Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Guillermaux N° _____
Eichenberger Oscar Fritz — fils — légitime _____
de Eichenberger Gottlieb _____ Profession : boulangier —
de Fahrwangen (argovie) domicilié à Payerne _____
et de Sydia Hermine née Hediger _____
de Reinach (argovie) _____

Inscrit au présent registre le vingt Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Eichen-
berger Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite :

Gottlieb Eichenberger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fahrwangen.

S. Maxner. Repin

N° 154
Savary Fernand

Le vingt Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, au champ de la Blanche _____
Savary Fernand _____ fils — légitime _____
de Savary Daniel _____ Profession : charpentier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Siegenthaler _____
de Trüb (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Savary
Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

~~Communiqué~~

S. Maxner. Repin

N° 155
 San Henriette
 Rose

Le vingt cinq novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept _____ à trois _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de Sansanne _____
 San Henriette Rose _____ fille _____ légitime _____
 de San Henri Emile _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emilie Charlotte nie Guiguer _____
 de Sillers sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père San Hen-
 ri Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

H. Jan

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Ropin

N° 156
 Pasteur Edmond

Le vingt sept novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept _____ à neuf _____ heures _____ dix _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, à la Ruche N° 6 _____
 Pasteur Edmond _____ fils _____ légitime _____
 de Pasteur Jean Samuel _____ Profession: cigareur _____
 de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Séverine nie Woerber _____
 de Sillery (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Pasteur
 Jean Samuel. _____

Confirmé après lecture faite:

Pasteur Samuel

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de St. Croix:

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner. Ropin

N^o 157
Fiorini Antoine

Le vingt quatre novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à onze heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue des Granges _____

Fiorini Antoine _____ fille — légitime _____

de Fiorini Ernest _____ Profession: menuisier _____

de Darfo provincia de Brescia, Italie domicilié à Payerne _____

et de Giacomina Carolina née Camossi _____

de Darfo (Italie) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Fiorini

Ernest, qui s'est déjà présenté le 27 courant pour cette inscription, mais n'avait pas de pièce justificative.

Confirmé après lecture faite:

Fiorini Ernesto

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier, Repin

Communiqué à la Chancellerie

d'état à Lausanne.

N^o 158
Gomini Germaine
Louise

Le vingt neuf novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à trois heures _____ trente minutes du matin —

est _____ née — à Payerne, rue à Thomas N^o 15 _____

Gomini Germaine Louise _____ fille il légitime _____

de Gomini Amélie Elvina _____ Profession: ouvrière à la Condenserie

de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de François Louis Gomini, et

de Léonie Louise née Biolley _____

Inscrit au présent registre le premier Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration de la grand'mère du Nou-

veau-né Gomini née Biolley Léonie Louise de Payerne y domiciliée. —

Confirmé après lecture faite:

Léonie Gomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier, Repin

Communiqué à l'office de Paix de

Payerne.

N^o 159
 Dougoud Louis
 Marius

Le premier Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à neuf - heures _____ minutes du matin
 est _____ né - à Tayerne, rue de Lousanne N^o 91 -
Dougoud Louis Marius _____ fils - légitime _____
 de Dougoud Joseph Nicolas _____ Profession: cafetier _____
 de Torny le Grand (triboung) domicilié à Tayerne _____
 et de Romaine Louise Sydie nee Oberson _____
 de Berlens _____

Inscrit au présent registre le trois Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Dougoud
 Joseph Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Dougoud

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Torny le Grand.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

N^o 160
 Deprez May
 Madeleine

Le deux Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept - à trois - heures _____ minutes du matin
 est _____ née - à Tayerne, Derrière la Tour _____
Deprez May Madeleine _____ fille - légitime _____
 de Deprez Jules Isaac François Louis _____ Profession: employé postal _____
 de Lutry et Forel _____ domicilié à Tayerne _____
 et de Marie Valentine nee Renaud _____
 de Cortailod _____

Inscrit au présent registre le trois Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Deprez
 Jules Isaac François Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Deprez

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Lutry et Forel (Lavanç)

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

N° 161
Häser Marie
Elise.

Le trente novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ trente minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, rue des Granges n° 71 —
Häser Marie Elise _____ fille légitime _____

de Häser Sulpice Alfred _____ Profession : employé au chemin de fer
de Scimiswyl (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisabeth nie Graf _____
de Aeschi (Berne) _____

Inscrit au présent registre le trois Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Häser
Sulpice Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Häser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Rohrbach.

S. Manner, Ropin

N° 162
Scanmonod Marie
Cécile.

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à deux heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne à la Riolar _____
Scanmonod Marie Cécile _____ fille légitime _____

de Scanmonod Marc Alfred _____ Profession : terrassier —
de Provence _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Euphrasie nie Monneron _____
de Murist (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le trois Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Scanmo-
nod Marc Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Scanmonod Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Provence

S. Manner, Ropin

N° 163
Saccoud Lion

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à deux heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, Grande Rue N° 12 -
Saccoud Lion _____ fils - légitime _____
de Saccoud Louis Daniel _____ Profession: charpentier -
de Tridoux _____ domicilié à Payerne _____
et de Aloïse Eugénie Bron nie Grobety _____
de Saint Saphorin (Sevran) _____
Inscrit au présent registre le six Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Saccoud
Louis Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres.

L. Moxner. Repin

N° 164
Goutte Ernest

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept - à sept heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, rue du Collège _____
Goutte Ernest _____ fils - légitime _____
de Goutte Antoine _____ Profession: négociant -
de Losmont (Burg de Dôme, France) domicilié à Payerne _____
et de Marie nie Bandet _____
de Onnion (Haute Savoie) France _____
Inscrit au présent registre le sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept - sur la déclaration du père Goutte
Antoine _____

Confirmé après lecture faite:

Antoine Goutte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

L. Moxner. Repin

N° 165
Savary Georges
Samuel Lion

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ trente minutes du soir —
est _____ né — à Étrablor rive Payerne _____

Savary Georges Samuel Lion — fils — légitime _____
de Savary Samuel Louis _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Corges rive Payerne _____
et de Emma née Sädermann _____
de Sützelglik (Berne) _____

Inscrit au présent registre le sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Savary
Samuel Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Sädermann gcl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué

N° 166
Ney Emile

Le sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à une — heure _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, en Quary N° 60 _____

Ney Emile _____ fils — légitime _____
de Ney Emile Louis _____ Profession: agent de Police
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina née Fboffer _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Ney
Emile Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Ney Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué

N^o 167
Saccard Charles

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Vers chez Savary niece Payerne —
Saccard Charles _____ fils — légitime _____
de Saccard Henri _____ Profession: joieriste _____
de Tridoux _____ domicilié à Vers chez Savary niece Payerne
et de Marguerite niee Schafroth _____
de Röttenbach (Berne) _____

Inscrit au présent registre le sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Saccard
Henri _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Saccard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres.

L. Maxther. Repin

N^o 168
Meylan Yvonne
Laure

Le huit Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, à la Ruche N^o 3 _____
Meylan Yvonne Laure _____ fille — légitime _____
de Meylan Ulysse _____ Profession: tuilier _____
du Lieu _____ domicilié à Fétigny (Fribourg) —
et de Marie Catherine Eugénie niee Savary _____
de Grangette (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le neuf Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Meylan
Ulysse. _____

Confirmé après lecture faite:

Ulysse Meylan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil du Lieu et Fétigny.

L. Maxther. Repin

N° 169
Guignet Henri
Alfred.

Le treize Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à cinq — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, à la Ruche n° 5 _____
Guignet Henri Alfred _____ fils _____ légitime _____
de Guignet Alfred _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Châtillens _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Pasche _____
de Servion _____

Inscrit au présent registre le quinze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Guignet
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Guignet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Oron la Ville.

N° 170.
Schafroth Elise

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à six — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Vers chez Savary née Payerne _____
Schafroth Elise _____ fille — légitime _____
de Schafroth Pierre _____ Profession : agriculteur —
de Röttenbach (Seme, district Signe) domicilié à Vers chez Savary née Payerne
et de Christine née Amrein _____
de Schwarzenberg _____

Inscrit au présent registre le quinze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Schafroth
Pierre _____

Confirmé après lecture faite :

Peter Schafroth

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Röttenbach

N^o 171
Gentil Eugène

Le quinze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à neuf heures — trente minutes du matin —
est né — à Payerne, rue des Deux Tours —

Gentil Eugène _____ fils — légitime —
de Gentil Jules _____ Profession: agriculteur —
de Dompiere sur Lucens — domicilié à Sausanne —
et de Elise née Germond _____
de Lovatens, domiciliée à Payerne —

Inscrit au présent registre le dix sept Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration de Lydie Teller
sage femme de Hoffen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Teller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Lucens et Sausanne.

S. Marthe Ropin

N^o 172
Häberli Marie

Le dix neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept — à huit heures — quinze minutes du matin —
est née — à Payerne, en Chaux N^o 4 —

Häberli Marie _____ fille — légitime —
de Häberli Samuel _____ Profession: agriculteur —
de Münchenbuchsee (Berne) domicilié à Payerne, en Chaux —
et de Marie Rosine née Höhli _____
de Hallnach _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Häberli
Samuel.

Confirmé après lecture faite :

S. Häberli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Münchenbuchsee

S. Marthe Ropin

N^o 173
Müller Anna

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à une _____ heure quarante cinq _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 63 _____

Müller Anna _____ fille _____ légitime _____

de Müller Raymond Nicolas _____ Profession: serrurier _____

de Favcl (Fribourg) domicilié à Payerne _____

et de Marie Laurette nie Roche _____

de Mary le Gros (Cantel, France) _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Müller
Raymond Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite :

Müller Raymond

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Favcl.

S. Manner. Rapin

N^o 174
Kölly Elise

Le vingt Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, aux Invuaries _____

Kölly Elise _____ fille _____ légitime _____

de Kölly Felix _____ Profession: terrassier _____

de Fentlingen (Fribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Anna nie Bilmann _____

de Reckthalten (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration du père Kölly
Felix. _____

Confirmé après lecture faite :

Kölly Felix

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Giffers.

S. Manner. Rapin

N^o 175
 Legger Alexandrine
 Josephine

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à neuf heures _____ minutes du matin —
 est _____ née à Sayerne, au Favez _____
 Legger Alexandrine Josephine — fille — légitime —
 de Legger Jean Joseph — Profession : tapier —
 de Romanens (Fribourg) domicilié à Sayerne —
 et de Alexandrine née Surgin —
 de Middel (Fribourg) —

Inscrit au présent registre le vingt un Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Legger
 Jean Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

Joseph Legger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Gales

S. Maxner, Rapin

N^o 176
 Thuillard Elvire
 Rosalie

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix sept — à onze heures _____ minutes du soir —
 est _____ née à Sayerne, Place du Marché N^o 113 —
 Thuillard Elvire Rosalie — fille — légitime —
 de Thuillard Alfred — Profession : instituteur —
 de Froideville — domicilié à Sayerne —
 et de Caroline née Reutter —
 de Rückertsbron (Wurtemberg) —

Inscrit au présent registre le vingt deux Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix sept — sur la déclaration du père Thuillard
 Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

A. Thuillard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Dattens à Solier le Grand

S. Maxner, Rapin

N^o 177
Ney Adrien
Samuel.

Le vingt neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à deux heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N^o 11 _____

Ney Adrien Samuel _____ fils _____ légitime _____

de Ney Michel _____ Profession: boucher _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Lina Aimée née Solet _____

de Corseaux, Châtillens et les Thioleyres _____

Inscrit au présent registre le trente Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration d u père Ney

Michel. _____

Confirmé après lecture faite :

Michel Ney.

~~Communiqué~~

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxime Repin

N^o 178
Cottet Maria

Le vingt neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix sept _____ à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, rue de Sansonne N^o _____

Cottet Maria _____ fille _____ légitime _____

de Jules Victor Cottet _____ Profession: manoeuvre _____

de Rue (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Angélique née Rossier _____

de Lovens (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix sept _____ sur la déclaration d u père Cottet

Jules Victor. _____

Confirmé après lecture faite :

Cottet Jules

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Rue.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxime Repin

N°

Le Numéro 128 de la page 241 est celui de ~~mil huit cent quatre-vingt-~~
la dernière ~~inscriptions~~ ~~la~~ ~~faite~~ dans l'année ~~minutes~~ du 1897.

~~est~~ ~~né~~ Les deux doubles du présent registre sont conformes

Ce que nous certifions ~~fil~~ ~~légitime~~

de L'officier de l'état civil de Payerne Profession :

de L. Mathier Ropin domicilié à

et de Payerne le 31 Décembre 1897



de Un double a été remis le 3 Janvier 1898 à l'autorité

Inscrit au présent registre le Cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi

~~mil huit cent quatre-vingt-~~ L'officier de l'état ~~sur la~~ ~~déclaration~~ civil de Payerne

L. Mathier Ropin

Confirmé après lecture faite :

Payerne le 3 Janvier 1898



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

N° 129
Mian Rose Lia

Le trente un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept - à onze heures _____ trente - minutes du soir -

est _____ né - à la Palud rière Payerne N° 81 -

Mian Rose Lia _____ fille - légitime _____

de Mian Constant Félix _____ Profession : agriculteur

de Payerne _____ domicilié à la Palud rière Payerne

et de Henriette née Bossy _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trois Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Mian

Constant Félix . _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Mian bossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier Ropin

~~Communiqué~~

N^o 1
Bize Edouard

Le premier Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à onze - heures quarante cinq - minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, rue des Moulins N^o 42 -

Bize Edouard _____ fils - légitime _____

de Bize Edouard _____ Profession: pierriote _____

de Villarzel _____ domicilié à Montagny près Yverdon -

et de Adele Elisa nie Mayor _____

de Oron le Château, en séjour momentané à Payerne -

Inscrit au présent registre le quatre Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Bize

Edouard _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard Bize

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S^r Maxher. Repin

*Val le 6 Janvier
Emmanuel*

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Villarzel et Montagny.

N^o 2
Walter Marcel
François

Le sept Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à cinq - heures _____ minutes du matin -

est _____ né - à Payerne, rue des Granges -

Walter Marcel François _____ fils - légitime _____

de Walter Emmanuel Joseph _____ Profession: tailleur d'habits

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Victorine nie Finguely _____

de Sant la Ville (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le sept Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Walter

Emmanuel Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

E^r Walter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S^r Maxher. Repin

~~Communiqué~~

N° 3

Guerber Emma
Simonne

Le onze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois - heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Sayerne, rue de l'Hôpital N° 96 _____
Guerber Emma Simonne _____ fille - légitime _____
de Gerber Frédéric Nicolas _____ Profession : agriculteur -
de Oberon (Berne) _____ domicilié à Sayerne _____
et de Anna Elisabeth née Gutknecht _____
de Gempenach (Tribourg) _____
Inscrit au présent registre le onze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Guerber
Frédéric Nicolas dit Fritz. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Guerber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Herzogenbuchsee.

L. Maxner. Ropin

N° 4

Pipoz Laure
Amélie

Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à dix - heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Sayerne, en Glatigny N° 11 _____
Pipoz Laure Amélie _____ fille - légitime _____
de Pipoz Alphonse Amédée _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Charney (Tribourg) _____ domicilié à Sayerne _____
et de Fanny Rosine née Sakud _____
de Oyens _____
Inscrit au présent registre le treize Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Pipoz
Alphonse Amédée. _____

Confirmé après lecture faite :

Alphonse Amédée Pipoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Charney.

L. Maxner. Ropin

N^o 5
Gagnaux Alice
Victorine

Le treize Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue d'Yverdon _____
Gagnaux Alice Victorine _____ fille légitime _____
de Gagnaux Marie Elise _____ Profession: journalière
de Savouvaise (Fribourg) — domiciliée Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Rosine Gagnaux _____

Inscrit au présent registre le quinze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de l'arricie Grand'mère
du nouveau né Philomène Gagnaux de Savouvaise domiciliée à Payerne
qui était présente lors de l'accouchement. _____
Confirmé après lecture faite :

Gagnaux Philomène

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Murist, au Juge de Paix et au
Département de Justice et Police.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxime Repin

N^o 6
Renard Henri
François

Le dix huit Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à deux — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue des Blanchisseuses _____
Renard Henri François _____ fils — légitime _____
de Renard Henri François _____ Profession: laitier _____
de Saint-Oyens _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Héléne Savoy née Pesse _____
de Attalens (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Renard
Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Renard

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Gimel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxime Repin

N^o 7
Parisod René
Félix.

Le dix neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à huit _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Sausanne N^o 91 _____

Parisod René Félix _____ fils _____ légitime _____

de Parisod Gustave Edouard _____ Profession: boulanger _____

de Villetta et Entry _____ domicilié à Payerne _____

et de Louisa née Graf _____

de Glattfelden (Zurich) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Parisod

Gustave Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

Gustave Parisod.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Cully et Entry.

S. Maxner. Repin

N^o 8
Pauli mort-né

Le vingt quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à trois _____ heures _____ minutes du soir _____

est mort-né _____ à Payerne, au Favas _____

Pauli _____ fille _____ légitime _____

de Pauli Benoit _____ Profession: boulanger _____

de Wählern (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise née Schütz _____

de Guniswold (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Pauli

Benoit _____

Confirmé après lecture faite :

Ludwig Pauli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxner. Repin

N^o 9
Martin Louis
Alfred.

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à une heure _____ cinq _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue de Sausanne N^o 96
Martin Louis Alfred _____ fils _____ légitime _____
de Martin Louis Gabriel Emile _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Sully _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina nie Meyer _____
de Ulmitz (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père Martin
Louis Gabriel Emile _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Martin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Sully

L. Mather Ropin

N^o 10
Weber Luc
Aloïs

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à huit heures _____ trente minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue de la Reine Berthe N^o 102
Weber Luc Aloïs _____ fils _____ légitime _____
de Weber Louis Xavier _____ Profession: instituteur
de Fribourg _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Florentine nie Simat _____
de Bietigny _____
Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père Weber
Louis Xavier. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Weber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fribourg.

L. Mather Ropin

N° 11
Savary Charles
+ 1916

Le vingt quatre Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, au Pavement _____
Savary Charles _____ fils _____ légitime _____
de Savary Fritz _____ Profession: charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Maret nie Badoux _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Savary
Fritz . _____

Confirmé après lecture faite:

Fritz Savary Maret

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner-Rapin

~~Communiqué~~

N° 12
Zuberbuhler Jeanne
Cécile Cécilie

Le vingt neuf Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue n° _____
Zuberbuhler Jeanne Cécile Cécilie _____ fille _____ légitime _____
de Zuberbuhler Jean _____ Profession: négociant _____
de Appenzell (S. Rhodes) _____ domicilié à Payerne _____
et de Jeanne Thérèse Cécile nie Mettler _____
de Romont et Arth _____

Inscrit au présent registre le trente un Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Zuberbuh-
ler Jean . _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Zuberbuhler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Appenzel .

N^o 13
Hummer mort-né

Le trente Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois - heures _____ minutes du matin -
est mort-né - à Payerne, rue du Berger _____
Hummer _____ fil leil légitime _____

de Hummer Lina _____ Profession: cigareuse -
de Höchstetter (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Samuel Hummer, et
de Susanne Vanette Mischler _____

Inscrit au présent registre le premier Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de Comte Elisa sage-
femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier. Rapin

N^o 14
Somini Julie

Le deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux - heures _____ minutes du matin -
est _____ née - à Payerne, Derrière la Tour n^o 15 _____
Somini Julie _____ fille - légitime _____

de Somini Jules François _____ Profession: agriculteur -
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Steinmann _____
de Gempenach (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Somini
Jules François. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Somini Steinmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier. Rapin

N° 15

Schüpbach Mathilde

Le quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à quatre heures _____ minutes du matin -
 est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon 12
 Schüpbach Mathilde _____ fille - légitime _____
 de Schüpbach Louis _____ Profession: contre maître cigaron
 de Landiswyl (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Emma née Wagner _____
 de Ebnet près Cappel (St. Gall) _____
 Inscrit au présent registre le cinq Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Schüpbach
 Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Schüpbach Ls

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Siglen.

L. Maxther. Ropin

N° 16

Biraneck Emile
Henri

Le sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à trois heures _____ minutes du matin -
 est _____ né - à Payerne, rue des Blancsissens
 Biraneck Emile Henri _____ fils - légitime _____
 de Biraneck Georges Leopold _____ Profession: journalier _____
 de Donatye _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lydia née Bize _____
 de Fillerel _____
 Inscrit au présent registre le sept Février _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Biraneck
 Georges Leopold. _____

Confirmé après lecture faite:

Biraneck Georges

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Arvenses.

L. Maxther. Ropin

N° 17
Chevalley Jeanne
Susanne.

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures _____ minutes du soir —

est _____ né e. à Bayerne, Grande Rue N° 26 _____

Chevalley Jeanne Susanne — fille — légitime _____

de Chevalley John _____ Profession: boulanger —

de Denezy _____ domicilié à Bayerne _____

et de Lydie née Savanchy _____

de Savigny et Foul (Savoux) _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Chevalley
John. _____

Confirmé après lecture faite :

John Chevalley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Denezy à Bayerne.

S. Mathier. Rapin

N° 18
Groux Charles

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq — heures quarante cinq minutes du matin —

est _____ né — à Bayerne, rue d'Yverdon N° 1 _____

Groux Charles _____ fils — légitime _____

de Groux Charles _____ Profession: ferblantier —

de Bayerne _____ domicilié à Bayerne _____

et de Elisabeth née Schweingruber _____

de Wahlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Groux
Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Groux Charles.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué o

S. Mathier. Rapin

N^o 19
Oquey Marthe
Emma.

Le vingt Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures — dix — minutes du matin —
est _____ née à Payerne, Grande Rue _____

Oquey Marthe Emma _____ fille — légitime _____
de Oquey Aimé Alexandre _____ Profession: comptable _____
de Ormont-dessous _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie Adeline dite Adèle née Gris _____
de Cerniaz et Seigneux _____

Inscrit au présent registre le vingt un Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Oquey
Aimé Alexandre _____

Confirmé après lecture faite:

A. Oquey

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ormont-dessous

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Marthe Repin

N^o 20
Gingin Marie

Le vingt deux Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures quarante cinq — minutes du soir —
est _____ née à Payerne, rue du Marché N^o 98 _____

Gingin Marie _____ fille — légitime _____
de Gingin Louis Marc François _____ Profession: teinturier _____
de Eclépens _____ domicilié à Payerne _____
et de Lucie née Praderwand _____
de Corcelles _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Février _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Gingin
Louis Marc François. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Gingins

Communiqué à l'officier de l'état
civil de La Sarraz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Marthe Repin

N° 21
Ogay Rose
Berthe

Le vingt trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, Derrière la Tour _____

Ogay Rose Berthe _____ fille légitime _____

de Ogay Jules Alfred _____ Profession: employé de bureau

de Ormont-dessous et Leyzin - domicilié à Payerne _____

et de Marie née Bichsel _____

de Hasle près Burgdorf _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Ogay

Jules Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Ogay.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil d'Ormont-dessous et Leyzin.

S. Mather. Repin

N° 22
Bise Bertha
Cécile

Le vingt six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à sept _____ heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 12 _____

Bise Bertha Cécile _____ fille légitime _____

de Bise Félicien _____ Profession: menuisier _____

de Murist (Fribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Philomène Joséphine née Brouty _____

de Bolkens _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père, Bise

Félicien. _____

Confirmé après lecture faite :

Bise Félicien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Murist.

S. Mather. Repin

N° 23.
Mariller Louise
Amélie

Approuvé la radiation du
mot "Provence" à la cinquième
ligne de l'acte ci-contre
L'officier de l'état civil
L. Mathier. Repin

Le cinq Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à quatre heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N° 69 _____
Mariller Louise Amélie _____ fil le légitime _____
de ~~Provence~~ Mariller Charles Alfred _____ Profession: employé au chemin de fer
de Provence _____ domicilié à Payerne _____
et de Elisabeth née Jordan _____
de Dandidier (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le sept Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Mariller
Charles Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

A. Mariller

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Provence.

L. Mathier. Repin

N° 24
Senseyres Marcel
Gustave.

Le quatorze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux - heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Bers chez Perrin _____
Senseyres Marcel Gustave _____ fils - légitime _____
de Senseyres Henri Louis _____ Profession: agriculteur _____
de Corcelles le Jorat _____ domicilié à Payerne _____
et de Cécile née Savary _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le seize Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Senseyres
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Senseyres

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Jorat.

L. Mathier. Repin

N° 25
Sommerer Emile

Le dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à midi. _____ trente minutes du _____

est _____ né - à Payerne, Avenue de la Gare N° 54

Sommerer Emile _____ fils _____ légitime _____

de Sommerer Henri Isaac _____ Profession: menuisier _____

de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____

et de Julia Anna née Repin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Sommerer

Henri Isaac. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Sommerer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mether, Repin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Ste. Croix.

N° 26.
Schafroth ~~Fritz~~
Mina

Le dix neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à onze heures _____ trente minutes du matin -

est _____ née - à la Bretonnièrerière Payerne _____

Schafroth ~~Fritz~~ Mina _____ fille _____ légitime _____

de Schafroth Frédéric _____ Profession: agriculteur -

de Röttenbach (Signau, Berne) domicilié à la Bretonnièrerière Payerne

et de Marie Elisabeth Mürger née Butler _____

de Wöhler (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Schafroth

Frédéric dit Fritz. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Schafroth

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mether, Repin

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Röttenbach.

Approuvé la radiation du
mot " Fritz " qui est remplacé
par celui de Mina.

L'officier de l'état civil

S. Mether, Repin

Fritz Schafroth

N^o 27
Sequiron Ernest

†

2. III. 56 à Lausanne

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à sept _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, aux moulins de Cletigny _____
Sequiron Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Sequiron Louis Georges _____ Profession: ouvrier à la Condensie
de Cuarny _____ domicilié à Payerne _____
et de Ida née Ferrin _____
de Pailly _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Sequiron
Louis Georges. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Georges Sequiron

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Yvernaud.

S. Maxner. Rapin

N^o 28
Münzer mort-né

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à quatre heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est mort-né _____ à la Bretonnicie rière Payerne _____
Münzer _____ fille il légitime _____
de Münzer Rosa _____ Profession: _____
de Wohlen près Berne _____ domiciliée à la Bretonnicie rière Payerne
et laquelle est fille de Jean Münzer et de Marie Elisabeth
de née Suter _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de Schafpott Fritz de Rötter-
bach domicilié à la Bretonnicie rière Payerne chez qui eut lieu l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

Fritz Schafpott

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

S. Maxner. Rapin

N° 29
Schüpbach Henri
Ernest

Le vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à cinq heures _____ minutes du matin -

est _____ né - à Payerne, à la Saignette _____

Schüpbach Henri Ernest _____ fils - légitime _____

de Schüpbach Henri _____ Profession : ouvrier à La Condaminie

de Oberthal (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Amélie née Dordin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Schüpbach
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Schüpbach Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Hochstetten

L. Mauthner. Repin

N° 30
Peter Louis

Le vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux heures _____ minutes du matin -

est _____ né - au Pont Neuf rive Payerne _____

Peter Louis _____ fils - légitime _____

de Peter Jules _____ Profession : agriculteur -

de Môtiers (Vully, Fribourg) domicilié au Pont Neuf rive Payerne

et de Bertha née Perrin _____

de Corcelles près Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Peter
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Peter

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Môtier

L. Mauthner. Repin

En date du 25 Avril 1955, le Département de
Justice et Police du canton de Vaud a ordonné
la rectification de l'acte inscrit ci-contre en ce
sens que le nom patronymique soit orthographié
"Petter" et non "Peter" et que les membres
de la famille Petter soient désignés comme
étant originaires de "Vully-le-Haut" (Fribourg)
Inscrit le 26 Mai 1955
L'officier de l'état civil: P. Liguero

N° 31

Groux Emma

+

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à neuf — heures _____ minutes du soir —

est _____ née à Payerne, rue de Lousanne, _____

Groux Emma _____ fil le — légitime _____

de Groux Auguste Emile Jacques _____ Profession : potier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Albertine née Sieber _____

de Schertswil (Soleure) _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Groux
Auguste Emile Jacques. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Groux fils

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Repin

N° 32

Bujard Bluckte
EmmaLe vingt quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à onze — heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue de la Tuilerie _____

Bujard Bluckte Emma _____ fil le — légitime _____

de Bujard Paul Albert _____ Profession : employé au chemin de fer _____

de Lutry et Riez _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise née Grivas _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt six Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Bujard
Paul Albert. _____

Confirmé après lecture faite :

*Paul Bujard*Communiqué aux officiers de l'état
civil de Lutry et Cully

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Repin

N° 33.
 Hostettler Eugène
 Louis

Le vingt cinq Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à deux - heures _____ minutes du matin -
 est _____ né - à Payerne, rue des Blanchissenses _____
Hostettler Eugène Louis _____ fils il légitime _____
 de Hostettler Marina _____ Profession: cigareuse _____
 de Wählern (Berne) - domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de Christian Hostettler et
 de Rosine Gilgen _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de Feller Lydie sage-
 femme de Nothen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement .

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état

S. Mather Ropin

civil de Schwarzenbourg, au Département
 de Justice et Police et au Juge de Paix.

N° 34
 Iseli Marie Anna

Le vingt sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à onze - heures _____ minutes du matin -
 est _____ né e - à Payerne, rue des Moulins N° 44 _____
Iseli Marie Anna _____ fille - légitime _____
 de Iseli Frédéric _____ Profession: cordonnier -
 de Mühleberg (Berne) domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Fuchs _____
 de Neuenegg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Iseli
 Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Mühleberg.

S. Mather Ropin

N° 35

Baechler mort-né

Le vingt neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à dix — heures _____ minutes du matin —

est mort-né — à Bayers, en Trarney _____

Baechler _____ fils — légitime _____

de Baechler Charles Gottfried _____ Profession: agriculteur _____

de Lent (Simmenthaler, Berne) — domicilié à Bayers _____

et de Eugénie née Bradwand _____

de Corcelles _____

Inscrit au présent registre le trente Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Baechler
Charles Gottfried. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Baechler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier. Rapin

N° 36

Siegenthaler Robert
Frédéric

Le vingt huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures _____ minutes du soir —

est _____ né à Bayers, Chemin de la Gare _____

Siegenthaler Robert Frédéric fils — légitime _____

de Siegenthaler Christian — Profession: fromager _____

de Trub (Berne) — domicilié à Mannens (Fribourg) _____

et de Lina née Rüfenacht _____

de Rüfenach (Berne) en séjour à Bayers _____

Inscrit au présent registre le trente Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Siegen-
thaler Christian. _____

Confirmé après lecture faite :

Siegenthaler Christian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Trub et Mannens.

S. Mathier. Rapin

N° 37
Bujard Ernest
Henri.

Le trente un Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux heures _____ minutes du matin -

est _____ né - à Sayerne, rue de Sausanne N° 21 -

Bujard Ernest Henri _____ fils - légitime _____

de Bujard Ernest _____ Profession: chauffeur _____

de Riex et Entzy _____ domicilié à Sayerne _____

et de Susette Elisa née Herren _____

de Mühleberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le premier avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père, Bujard

Ernest. _____

Confirmé après lecture faite:

Ernest Bujard.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Cully et Entzy.

S. Mathier. Rapin
SM

N° 38
Fuhzer mort-né

Le premier Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à quatre heures _____ trente minutes du matin -

est mort-né - à Sayerne, à la Roche N° 2 -

Fuhzer _____ fils - légitime _____

de Fuhzer Gottfried _____ Profession: cigareur _____

de Sargnan (Berne) - domicilié à Sayerne _____

et de Marie Louise née Nicolas _____

de Santino, province de Palanza, Italie _____

Inscrit au présent registre le deux avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Fuhzer

Gottfried. _____

Confirmé après lecture faite:

Gottfried Fuhzer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Mathier. Rapin
SM

N^o 39
Savary Olga
Henriette

f

Le trois avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à minuit heure _____ minutes du _____
est _____ née à Sayerne, rue des Granges N^o 74 _____
Savary Olga Henriette _____ fille — légitime _____
de Savary Constant _____ Profession: journalier —
de Sayerne _____ domicilié à Sayerne _____
et de Laure Elisa nie Schläfli _____
de Münchenbuchsee (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Savary
Constant. _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Constant

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Repin

N^o 40
Cachin Constant

Le trois avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Sayerne, au Pavement _____
Cachin Constant _____ fils — légitime _____
de Cachin Paul Henri _____ Profession: boulanger —
de Cerniaz _____ domicilié à Sayerne _____
et de Louise Julia nie Seyre _____
de Chapelles _____

Inscrit au présent registre le quatre avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Cachin
Paul Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Cachin Paul Henri

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarsel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Repin

N^o 41.
Plumettaz Blanche
Anna

+

Le quatre Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, en Suarv N^o 56 _____

Plumettaz Blanche Anna _____ fille - légitime _____

de Plumettaz Daniel Frédéric _____ Profession: agriculteur -

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Coigny _____

de Champstauraz _____

Inscrit au présent registre le cinq Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Plumettaz Daniel Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Plumettaz Marie

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N^o 42
Dutoit Violette
Florence.

Le six Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à minuit heures _____ trente minutes du _____

est _____ née à Payerne, à la Roche N^o 6 _____

Dutoit Violette Florence _____ fille - légitime _____

de Dutoit Henri _____ Profession: charretier _____

de Mondon et Chevannes domicilié à Payerne _____

et de Louise née Biraneck _____

de Donatyre _____

Inscrit au présent registre le sept Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Dutoit Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Dutoit

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mondon.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N° 43
Magnin Albert

Le sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, au Sacrement _____

Magnin Albert _____ fils — légitime _____

de Magnin Emile _____ Profession: journelier —

de Andréfin _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Ernestine née Sequer _____

de La Magne (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le sept avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Magnin Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Magnin Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Andréfin.

L. Maxner Repin

N° 44
Michel Bertha
Geneviève

Le huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à deux heures _____ trente minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, en Chaux N° 5 _____

Michel Bertha Geneviève _____ fille — légitime _____

de Michel Marie Josephine _____ Profession: cuisinière —

de Montagny la Ville (Fribourg) domiciliée à Payerne, en Chaux —

et de laquelle est fille elle-même de François Michel, et

de Marie Milerie née Cuennet _____

Inscrit au présent registre le neuf avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du grand père du
nouveau-né Michel François de Montagny la Ville domicilié à Payerne.

Confirmé après lecture faite :

François Michel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état civil de
Montagny la Ville, au Département de Justice
et Police et au Juge de Paix.

L. Maxner Repin

N° 45
Savary mort-né

Le onze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à onze - heures _____ minutes du matin -
est mort - né - à Payerne, rue de Sausanne N° 101 -
Savary _____ fille - légitime _____
de Savary Victor Henri _____ Profession: menuisier -
de Châtel sur Montsalvens - domicilié à Payerne _____
et de Marie Rosa nie Schanenberg _____
de Zofingen _____
Inscrit au présent registre le douze avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père, Savary
Victor Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxner. Repin

N° 46
Dorthe Julia
Elisa.

Le douze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à six - heures _____ trente minutes du matin -
est _____ née à Payerne, au Favez _____
Dorthe Julia Elisa _____ fille - légitime _____
de Dorthe Joseph Marie _____ Profession: employé au chemin de fer
de Gillarens (Triboung) - domicilié à Payerne _____
et de Elisa nie Oppliquer _____
de Röttenbach (Berne) _____
Inscrit au présent registre le douze avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Dorthe
Joseph Marie. _____

Confirmé après lecture faite :

Dorthe Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Promasens.

S. Maxner. Repin

N° 47
Blanchard Julie
Marguerite

Le dix avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à onze heures — quarante minutes du soir —
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 18 —
Blanchard Julie Marguerite — fille — légitime —
de Blanchard Gustave Jules Louis — Profession: comptable —
de Soubteus Mérey — domicilié à Payerne —
et de Marie Marguerite Alexandrine née Troillet —
de Salins —

Inscrit au présent registre le douze avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Blanchard
Gustave Jules Louis —

Confirmé après lecture faite :

J. Blanchard

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Payerne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

S. Mathier. Rapin

N° 48
Rossier Edgar
Fernand.

Le dix huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 30 —
Rossier Edgar Fernand — fils — légitime —
de Rossier Alfred — Profession: coiffeur —
de Chavornay — domicilié à Payerne —
et de Françoise Catherine née Meyer —
de Knutwyl (Lucerne) —

Inscrit au présent registre le dix huit avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Rossier
Alfred. —

Confirmé après lecture faite :

A. Rossier

Communiqué à l'officier de l'état

civil de Chavornay.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

S. Mathier. Rapin

N° 49
Singu Fritz
François.

Le dix neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à deux — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Place du Berger —
Singu Fritz François _____ fils — légitime —
de Singu François Felix _____ Profession : ouvrier entabacs
de Estavayer le Lac (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Emilie Louise née Bonjour _____
de Blonay . _____

Inscrit au présent registre le dix neuf avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de la grand'mère du
nouveau. née Bonjour Marie de Blonay domiciliée à Payerne. —

Confirmé après lecture faite :

Marie Bonjour

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Estavayer le Lac

S. Mathier. Ropin

N° 50
Jaquet Marie
Marguerite

Le vingt avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, Villa Humbert —
Jaquet Marie Marguerite _____ fille — légitime —
de Jaquet Auguste _____ Profession : charpentier —
de Trivandaveux (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Bertha Emma née Compondu _____
de Giez _____

Inscrit au présent registre le vingt deux avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Jaquet
Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Jaquet Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Vuissens.

S. Mathier. Ropin

N° 51

Zbinden Frédéric
Henri

Par ordonnance du 31 mai 1933,
le Département de Justice et Police
du Canton de Vaud a ordonné la
rectification de l'acte ci-contre,
en ce sens que la famille Zbinden
descendant des époux Frédéric
Zbinden et de Louise née Vondin,
soit désignée comme étant originaire
non seulement de Bavière, mais
encore de Guggisberg (Berne).
Inscrit le 5 Juin 1933.
L'officier de l'état civil

Matter

Communiqué à l'état civil de
Guggisberg et au Département
de Justice et Police.

Le vingt trois Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à deux heures _____ quarante minutes du soir _____

est _____ né à Bavière, rue de la Boverie _____

Zbinden Frédéric Henri _____ fils _____ légitime _____

de Zbinden Frédéric Louis _____ Profession: tuteur _____

de Bavière _____ domicilié à Bavière _____

et de Clara Augusta née Perin _____

de Corcelles près Bavière _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Zbinden

Frédéric Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Zbinden

Communiqué _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Marthe Ropin

N° 52

Monti Marie
Marquite

Le vingt cinq Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à sept heures _____ minutes du soir _____

est _____ née à Bavière, rue de la Boverie _____

Monti Marie Marquite _____ fille _____ légitime _____

de Monti Jean Charles Antoine _____ Profession: plâtrier _____

de Cuzzago (province de Novare, Italie) domicilié à Bavière _____

et de Marie Pauline née Crausaz _____

de Noëz (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le vingt six Avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Monti

Jean Charles Antoine. _____

Confirmé après lecture faite:

Jean Monti

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lensenne.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Sp. Marthe Ropin

N^o 53
Nicolet Lina

Le vingt cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-huit - à quatre heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, rue de Sausanne N^o 110

Nicolet Lina _____ fille - légitime _____

de Nicolet Jean Joseph _____ Profession: maçon _____

de Villarimboud (Fribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Marie Joséphine née Mollard _____

de Noriez et Mennens _____

Inscrit au présent registre le vingt six avril _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Nicolet

Jean Joseph. _____

Confirmé après lecture faite:

Nicolet Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarimboud

S. Maxther Rapin

N^o 54
Saccoud Germaine
Clémence

Le trois Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à une - heure _____ minutes du matin

est _____ née - à Payerne, Chemin de la Gare _____

Saccoud Germaine Clémence - fille - légitime _____

de Saccoud Auguste Emile _____ Profession: employé au chemin de fer

de Guidou _____ domicilié à Payerne _____

et de Cécile née Scheidegger _____

de Escholmatt (Lucerne) _____

Inscrit au présent registre le quatre Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Saccoud

Auguste Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

Saccoud Aug

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St. Saphorin à Chexbres.

S. Maxther Rapin

N° 55
Reville mort-né

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six — heures _____ minutes du matin —
est mort-né — à Payerne, rue de la Boverie _____
Reville _____ fils — légitime _____
de Reville Jules Louis Henri Auguste _____ Profession: serrurier-mécanicien
de Avenches _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Fanny Träbert née Brache _____
de Königsbruck (Saxe) _____
Inscrit au présent registre le quatre mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Reville
Jules Louis Henri Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Reville

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner-Rapin

N° 56
Brossy Lia
Rachel.

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, Place du Marché _____
Brossy Lia Rachel _____ fille — légitime _____
de Brossy Auguste _____ Profession: charretier
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Cécile Rose née Porchet _____
de Corcelles le Sorat _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Brossy
Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

Auguste Brossy

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxner-Rapin

N° 57
Marmoud Rose
Eugénie

Le cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois - heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, rue à Thomas N° 31 -
Marmoud Rose Eugénie _____ fille légitime _____
de Marmoud Charles César _____ Profession: fromager -
de Etaux (Haute Savoie, France) domicilié à Payerne _____
et de Eléonore Céline née Pasquier _____
de Meules (Triboung) _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Marmoud
Charles César. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Marmoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne

S. Mathier, Repin

N° 58
Ray Ernest
+

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois - heures _____ minutes du soir -
est _____ né - à Payerne, rue d'Yverdon N° 16 -
Ray Ernest _____ fils légitime _____
de Ray Constant François _____ Profession: tanneur -
de Grandson et Villers Burguin domicilié à Payerne _____
et de Lina Louise née Doudin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le cinq mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Ray
Constant François. _____

Confirmé après lecture faite :

C. Ray

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Grandson et Fiez.

S. Mathier, Repin

N^o 59
Müller Theodore
Otto

Le neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à deux _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, à la Roche N^o 1 _____
Müller Theodore Otto _____ fil l - légitime _____
de Müller Frédéric Otto _____ Profession: professeur _____
de Fägerweilen (Thurgovie) domicilié à Payerne _____
et de Emma née Gretler _____
de Zurich _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt- neuf mai _____ sur la déclaration d u père Müller
Frédéric Otto _____

Confirmé après lecture faite:

Otto Müller, math.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fägerweilen

L. Mathier. Ropin

N^o 60
Fivaz Henri

Le huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à sept _____ heures vingt-cinq _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Sansanne _____
Fivaz Henri _____ fil s - légitime _____
de Fivaz Charles Jules Henri _____ Profession: négociant _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Léonie née Scheiterberg _____
de Donatye _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de Comte Elisa sage-
femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte sage-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

L. Mathier. Ropin

N° 61
 Vassaux Elise
 Marie

Le dix Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à cinq heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né e à Sayerne, rue des Granges _____

Vassaux Elise Marie _____ fille - légitime _____

de Vassaux Georges _____ Profession: manœuvre _____

de Cudrefin _____ domicilié à Sayerne _____

et de Lina Elise nie Luthi _____

de Rüderswyl (Berne) _____

fait

Inscrit au présent registre le onze mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père, Vassaux Georges.

Confirmé après lecture faite :

Georges Vassaux

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Cudrefin

S. Mathier-Ropin

N° 62
 Fiaux Albert
 Charles

Le douze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à sept heures _____ trente minutes du matin _____

est _____ né - à Sayerne, rue de l'Hôpital _____

Fiaux Albert Charles _____ fils - légitime _____

de Fiaux Charles Alphonse _____ Profession: chaudronnier _____

de Sausanne _____ domicilié à Sayerne _____

et de Celina Marie nie Noble _____

de Cheyres.

Inscrit au présent registre le douze mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Fiaux Charles Alphonse.

Confirmé après lecture faite :

Charles Fiaux

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sausanne.

S. Mathier-Ropin

N° 63

Chatton Henri

Le douze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à dix - heures _____ trente minutes du matin -

est _____ né - à Payerne, rue des Moulins _____

Chatton Henri _____ fils - légitime _____

de Chatton César Alexandre _____ Profession: chapelier _____

de Romont _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie nee Bidiville _____

de Granges _____

Inscrit au présent registre le treize Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Chatton

César Alexandre. _____

Confirmé après lecture faite:

César Chatton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romont.L. Maxther. Repin

N° 64

Mau Cappoline
Marie AmélieLe douze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à onze - heures _____ trente minutes du soir -

est _____ née - à Payerne, rue de la Boverie N° 1 _____

Mau Caroline Marie Amélie _____ fille - légitime _____

de Mau Rudolph _____ Profession: assortisseur de cigares

de Brême _____ domicilié à Payerne _____

et de Caroline nee Brendle _____

de Brême _____

Inscrit au présent registre le quatorze Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Mau

Rudolph. _____

Confirmé après lecture faite:

Rudolph Mau

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Sausanne.L. Maxther. Repin

N^o 65
Bettex Henri

Le quinze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à quatre heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Jany N^o 32 _____

Bettex Henri _____ fils _____ légitime _____

de Bettex Henri _____ Profession: agriculteur _____

de Combremont le Petit - domicilié à Payerne _____

et de Lucie née Hofer _____

de Donatye _____

Inscrit au présent registre le seize Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Bettex
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Bettex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

S. Mathier Ropin

N^o 66
Gillieron Olga

Le seize Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, en Jany N^o 32 _____

Gillieron Olga _____ fille _____ légitime _____

de Gillieron Ulysse _____ Profession: ouvrier à la Condenserie _____

de Roprax _____ domicilié à Payerne _____

et de Adèle née Cuanozd _____

de Oppens _____

Inscrit au présent registre le seize Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Gillieron
Ulysse. _____

Confirmé après lecture faite :

Ulysse Gillieron

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelle le Jorat

S. Mathier Ropin

N° 67
de Niederhäusern Alfred

En date du 28 Février 1954, le
Département de Justice et Police du
canton de Vaud a ordonné la
rectification de l'acte inscrit ci-
contre, en ce sens que le nom
patronymique "de Niederhäusern"
soit orthographié

"von Niederhäusern" à l'exclu-
sion de toute autre orthographe.

L'officier de l'état civil:

R. Ligueroz

Communiqué au Département de
Justice et Police et à l'état civil de
Mühlethurnen le 5 Mars 1954

Le vingt Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq — heures _____ minutes du soir _____

est _____ né — à Boulex rière Payerne _____
de Niederhäusern Alfred _____ fils — légitime _____

de Gottfried de Niederhäusern _____ Profession: agriculteur —
de Rüthi (district de Sottigen, Berne) domicilié à Boulex rière Payerne _____
et de Anna Maria Sahli née Büschi _____
de Frauenthuppen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de Comte Elise sage-
femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühlethurnen.

Sr. Maxther. Ropin

N° 68
Denicola Felix
Laurent

Le vingt trois Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à midi _____ heure _____ trente _____ minutes du _____

est _____ né — à Payerne, rue du Collège _____
Denicola Felix Laurent _____ fils — légitime _____

de Denicola Felix _____ Profession: peintre en bâtiments
de Borgosesia, province de Novare, Italie domicilié à Payerne _____
et de Catherina Demartini _____
de Cossato (Novare, Italie) _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Denicola
Felix. _____

Confirmé après lecture faite

Felix Denicola

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lausanne.

Sr. Maxther. Ropin

N° 69
 Perillard Valentine
 Louisa

Le vingt trois Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à dix - heures _____ trente - minutes du soir _____

est _____ né - à Payerne, rue de Lousanne N° 112 _____

Perillard Valentine Louisa _____ fil le - légitime _____

de Perillard Henri Gustave _____ Profession: cafetier _____

de Novalles et Saugondry - domicilié à Payerne _____

et de Sophie Louisa nie Santschry _____

de Mollens et Sigiswyl (Bene) _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du peu Perillard

Henri Gustave _____

Confirmé après lecture faite :

Gust Perillard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Fiez et Champagne.

N° 70
 Bendel Max
 Gustave.

Le vingt six Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à deux - heures _____ minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, rue de Lousanne N° _____

Bendel Max Gustave _____ fils il légitime _____

de Bendel Mathilde Louisa _____ Profession: _____

de Schaffhouse _____ domicilié à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de François Conrad Bendel et

de Henriette Louise nie Reichler _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de Sydie Feller sage-

femme, de Hoflen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Sydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de
 Schaffhouse, au Département de Justice et Police
 et au Juge de Paix de Payerne.

N^o 71
Meyer Susanne
Emilie

Le vingt six Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à six _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue de Sausanne _____
Meyer Susanne Emilie _____ fille - légitime _____
de Meyer Jean Edouard _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Ulmiz (Triboung) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna née Hiltbrand _____
de Burgistein. _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Meyer
Edouard. _____

Confirmé après lecture faite :

Meyer Edouard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Büchelen

S. Mather. Rapin

N^o 72
Paton Louis
Ernest

Le vingt neuf Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à neuf _____ heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue du Collège _____
Paton Louis Ernest _____ fils il légitime et reconnu _____
de Paton Louis _____ Profession : employé de bureau
de Villers Neuves _____ domicilié à Payerne _____
et de Bertha Scheidegger _____
de Escholzmatt (Lucerne) domiciliée à Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente un Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de Cornuz Marie sage femme
de Sutz domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement et de Gottlieb Schaub de Eptingen (Bâle) domicilié
à Payerne, mandataire de Louis Paton qui par procuration spéciale notariée Charles Bessier le vingt
sept Avril mil huit cent quatre vingt dix huit reconnaît être le père de l'enfant Louis Ernest
Paton inscrit ci-dessus.

Confirmé après lecture faite :

M^{me} Cornuz Marie
Schaub

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état

S. Mather. Rapin

civil de St. Céciles et Escholzmatt et
à la Municipalité de Villers Neuves.

Paton Louis Ernest, a été
légitimé par le mariage subsé-
quent de Paton Louis,
avec Bertha Scheidegger,
célèbre à Payerne le quatorze
Avril mil huit cent quatre
vingt dix neuf. L'acte de
légitimation a été signé le
treize Mai mil huit cent
quatre vingt dix neuf.

Payerne le treize Mai mil huit
cent quatre vingt dix neuf
L'officier de l'état civil
S. Mather. Rapin

Communiqué au Département de
Justice et Police, aux officiers de l'état
civil de St. Céciles et Escholzmatt.

N° 73
 Quidort Marie
 Elise

Le trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à six — heures quarante cinq — minutes du soir —
 est _____ né à Payerne, en Suarv _____
Quidort Marie Elise _____ fille — légitime —
 de Quidort Frédéric Charles _____ Profession : *ouvrier sur les instruments de musique*
 de Chevroux _____ domicilié à Payerne _____
 et de Henriette née Bonnez _____
 de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le six Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d u père Quidort
 Frédéric Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Quidort Yvonand

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
 civil de Grandcour

S. Mathur. Repin

N° 74
 Doudin Henri
 Daniel.

Le sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à quatre heures _____ trente minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne _____
Doudin Henri Daniel _____ fils — légitime —
 de Daniel Louis Doudin _____ Profession : *journalier*
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Caroline Elisa née Howald _____
 de Thörigen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d u père Doudin
 Daniel Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Doudin Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathur. Repin

N° 75
Siegenthaler Charles
Ami

Le neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue de la Tuilerie _____

Siegenthaler Charles Ami — fils — légitime _____

de Siegenthaler Charles _____ Profession: journelier _____

de Trub (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Marie née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d'un père Siegen-

thaler Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Siegenthaler Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Trub.

S. Mather. Repin

N° 76
Chiesa Louis

Le cinq Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à une — heure _____ trente — minutes du soir —

est _____ né — à Payerne, en Guillermaux _____

Chiesa Louis _____ fils — légitime _____

de Chiesa Domenico _____ Profession: marchand ambulant

de Bedonia (province de Parme, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Maria Pellegrinelli _____

de Belforte (province de Parme, Italie) _____

Inscrit au présent registre le neuf Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d'un père Chiesa

Domenico. _____

Confirmé après lecture faite :

Chiesa Domenico

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

S. Mather. Repin

N^o 77
Rufli Mathilde

Le neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Payerne, Grande Rue _____
Rufli Mathilde _____ fille — légitime _____
de Rufli Jean _____ Profession : ouvrier sur les instruments de musique
de Seengen (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____
et de Pauline née Riesen _____
de Guggisberg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le dix Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Rufli
Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Rufli Jean

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Seengen.

St. Maxher. Repin

N^o 78
Liaudet Charles

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né — à Payerne, aux Rammes N^o 147 _____
Liaudet Charles _____ fils — légitime _____
de Liaudet Charles _____ Profession : ouvrier à la Condenseuse
de Montpreveyres _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Somini _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le onze Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Liaudet
Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Liaudet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Corcelles le Jorat.

St. Maxher. Repin

N° 79
 Busson Marie
 Cécile Adèle

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à huit - heures _____ minutes du soir -
 est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 8 _____
Busson Marie Cécile Adèle - fille - légitime _____
 de Busson Henri Louis _____ Profession : _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Julie née Somini _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le onze Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Busson
 Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Mai: Busson Somini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué

N° 80
 Ischi Berthe
 Ernestine
 Fontana Berthe
 Ernestine

Le onze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à une - heure _____ minutes du matin -
 est _____ née - à Payerne, au Pavement _____
Ischi Berthe Ernestine - fille - légitime _____
 de Ischi Serena Emma _____ Profession : cigareuse -
 de Remisberg (Bene) - domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille - elle - même de François Jacob Ischi, et
 de Serena Haussener _____

Inscrit au présent registre le treize Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de Rosalie Pytkan
 Sage. femme d'Arcwillens domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Rosalie Pytkan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil de
 Remisberg, au Département de Justice et Police à
 Lausanne et au Juge de Paix de Payerne.

Suivant communication de
 l'officier de l'état civil de Veray
 cette enfant a été légitimée par le
 mariage subséquent de ses parents
 Fontana Norbert Ernest, serrurier
 d'Urbino (Pessaro, Italie) domicilié
 à Veray et Serena Emma
 Ischi de Remisberg; l'acte
 de légitimation a été dicté le jour
 du mariage, le quatre Février mil
 huit cent quatre, à Veray.

En conséquence l'enfant Ischi
 Berthe Ernestine prend le nom de
 Fontana Berthe Ernestine fille
 légitime des sus-nommés.
 Payerne le cinq Février mil huit
 cent quatre.

Officier de l'état civil
 S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Remisberg et au Départe-
 ment de Justice et Police.

N° 81
Groux Marie
Isabelle

Le treize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à six - heures _____ minutes du matin -
est _____ née - à Payerne, en Suarv n° _____
Groux Marie Isabelle _____ fille - légitime _____
de Groux Benjamin _____ Profession: employé de bureau
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Libaire Marie Marthe nie Scunnot _____
de Bar le Duc (Meuse, France) _____
Inscrit au présent registre le treize Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Groux
Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

Boingnard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué

N° 82
Somini Marguerite
Elisabeth.

Le seize Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à huit - heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, aux moulins de Glatigny n° 31
Somini Marguerite Elisabeth _____ fille - légitime _____
de Somini Henri François _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina nie Mottet _____
de Hennemier _____
Inscrit au présent registre le seize Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Somini
Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Somini Mottet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxher. Rapin

Communiqué

N° 83

Grenacher Gertrude
Germaine.Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Sayerne, au Pavement _____

Grenacher Gertrude Germaine fille _____ légitime _____

de Grenacher Rodolphe _____ Profession: poëlier _____

de ~~Scibstadt~~ Scibstadt (argovie) domicilié à Sayerne _____

et de Maria Rosina née Dubler _____

de Suscherz (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père Grenacher
Rodolphe . _____

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Grenacher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Scibstadt.*S. Mathier-Ropin*

N° 84

Magnin Hélène
Frida.Le dix sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à midi-_____ heure _____ trente _____ minutes du _____

est _____ née _____ à Sayerne, en Vuarz N° 27 _____

Magnin Hélène Frida _____ fille _____ légitime _____

de Magnin Auguste Philippe _____ Profession: coureur _____

de Cudrefin _____ domicilié à Sayerne _____

et de Julie Caroline née Scamin _____

de Montagny (Vaud) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Juin _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père Magnin
Auguste Philippe . _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Magnin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cudrefin*S. Mathier-Ropin*

N° 85
Hänni Albert
+

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit heures _____ minutes du soir —
est né — à Payerne, rue de l'Hôpital —
Hänni Albert _____ fils — légitime —
de Hänni Jean _____ Profession: journalier —
de Toffen (Berne) — domicilié à Payerne —
et de Emma nie Gutzknecht _____
de Gempersach (Triboung) _____
Inscrit au présent registre le vingt un Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Hänni
Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Hänni,

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Belp.

S. Maxther. Rapin

N° 86
Gallon Frédéric
Emile

Le vingt sept Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq heures _____ minutes du matin —
est né — à Payerne, rue de la Tuilerie N° 18 —
Gallon Frédéric Emile _____ fils — il légitime —
de Gallon Jenny Henriette _____ Profession : ouvrière à la Condenserie
de Mollondins _____ domiciliée Payerne _____
et de laquelle est fille de Jean Louis Gallon, et _____
de Louise Julie nie Perrin _____
Inscrit au présent registre le vingt huit Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration de Lydie Feller sage-
femme de Moflen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement. —

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Mollondins et au juge de Paix de Payerne.

S. Maxther. Rapin

N° 82
Schiffer Martha
Grène

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Bayerne, rue de Sausanne _____
Schiffer Martha Grène _____ fille — légitime _____
de Schiffer Charles Bernhard _____ Profession : négociant _____
de Herferswyl-Mettmenstetten (Zürich) domicilié à Bayerne _____
et de Anna Barbara née Foltz _____
de Saas (Grisons) et Nunkirch (Schaffhouse) _____
Inscrit au présent registre le treute Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d u père Schiffer
Charles Bernhard. _____

Confirmé après lecture faite :

C. Schiffer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mettmestetten

S. Maxner. Reppin

N° 88
Nicod Louis
Emile

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à une — heure _____ minutes du soir _____
est _____ né — à Bayerne, Grande Rue N° 19 _____
Nicod Louis Emile _____ fils — légitime _____
de Nicod Emile _____ Profession : serrurier picriste
de Granges (Vaud) — domicilié à Genève _____
et de Victorine Louise née Gomini _____
de de Bayerne y domiciliée _____
Inscrit au présent registre le premier Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de la tante du Nouveau
né Gomini Emma de Bayerne y domiciliée qui était présente lors de l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Emma Gomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Granges et Genève.

S. Maxner. Reppin

N^o 89
Gris Jules Albert

+

Le deux Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à une heure _____ quinze - minutes du matin -
est né à Payerne, rue d'Yverdon _____
Gris Jules Albert _____ fils - légitime _____
de Gris Jules Henri _____ Profession: charpentier menuisier
de Seigneux _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise née Rey _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le deux Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Gris
Jules Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Gris

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villersel.

S. Mathier. Repin

N^o 90
Marquis Jeanne
Juliette

Le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à une heure _____ trente minutes du matin -
est née à Payerne, à la Caroline _____
Marquis Jeanne Juliette _____ fille - légitime _____
de Marquis Edouard Louis _____ Profession: _____
de Saux, Sully, Echichens et Morges domicilié à Payerne _____
et de Marie née Somini _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le cinq Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Marquis
Edouard Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Edouard Marquis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Morges, Villers sous gens et Vufflens le Châten

S. Mathier. Repin

N° 91
Bonnet Henri

+

Le cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à dix _____ heures _____ minutes du Soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue à Thomas N° 19 _____

Bonnet Henri _____ fils _____ légitime _____

de Bonnet Henri Frédéric _____ Profession: agriculteur _____

de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____

et de Pauline Charlotte née Guiguer _____

de Villers sous Champvent _____

Inscrit au présent registre le six Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père (Guiguer)

Bonnet Guiguer Henri Frédéric _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Bonnet Guiguer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Yvonand

Sp. Maxner. Ropin

N° 92
Caille Jeanne
Mathilde.Le huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à sept _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne, rue du Collège _____

Caille Jeanne Mathilde _____ fille _____ légitime _____

de Caille Emile Daniel _____ Profession: cafetier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Madeleine Mathilde née Bossens _____

de Avry devant Pont et Villers d'Avry _____

Inscrit au présent registre le neuf Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Caille

Emile Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Caille

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil _____

Sp. Maxner. Ropin

N^o 93
 Antoniazza Irène
 Flora

Le dix Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à onze - heures _____ minutes du matin -

est _____ née à Payerne, rue des Granges _____
 Antoniazza Irène Flora _____ fille - légitime _____

de Antoniazza Jacquole Martino Gaetano _____ Profession: menuisier _____

de Trobeso (province de Navarre, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Ida née Muller _____

de Muehen (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le douze Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Antoniazza

Jacquole Martino Gaetano. _____

Confirmé après lecture faite :

Antoniazza Pasquale

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie

J. Mether. Ropin

d'Etat à Lausanne.

N^o 94
 Cherbuin Marie
 Sophie

Le quinze Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à trois - heures _____ trente minutes du matin -

est _____ née à Payerne, à la Riolar n^o 50 _____

Cherbuin Marie Sophie _____ fille - légitime _____

de Cherbuin François Emile _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Henriette Lisette née Stuki _____

de Ballenbühl, commune de Gysenstein (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quinze Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Cherbuin

François Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Cherbuin Stucky

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

J. Mether. Ropin

N^o 95
Schmann Rosa

Le dix sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à quatre heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, aux Inruardes _____
 Schmann Rosa _____ fille - légitime _____
 de Schmann Gottlieb _____ Profession: charpentier -
 de Buchillon (Fribourg) - domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Hoüser _____
 de Schüpfen (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Schmann
 Gottlieb. _____

Confirmé après lecture faite:

Gottlieb Schmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civile de Büschlen.

St. Mathher. Repin

N^o 96
Ryser Julia
Olga

Le dix huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à onze heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, rue Marborget N^o 10 _____
 Ryser Julia Olga _____ fille - légitime _____
 de Ryser Alfred _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
 de Sittelflin (Berne) - domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Borgognon _____
 de Esin _____
 Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Ryser
 Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Ryser Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Sittelflin

St. Mathher. Repin

N^o 97
Margot Georges

+
1913

Le dix huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ né - à Payerne, Grande Rue N^o 27 _____
Margot Georges _____ fils - légitime _____
de Margot Paul _____ Profession: posteur _____
de Sainte Croix _____ domicilié à Payerne _____
et de Cécile Caroline Emma née Sacombe _____
de Begnins _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Margot
Paul. _____

Confirmé après lecture faite :

Paul Margot
Pater

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Ste. Croix.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Mether. Repin

N^o 98
Demler Anna

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ née - à Payerne, rue du Portail N^o 10 _____
Demler Anna _____ fille - légitime _____
de Demler Alfred _____ Profession: tonnelier _____
de Langenthal (Bâle) domicilié à Payerne _____
et de Rosa née Nestral _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Demler
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Demler Alfred.

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Langenthal.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Mether. Repin

N^o 99
 Pasteur Alexis
 Louis

Le vingt quatre Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à onze _____ heures _____ trente _____ minutes du matin
 est _____ né _____ à Payerne, en Gruyère N^o 54 _____
 Pasteur Alexis Louis _____ fils _____ légitime _____
 de Pasteur Louis _____ Profession: journalier _____
 de Saint Croix _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Milloud _____
 de Sutheriaz _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Pasteur
 Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Pasteur

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de St. Croix.

S. Maxher. Repin

N^o 100
 Wuthrich Ernest
 Samuel

Le vingt cinq Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à midi - heure _____ trente _____ minutes du _____
 est _____ né _____ à Payerne, au Pavement _____
 Wuthrich Ernest Samuel _____ fils _____ légitime _____
 de Wuthrich Jacob _____ Profession: teneur _____
 de Frib (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Anna née Gomini _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Wuthrich
 Jacob _____

Confirmé après lecture faite:

Jacob Wuthrich

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Frib

S. Maxher. Repin

N^o 101
 Senseyres Susanne
 Sophie

Le vingt sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à dix _____ heures _____ vingt _____ minutes du matin _____

est _____ né e à Payerne, à la Blancherie N^o 35 _____

Senseyres Susanne Sophie _____ fil le _____ légitime _____

de Senseyres Charles Louis _____ Profession: agriculteur _____

de Corcelles le Jorat _____ domicilié à Payerne _____

et de Isabelle née Fivaz _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Senseyres

Charles Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Senseyres

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Corcelles le Jorat .

N^o 102.
 Schwab Emile

Le vingt huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à deux _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny _____

Schwab Emile _____ fils _____ légitime _____

de Schwab Emile _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Herrers (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____

et de Jeanne Marie née Willommet _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Juillet _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Schwab

Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Schwab Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Herrers .

N° 103.

Muller Marthe
Jeanne.

Le vingt huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à onze heures _____ quinze minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____
Muller Marthe Jeanne _____ fille — légitime _____
de Muller Adolphe Frédéric _____ Profession : ouvrier à la Condenseirie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia née Willommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Muller
Adolphe Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Adolphe Muller

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner . Repin

Communiqué _____

N° 104

Crisinel Yvonne
Eugénie

Le trente un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à midi _____ heures _____ minutes du _____
est _____ née à Payerne, au moulin à Pigeons N° 31 —
Crisinel Yvonne Eugénie _____ fille — légitime _____
de Crisinel John _____ Profession : agriculteur —
de Denezzy _____ domicilié à Payerne _____
et de Rosine Elise née Bossy _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le premier août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Crisinel
John . _____

Confirmé après lecture faite :

John Crisinel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxner . RepinCommuniqué à l'officier de l'état
civil de Denezzy à Payerne _____

N° 105
Savary César
+

Le trente un Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à deux heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne Villa Humbert _____

Savary César _____ fils — légitime _____
de Savary Jules _____ Profession: agriculteur
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Anna Marie Elisabeth née Soulentou _____
de Düdingen (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le premier août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Savary
Jules _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Savary

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Repin

N° 106
Moser Jean
Celestin

Le premier Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 32 _____

Moser Jean Celestin _____ fils — légitime _____
de Moser Jean Ulrich _____ Profession: cafetier —
de Saugnan (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Marie née Wenger _____
de Röthenbach (Berne) _____

Inscrit au présent registre le deux août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père, Moser
Jean Ulrich _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Moser

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Saugnan.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather. Repin

N° 107
Pasche Henri
Albert

Le trois Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois heures _____ trente-minutes du matin -
est _____ né à Payerne, au Pré du Moulin n° 21 _____
Pasche Henri Albert _____ fils - légitime _____
de Pasche Henri Daniel _____ Profession: employé au chemin de fer
de Oron la Ville _____ domicilié à Payerne _____
et de Sina née Küng _____
de Gysenstein (Berne) _____
Inscrit au présent registre le trois Août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Pasche
Henri Daniel.

Confirmé après lecture faite:

Pasche Henri Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Oron la Ville.

N° 108.
Bartl Max

Par décision du 19^e Septembre
1917 le Grand Conseil Bernois
a accordé la naturalisation
Bernoise aux époux Bartl-
Turbrugg et à leurs enfants
qui en même temps ont acquis
le droit de bourgeoisie de la
Commune de Tranchel. Dessous.

Inscrit le 4 Décembre 1917
L'officier de l'état civil
S. Mathier. Repin

Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil de Tranchel.

Le quatre Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à dix heures _____ minutes du matin -
est _____ né à Payerne, Grande Rue _____
Bartl Max _____ fils - légitime _____
de Bartl Emmanuel _____ Profession: ouvrier des instruments de
de Gilberbach (Bohême, antique) domicilié à Payerne _____
et de Marie née Turbrugg _____
de Frutigen (Berne) _____
Inscrit au présent registre le six Août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit - sur la déclaration du père Bartl
Emmanuel.

Confirmé après lecture faite:

Emmanuel Bartl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

N° 109
Rapin Louis
Daniel.

Le sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à quatre heures _____ minutes du matin
est _____ né — à Payerne, rue de Lousenne N° 105 bis
Rapin Louis Daniel _____ fils — légitime _____
de Rapin Daniel Salomon _____ Profession: négociant _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Aline Valérie née Tradersand _____
de Corcelles près Payerne _____
Inscrit au présent registre le huit Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de le père Rapin
Daniel Salomon _____

Confirmé après lecture faite :

Le Rapin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathur. Rapin

N° 110
Assal Edouard

Le sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à quatre heures _____ trente minutes du matin
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° _____
Assal Edouard _____ fils — légitime _____
de Assal Alfred _____ Profession: boucher _____
de Freytorrens _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie née Schellenberg _____
de Wissembourg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le neuf Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de la sœur Elise
Sage femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Elise Bonte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand.

S. Mathur. Rapin

N° 111.

Danzeisen Clara
Lina.Le sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à trois _____ heures _____ trente _____ minutes du soir _____

est _____ née _____ à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 55 _____

Danzeisen Clara Lina _____ fille _____ légitime _____

de Danzeisen Gustave Wilhelm _____ Profession: tonnelier _____

de Bâle _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosa Lina née Röthlisberger _____

de Langnau (Berne) _____

Inscrit au présent registre le neuf août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Danzeisen
Gustave Wilhelm. _____

Confirmé après lecture faite :

Wilhelm Danzeisen.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bâle _____L. Mather. Rapin

N° 112

Pages Blanche
Jeanne.Le onze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à onze _____ heures _____ trente _____ minutes du soir _____

est _____ née _____ à Payerne, rue de l'Hôpital N° 95 _____

Pages Blanche Jeanne _____ fille _____ légitime _____

de Pages Edmond _____ Profession: agriculteur _____

de Sâcilles _____ domicilié à Payerne _____

et de Lina née Pitton _____

de Oppens _____

Inscrit au présent registre le douze août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Pages
Edmond. _____

Confirmé après lecture faite :

Edmond Pages

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarsel. _____L. Mather. Rapin

N° 113
Doudin Edmond
Jaques

Le treize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept heures _____ quinze — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, aux Innuardes Devant _____
Doudin Edmond Jaques _____ fils — légitime _____
de Doudin Jaques _____ Profession : employé au chemin de fer
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Fanny nie Gillommet _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le treize août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d u père Doudin
Jaques. _____

Confirmé après lecture faite :

Doudin Jaques

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather, Repin

~~Communiqué~~



N° 114
Bérard Louise
Alice.

Le douze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à minuit heures _____ minutes du _____
est _____ née — à Payerne, rue de Sausanne N° 104 —
Bérard Louise Alice _____ fille — légitime _____
de Bérard Antoine Louis _____ Profession : boulanger —
de Sausanne _____ domicilié à Payerne _____
et de Emilie nie Bernex _____
de Villers. Bremard _____

Inscrit au présent registre le treize août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d u père Bérard
Antoine Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Bérard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather, Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sausanne.



N° 115
Somini Oscar
Daniel

Le quatorze Août _____ mil huit-cent quatre-vingt-
dix huit — à trois — heures quarante cinq — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de la Reine Berthe N° 108 —
Somini Oscar Daniel _____ fils — légitime _____
de Somini Daniel _____ Profession: cigareur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Freiburghaus _____
de Neuenegg (Berne) _____
Inscrit au présent registre le quinze Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Somini
Daniel . _____

Confirmé après lecture faite :

Somini Daniel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

Dr. Maxther. Repin

N° 116
Ibinden Emma
Gabrielle.

Le quinze Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à neuf — heures — trente — minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, en Glatigny _____
Ibinden Emma Gabrielle _____ fille — légitime _____
de Ibinden Christian _____ Profession: seigneur _____
de Guggisberg (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Louise Gabrielle née Heller _____
de Oberembrach (Zurich) _____
Inscrit au présent registre le seize Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Ibinden
Christian . _____

Confirmé après lecture faite :

Christian Ibinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Guggisberg.Dr. Maxther. Repin

N° 112.
Wittwer Jean

Le quatorze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à onze heures _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, en Quary N° 26 _____

Wittwer Jean _____ fils _____ légitime _____

de Wittwer Jean _____ Profession: chauffeur au chemin de fer _____

de Oberlangenegg (Berne) - domicilié à Payerne _____

et de Anne née Roggo _____

de Guin _____

Inscrit au présent registre le dix sept août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Wittwer
Jean. _____

Confirmé après lecture faite :

Wittwer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schwarzenegg.

S. Manner. Repin

N° 118
Wenger César
Frédéric

Le seize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à sept heures _____ trente _____ minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue de Sausanne _____

Wenger César Frédéric _____ fils _____ légitime _____

de Wenger César Frédéric _____ Profession: jardinier _____

de Blumenstein (Berne) domicilié à Payerne _____

et de Alice Senny née Dutoit _____

de Moudon et Meyruz _____

Inscrit au présent registre le dix sept août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Wenger
César Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

César Wenger

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Blumenstein

S. Manner. Repin

N^o 119
Givel Henri
Alfred

Le dix neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à cinq _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Vers chez Perrin v^{ie}re Payerne N^o 20 _____

Givel Henri Alfred _____ fils _____ légitime _____
de Givel Eugène _____ Profession : agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Vers chez Perrin v^{ie}re Payerne _____
et de Rosine v^{ie}re Vey _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix neuf août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Givel
Eugène _____

Confirmé après lecture faite :

Eugène Givel Vey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather . Repin

Communiqué

N^o 120
Champion Frida

Le vingt août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue des Moulins _____

Champion Frida _____ fille _____ légitime _____
de Champion Henri Jules _____ Profession : menuisier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julie v^{ie}re Frick _____
de Oberuzwil (St. Gall) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Champion
Henri Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Champion
Menuisier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mather . Repin

Communiqué

N^o 121
 Jaunin Alexis
 Louis

Le vingt deux Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à trois heures — trente minutes du soir —
 est _____ né à Payerne, rue de Sausanne N^o 4 —
Jaunin Alexis Louis — fils — légitime —
 de Jaunin Jules — Profession : ouvrier à la Condenserie
 de Fey et Villars le Terroir — domicilié à Payerne —
 et de Eugénie Louise nie Buache —
 de Payerne —

Inscrit au présent registre le vingt trois Août _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Jaunin
 Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Jaunin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Fey et d' Echallens.

S. Mathier-Ropin

N^o 122.
 Renaud Fernand
 Louis

Le vingt six Août _____ mil-huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à neuf heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, au Favre —
Renaud Fernand Louis — fils — légitime —
 de Renaud François Henri — Profession : employé au chemin de fer
 de Sachaux — domicilié à Payerne —
 et de Anna Maria Clément nie Marti —
 de Cuarnens et l'Isle —

Inscrit au présent registre le vingt-six Août _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Renaud
 François Henri _____

Confirmé après lecture faite :

François Renaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Cossonay.

S. Mathier-Ropin

N° 123
Savary Georges
Emile

Le vingt sept Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon _____
Savary Georges Emile _____ fils — légitime _____
de Savary Edouard Emile _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Schwab _____
de Siseley (Berne) _____
Inscrit au présent registre le vingt neuf Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Savary
Edouard Emile . _____

Confirmé après lecture faite :
Emile Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. Maxner . Repin

Communiqué

N° 124
Brossy Valentine
Hélène

Le vingt huit Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à neuf — heures _____ trente — minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, aux Innuardes _____
Brossy Valentine Hélène _____ fille — légitime _____
de Brossy Paul _____ Profession : chauffeur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Lionie née Ribotel _____
de Sichelles (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le trente Août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de la grand' mère
du nouveau né Brossy née Rubi Marie de Payerne y domiciliée .
Confirmé après lecture faite :
Marie Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. Maxner . Repin

Communiqué

N° 125
 Vesco Emile
 François

Le trente un Aout _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à quatre heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, rue des Granges _____
Vesco Emile François _____ fils _____ légitime _____
 de Vesco Charles _____ Profession: meçon _____
 de Mercurego (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
 et de Maria Rosa nie Carini _____
 de St. Maurizio d'Opeglio (Novare, Italie) _____
 Inscrit au présent registre le deux Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration d u père Vesco
 Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

Carlo Vesco

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
 d'Etat à Leussane.

S. Mether. Rapin

N° 126
 Ney William
 Ernest

Le quatre Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à onze heures _____ minutes du soir _____
 est _____ né - à Payerne, rue du Collège _____
Ney William Ernest _____ fils _____ légitime _____
 de Ney Ernest Charles _____ Profession: comptable _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Alice Louise nie Crausaz _____
 de Frey _____
 Inscrit au présent registre le cinq Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration d u père Ney
 Ernest Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

Ernest Ney

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

~~Communiqué~~

S. Mether. Rapin

N^o 127
Cherix Ida

Le cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, à la Moledine _____
Cherix Ida _____ fil le — légitime _____
de Cherix François Philippe _____ Profession : employé au chemin de fer
de Bex _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Louise nie Scraires _____
de Champagne _____

Inscrit au présent registre le cinq Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Cherix
François Philippe. _____

Confirmé après lecture faite :

François Cherix

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bex.

Sp. Maxther. Rapin

N^o 128
Häberli Friderich

Le six Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, en Chaux _____
Häberli Friderich _____ fils — légitime _____
de Häberli Friderich _____ Profession : agriculteur —
de Münchenbuchsee (Berne) — domicilié à Payerne, en Chaux —
et de Rosa nie Imhof _____
de Buchholterberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Häberli
Friderich. _____

Confirmé après lecture faite :

Friderich Häberli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Münchenbuchsee

Sp. Maxther. Rapin

N° 129
Bally Edmond

Le sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à trois _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, vers la Gare _____
Bally Edmond _____ fils _____ légitime _____
de Bally Alfred _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Buchholterberg (Seme) _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma Louise nie Bonny _____
de Chevroux _____
Inscrit au présent registre le huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Bally
Alfred. Bally Alfred _____

Confirmé après lecture faite:

Bally Alfred

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Buchholterberg.

S. Maxner. Rapin

N° 130
Giger Robert
Eugène

En date du 23 mai 1946 le
Département de Justice et
Police du Canton de Vaud a
ordonné la rectification de
l'acte ci contre en ce sens que
le nom patronymique Giger,
soit orthographié "Geiger".
Inscrit le 29 mai 1946.

L'officier de l'état civil:

Maxner

Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil de Wigoltingen le
29 mai 1946.

Le sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny N° 7 _____
Giger Robert Eugène _____ fils _____ légitime _____
de Giger Auguste _____ Profession: cordonnier _____
de Illhart (Thurgovie) _____ domicilié à Payerne _____
et de Jenny Lionie nie Charbon _____
de Freytorrens _____
Inscrit au présent registre le huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Giger
Auguste. _____

Confirmé après lecture faite:

Giger Auguste

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Wigoltingen.

S. Maxner. Rapin

N° 131

Reber Elvire
Bertha.

D'une lettre de Bourgeoisie Notariale
Bersier fils à Payerne le 17 Septembre 1907 et visée par le Conseil
d'Etat du Canton de Vaud, il ressort
que Reber Eugène Edouard a été
reçu bourgeois de la Commune
de Treytorrens.

Inscrit le 25 Septembre 1907
L'officier de l'état civil
S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'état civil de
Schaugnan et au Département
de Justice et Police.

Le huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à deux _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, en Glatigny n° 13 _____

Reber Elvire Bertha _____ fille _____ légitime _____

de Reber Eugène Edouard _____ Profession: comptable _____

de Schaugnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Bertha née Marti _____

de Syss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le huit Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Reber

Eugène Edouard _____

Confirmé après lecture faite:



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schaugnan.

N° 132

Jeanmonod Marguerite

Le huit Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à onze _____ heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue des Deux Tours n° _____

Jeanmonod Marguerite _____ fille _____ légitime _____

de Jeanmonod Julie Emma _____ Profession: ouvrière en tabacs _____

de Provence _____ domicilié à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Louis Fridolin Jeanmonod, et

de Euphrasie née Cornu _____

Inscrit au présent registre le huit Septembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de Feller Lydie

Sage-femme de Nozlen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Provence.

N° 133.
Bossy Georges
Frédéric.

Le sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à neuf heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, sous la Gare _____

Bossy Georges Frédéric _____ fils _____ légitime _____
de Bossy Paul Frédéric _____ Profession: caféier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louisa née Plumettaz _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le neuf Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Bossy
Paul Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

Bossy Frédéric

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxther. Repin

N° 134
Chaillet Lucienne
Amélie

Le neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à neuf heures _____ minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, en Gruary _____

Chaillet Lucienne Amélie _____ fille _____ légitime _____
de Chaillet Gustave Arnold _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Chavornay _____ domicilié à Payerne _____
et de Victorine née Perrin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Chaillet
Gustave Arnold . _____

Confirmé après lecture faite :

Gustave Chaillet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Chavornay.

S. Maxther. Repin

N^o 135
 Hubler,
 Rose Henriette

Le onze septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à deux heures trente _____ minutes du jour
 est _____ née à Payerne, Grande Rue _____
 Hubler, Rose Henriette fil le légitime _____
 de Hubler, Jules Henri _____ Profession: secrétaire municipal
 de Bätterkinden (Bern) domicilié à Payerne _____
 et de Jüvel, Marie Jenny _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le treize septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père _____
 Jules Henri Hubler. _____

Confirmé après lecture faite:
 Hubler Jüvel

Communiqué à l'état civil
 de Bätterkinden

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Jules Comte
 Remplaçant

N^o 136
 Duroisin Susan-
 -ne Julia

Le douze septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à dix heures trente _____ minutes du soir
 est _____ née à Payerne, Rue de la Croix Blanche
 Duroisin, Susanne Julia fil le légitime _____
 de Duroisin, Henri _____ Profession: serrurier
 de Champagny & Fontanazet domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Falconnet _____
 de Rossenges _____

Inscrit au présent registre le quatorze septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration d u père _____
 Duroisin, Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Duroisin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers d'état civil
 de Champagny & Bonsillères

Jules Comte
 Remplaçant

N° 137
 Aubert Esther
 Héléne

Le quinze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à une - heure - quarante cinq - minutes du matin -
 est _____ né e - à Payerne, au Traver _____

Aubert Esther Héléne _____ fil le - légitime _____
 de Aubert Ernest Lion _____ Profession: menuisier -
 de Savagnier (Val de Ruz) - domicilié à Payerne _____
 et de Laure Eugénie née Willemin _____
 de Courgevans (Triboung) _____

Inscrit au présent registre le quinze Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Aubert
 Ernest Lion. _____

Confirmé après lecture faite :

Ernest Aubert.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de
 l'état civil de Savagnier

S. Mathier. Repin

N° 138.
 Clot Yvonne
 Marie

Le seize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à quatre heures _____ minutes du matin -
 est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____

Clot Yvonne Marie _____ fil le - légitime _____
 de Clot Louis Daniel _____ Profession: journalier -
 de Courtilles _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Elise née Luthi _____
 de Sauperswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le seize Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de la grand' mère
 du nouveau - né Marie Pasche Clot de Ferlens domiciliée à Payerne

Confirmé après lecture faite :

Marie Pasche Clot

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Lucens.

S. Mathier. Repin

N° 139
Somini Frédéric

Le dix neuf Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à trois - heures _____ minutes du matin -

est _____ né - à Payerne, à Urablor N° 90 _____

Somini Frédéric _____ fils - légitime _____

de Somini Henri François _____ Profession: agriculteur

de Payerne _____ domicilié à Urablor rive Payerne

et de Alicia née Crausaz _____

de Trey _____

Inscrit au présent registre le vingt Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Somini
Henri François.

Confirmé après lecture faite:

Henri Somini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué _____

N° 140
Reusser Frédéric

Le vingt un Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à une - heure _____ quinze - minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, rue de Sansanne _____

Reusser Frédéric _____ fils - légitime _____

de Reusser Frédéric _____ Profession: relieur _____

de Horenbach & Bichen (sme) domicilié à Payerne _____

et de Elise Emilie née Hediger _____

de Reinach (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Reusser
Frédéric.

Confirmé après lecture faite:

Frédéric Reusser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Maxther. Repin

Communiqué à l'office de l'état
civil de Schwarzenegg.

N^o 141
 Croset Georges
 Albert

Le vingt un Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à dix — heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, Grande Rue _____

Croset Georges Albert _____ fils — légitime _____

de Croset Louis Alfred _____ Profession: gendarme _____

de Ollon _____ domicilié à Payerne _____

et de Marguerite Felicie Pauline nie Rossellat _____

de St. Cergues _____


Inscrit au présent registre le vingt deux Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Croset
 Louis Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Croset Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Ollon

S. Mather Ropin


N^o 142
 Badoux Auguste
 Louis

Le vingt cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit — à sept — heures _____ trente minutes du matin —

est _____ né — à Payerne au Favez _____

Badoux Auguste Louis _____ fils — légitime _____

de Badoux Auguste Louis _____ Profession: employé au chemin de fer _____

de Mondon et Courtilles domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise nie Cossy _____

de Rives _____

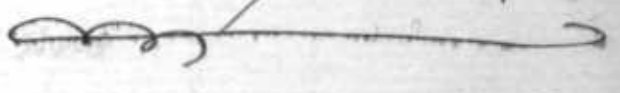
Inscrit au présent registre le vingt six Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Badoux
 Auguste Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Badoux Auguste Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Mondon et Lucens.

S. Mather Ropin


N^o 143
Brechtbühl Georges
Alfred

Le vingt cinq Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures — quinze minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de la Gare N^o 53 —
Brechtbühl Georges Alfred — fils — légitime —
de Brechtbühl Gottfried — Profession: brasseur —
de Trubschachen (Seme) — domicilié à Payerne —
et de Emme Marie Creutz —
de Hombourg (Prusse) —

Inscrit au présent registre le vingt six Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Brechtbühl
Gottfried —

Confirmé après lecture faite:

G. Brechtbühl-Creutz

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Saugnan.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Rapin

N^o 144
Schwaninger Hélène

Le vingt sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à trois heures — trente minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, rue la Gare —
Schwaninger Hélène — fille — légitime —
de Schwaninger Jean Martin — Profession: maréchal —
de Guntmadingen (Schaffhouse) domicilié à Payerne —
et de Caroline Bertha née Schutz —
de Albliquen (Berne) —

Inscrit au présent registre le vingt huit Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Schwaninger
Jean Martin —

Confirmé après lecture faite:

J. Martin Schwaninger

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schünigen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier-Rapin

N^o 145
Schneider Julia
Emma.

Le deux Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à neuf heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, Place du Berger _____

Schneider Julia Emma _____ fille - légitime _____

de Schneider Emile Arthur _____ Profession: plâtrier - peintre -

de Brügg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Scenne Marie née Pasteur _____

de Sainte. Croix _____

Inscrit au présent registre le quatre Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Schneider

Emile Arthur. _____

Confirmé après lecture faite :

Schneider Emile _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Brügg

S. Maxther. Rapin

N^o 146
Brossy Jules

Le deux Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux heures _____ minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, en Guillermaux _____

Brossy Jules _____ fils - légitime _____

de Brossy Jules _____ Profession: cigareur -

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Eugénie née Desmeules _____

de Ropraz _____

Inscrit au présent registre le quatre Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Brossy

Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Jules Brossy _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxther. Rapin

N^o 147
Iseli Rosa

Le six Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures _____ minutes du soir —
est _____ né e à Payerne, aux Rammes _____
Iseli Rosa _____ fil le — légitime —
de Iseli Gottlieb _____ Profession: cordonnier
de Mühleberg (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Alice née Reguin _____
de Chavornay _____

Inscrit au présent registre le huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Iseli
Gottlieb _____

Confirmé après lecture faite:

Gottlieb Iseli

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mühleberg

St. Maxher. Reguin

N^o 148
Luis Marthe Louise

Le neuf octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à dix — heures trente _____ minutes du matin —
est _____ né e à Payerne, Rue de la Croix Blanche
Luis, Marthe Louise _____ fil le — légitime —
de Luis, Oscar Louis _____ Profession: sellier —
de Dorniaz & Seigneux domicilié à Payerne _____
et de Emma Marie née Bruché _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration d id père Luis
Oscar Louis _____

Confirmé après lecture faite:

Oscar Gris

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'Etat Civil de Villars

Jules Comte
Rempst

N^o 149
Schorpp
Odette Mathilde

Le sept octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à une heure _____ minutes du matin
est _____ né e à Payenne, chemin de la gare (Farey)
Schorpp, Odette Mathilde fil le légitime _____
de Schorpp, Charles Edouard Profession: conducteur de travaux
de Neuchâtel domicilié à Payenne
et de Julia Lisa née Hermann
de Payenne

Inscrit au présent registre le dix octobre
mil huit cent quatre-vingt- dix huit sur la déclaration d u père
Charles Edouard Schorpp.

Confirmé après lecture faite :

Schorpp

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état Jules Carret
civil de Neuchâtel Reuilly

N^o 150
Chevalley Louis
Jules

Le treize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à deux - heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payenne, en Boulex
Chevalley Louis Jules fils - légitime _____
de Chevalley Louis Constant Profession: employé au chemin de fer
de Champauraz domicilié à Payenne, en Boulex
et de Alice née Gris
de Seigneux.

Inscrit au présent registre le quatorze octobre
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration d u père Chevalley
Louis Constant.

Confirmé après lecture faite :

Chevalley Constant

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremat le Grand.

S. Maxime Rapin

N° 151
Marmy Ottilie
Scanne.

Le quatorze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept heures — quarante-cinq minutes du soir —
est _____ née à Payerne, en Sarment _____
Marmy Ottilie Scanne _____ fil le - légitime _____
de Marmy Lion Louis _____ Profession: employé de bureau
de Estavayer le Lac et Autavaux — domicilié à Payerne _____
et de Jenny dite Eugénie née Mayor _____
de Grandcour _____
Inscrit au présent registre le dix sept octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Marmy
Lion Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

F. Marmy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Estavayer le Lac.

L. Mathier. Rapin

N° 152
Dreyfuss Renée
Salérie.

Le seize Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à dix heures — trente — minutes du soir —
est _____ née à Payerne, rue de Sansanne N° 121-
Dreyfuss Renée Salérie _____ fil le - légitime _____
de Dreyfuss Lazare _____ Profession: négociant —
de Bartenheim (alsace) — domicilié à Payerne _____
et de Céline Bollack _____
de Sierrenz (alsace) _____
Inscrit au présent registre le dix huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Dreyfuss
Lazare. _____

Confirmé après lecture faite :

Lazare Dreyfus

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'état à Sansanne.

L. Mathier. Rapin

N° 153
Doudin mort né

Le vingt trois Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à quatre heures _____ minutes du soir _____

est mort né - à Payerne, rue du Chemin Neuf _____
Doudin _____ fille - légitime _____

de Doudin Henri _____ Profession: Sellier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie nee Somini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration d u père Doudin
Henri . _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Doudin

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Mathier Rapin

N° 154
Pidoux Yvonne
Lucie.

Le vingt quatre Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à huit heures _____ minutes du matin _____

est _____ née - à Payerne, rue de la Boverie _____

Pidoux Yvonne Lucie _____ fille - légitime _____

de Pidoux Jean Aimé _____ Profession: boulanger -

de Forel sur Lucens _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise nee Meylan _____

de Lucens . _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Pidoux
Jean Aimé . _____

Confirmé après lecture faite :

J. Aimé Pidoux

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Mathier Rapin

N° 155.
Millet Jules
Edmond.

Le vingt huit Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à cinq _____ heures _____ quinze _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue des Granges N° 60 _____
Millet Jules Edmond _____ fils _____ légitime _____
de Millet Jean Lucien _____ Profession: boulanger _____
de Montbrelloz (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Marie née Fallent _____
de Begnins _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Millet
Jean Lucien. _____

Confirmé après lecture faite :

Millet J. Lucien

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Montbrelloz.

L. Maxther. Rapin

N° 156
Seith Susanne
Lina Charlotte

Le vingt six Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ né e. à Payerne, à la Ruèche N° 2 _____
Seith Susanne Lina Charlotte _____ fille _____ légitime _____
de Seith Hermann Georges _____ Profession: imprimeur _____
de Gaulsheim (Hesse-Darmstadt) domicilié à Payerne _____
et de Thérèse née Collet _____
de Suchy _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Seith
Hermann Georges. _____

Confirmé après lecture faite :

Hermann Seith

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'état à Louvenne.

L. Maxther. Rapin

N^o 157
Sanetti Héléne
Marguerite

Le premier Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à quatre heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, en Glatigny N^o 4 _____
Sanetti Héléne Marguerite _____ fille - légitime _____
de Sanetti Isen _____ Profession: peintre en bâtiments
de Quarona, province de Novare, Italie domicilié à Payerne _____
et de Clotilde nie Gallarotti _____
de Bria (Novare, Italie) _____
Inscrit au présent registre le deux Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Sanetti
Isen . _____

Confirmé après lecture faite :

J. Vanetti

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

S. Marthe Rapin

N^o 158
Mollet Rosa.

Le trois Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à quatre heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____
Mollet Rosa _____ fille - légitime _____
de Mollet Jacob _____ Profession: fromager
de Unteramsen (Solme) - domicilié à Payerne _____
et de Ida nie Marti _____
de Lyss (Berne) _____
Inscrit au présent registre le trois Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Mollet
Jacob . _____

Confirmé après lecture faite :

Mollet Jacob

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Aetingen

S. Marthe Rapin

N° 159

M^{rs} Beniette Sara

+

Le cinq Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à six - heures _____ minutes du matin -

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne _____

M^{rs} Beniette Sara _____ fille - légitime _____de M^{rs} Henri Louis _____ Profession: terrassier -

de Burg (Tribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Sara Sylvie nie Somini _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration de Feller Lydie sage-
femme de Voffen domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Morat.

Sp. Maxner. Repin

N° 160

Beyeler Marguerite

+

Le cinq Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à six - heures _____ trente - minutes du soir -

est _____ né - à Payerne, rue de Lausanne N° 116 -

Beyeler Marguerite _____ fille - légitime _____

de Beyeler Christian _____ Profession: cordonnier -

de Wählereu (Bene) - domicilié à Payerne _____

et de Jenny nie Rey _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le sept Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration d'un père Beyeler
Christian _____

Confirmé après lecture faite:

Beyeler Christian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schwarzenbourg

Sp. Maxner. Repin

N° 161
Bise Elise

Le sept novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à deux — heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon _____

Bise Elise _____ fille — légitime _____

de Bise Henri Emile _____ Profession: journalier _____

de Montborget (Fribourg) — domicilié à Payerne _____

et de Marie Joséphine née Baudin _____

de Gesin _____

Inscrit au présent registre le sept novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Bise
Henri Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Bise Henri _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Murist.

S. Maxner. Rapiin

N° 162
Ferrin morte. née

Le sept novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à sept — heures _____ minutes du soir —

est morte — née — à Payerne, rue à Thomas N° 15 _____

Ferrin _____ fille — légitime _____

de Ferrin Charles Constant _____ Profession: memisier _____

de Payerne _____ domicilié à ? _____

et de Marie née Brache _____

de Payerne y domiciliée _____

Inscrit au présent registre le neuf novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de Cherbuin. Brossy
Jenny de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Cherbuin sago femme _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxner. Rapiin

N° 163

Bieri Mathilde

+

Le huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne N° 112

Bieri Mathilde _____ fille _____ légitime _____

de Bieri Ulrich _____ Profession : agriculteur _____

de Schengnau (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Caroline née Zicchi _____

de Soudiswyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le neuf novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Bieri
Ulrich. _____

Confirmé après lecture faite :

Ulrich Bieri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Schengnau.

S. Maxner. Ropin

N° 164

Dombald Marthe
Louise

Le treize novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit _____ à trois- heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, Villa Humbert N° 2 _____

Dombald Marthe Louise _____ fille _____ légitime _____

de Dombald Marins Lucien _____ Profession : charpentier _____

de Moudon _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Marti _____

de Mullen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quinze novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Dombald
Marins Lucien. _____

Confirmé après lecture faite :

Marins Dombald

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Moudon

S. Maxner. Ropin

N° 165
Clot Hélène
Marie

Le quatorze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à dix - heures quarante cinq - minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, Place d'Armes _____

Clot Hélène Marie _____ fille il. légitime _____

de Clot Albertine _____ Profession: cigareuse _____

de Courtilles _____ domiciliée Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Jean Gabriel dit Louis Clot et
de Susette nie Blanc _____

Inscrit au présent registre le seize Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de la grand'mère du
nouveau-né Clot nie Blanc Susette de Courtilles, domiciliée à Payerne

Confirmé après lecture faite :

Susette Clot Blanc

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens et au Juge de Paix
de Payerne.

N° 166
Scolari Marie
Adèle

Le quatorze Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à neuf - heures _____ trente - minutes du soir _____

est _____ née - à Payerne, rue d'Yverdon N° 19 _____

Scolari Marie Adèle _____ fille - légitime _____

de Scolari Basile Antoine _____ Profession: maçon _____

de Cavallizio (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Marguerite Angèle Louise nie Oldrati _____

de Cavallizio (Italie) _____

Inscrit au présent registre le dix sept Novembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Scolari
Basile Antoine. _____

Confirmé après lecture faite :

Scolari Basile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Mathier-Ropin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Lensanne.

N^o 167
Comte Marcel
Henri

+

Le seize Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à dix heures _____ trente minutes du matin
est _____ né — à Payerne, rue de la Boverie _____
Comte Marcel Henri _____ fils — légitime _____
de Comte Henri _____ Profession: employé à la Casernier
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Berthe Félicie née Repin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Comte
Henri. _____

Confirmé après lecture faite:

H. Comte

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

N^o 168
Kölly Anna

Le seize Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Vers chez Savary née Payerne _____
Kölly Anna _____ fille — légitime _____
de Kölly Félix _____ Profession: agriculteur —
de Fentlingen (Fribourg) — domicilié à Vers chez Savary née Payerne
et de Anna née Bichmann _____
de Rechthalten (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit — sur la déclaration du père Kölly
Félix. _____

Confirmé après lecture faite:

Kölly Felix

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Giffers.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

N^o 169
 Warmbrodt Sina
 Sda

Le dix neuf Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à six - heures _____ trente - minutes du matin -
 est _____ née - à Payerne, rue des Moulins _____
Warmbrodt Sina Sda _____ fille légitime _____
 de Warmbrodt Jean Frédéric _____ Profession: charronier _____
 de Siselen (Erlech, Berne) domicilié à Payerne _____
 et de Elisabeth nee Michel _____
 de Wählern (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Warm-
 brodt Jean Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

Jos. Sinding Warmbrodt

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Siselen.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

N^o 170
 Bel Numa

Le vingt quatre Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à sept - heures _____ minutes du matin -
 est _____ né - à Payerne, rue des Deux Tours _____
Bel Numa _____ fils - légitime _____
 de Bel Henri _____ Profession: facteur postal -
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Olympe nee Fresse _____
 de Brot (Neuchâtel) _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Novembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Bel
 Henri _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Bel

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

N° 121

Hermann Alfred
Marinus

+


Le vingt cinq novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à cinq heures _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon N° 64 _____
Hermann Alfred Marinus _____ fils _____ légitime _____
de Hermann César _____ Profession: chapelier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Nancy Emma nie Reppit _____
de Bioley-Magnoux _____
Inscrit au présent registre le vingt six novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père Hermann
César . _____

Confirmé après lecture faite:

Hermann César

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

St. Maxher. Ropin


N° 122

Jan. Duchêne mort né


Le vingt huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à deux heures _____ minutes du matin _____
est mort. né à Ders chez Terrin nie Payerne N° 79 _____
Jan. Duchêne _____ fils _____ légitime _____
de Jan. Duchêne Lionard _____ Profession: agriculteur _____
de Corcelles près Payerne _____ domicilié à Dersches-Terrin (Payerne) _____
et de Elise Marie nie Savary _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt neuf novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix huit _____ sur la déclaration du père, Jan.
Duchêne Lionard . _____

Confirmé après lecture faite:

Lionard Jan

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

St. Maxher. Ropin


N^o 173
Savary Emile
+

Le premier Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à cinq - heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, à la Coular _____
Savary Emile _____ fils - légitime _____
de Savary Daniel _____ Profession: charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Siegenthaler _____
de Trüb (Berne) _____

Inscrit au présent registre le deux Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Savary
Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Savary charpentier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mather. Repin

N^o 174
Savary Constant
+

Le premier Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à cinq - heures _____ dix - minutes du matin -
est _____ né - à Payerne à la Coular _____
Savary Constant _____ fils - légitime _____
de Savary Daniel _____ Profession: charpentier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Siegenthaler _____
de Trüb (Berne) _____

Inscrit au présent registre le deux Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Savary
Daniel. _____

Confirmé après lecture faite :

Daniel Savary charpentier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mather. Repin

N° 125
Savary Rose
Marguerite

Le premier Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à huit heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Corges rière Payerne N° 52 _____
Savary Rose Marguerite _____ fille légitime _____
de Savary Jules Emile Frédéric _____ Profession: agriculteur _____
de Payerne _____ domicilié à Corges rière Payerne _____
et de Lina Marguerite née Somini _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le deux Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Savary
Jules Emile Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

Communiqué

N° 126
Guye mort-né

Le deux Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit à cinq heures _____ minutes du matin
est mort née à Payerne, en Suarv N° 27 _____
Guye _____ fille légitime _____
de Guye Jules Henri _____ Profession: agriculteur _____
des Berrines et La Côte aux Fés _____ domicilié à Payerne _____
et de Adèle née Cosandey _____
de Bassel. _____

Inscrit au présent registre le deux Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Guye
Jules Henri _____

Confirmé après lecture faite:

Guye Jules Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Repin

Communiqué

N^o 177
Givél Gustave
Daniel

Le trois Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à midi heures _____ cinq _____ minutes du _____

est _____ né - à Payerne, Grande Rue _____

Givél Gustave Daniel _____ fils - légitime _____

de Givél Henri _____ Profession: négociant _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Julie Louise née Perrin _____

de Payerne _____

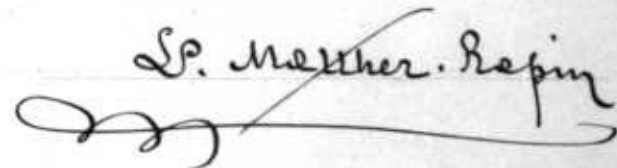
Inscrit au présent registre le trois Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Givél
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :


Sp. Metzger. Repin

Communiqué

N^o 178
Morattel Yvonne
Lydia.

Le sept Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit - à neuf heures _____ minutes du matin _____

est _____ née - à Payerne, rue des Granges N^o 52 _____

Morattel Yvonne Lydia _____ fille - légitime _____

de Morattel Henri Louis _____ Profession: agriculteur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

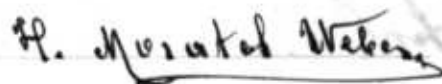
et de Lydia Weber _____

de Obentzwyl (St. Gall) _____

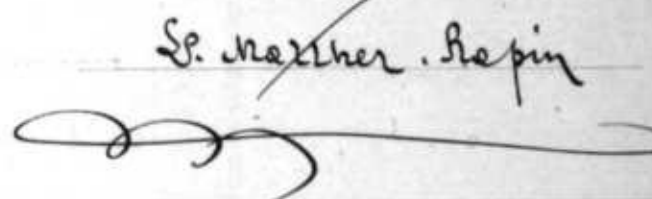
Inscrit au présent registre le huit Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit - sur la déclaration du père Morattel
Henri Louis. _____

Confirmé après lecture faite :



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :


Sp. Metzger. Repin

Communiqué

N° 179.

Barmavrain Angèle
Marie.

Suivant lettre de bourgeoisie
instrumentée par le Notaire Piou, à
Bayerne, le 5 Novembre 1897,
et visé par le Conseil d'Etat, le
16 dit, Pierre Joseph Barmav-
rain, sa femme et ses enfants
ont été admis au nombre des
bourgeois de Villars le Grand.
Insist le dix sept Décembre
mil huit cent quatre vingt dix
huit ensuite d'autorisation du
Département de Justice et d'In-
struction Publique
L'officier de l'état civil
L. Mathier. Rapin

Le six Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à dix — heures _____ minutes du soir —

est _____ née à Bayerne, rue de la Boverie _____

Barmavrain Angèle Marie — fille — légitime _____

de Barmavrain Pierre Joseph — Profession: couvreur —

de Rhêmes Notre Dame, province de Fribourg, domicilié à Bayerne _____

et de Emma née Bigler _____

de Allmendingen, commune de Reubingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le neuf Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration de Comte Elisa

Sage femme de Bayerne, y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie

L. Mathier. Rapin

d'Etat à Lausanne.

L. Mathier. Rapin

N° 180
Söhr Charles
Henri

Le dix Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à midi heure _____ minutes du _____

est _____ né — à Bayerne, à la Potilaz _____

Söhr Charles Henri — fils — légitime _____

de Söhr Ernest — Profession: négoiant —

de Innersbirnmoos (Berne) — domicilié à Bayerne _____

et de Marie Anastasie née Collinet _____

de France . _____

Inscrit au présent registre le douze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Söhr

Ernest . _____

Confirmé après lecture faite:

Ernst Föhr

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état

L. Mathier. Rapin

civil de Kunzenberg.

L. Mathier. Rapin

N° 181
 Saquier Max
 Marius.

+

Le neuf Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à quatre heures _____ quinze minutes du soir _____

est _____ né - à Payerne, rue de Sausanne _____

Saquier Max Marius _____ fils - légitime _____

de Saquier Jean Sulpice _____ Profession: mécanicien _____

de Prez vers Sivriez (Fribourg) - domicilié à Payerne _____

et de Anne Marie nie Devaud _____

de Gorsez. _____

Inscrit au présent registre le douze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Saquier

Jean Sulpice. _____

Confirmé après lecture faite :

Saquier Jean Sulpice

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sivriez

S. Mathier Ropin

N° 182
 Battaini Mathilde

Le onze Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit - à une - heure _____ minutes du soir _____

est _____ née à Payerne, rue du Marché _____

Battaini Mathilde _____ fille - légitime _____

de Battaini César Joseph _____ Profession: maçon _____

de Gurone, province de Côme, Italie domicilié à Payerne _____

et de Elise nie Gaud _____

de Courgevaud. _____

Inscrit au présent registre le douze Décembre _____

mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Battaini

César Joseph. _____

Confirmé après lecture faite :

César Battaini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la chancellerie
 d'état à Sausanne.

S. Mathier Ropin

N° 183
Dutoit Aimé
+

Le treize Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à cinq — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, en Chaux _____
Dutoit Aimé _____ fils — légitime _____
de Dutoit Alfred _____ Profession: ouvrier tulleur —
de Moudon et Vevins — domicilié à Payerne _____
et de Elise Julie née Gayot _____
de Corcelles près Concise _____

Inscrit au présent registre le quatorze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Dutoit
Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Dutoit

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Moudon et Vevins

S. Maxher. Rapiin

N° 184
Savary Elva
Emma.

Le treize Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à onze — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, en Savary n° 38 _____
Savary Elva Emma _____ fille — légitime _____
de Savary Aimé Daniel _____ Profession: agriculteur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Brache _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatorze Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit — sur la déclaration du père Savary
Aimé Daniel. _____

Confirmé après lecture faite:

Aimé Savary Brache

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

S. Maxher. Rapiin

N° 185
 Soland Marie
 Louise

Le vingt un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à une _____ heure _____ minutes du matin _____
 est _____ née _____ à Payerne, en Gruyère N° 26 _____
Soland Marie Louise _____ fille _____ légitime _____
 de Soland Charles Edouard _____ Profession: maréchal _____
 de Reinach (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Gschwend _____
 de Altstätten (St Gall) _____
 Inscrit au présent registre le vingt deux Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Soland
 Charles Edouard . _____

Confirmé après lecture faite :

Ch. Ch. Soland.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Reinach.

S. Mather. Rapin

N° 186.
 Rouprich Adrien

 Colomb Adrien

Le vingt quatre Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix huit _____ à sept _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue des Moulins N° 31 _____
Rouprich Adrien _____ fils _____ il légitime _____
 de Rouprich Marie Jeanne _____ Profession: cigareuse _____
 de Salones (Alsace, Allemagne) _____ domiciliée à Payerne _____
 et de laquelle est fille elle-même de Jean Rouprich et de Marie
 de Bourquinon . _____
 Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration de Feller Lydie sage-
 femme de Nothen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sagefemme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie d'Etat,
 au Département de Justice et Police et
 au Juge de Paix de Payerne.

S. Mather. Rapin

Par acte de légitimation des jours, signé
 devant l'officier de l'état civil sousigné,
 Colomb Charles, menuisier, de Sanges
 (St Aubin, Vaud) domicilié à Payerne
 et sa épouse Marie Jeanne Rouprich,
 dont le mariage a eu lieu aussi ce jour
 quatorze Juillet mil neuf cent, ont reconnu
 Rouprich Adrien, comme étant leur enfant,
 légitime par leur mariage.
 En conséquence l'enfant Rouprich Adrien
 prend le nom de Colomb Adrien fils légitime
 des sus mentionnés.

Payerne le quatorze Juillet mil neuf cent
 l'officier de l'état civil
S. Mather. Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
 à l'officier de l'état civil de St Aubin
 et au Département de Justice et Police.

N° 187

Béranek Marie

Le trente Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six — heures _____ minutes du matin —
est _____ née à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 6
Béranek Marie _____ fille, légitime _____
de Béranek Georges Scipold _____ Profession: secquier _____
de Donatye _____ domicilié à Payerne _____
et de Lydia née Bize _____
de Willersel _____

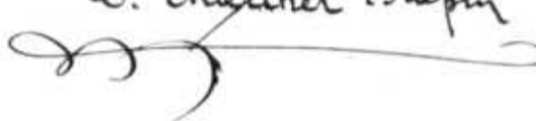
Inscrit au présent registre le trente Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Béranek
Georges Scipold dit Paul . _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Béranek

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Arvenses.

S. Mathier . Ropin


N° 188

Saccoud Lia
Emilie

Le trente Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à huit — heures _____ minutes du soir —
est _____ née à Vers ches Savary nière Payerne N° 43 —
Saccoud Lia Emilie _____ fille — légitime _____
de Saccoud Henri _____ Profession: picriste _____
de Guidoux _____ domicilié à Vers ches Savary nière Payerne —
et de Marguerite née Schefroth _____
de Röthenbach (Berne) _____


Inscrit au présent registre le trente un Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix huit _____ sur la déclaration du père Saccoud
Henri . _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Saccoud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de S. Japhoin à Chesbry

S. Mathier . Ropin


N°

Le Numéro 188 de la page 336 est celui de la dernière ~~mil huit cent quatre-vingt~~
inscription faite dans ~~l'année~~ l'année 1898. ~~minutes du~~

~~Les deux doubles du présent registre sont conformes~~

Ce que nous certifions ~~est~~ légitime

~~L'officier de l'état civil de Payerne~~ Profession:

~~Sp. Mathher. Rapin~~ domicilié à

~~Payerne le 31 Décembre 1898~~

Un double a été remis le 3 Janvier 1899 à l'autorité Cantonale

Inscrit au présent registre la ~~exécution~~ de l'article 2 de la Loi.

~~mil huit cent quatre-vingt~~ L'officier de l'état ~~sur la déclaration~~ d civil de Payerne.

Sp. Mathher. Rapin

Confirmé après lecture faite :

Payerne le 3 Janvier 1899.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué



N° 189
Savary Maurice

Le trente un Décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix huit — à six — heures _____ minutes du soir _____

est _____ né — à Payerne, au Champ de la Planchette —

Savary Maurice _____ fils — légitime _____

de Savary Henri _____ Profession : charpentier —

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Eugénie Nancy née Varidel _____

de Trévins _____

Inscrit au présent registre le trois Janvier _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration d un père Savary
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Savary Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Sp. Mathher. Rapin

Communiqué

10h le 4. 1. 99
E. Mathher. Rapin

N° 1

Villommet Alfred
Paul.

Le cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à six — heures _____ trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue des Moulins _____
Villommet Alfred Paul _____ fils — légitime _____
de Villommet Alfred _____ Profession: cigareur —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Biatrice Euphrasie née Frey _____
de Auenstein (Argovie) _____
Inscrit au présent registre le cinq Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Villom-
met Alfred _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Villommet

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 2

Gilliand Daniel

Le dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à dix — heures _____ minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, en Quay # 41 _____
Gilliand Daniel _____ fils — légitime _____
de Gilliard Louis _____ Profession: agriculteur —
de Combremont le Grand domicilié à Payerne _____
et de Julie Amélie née Buache _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le douze Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Gilliard
Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis GilliardCommuniqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le Grand

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 3
Ferrin Paul

Le quinze Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à dix — heures — trente minutes du matin —
est _____ né — à la Foule rière Payerne _____

Ferrin Paul _____ fils — légitime _____

de Ferrin Armand _____ Profession: agriculteur —

de Payerne _____ domicilié à Payerne à la Foule

et de Louise Adèle Jeanette née DeDompierre _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le seize Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Ferrin
Armand. _____

Confirmé après lecture faite :

A. Ferrin

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

N° 4
Maillard Marie
Berthe Clara

Le dix Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à trois — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 4 —

Maillard Marie Berthe Clara fille — légitime _____

de Maillard Jean Louis _____ Profession: charpentier —

de Siviriez (Fribourg) domicilié à Payerne _____

et de Marie Victorine née Bonqui _____

de Murist _____

Inscrit au présent registre le dix sept Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Maillard
Jean Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Maillard

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Siviriez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier. Rapin

N° 5

Savary Héline

+

Le vingt trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à une - heure _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, au Pavement _____

Savary Héline _____ fille - légitime _____

de Fritz Savary _____ Profession : charpentier —

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Maret nie Badoux _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Savary
Maret Fritz . _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Savary Maret

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué

N° 6

Mora Thérèse
Marie

Le vingt trois Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à une - heure _____ minutes du matin —

est _____ né e. à Payerne, rue des Blanchissenses _____

Mora Thérèse Marie _____ fille - légitime _____

de Mora Charles _____ Profession : maçon _____

de Fontaneto d'Agogna (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Marie nie Hoermann _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt trois Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Mora
Charles . _____

Confirmé après lecture faite :

Mora Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Maxther. Rapin

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à Suseanne . _____

N° 7
Doudin Marthe
Marie.

Le vingt deux Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ né e. à Payerne, rue de Lausanne N° 104 —
Doudin Marthe Marie _____ fil le légitime _____
de Doudin Jules _____ Profession: horloger —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie vic Caille _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt quatre Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Doudin
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :
Jules Doudin.

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Manner. Rapin

N° 8
Willommet Yvonne

Le vingt six Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à six — heures _____ minutes du matin —
est _____ née. à Payerne, rue de l'Hôpital N° 91 —
Willommet Yvonne _____ fil le légitime _____
de Willommet Emile _____ Profession: journalier —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Line Josephine née Brossy _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Willom-
met Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Willommet

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Manner. Rapin

N^o 9
 Sonnez Ida
 Germaine

+

Le vingt cinq Janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à cinq _____ heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon _____
Sonnez Ida Germaine _____ fille légitime _____
 de Sonnez Gustave Adolphe _____ Profession: agriculteur _____
 de Yvonand _____ domicilié à Payerne _____
 et de Julie née Fivaz _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le vingt six Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Sonnez
Gustave Adolphe _____

Confirmé après lecture faite :

Sonnez Adolphe

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Yvonand.

L. Mathier-Ropin

N^o 10
 Rossy
 Devaud Georges
 René

Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à huit _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, aux Rammes _____
Rossy
Devaud Georges René _____ fils légitime _____
 de Marie Pauline Devaud née Rossy _____ Profession: ménagère _____
 de Porcel (Fribourg) _____ domiciliée Payerne _____
 et de veuve de Jean Charles Théodore Devaud dès le premier Février
 de mil huit cent nonante sept _____

Inscrit au présent registre le deux Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration de Lydie Feller
 sage femme de Noflen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de Porcel, au juge de Paix de Payerne et
 au Département de Justice et Police.

L. Mathier-Ropin

Approuvé la radiation du nom
 Devaud ci-dessus et à la quatrième
 ligne de l'acte ci-contre, lequel doit
 être remplacé par celui de Rossy
 cela suivant ordre du Département
 de Justice et Police du trois Février
 1899 et en conformité du tableau
 annexé à l'article 63 du Guide.

L'officier de l'état civil
L. Mathier-Ropin

N° 11
Fuchs Eugène
Fernand.

Le premier Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à une — heure — quinze — minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, aux Moulins de Glatigny —
Fuchs Eugène Fernand _____ fils — légitime —
de Fuchs Rodolphe Robert _____ Profession: mécanicien —
de Einsiedeln (Sennytz) — domicilié à Payerne _____
et de Eugénie née Bornoz _____
de Vaugondry _____

Inscrit au présent registre le deux Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Fuchs
Rodolphe Robert _____

Confirmé après lecture faite :

Rob Fuchs

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Einsiedeln

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 12
Brossy Marie

Le trois Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à cinq — heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, rue de Lousanne n° 110 —
Brossy Marie _____ fille il légitime —
de Brossy Elise _____ Profession: journalière —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de Daniel Pierre Brossy et
de Louise Marie Henriette Schopfer née Secoultre

Inscrit au présent registre le trois Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du grand père du
nouveau-né, Brossy Daniel Pierre de Payerne y domicilié.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Brossy

Communiqué au juge de Paix de
Payerne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Ropin

N° 13

Bossy Ernest
Fernand

†

Le quatre Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à une — heure — trente minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon _____
Bossy Ernest Fernand fils — légitime posthume —
de Bossy Emile _____ Profession : entrepreneur de terrassement
de Payerne, décédé le premier août domicilié à mil huit cent quatre-vingt dix huit —
et de Marie Elisa née Somini _____
de Payerne, domiciliée à Payerne _____

Inscrit au présent registre le six Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration de Feller Lydie
sage femme, de Woflen de milcille à Payerne, qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. Maxther. Ropin

N° 14

Bercher Marthe
Louise

Le cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne _____
Bercher Marthe Louise — fille — légitime —
de Bercher Louis _____ Profession : employé de banque
de Combremont le Grand — domicilié à Payerne _____
et de Pauline Louise née Perrin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Bercher
Louis . _____

Confirmé après lecture faite :

L. Bercher

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Combremont le GrandL. Maxther. Ropin

N° 15
 Perinoli Pierre

Le six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf à trois heures _____ minutes du matin

est _____ né à Payerne, Derrière le Magasin _____

Perinoli Pierre _____ fils _____ légitime _____

de Perinoli Jean _____ Profession: menuisier _____

de Trobaso (Novare, Italie) domicilié à Payerne _____

et de Marie née Ludi _____

de Willedingen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le six Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Perinoli Jean _____

Confirmé après lecture faite :

Perinoli Gianni

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
 d'Etat à Lausanne

S. Mather. Rapin

N° 16
 Tschopp Emma

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf à neuf heures _____ minutes du matin

est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon _____

Tschopp Emma _____ fille _____ légitime _____

de Tschopp Jean Joseph _____ Profession: cordonnier _____

de Willisan (Lucerne) domicilié à Payerne _____

et de Lina née Schümacher _____

de Wangen (Solme) _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Tschopp Jean Joseph _____

Confirmé après lecture faite :

Joseph Tschopp

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Willisan. Laub

S. Mather. Rapin

N° 17

Cherbuin Anna

Le huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à trois heures _____ minutes du soir —

est _____ née à Payerne, rue des Granges _____

Cherbuin Anna _____ fille légitime _____

de Cherbuin Elise _____ Profession: ménagère _____

de Payerne _____ domiciliée à Payerne _____

et de qui est fille elle-même de Frédéric Cherbuin et, —

de Marie Julie née Fivaz _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration de la tante du Non-
vœu, née Louise Brossy née Cherbuin de Payerne y domiciliée. —

Confirmé après lecture faite :

Louise Brossy Cherbuin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué au Juge de Paix
de Payerne _____

L. Mather. Repin

N° 18

Somini Berthe
Elisabeth.

Le neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à cinq heures _____ trente _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 53 _____

Somini Berthe Elisabeth _____ fille légitime _____

de Somini Henri Jacques _____ Profession: charcutier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Flore Emma née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Somini
Henri Jacques _____

Confirmé après lecture faite :

M. Somini-Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

L. Mather. Repin

N° 19
Schüpbach Ernest

+

Le dix Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à deux heures _____ cinquante minutes du matin
est _____ né à Payerne, rue d'Yverdon _____
Schüpbach Ernest _____ fils _____ légitime _____
de Schüpbach Louis _____ Profession: *cigareur (contre maître)*
de Lendiswyl (Berne) — domicilié à Payerne _____
et de Emma née Wagner _____
de Ebnet près Cappel (St. Gall) _____
Inscrit au présent registre le dix Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Schüpbach
Louis . _____

Confirmé après lecture faite:

Schüpbach Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lendiswyl à Biglen.

S. Mather. Repin

N° 20
Egger Albert
Pierre

Le douze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à cinq heures _____ quinze minutes du matin
est _____ né à Payerne, Avenue de la Gare _____
Egger Albert Pierre _____ fils _____ légitime _____
de Egger Joseph Louis _____ Profession: *cafetier*
de Granges. Pécot (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Marie Séraphine née Page _____
de Le Saulgy (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le treize Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Egger
Joseph Louis . _____

Confirmé après lecture faite:

Egger Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Epivisur

S. Mather. Repin

N° 21.
Somini Julien
Marcel.

Le quinze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à onze — heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue _____
Somini Julien Marcel _____ fils — légitime _____
de Jules Somini _____ Profession: comptable —
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise née Mayor _____
de Grandcour _____

Inscrit au présent registre le quinze Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Somini
Jules. _____

Confirmé après lecture faite:

Somini

Communiqué

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mether. Repin

N° 22.
Berençon Pierre
Jean.

Le quinze Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Place du Marché N° 113 _____
Berençon Pierre Jean _____ fils — légitime _____
de Berençon Paul _____ Profession: instituteur —
de Orbe et Ballaigues — domicilié à Payerne _____
et de Louise Emilie née Schopfer _____
de Lauenen (Bemel) _____

Inscrit au présent registre le quinze Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Berençon
Paul. _____

Confirmé après lecture faite:

Berençon Paul

Communiqué aux officiers de l'état
civil d'Orbe et Ballaigues.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mether. Repin

N° 23
Fivaz Georges

+

Le dix huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à cinq — heures quarante cinq — minutes du Soir —
est _____ né — à Payerne, rue de Sausanne _____

Fivaz Georges _____ fils — légitime _____
de Fivaz Elie _____ Profession : fabricant de bois de Socques
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Julia née Desmenthes _____
de Ropraz _____

Inscrit au présent registre le vingt Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Fivaz
Elie. _____

Confirmé après lecture faite :

Elie Fivaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué

N° 24
Savanchy Jean
Brunner Jean

Par acte de légitimation de ce jour,
signé devant l'officier de l'état civil
soussigné, Brunner Jean, voisin
de Sedorf près Aarberg (Suisse) domicilié
à Payerne, et son épouse Lucie
née Savanchy, dont le mariage
a eu lieu le onze avril mil huit cent
quatre vingt dix neuf, ont reconnu
Savanchy Jean, comme étant leur
enfant, légitimé par leur mariage.
En conséquence l'enfant Savanchy
Jean prend le nom de Brunner
Jean fils légitime des sus. mentionnés.
Payerne le onze avril mil huit
cent quatre vingt dix neuf.

L'officier de l'état civil
S. Mathier-Rapin

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Sedorf, Forel et Savigny
et à la municipalité de Sedorf.

Le dix huit Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à onze — heures _____ minutes du Soir —
est _____ né — à Payerne, rue de l'Hôpital _____

Savanchy Jean _____ fils légitime _____
de Lucie Savanchy _____ Profession : ménagère _____
de Forel et Savigny — domicilié à Payerne _____
qui est fille elle-même de François Louis Savanchy et
de Marie Louise née Godat _____

Inscrit au présent registre le vingt un Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration de Feller Sydie
Sage femme de Voffen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Sydie Feller Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué aux officiers de l'état

civil de Forel (Savans) et Savigny et au
Juge de Paix de Payerne.

N° 25

Guignet Emma

Le dix neuf Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né e à Payerne à la Roche n° 5 _____

Guignet Emma _____ fille - légitime _____
de Guignet Alfred _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Châtillens _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma née Pasche _____
de Servion _____

Inscrit au présent registre le vingt un Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Guignet
Alfred . _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Guignet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'orn la Ville .

L. Maxner. Repin

N° 26

Müller Raymond
Tobie

Le vingt Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à trois heures _____ vingt _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, Vers la Gare _____

Müller Raymond Tobie _____ fils - légitime _____
de Müller Raymond Nicolas _____ Profession : mécanicien _____
de Favcl (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Laurette née Roche _____
de Mary le Gros (Cantal, France) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Müller
Raymond Nicolas . _____

Confirmé après lecture faite :

Müller Raymond

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Favcl .

L. Maxner. Repin

N^o 27
Diethelm Auguste

Le vingt Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à huit heures _____ minutes du soir _____

est _____ né — à Payerne, en Suazie _____

Diethelm Auguste _____ fils — légitime _____

de Diethelm Henri _____ Profession: cordonnier _____

de Weinfelden (Thurgovie) domicilié à Payerne _____

et de Marie Hélène née Lehner _____

de Birmenstorf (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Diethelm
Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Diethelm

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Weinfelden

S. Mathier. Rapin

N^o 28
Bonny Renée
Marcelle.

Le vingt cinq Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à six heures _____ minutes du matin _____

est _____ né — à Payerne, Grande Rue N^o 15 _____

Bonny Renée Marcelle _____ fille — légitime _____

de Bonny Jacques Louis _____ Profession: coiffeur _____

de Chevroux _____ domicilié à Payerne _____

et de Méry née Fivaz _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre, le vingt cinq Février _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Bonny
Jacques Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Jacques Bonny

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Grandcom. _____

S. Mathier. Rapin

N^o 29
Genton Emma
Odette

Le vingt six Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à huit — heures _____ quinze — minutes du matin —
est _____ né e à la Foule rière Payerne _____
Genton Emma Odette _____ fille — légitime _____
de Genton Aloys _____ Profession : sciur _____
de Prudoux et Cherdonnes domicilié à Payerne _____
et de Thérèse Héléne née Ferrin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Genton
Aloys . _____

Confirmé après lecture faite :

Genton

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de St Saphoim et Corsier

S. Maxther. Repin

N^o 30
Segger Emma
Adèle Virginie

Le vingt sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à cinq — heures _____ trente — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, au Favez _____
Segger Emma Adèle Virginie _____ fille — légitime _____
de Segger Jean Joseph _____ Profession : agriculteur _____
de Romanens (Fribourg) — domicilié à Payerne _____
et de Alexandrine née Sugin _____
de Middes . _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Février _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Segger
Jean Joseph . _____

Confirmé après lecture faite :

Segger Jean Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Gâles

S. Maxther. Repin

N° 31

Battaini Elsa
Mathilde

Par lettre de bourgeoisie reçue
C. Beroier, notaire à Payerne,
le 4 Novembre 1916, et visée par
le Conseil d'Etat dans le délai
légal, Battaini Elsa Ma-
thilde inscrite ci. contre a été
reçue au nombre des bourgeois
de la Commune de Gossens.
Inscrit par ordre du Département de Justice
et Police le 9 Janvier 1917
L'officier de l'état civil
L. Mathier-Rapin
Communiqué au Département de
Justice et Police et à l'état civil de
Mousins le 9 Janvier 1917

Le trois Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix neuf - à une - heure _____ minutes du soir _____

est _____ né . à Payerne, rue de Sausanne _____

Battaini Elsa Mathilde _____ fille - légitime _____

de Battaini César dit Louis _____ Profession: maçon _____

de Gurone, province de Côme, Italie domicilié à Payerne _____

et de Emma née Debischer _____

de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le quatre (Février) Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Battaini

César dit Louis _____

Confirmé après lecture faite :

Ls. Battaini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Sausanne

L. Mathier-Rapin

N° 32

Schnewly Thiophile
Joseph.

Le cinq Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix neuf - à neuf - heures _____ minutes du soir _____

est _____ né . à Payerne, rue de Sausanne _____

Schnewly Thiophile Joseph _____ fils. il légitime _____

de Schnewly Marie Anne _____ Profession: cigarière _____

de Wünnenwyl et Fribourg - domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Jean Joseph Schnewly, et

de Marie Geneviève née Glerdon _____

Inscrit au présent registre le six Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du grand-père du nou-

veau-né Schnewly Jean Joseph de Wünnenwyl et Fribourg, à Payerne _____

Confirmé après lecture faite :

Schnewly Jean Joseph

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil

L. Mathier-Rapin

de Wünnenwyl et Fribourg, au Juge de Paix et
au Département de Justice et Police.

N° 33

Guichard Lion
Jules.

Le 15 novembre 1916, le Conseil
Fédéral a prononcé la réintégration
de Rosset Laure Antoinette, di-
vorcée Guichard dans le droit
de cité du Canton de Vaud et
de la Commune de Sonay.

Cette réintégration entraîne
la naturalisation de Guichard
Lion Jules inscrit ci. contre.

Inscrit le 23 novembre 1916
par ordre du Département de Justice
et Police.

L'officier de l'état civil
S. Mathier-Ropin

Communiqué le 23 novembre 1916
au Département de Justice et Police
et à l'officier de l'état civil de
Sonay.

Le quatre Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à sept — heures _____ minutes du soir _____

est _____ né — à Payerne, rue des Blanchisseuses N° 1 _____

Guichard Lion Jules _____ fils — légitime _____

de Guichard Joseph Edouard _____ Profession: journelier _____

de Combrice (Dépt de Maine et Loire, France) domicilié à Payerne _____

et de Laure Antoinette née Rosset _____

de Sonay _____

Inscrit au présent registre le six Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Guichard

Joseph Edouard. _____

Confirmé après lecture faite:

Guichard Joseph Edouard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie

S. Mathier-Ropin

d'Etat à Lausanne.

N° 34

Rukstuhl Olga

Le six Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à deux — heures _____ trente — minutes du soir _____

est _____ née — à Payerne, Villa Humbert _____

Rukstuhl Olga _____ fille — légitime _____

de Rukstuhl Benedict _____ Profession: cigarcier _____

de Aadorf (Thurgovie) — domicilié à Payerne _____

et de Balbina née Ulrich _____

de Harsau (Grand duché de Baden) _____

Inscrit au présent registre le six Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Rukstuhl

Benedict. _____

Confirmé après lecture faite:

B. Rukstuhl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état

S. Mathier-Ropin

civil de Aadorf

N° 35

Christen Marie

Le huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à deux - heures _____ minutes du matin -
est _____ née à Payerne, en Glatigny N° 12 _____
Christen Marie _____ fille légitime _____

de Christen Henri Sylvain _____ Profession: ouvrier à la Condenserie
de Dürrenroth (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Louise Bernicte née Monney _____
de Villars le Grand _____

Inscrit au présent registre le huit Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Christen
Henri Sylvain. _____

Confirmé après lecture faite: Christen Sylvain

~~Guichenard Joseph Bonard~~

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Dürrenroth.

S. Mathier. Rapin

Approuvé la radiation de la signature
ci-contre de "Guichenard Joseph Bonard"
apposée par erreur sur cette page
par le signataire.
L'officier de l'état civil
S. Mathier. Rapin

N° 36

Groux Emma
Elisa

Le huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à sept - heures _____ minutes du soir -
est _____ née à Payerne, rue de la Boverie _____
Groux Emma Elisa _____ fille légitime _____

de Groux Auguste Emile Saques _____ Profession: poëtier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Albertine née Sieber _____
de Schertswil (Solenne) _____

Inscrit au présent registre le neuf Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Groux
Auguste Emile Saques. _____

Confirmé après lecture faite:

Aug: Groux fils

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

S. Mathier. Rapin

N° 37
Mändly Louis
Emile Joseph.

Le sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à midi _____ dix — minutes du _____
est _____ né à Payerne, rue des Blanchisseuses _____
Mändly Louis Emile Joseph — fils — légitime _____
de Mändly Jean Isidore _____ Profession: cordonnier _____
de Vesin (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Josephine née Eugrin _____
de Middel (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le neuf Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Mändly
Jean Isidore. _____

Confirmé après lecture faite:

Mändly Isidore

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Cugy

S. Mathier. Rapin

N° 38

Schachtebeck Hermine

Le onze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à six heures _____ trente minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue _____
Schachtebeck Hermine — fille — légitime _____
de Schachtebeck Pierre Hermann _____ Profession: employé de bureau _____
de Brême (Allemagne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Josephine née Codovillo _____
de Saint Georges (Navarre, Italie) _____
Inscrit au présent registre le onze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Schachtebeck
Pierre Hermann. _____

Confirmé après lecture faite:

P. N. Schachtebeck

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.

S. Mathier. Rapin

N° 39
 Dougoud Esther
 Sydie

Le douze Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf à deux heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue de Sausonne N° 91 _____

Dougoud Esther Sydie _____ fille légitime _____
 de Dougoud Joseph Nicolas _____ Profession: cafetier _____
 de Torny le Grand (Fribourg) domicilié à Payerne _____
 et de Romaine Louise Sydie nee Oberan _____
 de Berlens _____

Inscrit au présent registre le treize Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf sur la déclaration d u père Dougoud
Joseph Nicolas. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Dougoud

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Torny le Grand.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N° 40
 Alpstätg Ernest
 Walter

Le dix sept Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf à deux heures _____ minutes du matin _____
 est _____ né à Payerne, rue de Sausonne N° 80 _____

Alpstätg Ernest Walter _____ fils légitime _____
 de alpstätg Jacob _____ Profession: assortisseur _____
 de Durrenäsch (argovie) domicilié à Payerne _____
 et de Ida nee Hunsiker _____
 de Stoffelbach (argovie) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf sur la déclaration d u père Alpstätg
Jacob. _____

Confirmé après lecture faite :

J. Alpstätg

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Durrenäsch

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Repin

N° 41

Charbonney Hélène
RoselieLe dix neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à une heure _____ vingt minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue des Granges _____

Charbonney Hélène Roselie — fille — légitime _____

de Charbonney Emile _____ Profession: cordonnier _____

de Lucens _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Roselie nie Sagnières _____

de Rreyres _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Char-
bonney Emile _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Charbonney.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

S. Maxner. Repin

N° 42

Doudin Hélène
MargueriteLe vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à quatre heures _____ minutes du matin —

est _____ née à Payerne, rue de Lauseme n° 17 —

Doudin Hélène Marguerite — fille — légitime _____

de Doudin Jean Louis _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Ida Bertha nie Rüttsche _____

de Hirschberg (St. Gall) _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Doudin
Jean Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Jean Doudin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Maxner. Repin

N° 43
Riser Edouard

Le dix neuf Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à midi heures _____ minutes du _____

est _____ né _____ à Payerne, Chemin de la Gare _____

Riser Edouard _____ fils _____ légitime _____

de Riser Charles _____ Profession: journalier _____

de Dürrenroth (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Anna née Zbinden _____

de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Riser
Charles _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Riser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Dürrenroth.

St. Mathher. Repin

N° 44
Baechler mort-né

Le vingt Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à huit heures _____ trente minutes du soir _____

est mort-né _____ à Payerne, en Boulex _____

Baechler (mort-né) _____ fils _____ légitime _____

de Baechler Charles Gottfried _____ Profession: agriculteur _____

de Senk (Gimenthal, Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Eugénie née Trudervand _____

de Corcelles _____

Inscrit au présent registre le vingt deux Mars _____

mil huit cent quatre-vingt- vingt dix neuf _____ sur la déclaration du père Baechler
Charles Gottfried . _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Baechler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

~~Communiqué~~

St. Mathher. Repin

N° 45
Thomas Edouard
Louis

Le vingt six Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à quatre heures _____ trente _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, en Gruyère _____
Thomas Edouard Louis _____ fils _____ légitime _____

de Thomas Eugène _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
de Fcy _____ domicilié à Payerne _____
et de Rosine Fanny née Vulliamy _____
de St. Cierges et Boulens _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d'un père Thomas
Eugène. _____

Confirmé après lecture faite :

Thomas Eugène

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Fcy

L. Mether. Rapin

N° 46
Ray Maurice
+

Le vingt huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du matin
est _____ né _____ à Payerne, rue d'Yverdon 12 16 _____

Ray Maurice _____ fils _____ légitime _____

de Ray Constant François _____ Profession : teneur _____
de Grandson et Villars-Burquin domicilié à Payerne _____
et de Lina Louise née Doudin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d'un père Ray
Constant François _____

Confirmé après lecture faite :

Ct. Ray

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Fcy et Grandson

L. Mether. Rapin

N° 47
Schüpbach Robert
Maurice

Le cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à six heures cinquante minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, à la Vignette _____

Schüpbach Robert Maurice _____ fils _____ légitime _____

de Schüpbach Henri _____ Profession: ouvrier à la Condenserie

de Oberthal (Bene) _____ domicilié à Payerne _____

et de Amélie née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le six avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration de son père Schüpbach
Henri _____

Confirmé après lecture faite :

Schüpbach Henri

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Hounstetten

S. M. Ropin

N° 48
Blanc Marie
Lucie

Le sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à trois heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue de Lausanne _____

Blanc Marie Lucie _____ fille légitime _____

de Blanc Elise Emma _____ Profession: ménagère _____

de Missy _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de Marie Louise Blanc _____

de _____

Inscrit au présent registre le huit avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration de Peller Lydie
sage femme de Noffen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Lydie Peller Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Grandson et au juge de Paix de Payerne

S. M. Ropin

N^o 49
Roulla Jean

Le dix huit Mars _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à deux heures _____ quinze minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, au Pavement _____
Roulla (Roulla) Jean _____ fils - il légitime _____
de Roulla Martine _____ Profession: couturière _____
de Aoste (Turin, Italie) - domicilié à Payerne _____
et de qui est fille elle-même de Delfino Roulla et de Luigia
de Marignan. _____

Inscrit au présent registre le onze Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration de Comte Elisa
sage femme, de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement _____

Confirmé après lecture faite :

Elisa Comte sage-femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Repin

Communiqué à la Chancellerie d'État
au Département de Justice et Police
et au Juge de Paix.

N^o 50
Teindler Emile
Joseph

Le dix Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à dix heures _____ trente minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Villa Humbert 4 _____
Teindler Emile Joseph _____ fils - légitime _____
de Teindler Emile Conrad _____ Profession: chauffeur _____
de Bellikon (Argovè) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Catherine Monod née Amstutz _____
de Chêleris, Noville et Remmes _____

Inscrit au présent registre le douze Avril _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Teindler
Emile Conrad. _____

Confirmé après lecture faite :

Teindler, Emil.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner. Repin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Bellikon

N° 51
 Sohner Elvina
 Olga

Le neuf avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à minuit heure _____ minutes du _____
 est _____ née à Payerne, en Glatigny _____
 Sohner Elvina Olga _____ fille — légitime _____
 de Sohner Abraham Alfred _____ Profession: négociant _____
 de Herzers (Fribourg) — domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Gehrig _____
 de Signau (Berne) _____
 Inscrit au présent registre le douze avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Sohner
 Abraham Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Sohner

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Herzers.

S. Marthe Rapin

N° 52
 Baeriswyl Marie

Le quinze avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à deux heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née à Payerne, rue du Portail _____
 Baeriswyl Marie _____ fille — légitime _____
 de Baeriswyl Ignace Pierre _____ Profession: tailleur de pierres
 de Fribourg _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Furkinder _____
 de Fribourg _____
 Inscrit au présent registre le quinze avril _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Baeriswyl
 Ignace Pierre. _____

Confirmé après lecture faite :

Baeriswyl Ignace

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Fribourg.

S. Marthe Rapin

N° 53

Clément Marthe
MarieLe seize Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à trois heures _____ trente minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, rue de Lousanne _____

Clément Marthe Marie _____ fille — légitime _____

de Clément César Auguste _____ Profession: menuisier _____

de Granges _____ domicilié à Payerne _____

et de Jenny née Dordain _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le dix sept avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Clément

César Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

César Auguste Clément

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état

L. Mathier, Rapin

civil de Granges.

N° 54

Mathys Ernest
Alfred.

Le dix huit avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix neuf — à une heure _____ dix — minutes du soir _____

est _____ né à Payerne, Place du Berger n° 74 _____

Mathys Ernest Alfred _____ fils — légitime _____

de Mathys Frédéric Louis _____ Profession: cordonnier _____

de Wynigen (Berne) _____ domicilié à Payerne _____

et de Elvire Augustine née Favre _____

de Silers (Nenchâtel) _____

Inscrit au présent registre le vingt avril _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Mathys

Frédéric Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Matthyss

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état

L. Mathier, Rapin

civil de Wynigen.

N^o 55
Barbezat Jean
André

Le vingt avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à neuf heures — quarante — minutes du soir
est _____ né à Payerne, Grande Rue N^o 27

Barbezat Jean André _____ fils — légitime —
de Barbezat Edouard César _____ Profession: pharmacien —
de Duillier et des Beyerds (Nomencl.) domicilié à Payerne _____
et de Jeanne Louise Marie née Fornellas _____
de Avanches _____

Inscrit au présent registre le vingt un avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Barbezat
Edouard César. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Barbezat - Fornellas

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Guignio et des Beyerds.

J. Mathier - Rapin

N^o 56
Bujard Marguerite
Anna

Le vingt trois avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à onze heures quarante cinq — minutes du soir
est _____ née à Payerne, rue de la Trilerie N^o 29

Bujard Marguerite Anna _____ fille — légitime —
de Bujard Paul Albert _____ Profession: employé au chemin de fer
de Enty et Riex _____ domicilié à Payerne _____
et de Louise née Grivas _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Bujard
Paul Albert. _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Bujard

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Enty et Cully.

J. Mathier - Rapin

N° 57

Perrin Frédéric

Le vingt cinq avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, en Glatigny _____

Perrin Frédéric _____ fils _____ légitime _____

de Perrin Jules _____ Profession : ouvrier à la Condenserie

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marguerite Louise née Caillet _____

de Maracon _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Perrin
Jules. _____

Confirmé après lecture faite :

Perrin Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

S. Maxner. Repin

N° 58

Bula Emile
Albert

Le vingt deux avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, rue de Sansanne _____

Bula Emile Albert _____ fils _____ légitime _____

de Bula Emile _____ Profession : ouvrier à la Condenserie

de Galviz _____ domicilié à Payerne _____

et de Anne Barbara née Bapst _____

de Favre _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Bula
Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Bula Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Morat.

S. Maxner. Repin

N° 59
Givcl Rachel
Berthe

Le vingt six avril _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à quatre heures _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, rue d'Yverdon _____

Givcl Rachel Berthe _____ fille légitime _____

de Givcl Paul César _____ Profession: cordier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Fanny Marie née Sonnez _____

de Yvonand _____

Inscrit au présent registre le vingt sept avril _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Givcl
Paul César. _____

Confirmé après lecture faite :

Givcl Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué _____

N° 60
Cachin Elise
Alice

Le deux Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à une heure _____ minutes du matin _____

est _____ née à Payerne, au Pavement _____

Cachin Elise Alice _____ fille légitime _____

de Cachin Paul Henri _____ Profession: boulanger _____

de Verniaz _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Julia née Seyze _____

de Chapelles _____

Inscrit au présent registre le trois Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Cachin
Paul Henri. _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Cachin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Mathier-Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarszel _____

N° 61
Comte Paul
Henri

Le deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à six _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue _____
Comte Paul ~~Henri~~ Henri _____ fils _____ légitime _____

de Comte Edouard Jérôme _____ Profession: chapelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louisa nie Briod _____

de Lucens _____

Inscrit au présent registre le trois mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Comte
Edouard Jérôme _____

Confirmé après lecture faite :

Jérôme Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

St. Maxime. Repin

N° 62
Comte Jules
Emile

Le deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à sept _____ heures _____ quinze _____ minutes du matin _____

est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue _____

Comte Jules Emile _____ fils _____ légitime _____

de Comte Edouard Jérôme _____ Profession: chapelier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louisa nie Briod _____

de Lucens _____

Inscrit au présent registre le trois Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Comte
Edouard Jérôme _____

Confirmé après lecture faite :

Jérôme Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

St. Maxime. Repin

approuvé la radiation
du mot Emile à la 4^e ligne
ci. contre, lequel est remplacé
par Henri
L'officier de l'état civil
St. Maxime. Repin

N^o 63
Sigg Odette

Le quatre mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à sept heures _____ trente minutes du matin
est _____ née à Payerne, Grande Rue N^o 32 _____

Sigg Odette _____ fille légitime _____
de Sigg Jean _____ Profession: employé de bureau
de Ossingen (Zurich) domicilié à Payerne _____
et de Marguerite Célestine Bertha Hermann, née Dellavedova _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le quatre mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Sigg
Jean. _____

Confirmé après lecture faite:

M. Sigg Hermann }

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Ossingen

L. Mathier Repin

N^o 64
Bonny Marcel
Casimir
+

Le sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à deux heures trente _____ minutes du matin
est _____ né à Payerne, Maisons H. Humbert N^o 1
Bonny, Marcel Casimir _____ fils légitime _____

de Bonny, Charles Auguste Profession: employé I. S.
de Cherroux _____ domicilié à Payerne _____
et de Alice Bertha Mathilde née Pauly _____
de Ried près Guggisberg (Bern) _____

Inscrit au présent registre le huit mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration d'un frère
Charles Auguste Bonny _____

Confirmé après lecture faite:

Bonny

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Grandcour

Jules Comte
Reynette

N^o 65
Schafroth, Flora

Le sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf - à quatre heures _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerud, La Brétornière _____
Schafroth, Flora _____ fille légitime _____
de Schafroth, Frédéric _____ Profession: agriculteur
de Röthenbach (Berne) domicilié à La Brétornière river Payerud
et de Marie Elisabeth Mürnger née Sutter _____
de Wöhler (Berne) _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration de père _____
Frédéric Schafroth _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Schafroth

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'Etat civil de Röthenbach

Jules Comte
Reupty

N^o 66
Rapin, Blanche

Le huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf - à quatre heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerud, leuande Rue N^o 1 _____
Rapin, Blanche _____ fils légitime _____
de Rapin, Henri _____ Profession: cafetier _____
de Payerud _____ domicilié à Payerud _____
et de Marie Louise née Sommeret _____
de Sainte-Croix _____

Inscrit au présent registre le neuf mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration de père Henri
Rapin _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Rapin Sommeret

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

Jules Comte
Reupty

N^o 62
Tillwéguer mort-né

Le sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à quatre-heures _____ minutes du soir _____
est morte-née à Payerne, Ville Humbert _____
Tillwéguer _____ fille - légitime _____
de Tillwéguer Jean Lion _____ Profession: mécanicien _____
de Fribourg _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Julie nie Bally _____
de Cheyres _____
Inscrit au présent registre le dix mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père Tillwéguer
Jean Lion. _____

Confirmé après lecture faite:

L. L. Huez

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiq^{ue} *L. L. Huez*

S. Mathur. Rapin

N^o 68
Rossellat Henri
Louis.

Le onze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à trois-heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N^o 31 _____
Rossellat Henri Louis _____ fils _____ légitime _____
de Rossellat Henri Abram _____ Profession: négociant _____
de Saint. Cergues _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Julie Mouney nie Röthlisberg _____
de Villers le Grand _____
Inscrit au présent registre le douze mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père Rossellat
Henri Abram. _____

Confirmé après lecture faite:

Rossellat

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiq^{ue} à l'officier de l'état
civil de St. Cergues.

S. Mathur. Rapin

N^o 69
Carminati Lino
Benedetto.

Le onze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à neuf — heures _____ trente — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, rue du Collège _____

Carminati Lino Benedetto _____ fils — légitime _____

de Carminati Antonio Lino _____ Profession: mâçon _____

de Brembilla province de Bergame, Italie domicilié à Payerne _____

et de Rosina née Hösammann _____

de Wohlen (Berne) _____

Inscrit au présent registre le douze mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Carminati
Antonio Lino. _____

Confirmé après lecture faite:

Carminati Lino Antonio

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Suse.

L. Mathier. Repin

N^o 70
Vulliamoz Louise
Marguerite

Le onze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à onze — heures _____ minutes du matin —

est _____ née — à Payerne, Place d'Armes _____

Vulliamoz Louise Marguerite — fille — légitime _____

de Vulliamoz Henri Charles _____ Profession: intendant du matériel de guerre

de Vuarens _____ domicilié à Payerne _____

et de Elise Marie née Hofer _____

de Donatze _____

Inscrit au présent registre le douze mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Vulliamoz
Henri Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

Vulliamoz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Vuarens.

L. Mathier. Repin

N^o 71
Ogay Julia.

Le onze Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à trois — heures _____ minutes du matin —

est _____ née — à Payerne, en Gruyère _____

Ogay Julia _____ fille — légitime _____

de Ogay Jules Alfred _____ Profession : employé de bureau

de Ormont dessous et Leyzin domicilié à Payerne _____

et de Marie née Bichsel _____

de Basle près Burgdorf _____

Inscrit au présent registre le treize Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Ogay
Jules Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Ogay.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil d'Ormont dessous Leyzin.

S. Mathier-Rapin

N^o 72
Pilet Georges

Le dix huit Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à minuit heures _____ quinze minutes du _____

est _____ né — à Payerne, au Pavement _____

Pilet Georges _____ fils — légitime _____

de Pilet Constant Henri Auguste — Profession : ouvrier à la Condenserie

de Château d'Oex _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise Anastasie Yenni née Mottet _____

de Färisvyl (Berne) _____

Inscrit au présent registre le dix huit Mai _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du Père, Pilet
Constant Henri Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Pilet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Château d'Oex.

S. Mathier-Rapin

N° 73
Laurent Paul
Ernest

Le vingt mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à deux heures quarante cinq — minutes du matin —
est _____ né — à Payerne, Grande Rue N° 44 —
Laurent Paul Ernest _____ fils — légitime —
de Laurent Jules _____ Profession: cordonnier —
de Chavornay _____ domicilié à Payerne _____
et de Susanne Louise née Doudin _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt deux mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration du père Laurent
Jules. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Laurent

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Chavornay.

L. Mathier. Rapin

N° 74
Barbey Berthe
Fernande.

Le vingt deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à quatre heures _____ minutes du matin —
est _____ née — à Payerne, au Pavement —
Barbey Berthe Fernande _____ fille légitime —
de Marie Louise Barbey _____ Profession: cigarière —
de Morlon _____ domicilié à Payerne _____
et de laquelle est fille elle-même de François Maxime Barbey et
de Marie Philomène née Schorderet _____

Inscrit au présent registre le vingt trois mai _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf — sur la déclaration de Felley Lydie
sage femme, de Vofflen domiciliée à Payerne. _____

Confirmé après lecture faite:

Lydie Felley Sage femme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Morlon, au Département de Justice et Police
à Lussery ou au Juge de Paix de Payerne.

L. Mathier. Rapin

N^o 75
 Hermann Emile
 Henri

Le vingt cinq Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à huit heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, rue d'Yverdon N^o 54 —
Hermann Emile Henri _____ fils — légitime —
 de Hermann Emile Frédéric _____ Profession: ouvrier à La Condamine
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elise née Willommet _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le vingt cinq Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Hermann
Emile Frédéric. _____
 Confirmé après lecture faite:
Emile Hermann Willommet
 L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. MATHYER REPIN
 Communiqué _____

N^o 76
 Herman Henri

Le vingt cinq Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à neuf heures _____ minutes du matin —
 est _____ né — à Payerne, Villa Humbert N^o 3 —
Herman Henri _____ fils — légitime —
 de Herman Louis _____ Profession: journalier —
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie Louise née Ris _____
 de Staffelbach (argovè) _____
 Inscrit au présent registre le vingt six Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Herman
Louis. _____
 Confirmé après lecture faite:
Louis Hermann
 L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :
S. MATHYER REPIN
 Communiqué _____

N^o 77
Riesen Eugénie

Le vingt huit Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à quatre heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, rue des Granges N^o 60 _____
Riesen Eugénie _____ fille _____ légitime _____
de Riesen Albert _____ Profession: cigareur _____
de Nickenen (Guggisberg, Berne) domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Marie née Champoud _____
de Cossonay _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Riesen
Albert. _____

Confirmé après lecture faite:

Al. Riesen

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Guggisberg.

S. Mathier. Repin

N^o 78
Ruffli Jean
Benjamin.

Le vingt huit Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à sept _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de l'Hôpital _____
Ruffli Jean Benjamin _____ fils _____ légitime _____
de Ruffli Jean _____ Profession: facteur d'instruments
de Seengen (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____
et de Pauline née Riesen _____
de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Ruffli
Jean. _____

Confirmé après lecture faite:

Ruffli Jean.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Seengen

S. Mathier. Repin

N^o 79
 Pomini Henri
 Louis

Le vingt neuf Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à quatre heures _____ minutes du Soir _____
 est _____ né — à Payerne, aux Moulins de Glatigny 30,
Pomini Henri Louis _____ fils — légitime _____
 de Pomini Henri François _____ Profession: agriculteur —
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lina née Mottet _____
 de Hennis _____

Inscrit au présent registre le trente Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Pomini
 Henri François. _____

Confirmé après lecture faite :

H. Pomini

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Mathier. Repin

N^o 80
 Hausmann Georges
 Frédéric.

Le trente Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à une heure trente cinq — minutes du Soir _____
 est _____ né — à Payerne, Grande Rue _____
Hausmann Georges Frédéric _____ fils — légitime _____
 de Hausmann Charles Georges Louis _____ Profession: employé au chemin de fer
 de Orbe _____ domicilié à Lyss (Berne) _____
 et de Hélène née Héritier _____
 de Mollondins et Orrens, domiciliée à Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente un Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Hausmann
 Charles Georges Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

G. Hausmann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Orbe et à celui de Lyss.

S. Mathier. Repin

N^o 81
Rossier Benjamin
Rodolphe.

Le trente un Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à dix _____ heures _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Sausanne N^o 101 _____
Rossier Benjamin Rodolphe _____ fils _____ légitime _____
de Rossier Louis _____ Profession: cordier _____
de Villarrel _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Marie Louise nie Goltas _____
de Gumefens. (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le premier Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Rossier
Louis. _____

Confirmé après lecture faite:

Louis Rossier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Villarrel.

S. Maxner. Repin

N^o 82
Pillonel Maurice

Le quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à midi _____ heure _____ minutes du _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de la Boverie _____
Pillonel Maurice _____ fils _____ légitime _____
de Pillonel Jules Pierre _____ Profession: boulanger _____
de Sciry (Fribourg) - domicilié à Payerne _____
et de Marie Joséphine nie Renaud _____
de Saint Oyens _____
Inscrit au présent registre le cinq Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Pillonel
Jules Pierre. _____

Confirmé après lecture faite:

Pillonel Jules

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Mantet

S. Maxner. Repin

N^o 83
 Hüpfner Berthe
 Rose.

Le quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à sept _____ heures _____ trente _____ minutes du matin _____
 est _____ né _____ à Payerne, rue de la Boverie _____

Hüpfner Berthe Rose _____ fille _____ légitime _____
 de Hüpfner Frédéric _____ Profession: serrurier _____
 de Säpperswyl et Stoffisburg (Berne) domicilié à Payerne _____
 et de Sophie née Ney _____
 de Payerne _____

Inscrit au présent registre le cinq Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Hüpfner
 Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Hüpfner.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Säpperswyl et Stoffisburg

S. Marthe Repin

N^o 84
 Sunier Violette
 Irma.

Le quatre Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à onze _____ heures _____ minutes du soir _____
 est _____ née _____ à Payerne, rue Mauborget _____

Sunier Violette Irma _____ fille _____ légitime _____
 de Sunier Georges Auguste _____ Profession: horticulteur _____
 de Nods (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Marie née Klöpfstein _____
 de Saupen. _____

Inscrit au présent registre le cinq Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Sunier
 Georges Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

G. Sunier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Nods

S. Marthe Repin

N^o 85
Iseli Adélaïde

Le cinq Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ minutes du soir _____
est _____ né e à Payerne, rue à Thomas _____
Iseli Adélaïde _____ fil le _____ légitime _____
de Iseli Frédéric _____ Profession: cordonnier _____
de Mühleberg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise née Fuchs _____
de Aueneggy (Berne) _____

Inscrit au présent registre le sept Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration de Cornuz Marie
sage femme de Lutry domiciliée à Payerne, qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

M^o Cornuz s^ge-fem

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Mühleberg.

S. Maxner. Repin

N^o 86
Gachet Paul
Albert

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Sausanne _____
Gachet Paul Albert _____ fils _____ légitime _____
de François Gachet Jacques Bonifex Profession: domestique de compagnie
de Gruyères (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Sainette née Dicobert _____
de Chapelle _____

Inscrit au présent registre le douze Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration d'écleration de la
sœur du nouveau né Gachet Louise Philomène de Gruyères _____

Confirmé après lecture faite :

Louise Gachet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Gruyères

S. Maxner. Repin

N^o 87
Gachet Thérèse
Blanche.

Le dix Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf — à onze heures trente cinq — minutes du soir —

est _____ née à Payerne, rue de Sansanne _____

Gachet Thérèse Blanche — fille — légitime _____

de Gachet François Jacques Boniface Profession: domestique de campagne

de Gruyères (Fribourg) — domicilié à Payerne _____

et de Marie Laurette nie Décotterd _____

de Chapelle _____

Inscrit au présent registre le douze Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf — sur la déclaration de la sœur du nou-
veau-né, Gachet Louise Philomène, de Gruyères domiciliée à Payerne. —

Confirmé après lecture faite :

Louise Gachet.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Gruyères.

S. Maxher. Rapin

N^o 88
Donnez Benjamin
Henri Victor

Le quinze Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf — à neuf heures _____ minutes du matin —

est _____ né — à Versches Savoyenne Payerne N^o 40 _____

Donnez Benjamin Henri Victor — fils — légitime _____

de Donnez Samuel Benjamin — Profession: agriculteur —

de Yvonand _____ domicilié à Versches Savoyenne Payerne

et de Lina nie Morel _____

de Marnand _____

Inscrit au présent registre le seize Juin _____

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf — sur la déclaration d'un père, Donnez
Samuel Benjamin. _____

Confirmé après lecture faite :

Samuel Donnez-Morel.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Yvonand.

S. Maxher. Rapin

N^o 80
Schneider Julia

Le dix neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à trois — heures _____ minutes du matin —
est _____ né à Payerne, rue Montpellier _____
Schneider Julia _____ fille - légitime _____
de Schneider Frédéric _____ Profession: ferblantier —
de Brügg (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Julie Emilie née Herminjard _____
de Corsier _____

Inscrit au présent registre le dix neuf Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Schneider
Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite :

Schneider Frédéric.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sinslen à Brügg.

L. Mather - Ropin

N^o 90
Siegenthaler Oscar

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à midi — heure _____ minutes du _____
est _____ né à Payerne, Chemin de la Gare _____
Siegenthaler Oscar _____ fils — légitime _____
de Christian Siegenthaler _____ Profession: fromager —
de Trub (Berne) _____ domicilié à Mannens (Fribourg) —
et de Lina née Rüfenacht _____
de Rüfenacht (Berne) en séjour à Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Siegenthaler
Christian. _____

Confirmé après lecture faite :

Siegenthaler Christian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Trub et Mannens.

L. Mather - Ropin

N^o 91
 Rey Ernest
 Frédéric

Le vingt Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à neuf _____ heures _____ trente _____ minutes du soir _____
 est _____ né à Payerne, à la Ruche N^o 5 _____

Rey Ernest Frédéric _____ fils _____ légitime _____
 de Rey César Frédéric _____ Profession: journelier _____
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Mina née Marti _____
 de Syss (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt un Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Rey
César Frédéric . _____

Confirmé après lecture faite :

César Rey-Marti

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner-Ropin

~~Communiqué~~

N^o 92
 Oquey Albert
 Edmond.

Le vingt trois Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à onze _____ heures _____ trente _____ minutes du soir _____
 est _____ né _____ à Payerne, Grande Rue N^o 46 _____

Oquey Albert ^{Edmond} Alexandre _____ fils _____ légitime _____
 de Oquey Aimé Alexandre _____ Profession: employé de commerce
 de Ormont-depons _____ domicilié à Payerne _____
 et de Lucie Adeline dite Adèle née Gris _____
 de Cernier & Seignoux _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juin _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Oquey
Aimé Alexandre . _____

Confirmé après lecture faite :

Al Oquey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxner-Ropin

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Ormont depons.

approuve la radiation du mot
 "Alexandre" remplacé par Edmond
 à la quatrième ligne de l'acte
 ci-cote.

L'officier de l'état civil
S. Maxner-Ropin

N° 93
Housson Berthe

Le vingt huit Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à dix _____ heures _____ minutes du matin _____
est _____ née à Payerne, Grande Rue N° 8 _____
Housson Berthe _____ fille - légitime _____

de Housson Henri Louis _____ Profession : gérant de fabrique
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Julie née Tomini _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Housson
Henri Louis _____

Confirmé après lecture faite :

M^r: Housson.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué

*extraite avec
mention maximale
au verso*

N° 94
Antoniazza Laurent
Frédéric Pascal.

Le vingt neuf Juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à six _____ heures _____ quinze _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Payerne, rue de Lausanne _____
Antoniazza Laurent Frédéric Pascal fils _____ légitime _____

de Antoniazza Paquole Martino Gaetano _____ Profession : menuisier _____
de Trobaso (province de Novare, Italie) domicilié à Payerne _____
et de Ida née Müller _____
de Muren (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le trente Juin _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Antoniazza
Paquole Martino Gaetano. _____

Confirmé après lecture faite :

Antoniazza Pascal

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Maxther. Rapin

Communiqué à la Chancellerie

d'Etat à Lauseane.

Le Grand Conseil du Canton
d'Argovie en date du 16 No-
vembre 1921, a décidé
l'admission à la bourgeoisie
de Muren, de Antoniaz-
za Laurent Frédéric Pascal,
désigné dans l'acte ci-contre.
Inscrit le 28 Novembre 1921
L'officier de l'état civil
S. Maxther. Rapin

Communiqué au Département
de Justice et Police le 28.9.1921
ainsi qu'à l'état civil de Muren.

Suivant communication de la
Direction de Justice du canton
d'Argovie l'enfant Antoniazza
désigné ci-contre a été autorisé
par décret du Conseil d'Etat
argovien du 8 Février 1922 à
prendre et à porter le nom de
famille de "Müller".
Inscrit le 17 Février 1922
L'officier de l'état civil
S. Maxther. Rapin

Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil de Muren

N^o 95
Mottet mort-né

Le premier Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à deux — heures _____ minutes du matin —
est mort-né — à Payerne, Vers la Trilerie _____
Mottet _____ fils — légitime _____

de Mottet Louis _____ Profession: chauffeur —
de Hocquiez _____ domicilié à Payerne _____
et de Ruth Marie nie Liandet _____
de Montpreveyres _____

Inscrit au présent registre le trois Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Mottet
Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Mottet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

~~Communiqué~~

N^o 96
Clot William
Emile

Le trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à huit — heures _____ minutes du Soir —
est _____ né — à Payerne, Vers la Trilerie _____
Clot William Emile _____ fils — légitime _____

de Clot François Philippe Emile _____ Profession: ouvrier à la Condensation
de Courtilles _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise nie Beyeler _____
de Wohlen (Biel) _____

Inscrit au présent registre le quatre Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Clot
François Philippe Emile. _____

Confirmé après lecture faite :

Clot Emile

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

S. Marthe Rapin

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Lucens.

N^o 97
 (Riser) Elise
 Rose Ryser

Par décision du 11 octobre 1943 le Département de Justice et Police du Canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte ci-contre en ce sens que le nom patronymique orthographique par erreur "Riser" soit orthographié "Ryser". -
 Inséré le 14 octobre 1943
 L'officier de l'état civil
Maurer
 Communiqué au Département de Justice et Police et à l'état civil de Sutzelflüh le 14. Oct. 1943.

Le six Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à midi _____ heures _____ minutes du _____
 est _____ née à Payerne, rue de Lausanne _____
Riser Elise Rose _____ fille _____ légitime _____
 de Riser Charles _____ Profession : ouvrier à la Condenserie
 de Sutzelflüh (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Julia née Brache _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le six Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Riser
 Charles. _____

Confirmé après lecture faite :

Charles Ryser

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Sutzelflüh

S. Mettler. Reppin

N^o 98
 Denner Louise

Le six Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf _____ à deux _____ heures _____ minutes du matin _____
 est _____ née à Payerne, rue du Portail _____
Denner Louise _____ fille _____ légitime _____
 de Denner Alfred _____ Profession : tonnelier _____
 de Langenthal (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
 et de Rosa née Mestral _____
 de Payerne _____
 Inscrit au présent registre le six Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Denner
 Alfred. _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Denner.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
 civil de Langenthal.

S. Mettler. Reppin

N° 99
Pittet Berthe
Marie

Le sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à sept heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, rue de Lousanne _____
Pittet Berthe Marie _____ fille — légitime _____
de Pittet Jules Louis _____ Profession: sellier _____
de Sampigny _____ domicilié à Payerne _____
et de Emma Marie née Lominin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le sept Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Pittet
Jules Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Pittet Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Sampigny.

L. MATHYER-REPIN

N° 100
Doudin Mathilde
Rose.

Le sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à midi heures _____ minutes du _____
est _____ née à Payerne, rue des Moulins n° 37 _____
Doudin Mathilde Rose _____ fille — légitime _____
de Doudin Louis _____ Profession: charretier _____
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie Adèle née Monney _____
de Corpataux (Fribourg) _____
Inscrit au présent registre le huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Doudin
Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Doudin Louis

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

L. MATHYER-REPIN

N° 101

Rey Berthe

Le neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à dix — heures _____ minutes du matin —
 est _____ née à Payerne, Place du Berger _____
 Rey Berthe _____ fille légitime _____
 de Jules Laurent Rey _____ Profession: maçon _____
 des Granges de Vesin _____ domicilié à Payerne _____
 et de Louise Cécile née Losey _____
 de La Donnaisa _____


Inscrit au présent registre le onze Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Rey
 Jules Laurent. _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Rey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
 civil d'Aumont.

Sp. Mathieu Repin


N° 102

Groux Frida

Le seize Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix neuf — à onze heures cinquante — minutes du soir —
 est _____ née — à Payerne, rue de la Reine Berthe 110 —
 Groux Frida _____ fille légitime _____
 de Groux Charles _____ Profession: ferblantier —
 de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
 et de Elisabeth née Schweingruber _____
 de Wählern (Berne) _____

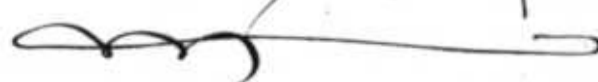
Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Groux
 Charles. _____

Confirmé après lecture faite:

Groux Charles

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

Sp. Mathieu Repin


N° 103
Lutthy Héléne

Le dix sept Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à onze heures _____ trente minutes du soir —
est _____ née — au Pâquier aux Oies rive Payerne _____
Lutthy Héléne _____ fille — légitime _____
de Lutthy Pierre _____ Profession: picariste _____
de Saugnan (Berne) _____ domicilié à Payerne _____
et de Lina née Savary _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix huit Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Lutthy
Pierre . _____

Confirmé après lecture faite :

Pierre Lutthy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Saugnan.

S. Mœrker-Ropin

N° 104
Buttet Andrie

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à neuf heures _____ trente minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue des Granges _____
Buttet Andrie _____ fils — légitime _____
de Buttet Emile _____ Profession: charpentier _____
de Ferlens _____ domicilié à Payerne _____
et de Suzanne Augustine née Martin _____
de Cossonay _____
Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration d u père Buttet
Emile . _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Buttet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Oron la Ville.

S. Mœrker-Ropin

N° 105
Mau Rosa

Le vingt trois Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à trois heures _____ minutes du matin
est _____ née à Payerne, au Pavement _____
Mau Rosa _____ fille légitime _____
de Mau Rodolphe _____ Profession: aportionem de cigares _____
de Brême _____ domicilié à Payerne _____
et de Caroline née Brendle _____
de Brême _____

Inscrit au présent registre le vingt quatre Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Rodolphe
Mau. _____

Confirmé après lecture faite:

Rodolphe Mau

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lausanne.Sp. Maxner. RepinN° 106
Grosso Jean
Charles

Le vingt huit Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à trois heures _____ vingt _____ minutes du Soir _____
est _____ né _____ à Payerne, Chemin de la Gare _____
Grosso Jean Charles _____ fils légitime _____
de Grosso Jean Georges _____ Profession: chauffeur au chemin de fer _____
de Chesalles (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Anne Marie née Ott _____
de Auenstein (Argovie) _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Grosso
Jean Georges _____

Confirmé après lecture faite:

Grosso G.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Epand (Fribourg)Sp. Maxner. Repin

N° 102
Savary Germaine
Yvonne

Le vingt neuf Juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à onze heures _____ trente minutes du matin
est _____ né e _____ à Payerne, aux Gruerdes. Devant
Savary Germaine Yvonne _____ fille _____ légitime _____
de Savary Emile _____ Profession: employé de bureau
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Marie nie Hoermann _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le vingt neuf Juillet _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Savary
Emile . _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Savary Hoermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Marthe Repin

N° 108
Bueche Elise
Marguerite

Le premier Août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à dix heures _____ minutes du soir _____
est _____ né e _____ à Payerne, rue à Thomas N° 30 _____
Bueche Elise Marguerite _____ fille _____ légitime _____
de César Louis Bueche _____ Profession: ouvrier à la Condensie
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Gusenne nie Baumgartner _____
de Siestal (Bâle) _____
Inscrit au présent registre le trois août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration d u père Bueche
César Louis . _____

Confirmé après lecture faite:

César Bueche Baumgartner

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

S. Marthe Repin

N° 109.
Weber Hermine
Olga

Le deux août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à onze heures _____ trente minutes du matin -
est _____ né e à Payerne, au Pavement _____
Weber Hermine Olga _____ fille légitime _____
de Weber Gottfried _____ Profession: journalier -
de Golaten (Berne) - domicilié à Payerne _____
et de Elisa née Pfund _____
de Oberwyl _____

Inscrit au présent registre le trois août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf - sur la déclaration du père Weber
Gottfried. _____

Confirmé après lecture faite:

Gottfried Weber

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Wylersoltigen

L. M. Ropin

N° 110
Savary Ernest

Le quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à trois heures _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, à la Ruche N° 4 _____
Savary Ernest _____ fils légitime _____
de Savary Paul dit Alfred _____ Profession: entrepreneur en bâtiments
de Payerne _____ domicilié à Payerne _____
et de Augustine Stéphanie née Overney _____
de Charney (Fribourg) _____

Inscrit au présent registre le quatre août _____
mil huit cent quatre-vingt-dix neuf - sur la déclaration du père Savary
Paul dit Alfred. _____

Confirmé après lecture faite:

Paul Alfred Savary

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. M. Ropin

N° 111
Ney mort-né

Le quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à une - heure _____ minutes du soir _____
est mort-né - à Vers chez Savaryrnie Payerne _____
Ney _____ fils. il légitime _____
de Ney Méry _____ Profession: _____
de Payerne _____ domicilié à Vers chez Savaryrnie Payerne
et de laquelle est fille elle-même de Susanne Louise Ney _____
de _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf - sur la déclaration de Comte Elisa
sage-femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:

Elisa Comte

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

Sp. Maxther. Repin

N° 112
Chiesa Rosa

Le cinq août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à six - heures _____ trente minutes du matin -
est _____ née - à Payerne, à la Pothilar _____
Chiesa Rosa _____ fille - légitime _____
de Chiesa Domenico _____ Profession: marchand ambulat
de Bedonia, province de Parme, Italie domicilié à Payerne _____
et de Maria Pellegrinelli _____
de Belforte, province de Parme, Italie _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf sur la déclaration du père Chiesa
Domenico . _____

Confirmé après lecture faite:

Chiesa Domenico

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie

Sp. Maxther. Repin

d'Etat à Lousanne.

N° 113

~~Ischi~~ Norbert Ernest

Fontana Norbert Ernest

Suivant communication de l'officier de l'état civil de Payerne, cette enfant a été légitimé par le mariage subéquent de ses parents Fontana Norbert Ernest, serurier, d'Urbino (Pessaro, Italie) domicilié à Vevey et Virena Emma Ischi de Rumisberg. L'acte de légitimation a été dressé le jour du mariage le quatre Février mil neuf cent quatre, à Vevey. En conséquence l'enfant Ischi Norbert Ernest prend le nom de Fontana Norbert Ernest, fils légitime des sus nommés. Payerne le cinq Février mil neuf cent quatre. L'officier de l'état civil S. Mathier. Rapin. Communiqué à l'officier de l'état civil d'Oberripp et au Département de Justice et Police.

Le cinq août _____ mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ à sept heures _____ minutes du soir _____

est _____ né _____ à Payerne, Place du Berger _____ Ischi Norbert Ernest _____ fils _____ il légitime _____

de Ischi Virena Emma _____ Profession: cigareuse _____

de Rumisberg (Berne) _____ domiciliée à Payerne _____

et de laquelle est fille elle-même de François Jacob Ischi, et _____

de Virena H. Sussener _____

Inscrit au présent registre le sept août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration de Charbain. Brossy

Senny sage femme de Payerne y domiciliée qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Senny Charbain Brossy

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Rapin

Communiqué à l'officier de l'état civil d'Oberripp, au Département de Justice et Police et au Juge de Paix de Payerne.

N° 114

Givcl Emilie

Le dix août _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est _____ née _____ à Payerne en Glatigny _____

Givcl Emilie _____ fille _____ légitime _____

de Givcl Henri Emile _____ Profession: charpentier _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Louise Bertha nee Siegenthaler _____

de Trub (Berne) _____

Inscrit au présent registre le onze août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Givcl

Henri Emile. _____

Confirmé après lecture faite:

Emilie Givcl

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

S. Mathier. Rapin

Communiqué _____

N° 115

~~Ischi Robert~~
Ernest

Raynaud
Richard David.

approuvé la rédaction de
trois mots ci. dessus
l'officier de l'état civil
S. Maxner. Repin

Le douze août (ouze août) _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à midi-heure _____ minutes du _____

est _____ né - à Payerne, en Suaz _____

Raynaud Richard David fils - légitime _____

de Raynaud David Eugène _____ Profession: cordonnier _____

de Château d'Ox _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie Louise née Givel _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le douze août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Raynaud
David Eugène.

Confirmé après lecture faite :

Raynaud Givel

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Château d'Ox.

S. Maxner. Repin

N° 116

Gloor Hermann

Le treize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à neuf heures _____ rente minutes du matin _____

est _____ né - à Payerne, Derrière la Tour _____

Gloor Hermann _____ fils - légitime _____

de Gloor Hermann _____ Profession: cigariers _____

de Beinwyl (Argovie) _____ domicilié à Payerne _____

et de Rosine Lehner née Okmberger _____

de Sexau (Baden) _____

Inscrit au présent registre le quatorze août _____

mil huit cent quatre-vingt-dix neuf _____ sur la déclaration du père Gloor
Hermann.

Confirmé après lecture faite :

Gloor Hermann

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Beinwyl.

S. Maxner. Repin

N° 117
Maradan Gustave
Lucien

Le quatorze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à deux heures _____ minutes du soir _____
est _____ né à Payerne, en Guillermaux _____
Maradan Gustave Lucien _____ fils _____ légitime _____
de Maradan Joseph Lucien _____ Profession: terressier _____
de Cerniat (Fribourg) _____ domicilié à Payerne _____
et de Constance Joséphine née Maradan _____
de Cerniat _____

Inscrit au présent registre le quatorze août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Maradan
Joseph Lucien _____

Confirmé après lecture faite :

Joseph Maradan

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Cerniat.

L. Mathier - Ropin

N° 118
Bauer Ida
Sina.

Le quinze août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à huit heures _____ trente _____ minutes du soir _____
est _____ née à Payerne, rue des Granges _____
Bauer Ida Sina _____ fille _____ légitime _____
de Bauer Frédéric _____ Profession: ouvrier à la Condenserie _____
de Fäuffelen et Gerlafingen (Sarre) domicilié à Payerne _____
et de Sina Rosalie née Contesse _____
de Rances _____

Inscrit au présent registre le dix sept août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Bauer
Frédéric _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Bauer

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'office de l'état
civil de Fäuffelen

L. Mathier - Ropin

N° 119
Guillob Jean
Frédéric

Le seize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à onze heures _____ minutes du soir -
est _____ né - à Payerne, en Gruyère _____
Guillob Jean Frédéric _____ fils - légitime _____
de Guillob Auguste _____ Profession: plâtrier-peintre
de Bas-Vully (Fribourg) domicilié à Payerne _____
et de Elise Marie née Rapin _____
de Payerne _____
Inscrit au présent registre le dix huit août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf - sur la déclaration du père Auguste
Guillob. _____

Confirmé après lecture faite:

A Guillob

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Môtiers.

S. Mathier. Rapin

N° 120
Mosconi David

Le dix neuf août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à une heure _____ minutes du matin -
est _____ né - à Payerne, rue des Granges _____
Mosconi David _____ fils - légitime _____
de Mosconi Giacomo _____ Profession: menuisier -
de Cene, province de Bergamo Italie domicilié à Payerne _____
et de Eugénie Tiraboschi _____
de Oltre-Il. Colle, province de Bergamo, Italie _____
Inscrit au présent registre le dix neuf août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf - sur la déclaration du père Mosconi
Giacomo. _____

Confirmé après lecture faite:

Jaques Mosconi

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat à Lensennay.

S. Mathier. Rapin

N° 121

Willommet mort. né

Le vingt août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est mort. né _____ à Payerne, en Gruyère _____

Willommet _____ fille - légitime _____

de Willommet Adolphe _____ Profession: teneur _____

de Payerne _____ domicilié à Payerne _____

et de Marie née Chautems _____

de Haut-Vully _____

Inscrit au présent registre le vingt un août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Willommet
Adolphe. _____

Confirmé après lecture faite:

Willommet Adolphe

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

L. Mathier. Repin

N° 122

Duperrex Blanche
AnneLe vingt six août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf _____ à deux heures _____ minutes du matin _____

est née à Payerne, rue de l'Hôpital _____

Duperrex Blanche Anne _____ fille - légitime _____

de Duperrex Jacques Frédéric _____ Profession: menuisier-ébéniste _____

de Rougemont _____ domicilié à Payerne _____

et de Ida née Balli _____

de Buchholterberg (Berna) _____

Inscrit au présent registre le vingt six août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf _____ sur la déclaration du père Duperrex
Jacques Frédéric. _____

Confirmé après lecture faite:

Duperrex

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Rougemont

L. Mathier. Repin

N^o 123
Wagnière Eglantine

Le vingt quatre août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à huit heures _____ trente minutes du soir —
est _____ née — à Payerne, à la Boverie _____
Wagnière Eglantine _____ fille légitime _____
de Wagnière Auguste _____ Profession: ouvrière à la Condenserie
de Orrens _____ domicilié à Payerne _____
et de Elise Cosanday née Duffey _____
de Bassel _____

Inscrit au présent registre le vingt six août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Wagnière
Auguste. _____

Confirmé après lecture faite :

Auguste Wagnière

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil d'Usins

S. Mathier-Ropin

N^o 124
Mottaz Paul
Maurice

Le vingt sept août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf — à dix heures _____ trente minutes du soir —
est _____ né — à Payerne, rue de la Croix Blanche _____
Mottaz Paul Maurice _____ fils — légitime _____
de Mottaz Edouard Louis _____ Profession: Sellier _____
de Syens et Montpreveyr domicilié à Payerne _____
et de Emma Méry née Savary _____
de Payerne _____

Inscrit au présent registre le vingt huit août _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf — sur la déclaration du père Mottaz
Edouard Louis. _____

Confirmé après lecture faite :

Ed. Mottaz

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué aux officiers de
l'état civil de Monday et Corcelles-le-Jorat

S. Mathier-Ropin

N° 125

Ducertot Henri

Le vingt huit août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à neuf - heures _____ trente - minutes du soir -
est _____ né - à Payerne, rue de Sausanne _____

Ducertot Henri _____ fils - légitime _____

de Henri Ducertot _____ Profession : employé au chemin de fer -

de Cheseaux _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf - sur la déclaration d e Feller Lydie
sege. femme de Hoffen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Sogefemme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romanel.

S. Maxher. Repin

N°

+ Ce Volume se termine par le N° 125 mil huit cent quatre-vingt-
des inscriptions + de toute l'année 1899. La suite se
trouve + dans le Volume commençant par le N° 126.

Ce que nous Certifions _____ fil _____ légitime

+ L'officier de l'état civil de Payerne Profession :

+ S. Maxher. Repin domicilié à

+ de Payerne le 30 août 1899.

de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt-



sur la déclaration d-

~~Confirmé après lecture faite :~~

~~L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :~~

~~Communiqué~~

N° 125

Ducertot Henri

Le vingt huit août _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf - à neuf - heures _____ trente - minutes du soir -
est _____ né - à Payerne, rue de Sausanne _____

Ducertot Henri _____ fils - légitime _____

de Henri Ducertot _____ Profession : employé au chemin de fer -

de Cheseaux _____ domicilié à Payerne _____

et de Emma née Doudin _____

de Payerne _____

Inscrit au présent registre le trente août _____

mil huit cent quatre-vingt- dix neuf - sur la déclaration d e Feller Lydie
sege. femme de Hoffen domiciliée à Payerne qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Lydie Feller Saggefemme

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Romanel.

S. Mathier. Repin

N°

+ Ce Volume se termine par le N° 125 mil huit cent quatre-vingt-
des inscriptions + de toute l'année 1899. La suite se
trouve + dans le Volume commençant par le N° 126.

Ce que nous Certifions _____ fil _____ légitime

+ L'officier de l'état civil de Payerne Profession :

+ S. Mathier. Repin domicilié à

+ de Payerne le 30 août 1899.

de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt-



sur la déclaration d-

~~Confirmé après lecture faite :~~

~~L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :~~

~~Communiqué~~

	39	Alpstäg	Max Frédéric	Durenäsch	39
1896	99	Ossel	Alfred Edouard	Freytorrens	99
	141	Ansermet	Charles Louis	Montbrelloz	141
1897	168	Alpstäg	Martha Emma	Durenäsch	168
	177	Adoz	Jeanne Hélène	St. Croix	177
	187	Antoniarza	Angeline Ida	Trobaso	187
	289	Ossel	Gene Flora		289
	311	Arbert	Esther Helène	Freytorrens	311
1899	357	Alpstäg	Ernest Walter	Durenäsch	357
	384	Antoniarza	Leurent Frédéric Pascal	Muker Trobaso	384
	396				

Repertoire Collationné

A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1895	3	Böpplé	Ernst		Bâle	3
	6	Bonzani	Charles Antoine		Villette (Italie)	6
	8	Buache	Anna	F.	Payerne	8
	12	Bonjour	mort. né		Blonay	12
	13	Besson	Robert		Crapelles	13
	21	Bettex	Henri		Combremont le Petit	21
	24	Bersier	Cécile Rosine		Cugy	24
	25	Binda	Edèle Lia		Conso (Italie)	25
	29	Bischoff	Auguste Edmond		Spiez	29
	30	Belly	Marie Lydie		Buchholterberg	30
	35	Bossy	Robert Ernest	1	Payerne	35
	40	Bel	Henriette Marie	1		40
	41	Bercher	Engenie		Combremont le Grand	41
	45	Bise	Marie Lina		Murist	45
	48	Berger	Emile		Langnau	48
	61	Borel	Germaine		Moudon	61
	64	Brossy	mort né		Payerne	64
	68	Bize	"		Villargel	68
	72	Brossy	Jean	1	Payerne	72
	79	Biraneck	Anna Lydie		Doustyre	79
1896	84	Beyeler	Oscar		Wahlern	84
	97	Bettex	Julie		Combremont le Petit	93
	97	Brossy	Germaine Ida	1	Payerne	97
	110	Bula	Anna Elisa		Galmiz	110
	116	Bazzani	Angèle		Gyrene (Italie)	116
	117	Bischoff	Henric Engenie		Spiez	117
	125	Belly	Louis Alfred		Buchholterberg	125
	125	Bise	Marie Lucie		Murist	125
	126	"	Nestor			126
	129	Buache	Gustave Aimé	F.	Payerne	129
	133	Bieri	Charles		Schaugnen	133
	135	Bujard	Louis Aimé		Riez et Lutry	135
	150	Bolens	Yvonne Noëlle Marguerite		Collombier et Bussins	150
1897	153	Bonzani	Edouard Henri		Villette	153
	156	Bel	Lia	1	Payerne	156
	157	Bettex	Lucie		Combremont le Petit	157
	157	"	Lina		"	157
	165	Bovo	Celestin Secondo		Borgofranco	165
	180	Brossy	Georges Paul	1	Payerne	180
	"	"	Evéline Léonie	1	"	"
	184	Besencor	Paul Jenny		Orbe et Ballaigues	184
	"	Barbier	Roger		Duillier et des Baysards	"
	186	Barmeveran	Lia Virginie	fillasse	Arènes Notre Dame	186
	187	Blenc	Auguste	font	Missy	187
	191	Beyeler	Rose Lia		Wahlern	191
	206	Bevand	Germaine Marguerite		Dottens	206
	211	Bourgeois	Maurice Louis		Ballaigues	211
	211	Bula	Ida Barbara		Galmiz	"

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Du

1898

243	Bize	Edouard		Villersel
250	Birenneck	Emile Henri		Donetyre
253	Bize	Bertha Cecile		Muriel
258	Bujard	Blucette Emma		Sutry et Ricx
260	Bachler	not re		Leuk
261	Bujard	Ernest Henri		Sutry et Ricx
266	Blanchard	Julie Marguerite		Gouxens. Mezery
270	Brossy	Lie Rachel	1	Peyere
275	Bettex	Henri		Cambrement le Petit
277	Bendel	Max Gustave		Schreffhouse
296	Bartl	Max		Gramelan Silberbach
299	Birard	Louise Alice		Loussanne
304	Brossy	Valentine Helene	1	Peyere
307	Bally	Edmond		Buchholterberg
309	Bossy	Georges Frederic	F	Peyere
313	Badoux	August Louis		Mondor et Comilles
314	Brechbuhl	Georges Alfred		Trubschechen
315	Brossy	Jules	1	Peyere
322	Beyeler	Marguerite		Wahleren
323	Bize	Elise		Montborget
324	Bieri	(Ulrich) Mathilde		Schwenngen
327	Bel	Ruma	1	Peyere
332	Barmarcain	Agile Marie	Villars le From.	Arènes Notre Dame
333	Battaini	Mathilde		Gurone
336	Birenneck	Marie		Donetyre
343	Brossy	Marie	1	Peyere
344	Bossy + 1899	Ernest Fernand	1	"
	Bercher	Marthe Louise		Cambrement le Grand
348	Berencon	Pierre Jean		Orbe et Ballesignes
351	Bonny	Renée Marcelle		Chevroux
353	Battaini	Else Mathilde		Gurone
359	Beecher	not re		Leuk
361	Blenc	Marie Lucie		Missy
363	Brunner	Jean		Seedorf
363	Baeriswyl	Marie		Triboung
365	Barberet	Jean Audie		Quiller et Bayards
	Bujard	Marguerite Anna		Sutry et Ricx
366	Bula	Emile Albert		Galmiz
369	Bonney	Marcel Casimir		Chevroux
374	Barbey	Marie Louise		Morlon
389	Buttet	Audie		Ferlens
391	Buache	Elise Marguerite	F	Peyere
396	Bauer	Lde Lina		Faiffelen et Gerlafingen

26	Cachin	Gophie		Cernier	26
2	Comte	Olympe Marie	1	Peyrere	2
22	Christer	Jeanne Julie		Durenroth	22
41	Cheillet	Robert Gustave		Chevomey	41
43	Comte	mort. ne		Chexbrey	43
52	Chueid	Edmond Henri		Cocelles	52
58	Comte	Henri Oscar	1	Peyrere	58
61	Carminati	Lino Emilio		Brembilla (Halle)	61
62	Clot	Alice		Courtilles	62
	Chatton	Marguerite Louise		Romont	64
63	Charbonney	Pauline		Romo Lucens	63
67	Cherbuin	Berthe Julia		Peyrere	67
68	"	Louise Henriette	1	"	68
71	Caille	mort. ne	1	"	71
72	Chevelley	Ida Emma		Denezzy	72
74	Chappelley	Fernand Felix		Remanens	74
83	Campora	mort. ne		Borghesia	83
86	Goutte				86
100	Champion	Henri Louis	F +	Peyrere	100
103	Crisinel	Emile Auguste		Denezzy	103
105	Christer	Paul		Durenroth	105
111	Comte	Emile Alfred	1	Peyrere	111
120	Caille	Henri Louis	1	"	120
132	Cheillet	Marthe Lucie		Chevomey	132
138	Clot	Oscar		Villers le Comte	138
141	Chessot	Arthur Julien		Bussy	141
142	Clot	Eugene Emile		Courtilles	142
150	Corum	Georges		Gorgier	150
166	Carminati	Virginie Rosalie		Brembilla	166
170	Cachin	Elise Alice		Cerniaz	170
173	Comte	Fernand Charles	1	Peyrere	173
176	Cornuz	Louis		Mur et Hout Vully	176
183	Comte	Julia Louise	1	Peyrere	183
	Cherbuin	Emile Louis	1	"	"
189	Champion	Henri Louis	F	"	189
190	Chevelley	Ernest Edouard Constant Oscar		Denezzy	190
192	Cherbuin	Adèle		Peyrere	192
204	Crisinel de	(John) Josef Jimini		Denezzy	204
206	Croset	Henri Alexis		Olloy	206
214	Crisinel	Paul		Denezzy	214
217	Charbonney	mort. ne		Lucens	217
218	Clot	Laurie Eugenie		Courtilles	218
220	Cosandey	Marcel Edouard		Sasel	220
225	Crauser	Charles Paul		Frey	225
241	Cottet	Maria		Rue	241
251	Chevelley	Jeanne Susanne		Denezzy	251
262	Cachin	Constant		Cerniaz	262
274	Chatton	Henri		Romont	274
280	Chiesa	Louis		Bedonia	280
335	Colomb	Adrien		Ganges	335

C
D
E
F
G
H
J
K
L
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Du

288	Coille	Genevieve Mathilde	1	Peyrerie
289	Cherboin	Marie Sophie	1	
294	Crisinel	Yvonne Eugenie		Denary
302	Champion	Fride	1	Peyrerie
306	Cherix	Ida		Rey
309	Chaillet	Emilie Anselme		Chamney
311	Clot	Yvonne Marie		Coubilles
313	Croset	Georges Albert		Ollon
317	Chevalley	Louis Jules		Champtanor
325	Clot	Hedine Marie		Coubilles
326	Comte	Marcel Henri	1	Peyrerie
338	Cherboin	Luna	1	
358	Cherbonney	Hedine Rosalie		Lucens
364	Clement	Martine Marie		Granges
367	Cachin	Elise Alice		Cernier
368	Comte	Paul Henri	1	Peyrerie
		Jules Emile	1	
372	Carminati	Lina Benedetto		Bremilla
385	Clot	William Emile		Coubilles
393	Chiesa	Rosa		Bedonia
355	Colomb	Adrien		Sanges
x 355	Christen	Marie		Duransot

1895	9	Delorme	Alice Olympe		Sallamand	9
	25	Demler	Marie		Sengenthal	28
	36	Dessonnar	Ernest		Ovenches	36
	48	Duvoisin	Angèle Marie		Champagne et Fontainesier	48
	53	Doudin	Mathilde	F	Payerne	53
	60	Deprez	Jules Frédéric		Sutry et Forel	60
	67	Divand	Paul Edmond		Porsel	67
	74	Doudin	Ernest	I	Payerne	74
	76	Dougoud	Jeune Ansthalie		Glanes	76
1846	85	Dorthe	Pierre Marie Louise Theodora		Gillereus	85
1846	94	Schepres	Ida		Mentelir	94
	108	Delessert	Georges		Poney le Foret	108
	109	Dougoud	Ida Marie		Formy le Grand	109
	115	Demler	(Alfred) Rosa		Sengenthal	115
	118	Deriez	Julien		Baulmes	118
	128	Deprez	Charles Louis		Sutry et Forel	128
	134	Dankisen	Wilhelm Rodolphe		Bâle	134
	137	Doudin	Blenche	F	Payerne	137
	147	Ducommun	Marguete Emma		Pont de Marck, Loch et Brot depons	147
1897	154	Denicola	Felicite Caterina		Borgosesia	154
		Dutoit	Rose Julie		Moudon et Veyrus	"
	164	Doudin	Emilie Merionne		Payerne	164
		Duvoisin	Henricette Emma		Champagne et Fontainesier	"
	168	Delgrosso	Felix Camille		Salmezia	168
	195	de Niederhäusern	Bertha		Rütli	195
	195	De Dompierre	Victorine Ernestine	I	Payerne	"
	197	Divand	Jeune Josephine		Porsel	197
	204	Delessert	Merius		Poney le Foret	204
	210	Demler	Elise		Sengenthal	210
	219	Doudin	Charles Jules	I	Payerne	219
	228	Doudin	Yvonne Marguete Fanny	I		228
	232	Dougoud	Louis Merius		Formy le Grand	232
		Deprez	Mey Madeleine		Sutry et Forel	"
1898	263	Dutoit	Violette Florence		Moudon et Chevannes	263
	265	Dorthe	Julie Elise		Gillereus	265
	276	de Niederhäusern	Alfred		Rütli	276
	276	Denicole	Felix Laurent		Borgosesia	"
	279	Doudin	Henri David	F	Payerne	279
	291	Demler	Anna		Sengenthal	291
	298	Dankisen	Clara Lina		Bâle	298
	299	Doudin	Edmond Jacques	F	Payerne	299
	310	Duvoisin	Suzanne Julia		Champagne et Fontainesier	310
	318	Dreyfuss	Renie Valérie		Bertheim	318
	319	Doudin	not re		Payerne	319
	324	Dombeld	Martine Louise		Moudon	324
	334	Dutoit	Aimé		" et Veyrus	334
1899	341	Doudin	Martine Marie	I	Payerne	341
	342	Divand	Georges Renie		Porsel	342

9
28
36
48
53
60
67
74
76
85
94
108
109
115
118
128
134
137
147
154
164
168
195
197
204
210
219
228
232
263
265
276
276
279
291
298
299
310
318
319
324
334
341
342

D
E
F
G
H
J
K
L
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

351	Diethelm	Auguste		Wainfelden
352	Dougoud	Esther Lydie		Torny le Grand
358	Doudin	Helene Marguerite	1	Peyeme
386	Demler	Louise		Sengenthal
389	Doudin	Mehilde Rose	1	Peyeme
398	Duperex	Blanche Anne		Rougemont
400	Ducrotot	Henni		Chesaux

1897
1891

78
220
347

Echenard
Eichenberger
Egger

Fernand Auguste
Oscar Fik
Albert Picne

Chessel et Ormont Dessons
Ferwanger
Guenges. Paccot

78
229
347

E

F

G

H

J

K

L

I

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

Handwritten text at the top left, possibly a date or page number.

Handwritten text at the top right, possibly a title or header.

Handwritten text in the upper right quadrant.

Small handwritten mark or character on the left side.

Small handwritten mark or character in the lower middle section.

	2	Fivar	Isidore	Montigny les Monts	2
	3	Freiburgneuss	not. ni	Wenenegg	3
1895	22	Ferini Ferini	Louis Victor Antoine	Santino	22
	27	Fagne	Julia Lionie	Frey	27
	32	Fabri	Charles Samuel	Fritz	32
1895	50	Fuhrer	Albert	Sengner	50
	59	Fluhmann	Rosa	Wenenegg	59
1896	143	Fuhrer	Marie Louise	Sengner	143
1897	153	Feller	Mathilde	Naffler	153
	161	Fivar	Edrien Ibani	Payerne	161
	167	Fuchs	Clair Eugenie Louise	Zinsiedeln	167
	213	Fivar	Emile d'Alie	Payerne	213
	231	Fiorini	Antoine	Darfo (Italie)	231
1898	261	Fuhrer	not. ni	Sengner	261
	272	Fivar	Ibani	Payerne	272
	273	Fieux	Albert Charles	Lausanne	273
1899	342	Fuchs	Eugene Fernand	Zinsiedeln	342
	349	Fivar +	Georges d'Alie	Payerne	349
	282	Fontana	Berthe Ernestine	Urbino	282
	394	-	Harbert Ernest	-	394

167
213

F
G
H
J
K
L
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten notes in the top left section of the page, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the top right section of the page, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the middle left section of the page, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the middle right section of the page, including the word "Handwritten" and other illegible text.

	19	Cris	Sia		Seigneux	19
	5	Goumes	Germaine Pauline		Fatigny	5
1895	10	Goutte	Marie Louise		Losmont (Trenay)	10
	15	Gillieron	Robert		Ropraz	11
	14	Gingin	Ernest		Eclépens	14
	30	Genton	Elisebeth		Puidoux et Audoine	30
	36	Groux	Louise F	1	Peyeme	36
	44	Griver	Oscar Ernest	1		44
	57	Guignot	Louise		Châtillens	57
	74	Givel	Yvonne Julia	1	Peyeme	74
1896	86	Goutte	François Auguste		Losmont	86
	90	Gingin	Oscar		Eclépens	90
	98	Guye	Henri Emile		Verniers et La Côte aux Fies	98
	99	Guggi	Otto		Grenchen	99
	102	Germont	Federic Charles		Sovattens	102
	103	Gruber	Edouard		Bätterkinden	103
	113	Gaillard	Gustave		Noville, Remor, Villeney	113
	117	Gillians	Eugenie		Combremont le Grand	117
	118	Groux	Sexe féminin		Peyeme	118
	124	Gardiol	Henrice		Chabrey	124
	130	Guignot	Lucienne		Châtillens	130
	148	Geniel	Matthe		Thierrens	148
1917	159	Guilloz	Armand Auguste		Bas-Vully	159
	160	Gloor	Bertha		Beinwyl	160
	163	Groux	Henri	1	Peyeme	163
	169	Gingin	Clara		Eclépens	169
	188	Gloor	Charles Jules		Oliswyl	188
	199	Guye	Blanche Germaine		Verniers et La Côte aux Fies	199
	201	Givel	Ernest Samuel Théophile	F	Peyeme F	201
	210	Gasser	François Alfred		Abligen	210
	215	Guichard	Georges Edouard		Combrie Lonay	215
	219	Giobellina	Felix		Ciglians	219
	220	Gilliand	Michel Ernest		Combremont le Grand	220
	223	Gruber	Elise Marguerite		Bätterkinden	223
	234	Goutte	Lion Ernest		Losmont	234
	237	Guignot	Henri Alfred		Châtillens	237
	238	Gentil	Eugène		Dampierre	238
1898	244	Gerba	Emma Simonne		Oberholz	244
	245	Gagnaux	Alice Victorine		Levornaise	245
	251	Groux	Charles	1	Peyeme	251
	252	Gingin	Marie		Eclépens	252
	258	Groux	Emma	1	Peyeme	258
	275	Gillieron	Olga		Ropraz	275
	283	Groux	Marie Isabelle	1	Peyeme	283
	284	Grenacher	Gertrude Germaine		Sibstedt	284
	287	Cris	Jules Albert		Seigneux	287
	302	Givel	Henri Alfred	1	Peyeme	302
	307	Giger Geiger	Robert Eugène		Illhart	307
316	316	Luis	Martha Louise		Perinard Seppinay	316

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1999
1899

330	Cuye	morte . née			Series et de Cote aux Fies
331	Giviel	Gustave Daniel		F	Peyeme
338	Gilliand	Daniel			Combrément le Grand
350	Guignot	Emme			Châtelliers
352	Genton	Emme Odette			Quidoux et Chardoumes.
354	Guicherd	Léon Jules	Lonay	(France)	Wimmeyl et Feibony
355	Groux	Emme Elisa		1	Peyeme
367	Giviel	Rachel Berthe		1	"
380	Gachet	Paul Albert			Guyères
381	"	Thérèse Blanche			"
388	Groux	Frida		1	Peyeme
390	Groppa	Jean Charles			Chiselles
394	Giviel	Emilie		F	Peyeme
395	Gloor	Hermann			Beinwyl
397	Guillod	Jean Frédéric			Bas-vully

T

[Faint, illegible handwriting in the lower half of the page, likely bleed-through from the reverse side.]

1895	16	Häberli	Elise		Münchenbuchsee	16
	31	Herrn	Irène		Mühleberg	31
	33	Herrmann	César Denis	1	Payerne	33
	43	"	Emile	1		43
	49	Hochmuth	Max Fleuri		Ziäenberg (Bohème)	49
	50	Humbert	Olga		Romenel	50
	73	Hofer	Frida		Neunhofen	73
1896	82	Hölfer	Herrmann		Courlevon et Courteus	82
	87	Housson	Lia Elisa		Payerne	87
	89	Hubler	Fanny Elisabeth		Bätterkinden	89
	104	Herrmann	Paul Ernest	1	Payerne	104
	107	Hoer	Mercel		Comins	107
	119	Herrmann	Josephine	1	Payerne	119
	129	"	Berthe Louise	1	"	129
1897	172	Housson	Suzanne Amélie		"	172
1897	192	Herrmann	Louis Eugène	1	"	192
	208	Housson	Emile		"	208
	209	"	Sexe masculin		"	209
	212	Hoffer	Berthe Marie		Donatzen	212
	227	Hoer	Georges Fernand		Comins	227
1898	238	Häberli	Marie		Münchenbuchsee	238
	259	Höchstler	Eugene Louis		Wahlern	259
	282	Housson	Marie Cécile Adèle		Payerne	282
	285	Hönni	Albert		Foffen	285
	306	Häberli	Frédéric		Münchenbuchsee	306
	310	Hubler	Roschwidte		Bätterkinden	310
	328	Herrmann	Alfred Marius	1	Payerne	328
1899	375	"	Emile Fleuri	1	"	375
	"	"	Fleuri	1	"	"
	377	Hausmann	Georges Frédéric		Orbe	377
	384	Housson	Berthe		Payerne	384

172 H
192 J
208 J
209 J
212 K
227 K
238 L
259 L
282 M
285 M
306 N
310 N
328 O
375 O
377 P
384 P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1895	4	San-Duchêne	Jules Clément		Corcelles	4
	5	Iseli	Blanche Marie		Mühleberg	5
	7	Truniger	Valentine		Menziken	7
	10	Tomini	Oscar Louis		Peyeme	10
	32	"	Oscar		"	32
	65	Saccoud	Léa		Puidoux	65
	"	"	Paul		"	"
	70	Tomini	Lina Antoinette		Peyeme	70
	"	"	Léa Valentine		"	"
1896	88	Tomini	Charles Edmond	F	"	88
	93	Iseli	Valentine		Mühleberg	93
	95	San	Lucienne Emilie		Peyeme	95
	101	Tomini	Louis Albert	leg. Marti.	"	101
	107	San-Duchêne	Alexis Marcel		Corcelles	107
	115	Tomini	Hortense		Peyeme	115
	132	Saccoud	Marcel		Puidoux	132
	134	Saccoud	Viviane		"	134
	148	Iseli	Rosa		Mühleberg	148
	151	Saccoud	mort né		Schangues Puidoux	151
1897	160	Tomini	Jules Emile Louis		Peyeme	160
	165	Segger	Louis Joseph		Romenens	165
	166	Iseli	Robert Gustave		Mühleberg	166
	170	Tomini	Jules		Corcelles	170
	172	Iseli	Aimé		Mühleberg	172
	173	Jennet	Anna		Foncié de Houd	173
	174	Tomini	Alice Emma	F	Peyeme	174
	189	"	Marcel Albert		"	189
	201	"	Louise		"	201
	209	Jagnier	anne Marie Josephine	de Prez	"	209
	230	San	Hémielle Rose		"	230
	231	Tomini	Germaine Louise		"	231
	233	Seurmonod	Marie Cécile		Provence	233
	234	Saccoud	Léon		Puidoux	234
	236	"	Charles		"	236
	240	Segger	Alexandrine Josephine		Romenens	240
1898	249	Tomini	Julie		Peyeme	249
	259	Iseli	Marie Anne		Mühleberg	259
	267	Paquet	Marie Marguerite		Pivondavaux	267
	269	Saccoud	Germaine Clémence		Puidoux	269
	278	Taton	Louis Ernest		Villers Maudroz	278
	282	Ischi	Berthe Ernestine		Rumisberg	282
1898	283	Tomini	Marguerite Elisabeth	F	Peyeme	283
	300	"	Oscar Daniel	F	"	300
	303	Tamin	Alexis Louis		Fcy et Villars le Terron	303
	308	Seurmonod	Marguerite		Provence	308
	312	Tomini	Frédéric		Peyeme	312
	316	Iseli	Rosa		Mühleberg	316
	328	San-Duchêne	mort né		Corcelles	328
	332	Söhr	Charles Honoré		Turbisnoos	332
	333	Jagnier	Max Marins		Prez	333

4
5
7
10
32
65
70
88
93
95
101
107
115
132
134
148
151
160
165
166
170
172
173
174
189
201
209
230
231
233
234
236
240
249
259
267
269
278
282
283
300
303
308
312
316
328
332
333

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1899

336	Jaccoud	Lie Emilie
346	Tomini	Berthe Elisabeth
348	"	Julien Marcel
352	Jegger	Emme Edile Virginia
363	Sohner	Elvina Olga
377	Tomini	Henri Louis
380	Iseli	Adelaide
394	Ischi	Norbert Ernest

	Puisoux	
1	Payerne	
+	"	
	Romanens	
	Herzers	
F	Payerne	
	Mühleberg	
	Remisberg	ecum. Fontanna

	66	Heller	Jean
1896	100	Kölly	Emmanuel
	224	Kalbfluss	Martine Anne
	233	Käser	Marie Elise
	239	Kölly	Elise
1898	249	Kummer	Martine
	326	Kölly	Anna
1899	379	Krüger	Berthe Rose

Reinach	66
Fentlingen	100
St. Croix	224
Leimiswil	233
Fentlingen	239
Höchstetten	249
Fentlingen	326
Steffisburg a. Leimiswil	379

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten notes in the top left corner, including the word "Journal" and some illegible entries.

Handwritten notes in the top right corner, including the word "Journal" and some illegible entries.

1895	1	Seenenberger	Jeanne Elisabeth
	7	Siechi	Emma Lina
	34	Logoz	Madeleine
	37	Lutny	Pierre
	46	Eugibühl	mort né
	54	Lemprien	Ida
	56	Serch	Lia
	80	Seresche	Paul Constant
	-	-	Marcel Robert
1896	101	Schmann	Anna
	# 105	Seenenberger	Claire Anna
	149	Logoz	Marguerite
1897	167	Lemprian	Otto
	179	Lutny	Adolphe
	188	Siaudet	Federik
	225	Lembert	mortné
	226	Seenenberger	Marc Alfred
1898	281	Siaudet	Charles
	290	Schmann	Rosa
	# 104	Siechi	Lia Frida
1899	349	Seenenberger	Jean
	374	Sement	(Julien) Paul Ernest
	389	Lutny	Stéline

Dürenroth
Sandiswyl
Goumoëns la Ville
Senguen
Florw.
Brittnau
Ballaigues
Buchillon
Dürenroth
Goumoëns la Ville
Florw
Senguen
Montpreveyres
Châtillon
Dürenroth
Montpreveyres
Buchillon
Semperswyl
Forêt de Savigny
Chevroux
Senguen.

1
7
34
37
47
54
56
80
4
101
104
105
149
167
179
188
225
226
281
290
104
349

374 L

389

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

[Faint handwritten notes, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

1	...
2	...
3	...
4	...
5	...
6	...
7	...
8	...
9	...
10	...
11	...
12	...
13	...
14	...
15	...
16	...
17	...
18	...
19	...
20	...
21	...
22	...
23	...
24	...
25	...
26	...
27	...
28	...
29	...
30	...
31	...
32	...
33	...
34	...
35	...
36	...
37	...
38	...
39	...
40	...
41	...
42	...
43	...
44	...
45	...
46	...
47	...
48	...
49	...
50	...

9	Meyor	mort ni
23	Magnin	Augusta
	Mosconi	Sionne Alma
26	Meyor	Louis Maurice
28	Melmond	Jean Charles
38	Mogenti	Honest Florian Antoine
40	Miau	Marguerite Anne
45	Morattel	Alphe Fride Julie
46	Moser	Charles
47	Matther	Helene
51	Marcel	Charles Ami
	Millet	Albert Edouard
54	Meyer	Marguerite Louise
55	Nichoud	Joseph Albert
	Magnin	Adolphe
58	Meyor	Edgard Alfred
59	Mathys	Berthe
63	Maret	Robert
64	Mottet	Eugene Robert
66	Maeder	Rosa Marguerite
69	Mermy	Marie Josephine
75	Möder	Ernest
92	Martin	Julie Anne
106	Mottaz	Blanche Helene Lie
110	Mers	Albert
111	Muller	Mathilde
101	Marti	Louis Albert
113	Mamer	Louise
114	Monney	Rose
118	^{Mora}	^{Josephine}
122	Marmoud	Sion Jules
	Meylan	Jeanne Mathilde
123	Mosconi	Catherine
	Magnin	Henriette
124	Müller	Emme Lydia
126	Mergires	Jean Marcel
127	Meboud	Marguerite Marie
119	Mora	Josephine
159	Meyor	Charles Pierre
140	Margot	Berthe
143	Mändly	Marie Sionne
144	Miau	Alice Julie
	Maret	Frederic
146	Magnin	Marcel
158	Müller	Iseline
177	Mertz	Marie Louise
182	Millet	Charles Emile
194	Maredon	Lucien Alphonse
196	Monney	Marie Medding

Orou le Chikan	9
Cudrefin	23
Cene (Italie)	4
Grandcom	26
Etaux (France)	28
Miggiandone	38
Payerne	40
Saugnan	45
Payerne	46
Yvonand	47
Montbelloz	51
Ulmis	4
Fresse	3
Cudrefin	54
Grandcom	55
Wynigen	58
Payerne	59
Thermines	63
Oberied	64
Estevayer et Antevaux	66
Agrisvyl	69
Pully	75
Syens et Montpreveyres	92
Berinvyl	106
Möhlil	110
Gumiswald	111
Bolligen	101
Courthouy	113
Fontaneta d'agogne	114
Etaux (France) Epigneres	119
Sien	122
Cene (Italie)	123
Cudrefin	4
Fegerweilen	124
Forel	126
Cottens, Chérens, Fiangères, Grattavachy, Bodomay	127
Fontaneta d'agogne	119
Grandcom	134
St. Croix	140
Vesin	143
Payerne	144
Cudrefin	146
Schaffhouse et Möhlin	158
Bully	177
Montbelloz	182
Cerniat	194
Comblay	196

106 M
110
111 N
101 O
113 P
114 Q
119 R
122 S
123 T
4 U
124 V
126 W
127 X
119 Y
134 Z
140
143
144
4
146
158
177
182
194
196

Folio		
196	Mouney	Marcel Othmer
199	Mavel	Jules Florent
200	Moser	Ida
212	Mora	Thérèse Marie
216	Mollet	Marie
221	Maguin	Mathilde +
227	Mosconi	Cécile
228	Möndly	Emile Ernest
236	Meylan	Yvonne Louise
239	Muller	Anna
242	Méan	Rose Léa
1898	247	Martin Louis Alfred
254	Mariller	Louise Amélie
256	Münzer	mat. ie
264	Maguin	Albert
	Michel	Berthe Genevieve
268	Monti	Marie Marguerite
271	Marmoud	Rose Eugénie
272	Muller	Theodore Otto
274	Mau	Caroline Marie Amélie
278	Meyer	Suzanne Emilie
284	Maguin	Hélène Fride
287	Marquis	Jeanne Juliette
291	Margot	Georges
294	Muller	Martine Jeanne
295	Moser	Jean Célestin
318	Marmy	Ottolie Jeanne
320	Millet	Jules Edmond
321	Mollet	Rosa
322	Mers	Henriette Gene
331	Morettel	Yvonne Sylvie
339	Mailard	Marie Berthe Clara
340	Mora	Thérèse Marie
350	Muller	Raymond Tobie
+ 356	Möndly +	Louis Emile Joseph
364	Mathys	Ernest Alfred
385	Mollet	mat. ie
390	Mau	Rose
396	Marsden	Gustave Lucien
397	Mosconi	David
399	Mottaz	Paul Maurice
384	Müller	Laurent Frédéric Pascal

Courbon
Yvonand
Brunenthal
Fontaneto d'Agogna
Unteramsen
Cudrefin
Ceuz
Vesin
Lieu
Favard
Foyenne
Pully
Provence
Wohley
Cudrefin
Montigny le Ville
Curzayo
Etoux
Fägerweilen
Brême
Ulmis
Cudrefin
Vaux, Sully, Echichens, Morges
St. Croix
Foyenne
Saugnen
Estevayer et Antevaux
Montbelloz
Unteramsen
Burg
Foyenne
Sivrier
Fontaneto d'Agogna
Favard
Vesin
Wynigen
Boarniz
Brême
Cornet
Ceuz
Syens et Moutprevoires
Murhey

Folio						
	11	Nicod	Charles Louis			Granges
	19	Ney	Lia	lep.		Peyere
	77	Nobs	Juliette Anna			Seedorf
896	86	Ney	Marcel Jean Samuel			Peyere
	96	"	Rose Elise	/		"
	109	"	Adèle Marie	/		"
	146	Nicod	Armand Florent			Granges
1897	190	Ney	Ernest Edouard	F		Peyere
	193	"	Roger	/		"
	195	Niederhausen (de)	Bertha			Rüthi
	208	Ney	Victor Emmanuel	/		Peyere
	213	Nicola	Rosa			Santino
	235	Ney	Emile			Peyere
	241	"	Adrien Samuel	/		"
1898	269	Nicolet	Lina			Villambard
	276	Niederhausen (de)	asped			Rüthi
	286	Nicod	Louis Emile			Granges
	305	Ney	William Ernest	/		Peyere
1899	383	"	Ernest Frédéric	F		"
	392	"	mont. né			"

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

11
11

Expenses
Income
Savings

Expenses

Income

Savings

Expenses
Income
Savings

Expenses
Income
Savings

Expenses
Income
Savings

Expenses

Income

Savings

Expenses

Income

Savings

1895	39	Ogney	Hélène Marie	Ormont. Defous.	39
	44	Ochsenbein	Frédéric Charles	Fahmi	44
	162	Ogney	Yvonne Adèle	Ormont Defous	162
1898	252	-	Martine Emma	"	252
	253	Ogney	Rose Berthe	Leysin et "	253
	373	"	Julia	"	373
1899+	383	Ogney +	Albert Edmond	Ormont Defous	383

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1895	12	Pepoz	Martine		de Chermev	12
	13	Pfister	Lina		Oberburg	13
	15	Perrin	mort. ne		Payerne	15
	16	Pointet	Charles Adolphe		Vauxmarais Vernier	16
	17	Penseyres	Oscar		Corcelles le Jorat	17
	18	Perrin	Berthe Ida		Correvon	18
	25	Plumettes	Marie Louise	F	Payerne	25
	29	Pequiron	Marguerite		Cuarny	29
	53	Pastem	Jules Charles		Gte Croix	53
1896	83	Pilet	Marius Constant		Château d'Oex	83
	97	Porta	Emile Bernhard		Cully et Lutry	97
	121	Plumettes	Medeleine	F	Payerne	121
	129	Parex	Marguerite Jenny		Gte Croix	129
	130	Pepoz	Martine		Chermev	130
	131	Perrin	Lina Mathilde		Payerne	131
	133	Pastem	Fanny Elide		Gte Croix	133
	136	Pidoux	Marguerite Jeanne		Forel	136
	137	Penseyres	Edouard		Corcelles le Jorat	137
	139	Plumettes	Oscar Florent		Payerne	139
	145		Anna			145
1897	161	Pury	Amélie Celestin		Middes	161
	171	Pequiron	Yvonne		Cuarny	171
	174	Perillard	Marcel Florent		Novelles et Vaugondry	174
	178	Penseyres	Ernest		Corcelles le Jorat	178
	186	Pages	Blanche		Sédeilles	186
	207	Perrin	Berthe Germaine	F	Payerne	207
	221	Parex	Florent Alfred		Gte Croix	221
	230	Pastem	Edmond			230
1898	244	Pepoz	Louise Amélie		Chermev	244
1898	246	Parisod	René Felix		Villette et Lutry	246
	246	Pauli	mort. ne		Wahlern	246
	254	Penseyres	Marcel Gustave		Corcelles le Jorat	254
	256	Pequiron	Ernest		Cuarny	256
	257	Peter	Louis		Môtiers	257
	263	Plumettes	Blanche Anna		Payerne	263
	277	Perillard	Valentine Louise		Novelles et Vaugondry	277
	292	Pastem	Alexis Louis		Gte Croix	292
	293	Penseyres	Suzanne Sophie		Corcelles le Jorat	293
	296	Pasche	Florent Albert		Oron le Ville	296
	298	Pages	Blanche Jeanne		Sédeilles	298
	319	Pidoux	Yvonne Lucie		Forel	319
	323	Perrin	mort. ne		Payerne	323
1899	339		Paul			339
1899	345	Perinoli	Pierre		Probaso	345
	366	Perrin	Frédéric		Payerne	366
	373	Pilet	Georges		Château d'Oex	373
	378	Pillonel	Henriette		Sayry	378
	387	Pillet	Berthe Marie		Sampigny	387

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten notes at the top left of the page.

Handwritten notes in the upper middle section.

Handwritten notes in the middle section.

Handwritten notes in the lower middle section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes in the lower section.

Handwritten notes at the top right of the page.

Handwritten notes in the upper right section.

Handwritten notes in the middle right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

Handwritten notes in the lower right section.

89
279

Quidort.
"

Andrie Gene
Marie Elise

Chevroux

89
279

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Greenwood

1000
1000
1000

21

224 01

Folio						
1895	1	Raynaud	Hélène Marie		Château d'Oex	1
	14	Rey	Louis Philippe		Granges de Vesin	14
	17	Repin	Reni Albert	1	Payerne	17
	31	"	Nelly Susanne	1	"	31
	34	Rochet	Blanche Germaine		Eclépens et du Lieu	34
	35	Riesen	Julia		Nichelten (Guggisberg)	35
	42	Riser ^{Ryser}	Charles Frédéric		Lützelflüh	42
	49	" ^{Ryser}	Germaine Emma		Corcelles	49
	56	Repin	Susanne Germaine		Villargel	56
	57	Rossier	Eugène Oscar		Payerne	57
	73	Repin	Marie Louise	1	Lützelflüh	73
	76	Ryser	Yvonne		Château d'Oex	76
1896	85	Raynaud	Susanne Alice		Schenguen	85
	87	Reber	Yvonne Aline Mathilde		Granges de Vesin	87
	92	Rey	Maximilien Robert		Payerne	92
	108	Repin	Auguste		Scengen	108
	119	Ruffli	Marguerite Pauline		Lützelflüh	119
	120	Riser ^{Ryser}	Olympe Emma		Villargel	120
	140	Rossier	Armand Louis		Dürenroth	140
	142	Riser	Albert Louis		Schenguen	142
	151	Reber	Germaine		Lützelflüh	151
1897	155	Ryser	Louisa Elise		Corcelles	155
	"	Repin	Fernand		Guggisberg	"
	156	Riesen	Ernest		Zofingen	156
	162	Ringier	Marguerite		Grandson	162
	175	Ray	Henri François		Payerne	175
	181	Repin	Valérie Madeleine	1	Villargel	181
	197	"	César Frédéric	1	Granges de Vesin	197
	198	Rossier	Marie Louise		Scengen	198
	203	Rey	Georges Lion		Nichelten	203
	205	Ruffli	Ernestine		Payerne	205
	"	Riesen	Philémon César		St Yvens.	"
	215	Repin	(Henri) Ernest		Cheromay	215
1898	245	Renand	Henri François		Avenches	245
	266	Rossier	Edgar Fernand		Grandson et Villars Burgin	266
	270	Revilly	mort né		Scengen	270
	271	Rey	Ernest		Lützelflüh	271
	280	Ruffli	Jean Mathilde		Payerne	280
	290	Ryser	Julia Olga		Sachaux	290
	297	Repin	Louis Daniel	1	Schenguen	297
	303	Renand	Fernand Louis		Horbentz et Bichen	303
	308	Reber	Elvire Berthe		Salomes (elsee)	308
	312	Reusser	Frédéric		Porsel	312
	335	Rouprich	Adrien		Uadorf	335
1899	342	Rossy	Georges René		Dürenroth	342
	354	Rutskühl	Olga		Grandson et Villars Burgin	354
	359	Riser	Edouard		Coste	359
	+ 360	Rey +	Maurice			+ 360
	362	Roulla	Jean			362

1
14
17
31
34
35
42
49
56
57
73
76
85
87
92
108
119
120
140
142
151
155
" 5
156
162
175
181
197
198
203
205
" 4
215
245
266
270
271
280
290
297
303
308
312
335
342
354
359
+ 360
362

R
S
T
U
V
X
Y
Z

370	Ravin	Blanche	de Payerne
371	Rossillet	Stemi Louis	St. Cergues
376	Riesen	Eugenie	Nichelten
378	Rossier	Benjamin Rodolphe	Villarsel
386	Riser Ryser	Elise Rose	Litzelflüh
388	Rey	Berthe	Granges de Vevey
395	Raymond	Richard David	Château d'Oex
# 376	Ruffi	Jean Benjamin	Seengen

28 17

1895	8	Schorpp	Charles Gerard		Neuchâtel	8
	18	Schwab	Methilde Susanne		Oberwyl	18
	19	Stuechi	Helène Marie		Ornago (Italie)	19
	20	Savary	Lia de Jules		Payerne	20
	21	-	Rénée		"	21
	28	-	Cécile		"	27
	37	-	Jules Daniel		"	37
	46	-	Ulysse Roger	+	"	46
	52	-	Marie	F	"	52
	71	-	Marcel Edgard		"	71
	77	Schneider	Ida Hedwig		Brügg	77
	81	Schwab	Albert		Rüggisberg	81
1896	91	Savary	mort. - re		Payerne	91
	-	Spicher	Ernest Théophile		Ueberstorf	"
	98	Schepf	Henri		Röthenbach	98
	104	Schneider	Lia Frida		Brügg	104
	112	Savary	Charles		Payerne	112
	-	Sommerer	Marie Olga		St. Croix	"
	114	Schmid	Fernand Emile		Hertnach	114
	116	Schiff	Tabita Elisabeth		Hersenswyl - Mettmenstetten	116
	120	Schwab	Elisa		Herzers	120
	135	Savary	Alfred Marcel		Payerne	135
	138	Schwab	Bertha		Guntmadingen	138
	145	Savary	Marcel Eugène		Payerne	145
	144	"	Frédéric		"	144
	147	Scolari	(Bo) Faustin		Cavalliris (Italie)	147
1897	158	Savary	Emile		Payerne	158
	163	Schorpp	Julie Jenny		Neuchâtel	163
	169	Savary	Olga Elise de Jules		Payerne	169
	171	Savary	mort. - re		"	171
	175	Schepf	Elise		Röthenbach	175
	181	Schupbach	John Henri		Oberthal	181 182
	182	Schupbach	Marcel	F.	Payerne	185
	185	Savary	Elise Marguerite		Ueberstorf	193
	193	Spicher	Tréne		Hersenswyl - Mettmenstetten	198
	198	Schiff	Bertha Lia		Brügg	200
	200	Schneider	Eugène		"	202
	202	"	Susanne Marie		Payerne	214
	214	Savary	Ida		Herzers	216
	216	Schwab	Malvina Louise		Nods	217
	217	Sunier	Ida		Guntmadingen	222
	222	Schwab	Susanne Marie		Brügg	226
	226	Schneider	Fernand		Payerne	229
	229	Savary	Georges Samuel Leon	F	"	235
	235	"	Elise		Röthenbach	237
1898	237	Schepf	Charles		Payerne	248
	248	Savary	Methilde		Sandiswyl	250
	250	Schupbach	Emile		St. Croix	255
	255	Sommerer				

202 S
214
216 T
217 U
222 V
226 W
229 X
235 Y
237 Z
248
250
255

255	Schepoth	Fritz Nina		de	Röthenbach
257	Schüpbach	Hanni Ernest			Oberthal
260	Siegentheler	Robert Frederic			Trub
262	Savary	Olga Genevieve	+	\	net schlaffen
265	"	mort ne			Payerne
267	Singy	Fritz Francois			Châtel
280	Siegentheler	Charles Amie			Estavayer
286	Schiffer	Marthe Irene			Trub
293	Schweb	Emile			Hörsenswyl. Mettemollen
295	Savary	Cisar	16 July		Hercers
304	"	Georges Emile			Payerne
314	Schweiningen	Helene			"
315	Schneider	Julie Emma			Guntmadingen
317	Schoypp	Odette Mathilde			Brugg
325	Scolain	Marie Adile			Menchâtel
329	Savary	Emile			Carallina
"	"	Constant			Payerne
330	"	Rose Marguerite			"
334	"	Uva Emma			"
335	Soland	Marie Louise			Reinach
337	Savary	Maurice			Payerne
1899	340	Helene			"
+	347	Schüpbach + Ernest			Sandiswyl
353	Schneuwly	Theophile Joseph		Wünnewyl	" Triboung
356	Schachtelbeck	Bermine			Brême
361	Schüpbach	Robert Manig			Oberthal.
369	Sigg	Odette			Ossingen
370	Schafroth	Flora		de	Röthenbach
379	Gurier	Violette Irma			Wods
382	Schneider	Julie			Brugg
"	Siegentheler	Oscar			Trub
391	Savary	Genevieve Yvonne			Payerne
392	"	Ernest			"

1895	4	Thelmann	Elise Marguerite
	15	Fischer	Robert
	42	Fallent	Paul Clément
	60	Fissot	Berthe Isabelle
	69	Fschopp	Sina
	75	Frieband	Sexe féminin
1896	90	Frollet	Elise Louise
	128	Froyon	Charles Alfred
	136	Fallent	Rose Louise
	185	Friband	Marcelle Emma Marie
1897	191	Fschopp	Anna Louise
	203	Fenthony	Eugène Etienne
	218	Fissot	Valentine Marie
	223	Frollet	Hecmi
1897	240	Fmiller	Elvire Rosalie
1899	345	Fschopp	Emma
	360	Thomas	Edouard Louis

Fribourg	4
Golaten	15
Begins	42
Montauban et Chardonnay	60
Willisen	69
Font de Martel et Rocnefort	75
Hennies	90
Chesaux	128
Begins	136
Cancise	185
Willisen	191
Seignaux et Dompierre	203
Montauban et Chardonnay	218
Hennies	223
Froidville	240
Willisen	345
Fray	360

T
U
V
X
Y
Z

Handwritten notes in the top left corner, including the word "Baltimore" and other illegible text.

Handwritten notes in the top right corner, including the word "Baltimore" and other illegible text.

A vertical list of handwritten numbers and names in the right margin, including "18", "19", "20", "21", "22", "23", "24", "25", "26", "27", "28", "29", "30", "31", "32", "33", "34", "35", "36", "37", "38", "39", "40", "41", "42", "43", "44", "45", "46", "47", "48", "49", "50", "51", "52", "53", "54", "55", "56", "57", "58", "59", "60", "61", "62", "63", "64", "65", "66", "67", "68", "69", "70", "71", "72", "73", "74", "75", "76", "77", "78", "79", "80", "81", "82", "83", "84", "85", "86", "87", "88", "89", "90", "91", "92", "93", "94", "95", "96", "97", "98", "99", "100".

Handwritten notes in the middle left section, including the word "Baltimore" and other illegible text.

Handwritten notes in the middle right section, including the word "Baltimore" and other illegible text.



U

V

X

Y

Z

1895	24	Souner	Rachel		Yvonand	24
	26	Seyre	Sophie		Chapelles	26
	33	Souner	Lina Alice		Yvonand	33
	38	"	Charles Paul Albert		"	38
	78	Weber	Paul		Meuziken	78
1896	82	Willommet	Charles Auguste	F.	Peyrue	82
	88	Willimoz	Blanc Ernest		Suarens.	88
	94	Willommet	Gustave	F	Peyrue	94
	97	Weber	Ernest		Beimwyl	97
	103	"	Augustin Jean		Fribourg	103
	106	Willommet	Hélène	1	Peyrue	106
	131	Walter	Emmanuel Paul	1	"	131
	149	Souner	Hélène		Yvonand	149
1897	159	Scith	Agnes Marie Reymade		Gaulsheim	159
	176	Villommet	Germaine Lina	1	Peyrue	176
	178	"	Marthe Albertine		"	178
	179	Sanetti	Olga Albertine Angela		Quarona	179
X	194	Souner	Marius Frik		Yvonand	194
	202	Solery	Amélie Olga		Aumont	202
	207	Wenger	Alfred Ernest		Blumenstein	207
	222	Weber	Berthe Marie		Meuziken	222
	224	Souner	Isaac Arnold		Yvonand	224
1898	243	Walter	(Emmanuel) Marcel François	1	Peyrue	243
	247	Weber	Luc Alois		Fribourg	247
	273	Sassaux	Elise Marie		Cudrefin	273
	285	Sallon	Frédéric Emile		Mollondins	285
	288	Souner	Blanc		Yvonand	288
	292	Wuthrich	Ernest Samuel		Frib	292
	301	Wittwer	Jean		Oberlangenegg	301
	"	Wenger	César Frédéric		Blumenstein	"
	305	Sesco	Emile François		Mercuggo (Italie)	305
	320	Scith	Suzanne Lina Charlotte		Gaulsheim	320
	321	Sanetti	Hélène Marguerite		Quarona	321
	327	Warmbrodt	Lina Ida		Siseley	327
1899	338	Sillommet	Alfred Paul	1	Peyrue	338
1899	341	"	Yvonand	F	"	341
	342	Souner	Ida Germaine		Yvonand	342
	372	Vullicmoz	Louise Marguerite		Suarens.	372
	381	Souner	Benjamin Jean Victor		Yvonand	381
	392	Weber	Hermine Olga		Golaten	392
	398	Willommet	not. re		Peyrue	398
	399	Wagnier	Eglantine		Orrens	399
X	187	Wernli (chgt de nom)	Angelina Ida			187

392
398
V
X
Y
Z

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

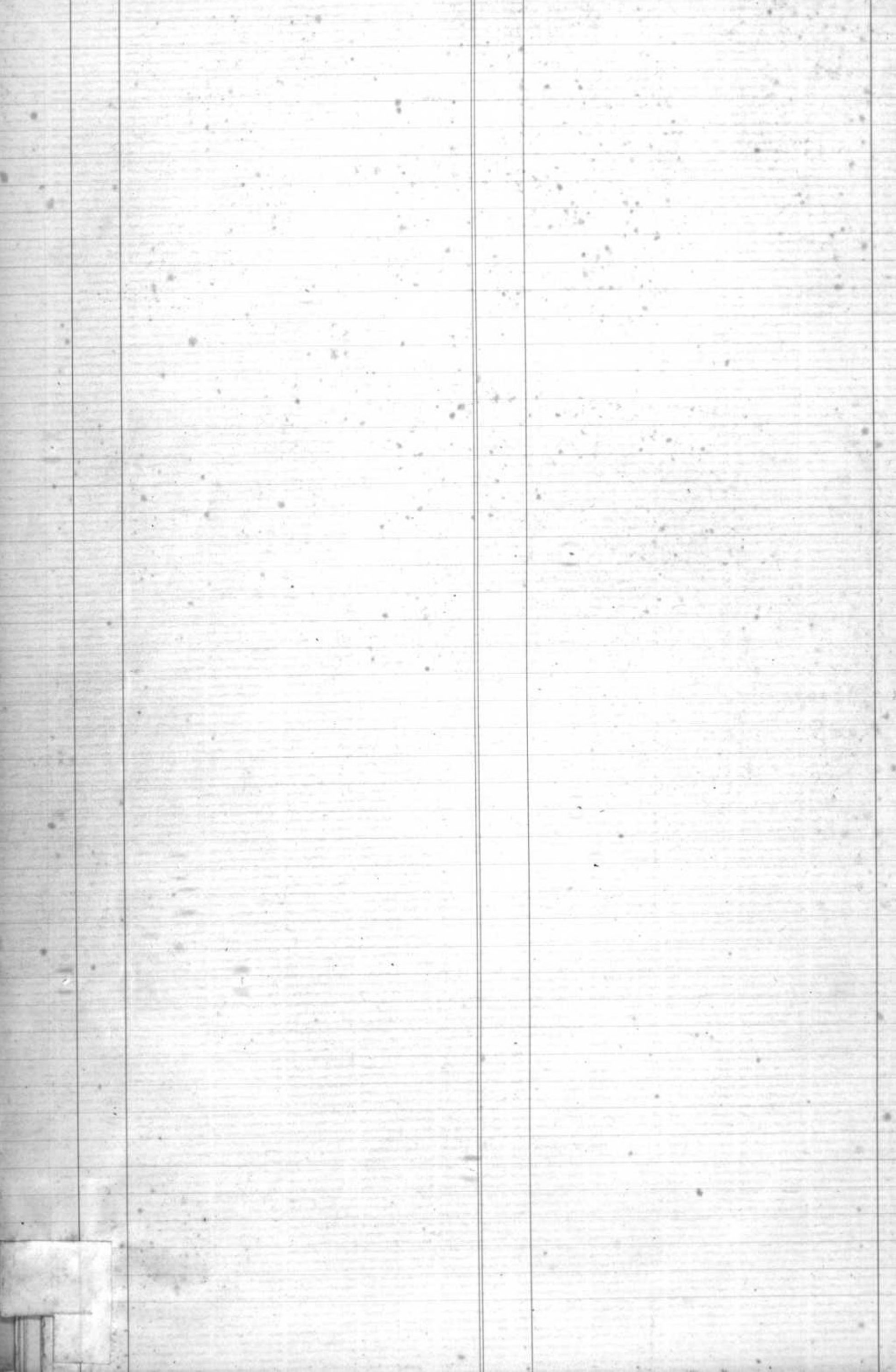
100	100
101	101
102	102
103	103
104	104
105	105
106	106
107	107
108	108
109	109
110	110
111	111
112	112
113	113
114	114
115	115
116	116
117	117
118	118
119	119
120	120
121	121
122	122
123	123
124	124
125	125
126	126
127	127
128	128
129	129
130	130
131	131
132	132
133	133
134	134
135	135
136	136
137	137
138	138
139	139
140	140
141	141
142	142
143	143
144	144
145	145
146	146
147	147
148	148
149	149
150	150

X

Y

Z





	20	Zannier	Berthe	Clauzette	20
1896	84	Zbinden	Emile	Guggisberg	84
	96	"	Charles Christian	"	96
1898	248	Zuberbuhler	Jeanne Cecile Leopoldine	Appenzell	248
	268	Zbinden	Frederic Florentin	Payerne et Guggisberg	268
	300	"	Emme Gabrielle	Guggisberg	300
1899	362	Zindler	Emile Joseph	Bellikon	362
	371	Zilliguer	Marie - nie	Fribourg	371

